

Les rapports que j'ai reçus de toutes les parties de ma division déclarent que la pêche de la truite a beaucoup laissé à désirer, attendu que l'état des eaux ne se prêtait pas à ce genre de pêche. Pour ma part, je crois que l'on pêche par trop la truite des ruisseaux et que bien qu'il existe quelques lacs et cours d'eau où ce poisson abonde et où les amateurs de pêche éprouvent un vif plaisir à le capturer, il n'en va pas moins qu'en général, il faut aller assez loin dans le pays pour prendre de la truite raisonnablement grande et de pêche attrayante. Dans ces conditions, il serait peut-être opportun de prohiber la vente de la truite et de limiter le nombre des truites et leur poids que chaque pêcheur serait autorisé à prendre par jour. Certes, un tel règlement serait difficile à faire observer, néanmoins, je suis d'avis qu'il provoquerait un meilleur état de choses, attendu que je suis persuadé que les sportsmen honnêtes ne violent pas sciemment la loi et que si des exemples étaient faits en punissant les malhonnêtes, il en résulterait certainement une meilleure situation. De nouveau, la pêche de l'alose a quelque peu diminué. S'il était possible de la prohiber pendant trois ans, je pense qu'on en retirerait de grands avantages, car, on sait parfaitement que lorsque l'on prend de l'alose à la fin de mai et au commencement de juin, presque toutes les femelles de ce poisson sont alors pleine d'œufs, ce qui fait qu'en sauvant même un petit pourcentage de ceux-ci et en permettant leur éclosion à la suite de la protection à laquelle on les soumettrait, on arriverait à augmenter considérablement le nombre de ces poissons. Pour ma part, je crois qu'il est plus que probable qu'un grande quantité d'œufs d'alose et d'autres poissons sont dévorés après la ponte par les anguilles, qui sont devenues une peste dont les ravages sont énormes parmi nos bons poissons de table. J'espère que la création d'une pisciculture pour alose dans cette province remédiera à ce triste état de choses.

La pêche du doré (pickereel) a été cette année plus abondante que l'année dernière, mais je crains que ce bon résultat explique que la pêche de la truite a été mauvaise. En effet, dans certains lacs où la pêche de la truite était naguère bonne, on ne trouve guère que du doré.

Un particulier s'est plaint à moi de ce qu'un des habitants de la région a pris l'habitude de tendre des filets pour prendre du doré dans l'un des lacs de la rivière Eel. La plainte a été formulée, non pas pour protéger les quelques truites qui se trouvent encore là, mais parce que, paraît-il, si l'on ne pêchait pas le doré au filet, ce poisson offrirait une source de plaisir toute trouvée pour les pêcheurs à la ligne. En conséquence, je me permets de suggérer que pendant deux ans et pour le plus grand avantage des pêcheurs amateurs qui se servent de lignes, on prohibe la pêche au filet du doré dans le lac de ladite rivière Eel.

Bien qu'il y ait en certaines villes des Etats-Unis d'excellents marchés pour l'écoulement de l'anguille, on ne pêche guère en abondance ce poisson dans nos-eaux. Au cours de la saison dernière, pendant que je faisais une inspection le long de la Rivière-aux-Saumons, comté de Victoria, j'ai été fort surpris d'apprendre que les anguilles ne remontent pas ou ne peuvent remonter ce superbe cours d'eau, fort avant dans dans les terres. A cet égard, j'en suis à me demander si les barrages n'empêcheraient pas ce poisson de remonter le cours d'eau, ce que je ne crois guère possible ou si, tout naturellement il ne se plait pas dans les superbes eaux si claires et si froides de la Rivière-aux-Saumons. J'ajouterai que dans cette rivière, la pêche à la truite est excellente et que pour atteindre ses fosses les plus poissonneuses, il faut se résigner jusqu'à présent à entreprendre un voyage assez fatigant.

Je suis heureux de vous faire part que bien que la pêche au saumon dans la rivière Tobique n'ait pas été aussi bonne qu'en 1910-11, alors qu'elle fut très bonne, néanmoins, elle a été fort passable au cours de la dernière saison. M. T. F. Allan, surintendant du club de pêche au saumon de la Tobique, m'a dit que depuis vingt ans qu'il fréquentait cette rivière, jamais il ne vit autant de saumons que cette année dans les eaux où ce poisson se rend pour frayer. Ce témoignage prouve évidemment

que notre protection du saumon de la rivière Saint-Jean n'est pas sans produire d'heureux résultats.

Lors de la vente des fermages de pêche faite au cours de cette saison, par le gouvernement provincial, le club susdit a perdu tous les privilèges dont il jouissait sur la rivière Tobique et quelques-uns de ses tributaires. M. Donald Fraser, fils, a acheté ces fermages pour une période de dix ans à raison de \$1,300 par an avec condition que le poisson soit protégé, etc., comme par le passé, alors que le prix de fermage n'était que de \$50 par an. Le chiffre que nous venons de citer est considérable si l'on tient compte que de nombreuses fosses des cours d'eau appartiennent à des particuliers à part de celles que possède le susdit club. J'espère que les fermiers actuels de la pêche dans ces eaux protégeront le poisson aussi bien que leur prédécesseur. Je suis d'autant plus porté à le souhaiter que j'attribue en grande partie à la vigilance de ces derniers l'état de choses satisfaisant concernant la pêche, que l'on constate dans la Tobique attendu que les anciens fermiers de pêche ignoraient la parcimonie et maintenaient un nombre suffisant de pards-pêche en service durant toute la saison favorable au sport halieutique.

Les gardes-pêche de toute ma division m'ont fait des rapports dont la teneur se reflète dans les détails que je viens de donner ci-dessus. Lorsque au cours de la saison prochaine, on aura ouvert tous les barrages des scieries établis le long de la rivière Nashwaak, afin de permettre au poisson de passer et que l'on aura épuisonné cette rivière de saumons et de truites, j'espère qu'elle attirera sur ses bords nombre d'amateurs et deviendra l'un des cours d'eau de la province les plus recherchés par eux.

Je ne puis terminer ce rapport sans exprimer les craintes que j'éprouve quant au succès de la pêche au saumon dans les rivières Saint-Jean et Tobique lorsque l'on aura construit le grand barrage de la compagnie "St. John River Hydro Electric" que l'on se propose d'établir aux chutes Médutic, à environ 40 milles en amont de la ville de Saint-Jean. Remerciant de leur courtoisie toutes les personnes avec qui j'ai été en rapport de travail.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. E. HARRISON,

Inspecteur des pêcheries.

DIVISION N° 1.

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, et la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie piscicole dans les comtés de Charlotte et de St-Jean, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Navires, barques et remorqueurs de pêche, etc.									Matériel de pêche.									Numéros.			
	Navires.				Barques.					Filets dits Dip Nets.		Filets à mailler.		Seines.		Nasses (Weirs.)		Filets à éperlan.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	A voiles.	Valeur.	A gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.		Valeur.		
<i>Comté de Charlotte.</i>																						
1	Lepreau à Red-Head.....	6	58	5500	12	48	720	24	3600	96	50	150	10	120	21	2100	23	23000	1	
2	Red-Head à L'Etang.....	13	216	8000	46	38	900	42	12100	92	120	350	49	490	65	3300	60	29000	2	
3	L'Etang à St-George.....	4	59	1250	15	200	7700	30	5675	270	150	450	125	1250	95	5700	66	35100	15	120	3
4	St-Georges à St-Stephen.....	1	10	800	3	330	10000	18	6250	350	300	1200	113	10000	113	79000	4	
5	Grand-Manan.....	60	1023	37600	167	50	9550	117	40100	237	100	500	625	6250	49	9400	49	82500	5	
6	Campobello.....	9	198	5200	58	140	2100	116	34800	260	37	150	33	330	25	2150	26	10400	6	200	6
7	Iles de l'Oest.....	40	1900	180	32000	430	200	600	68	1800	106	4600	102	49000	20	450	7	
Totaux.....		93	1564	58350	300	936	32870	527	134825	1735	957	3400	910	10240	474	37250	439	308000	41	770	
<i>Comté de St-Jean.</i>																						
1	Port de St-Jean.....	2	15	2000	6	40	3500	35	10000	150	300	6000	26	3000	23	20000	1	
2	Lepreau à Chance-Harbour.....	3	64	2000	10	20	400	22	5500	44	17	1700	5	1100	3	3000	2	
3	Chance Harbour à Mispec.....	4	58	3000	14	24	1000	80	19000	313	200	16000	30	6000	16	5000	3	
4	Mispec à Tynemouth-Creek.....	1	10	500	2	8	120	11	1900	11	4	
5	Tynemouth-Creek au comté d'Albert.....	15	450	6	1200	22	25	350	1	300	5	
Totaux.....		10	147	7500	32	107	5470	154	37600	540	542	24050	61	10100	48	28300		

ABIZAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, et la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie piscicole dans les comtés de Charlotte et de St-Jean, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.—Fin.

Numéros.	Districts de pêche.		Matériel de pêche.				Fabriques de conserves.						Autres accessoires.						Nombre de personnes employées dans les fabriques, les congélateurs et les poissonneries.	Numéros.					
			Tralles.		Lignes à main.		Casiers à homard.		Homard.		Sardines.		Moules.		Congélateurs et glacières.		Fumoirs et poissonneries.				Jetées et quais.		Chaland et bachots à sonnette.		
			Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
	<i>Comté de Charlotte.</i>			\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$			
1	Lepreau à Red-Head				1300	1300					3	10000			3	600	6	2000	9	900			45	1	
2	Red-Head à L'Etang	50	1775	120	120	1950	1950			4	82000	4	4000	9	2500	32	11300	28	16700	30	1000			242	2
3	L'Etang à St-Georges	20	525	340	170	1207	1207									32	1600	23	1700	40	1600				3
4	St-Georges à St-Stephen	5	180	25	15	400	400					1	1500	1	600	2	1200	1	600	250	4500			28	4
5	Grand-Manan	80	1600	1100	1100	14000	14000	*3	6000					1	500	499	154800	77	67000	41	2600			336	5
6	Campobello	100	2500	600	300	1250	950	*1	2500							90	6200	47	3500	30	1000			10	6
7	Iles de l'Ouest	40	375	350	350	868	800			2	22000	1	700			48	2300	51	3100	100	6000			105	7
	Totaux	295	6955	2535	2055	20975	20607	4	8500	6	104000	9	16200	11	3600	706	178000	233	94600	500	17600			766	
	<i>Comté de St-Jean.</i>																								
1	Port de St-Jean													6	100000	120	100000	45	40000					60	1
2	Lepreau à Chance-Harbour	20	560			700	700									7	1400	5	1200					20	2
3	Chance-Harbour à Mispec	30	1000			1800	1800							2	600	39	3000	10	1100					24	3
4	Mispec à Tynemouth-Creek					1445	1445																		4
5	Tynemouth-Creek au comté d'Albert			25	25	600	600							1	100										5
	Totaux	50	1560	25	25	4545	4545							9	100700	166	104400	60	42300					104	

* N'ont pas travaillé.

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans les comtés de Charlotte et de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon, qtx.*		Homard, qtx.		Morue, qtx.		Egletin, qtx.		Merluche et lingue, qtx.		Merlan, qtx.		Hareng, qtx.		Alose, qtx.		Gasparot, qtx.		Numéros.
		qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	
<i>Comté de Charlotte.</i>																				
1	Lepreau à Red-Head			558	8370									4000	4000					1
2	Red-Head à L'Etang			740	11100	3100	4650	2400	3600	34640	25950	100	100	13300	13300	300	1200			2
3	L'Etang à St-George			390	5850	520	780	850	1215	1100	825	1650	1650	800	800					3
4	St-George à St-Stephen			800	12000	800	1200	1900	3800	600	450	60	60	6700	6700					4
5	Grand-Manan			3011	45165	10470	15705	272	544	17000	12750	4000	4000	161000	161000					5
6	Campobello			520	7800	1300	1950	3800	9500	18600	13950	39900	39900	1600	1600					6
7	Iles de l'Ouest			950	14250	600	900	400	1000	92	69	12500	12500	950	950					7
	Totaux	43	645	6969	104535	16790	25185	9622	20569	71992	53994	58210	58210	188350	188350	300	1200			
<i>Comté de Saint-Jean.</i>																				
1	Port de Saint-Jean	740	11100	100	1500	500	1000							2000	2000	1200	6000	29000	43500	1
2	Lepreau à Chance-Harbour	640	9600	360	5400	300	600	600	1500	5400	4050									2
3	Chance-Harbour à Mispec	1930	28950	340	5100	560	1120	160	400	2020	1515			200	200	210	1260	1000	2000	3
4	Mispec à Tynemouth-Creek			390	5850									70	70					4
5	Tynemouth-Creek au comté d'Albert			350	5700	10	20							40	40					5
	Totaux	3310	49650	1570	23550	1370	2740	760	1900	7420	5565			2310	2310	1410	7260	30000	45500	

*Q tl. =100 liv.

N. B.—Seuls résultats obtenus, attendu que dans diverses localités on n'a pu obtenir des chiffres exacts.

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans les comtés de Charlotte et de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.—*Suite et fin.*

Numéros.	Districts de pêche.	Sardines, brls.	Sardines, valeur.	Flétan, qtx.	Flétan, valeur.	Carrellet, qtx.	Carrellet, valeur.	Eperlan, qtx.	Eperlan, valeur.	Algue comestible, qtx.	Algue comestible, valeur.	Anguille, qtx.	Anguille, valeur.	Poissons mêlés, qtx.	Poissons mêlés, val.	Encornet, qtx.	Encornet, valeur.	Moules, qtx.	Moules, valeur.	Crabes, bucardes et autres mollusq., qtx.	Crabes, bucardes et autres mollusq., val.	Numéros.
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<i>Comté de Charlotte.</i>																						
1	Lepreau à Red-Head.....	63640	127280					110	1100													1
2	Red-Head à L'Etang.....	28700	57400	10	100									400	400			9500	9500			2
3	L'Etang à St-George.....	44850	89700					45	450							200	800	2340	2340			3
4	St-George à St-Stephen.....	72150	144300					40	400									4900	4900	624	1560	4
5	Grand-Manan.....	10840	21680	70	700					2130	2130							1660	1660			5
6	Campobello.....	9000	18000	80	800			50	500							450	1800					6
7	Iles de l'Ouest.....	56173	112346					20	200							35	140	4000	4000			7
	Totaux.....	285353	570706	160	1600	27	31	265	2650	2130	2130			400	400	685	2740	26300	26300	624	1560	
<i>Comté de Saint-Jean.</i>																						
1	Port de Saint-Jean.....	75000	150000									250	1500									1
2	Lepreau à Chance-Harbour.....	20000	40000																			2
3	Chance-Harbour à Mispec.....	22750	45500																			3
4	Mispec à Tynemouth-Creek.....																					4
5	Tynemouth-Creek au comté d'Albert.....																					5
	Totaux.....	117750	235500									250	1500									

* Qtl. = 100 liv. N.B.—Seuls résultats fournis, attendu que dans diverses localités on n'a pu obtenir des chiffres exacts.

COMTÉS DE Charlotte et de St-Jean, province du Nouveau-Brunswick, année 1911-12—Tableau donnant les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon frais et	Homard expédié	Morue fraîche,	Morue expédiée	Morue séchée,	Eglefin frais,	Eglefin fumé, en	Eglefin fumé,	Eglefin séché,	Merluche et ling.	Merluche et lin-	Merlan	Merlan séché,	Hareng frais,	Hareng fumé,	Hareng dans de	Hareng pour	Hareng fumé,	Hareng fumé, en	Numéros.	
		selé, qtx.	dans le test, qtx.	qtx.	verte-salée, qtx.	qtx.	qtx.	qtx.	boîtes, caisses.	qtx.	qtx.	fraîches, qtx.	gue séchées, qtx.	qtx.	qtx.	qtx.	la saumure, brls.	boîtes, brls.	(skipped), qtx.	boîtes, caisses.		
<i>Comté de Charlotte.</i>																						
1	Lepreau à Red-Head.....		558																		1	
2	Red-Head à L'Étang.....		740	2000		346	560	2000				12000	15	30	8400					2000	1	
3	L'Étang à St-Georges.....		390	400		40	850					80	1200	160	800					700	2	
4	St-Georges à St-Stephen.....		800	200	240	50	1500		70	70	600		60								3	
5	Grand Manan.....		3011	1260	2070	1690	212			20	500		5585	1035	1040	800	72900	370	1665	720	4	
6	Campobello.....		520	450		300	3800						6200	900	13000		400			390	5	
7	Iles de l'Ouest.....		950			200	400					92		3000	3090	950					4320	6
	Totaux.....	43	6969	4310	2310	2626	7322	2000	70	90	2092	23865	6210	17320	10950	73700	2045	9940		3630	7	
	Prix.....\$	15	15	2	3	5.50	2.50	4.80	6	3	.75	3	1	3.50	1	3	5	2		4.80		
	D'une valeur de.....\$	645	104535	8620	6930	14443	18305	9600	420	270	1569	71595	6210	60620	10950	221100	10225	19880		17424		
<i>Comté de St-Jean.</i>																						
1	Port de St-Jean.....	740	100	500											2000						1	
2	Lepreau à Chance-Harbour.....	640	360	300			600					1800									2	
3	Chance-Harbour à Mispec.....	1930	340	560			160					700									3	
4	Mispec à Tynemouth-Creek.....		390												70					100	4	
5	Tynemouth-Creek au comté d'Albert.....		380	10											40						5	
	Totaux.....	3310	1570	1370			760					2500			2110					100		
	Prix.....\$	15	15	2			2.50					3								2		
	D'une valeur de.....\$	49650	23550	2740			1900					7500			2110					200		

N.B.—Seuls résultats fournis, attendu que dans diverses localités on n'a pu obtenir des chiffres exacts.

POISSON VENDU.

COMTÉS DE Charlotte et de St-Jean, province du Nouveau-Brunswick, année 1911-12—Tableau donnant les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.—*Suite.*

Numéros.	Districts de pêche.	Alose fraîche, qtx.	Alose séchée, brls.	Gasparot frais, qtx.	Gasparot séché, brls.	Sardines en boîtes, caisses.	Sardines fraîches et salées, brls.	Flétan frais, qtx.	Eperlan frais, qtx.	Carrelet frais, qtx.	Algue comestible séchée, qtx.	Anguille fraîche, qtx.	Poissons mêlés, frais, qtx.	Encornet pour boîte, brls.	Moules et macoules fraîches, brls.	Moules et macoules en boîtes, caisses.	Crabes, bucardes et aut. mollusques frais, qtx.	Neues séchées, qtx.	Huile de poisson, gals.	Numéros.	
<i>Comté de Charlotte.</i>																					
1	Lepreau à Red-Head.....					1000	63400													1	
2	Red-Head à L'Etang.....		100			77565	13200	10	110				400		6200	3300				2	
3	L'Etang à St-Georges.....						44850		45					200	1000	2900		100	7000	3	
4	St-Georges à St-Stephen.....						72150		40						2340				500	4	
5	Grand-Manan.....						10840	70			710				2200	2700	624			5	
6	Campobello.....						9000	80	50					450	1660			70	5590	6	
7	Iles de l'Ouest.....					15000	53173		20					35	2000	2000		70	24000	7	
	Totaux.....		100			93565	266613	160	265	27	710		400	685	15400	10900	624	240	38490		
	Prix..... \$		15			5	2	10	10	2	6		1	4	2	4.80	2.50	30	30		
	D'une valeur de..... \$		1500			467825	533226	1600	2650	54	4260		400	2740	30800	52320	1560	7200	11547		
<i>Comté de St-Jean.</i>																					
1	Port de St-Jean.....	600	200	8000	7000		75000					250								1	
2	Lepreau à Chance-Harbour.....						20000												18	1800	2
3	Chance-Harbour à Mispec.....	210		1000			22750												7	700	3
4	Mispec à Tynemouth-Creek.....																				4
5	Tynemouth-Creek au comté d'Albert.....																				5
	Totaux.....	810	200	9000	7000		117750					250							25	2500	
	Prix..... \$	6	15	2	5		2					6							30	30	
	D'une valeur de..... \$	4860	3000	18000	35000		235500					1500							750	750	
	Valeur totale, comté de Charlotte.....																		\$1,705,343.		
	" " St-Jean.....																		387,010.		

N.B.—Seuls résultats fournis, attendu que dans diverses localités on n'a pu obtenir des chiffres exacts.

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais ; et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc., dans la Division n° 1, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché, débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
		\$		\$	\$
Saumon qtx.	3,353	50,295	3,353	50,295	50,295
" frais et gelé "					
Homard "	8,539	128,085	8,539	128,085	128,085
" expédié dans le test "					
Morue "	18,160	27,925	5,880	11,360	32,733
" fraîche "			2,310	6,930	
" expédiée verte-salée "			2,626	14,443	
" séchée "					
Eglefin "	10,382	22,469	8,082	20,205	30,495
" frais "			70	420	
" fumé "			2,000	9,600	
" fumé (en boîtes) caisses.			90	270	
" séché qtx.					
Merluce et lingue "	79,412	59,559	2,092	1,569	80,664
" fraîches "			26,365	79,095	
" séchées "					
Merlan "	58,210	58,210	6,210	6,210	66,830
" frais "			17,320	60,620	
" séché "					
Hareng "	190,660	190,660	13,060	13,060	286,209
" frais "			73,700	221,100	
" fumé "			720	4,320	
" fumé (kippered) "			3,630	17,424	
" fumé (en boîtes) caisses.			2,045	10,225	
" dans de la saumure brls.			10,040	20,080	
" pour boîte "					
Alose qtx.	1,710	8,460	810	4,860	9,360
" fraîche "			300	4,500	
" salée brls.					
Gasparot qtx.	30,000	45,500	9,000	18,000	53,000
" frais "			7,000	35,000	
" salé brls.					
Sardines "	403,103	806,206	93,565	467,825	1,236,551
" en boîtes caisses.			384,363	768,726	
" fraîches et salées brls.					
Flétan qtx.	160	1,600	160		1 600
Carrelet "	27	31	27		54
Eperlan "	265	2,650	265		2,650

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais; et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus: frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc, dans la **Division n^o 1**, province du **Nouveau-Brunswick**, durant l'année 1911-12—*Fin.*

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché, débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
		\$		\$	\$
Algue comestible..... qtx.	2,130	2,130	*710	4,260
Anguille..... "	250	1,500	250	1,500
Poissons mêlés..... "	400	400	400	400
Encornet..... brls.	685	2,740	685	2,740
Moules et mactres..... "	26,300	26,300
" " fraîches..... "	15,400	30,800
" " en boîtes..... caisses.	10,900	52,320
Crabes, bucardes et autres mollusques... qtx.	624	1,560	624	83,120
Noues..... "	265	1,560
Huile de poisson..... galls.	40,990	7,950
Totaux.....	1,436,280	12,297
					2,092,353

* Séché.

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, filets, etc., dans la Division n^o 1, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires (tonnage, 1,711 tonneaux).....	103	65,850
Barques (à voiles).....	1,043	38,340
" (à gazoline).....	681	172,425
Filets dits "dip nets".....	957	3,400
Filets à mailler.....	1,452	34,290
Seines.....	535	47,350
Chalands et bachots à sonnette.....	500	17,600
Nasses (weirs).....	487	336,300
Tralles.....	345	8,515
Lignes à main.....	2,560	2,080
Castiers à homard.....	25,520	25,152
Fabriques de homard.....	*4	8,500
" de sardines.....	6	104,000
" de moules.....	9	16,200
Congélateurs et glacières.....	20	104,300
Fumoirs et poissonneries.....	872	282,400
Jetées et quais.....	293	136,900
Filets à éperlan.....	41	770
Totaux.....		1,404,372

Nombre d'hommes employés sur les navires et les remorqueurs	332
" " " barques.....	2,275
Nombre de personnes employées dans les congélateurs, glacières, fabriques, etc...	870

Total. 3,477

* N'ont pas travaillé.

DIVISION N° 2.

TABLEAU donnant le nombre de pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, et la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie piscicole, dans les comtés de Restigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Navires, barques et remorqueurs de pêche.									Matériel de pêche.						Numéros.			
		Navires.				Barques.				Remorqueurs et sennages.	Filets à mailler.		Nasses. (Weirs.)		Filets à éperlan.					
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	A voiles.	Valeur.	A gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.		Valeur.	Nombre.	Valeur.
	<i>Comté de Restigouche.</i>			\$		\$	\$		\$		\$		\$	\$		\$		\$		
1	En amont de Dalhousie	1	26	500	4	48	1,700	2	1,500	55	3	350	6	1,000	8,000	110	5,500	1
2	En aval de Dalhousie.....	215	5,000	6	1,400	396	2	2,000	9	3,000	20,000	40	2,000	2
	Totaux	1	26	500	4	263	6,700	8	2,900	451	5	2,350	15	4,000	28,000	150	7,500	
	<i>Comté de Gloucester.</i>																			
3	Beresford, etc.	3	40	3,000	12	460	10,000	900	4,000	28,000	1	50	3
4	Bathurst, etc.	8	94	3,800	35	310	6,500	1	300	622	30	2,500	100	4,000	24,000	45	2,250	4
5	Caraget, etc.	127	1,573	57,000	514	360	9,800	3	800	750	8	500	25	3,000	20,000	68	3,400	5
6	Shippigan et les Miscon.....	49	670	32,000	220	410	15,500	800	2	1,600	9	3,000	18,000	89	4,450	6
7	Tracadie, Inkerman, etc.	24	292	11,600	97	320	10,100	2	700	620	1	3,000	6	5,000	30,000	236	11,800	7
	Totaux	211	2,689	107,400	878	1,860	51,900	6	1,800	3,692	41	7,600	140	19,000	120,000	430	21,950	
	<i>Comté de Northumberland.</i>																			
8	Neguac, etc.	3	32	1,200	12	270	6,500	3	800	520	5,000	30,000	211	10,550	8
9	Chatham, etc.	170	3,200	3	700	250	1	2,500	3	4,000	25,000	550	27,500	9
10	Baie-du-Vin, etc.	8	85	3,000	30	215	4,500	3	1,500	350	12	2,500	30	8,000	60,000	410	20,500	10
11	Rivières de Miramichi sud-ouest et nord-ouest	150	2,500	2	1,000	170	2,000	13,000	11
	Totaux	11	117	4,200	42	805	16,700	11	4,000	1,200	13	5,000	33	19,000	128,000	1,171	58,550	

<i>Comté de Kent.</i>																			
12	Richibouctou, etc.	18	188	8500	49	304	18000	7	3400	600	1	2500	4	4000	24000	312	15000	12	
13	Bouctouche, etc.					525	20000	3	1000	900	3	3500	9	2000	14000	280	14000	13	
14	Cocagne, etc.					465	11500	2	600	700				1000	7000	80	4000	14	
	Totaux	18	188	8500	49	1294	49500	12	5000	2200	4	6000	13	7000	45000	672	33000		
<i>Comté de Westmoreland.</i>																			
15	Shédiac, etc.					510	16000	9	3500	950	1	2500	4	4000	22000	170	8500	15	
16	Botsford					545	20000	12	4000	980	6	2800	24	2000	11000	102	5100	16	
17	Sackville et Westmoreland					250	6250	25	4750	600	2	2000	10	800	4000	5	250	17	
18	Dorchester					35	1700			65								18	
	Totaux					1340	43950	46	12250	2595	9	7300	38	6800	37000	5	250	322	16100
19	<i>Comté d'Albert</i>					25	600	2	400	40				400	2000	3	150		19
	Totaux généraux	241	3000	120600	973	5587	169350	85	26350	10268	72	28250	239	56200	360000	8	400	2754	137100

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche et la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie piscicole dans les comtés de Restigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12—*Suite.*

Numéros.	Districts de pêche.	Matériel de pêche:						Fabriques de conserves.				Autres accessoires.						Nombre de personnes employées dans les fabriques, les congélateurs et les poissonneries.	Numéros.
		Trailles.		Lignes à main.		Casiers à homard.		Fabriques de homard.		Fabriques de moules.		Congélateurs et glaciers.		Fumoirs et poissonneries.		Jetées et quais.			
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		
	<i>Comté de Restigouche.</i>		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		
1	En amont de Dalhousie.....			50	20							3	16000					10	1
2	En aval de Dalhousie.....			20	10	4000	4000	1	1500			7	10000	4	800	1	200	50	2
	Totaux.....			70	30	4000	4000	1	1500			10	26000	4	800	1	200	60	
	<i>Comté de Gloucester.</i>																		
3	Beresford, etc.....	12	30	375	300	2660	2660	4	2000			11	2500	62	1800			110	3
4	Bathurst, etc.....	53	315	460	320	9960	9960	11	8250			8	2600	9	1300	1	100	280	4
5	Caraquet, etc.....	220	1300	2200	1800	10600	10600	9	6400			6	2000	32	8000	2	1800	450	5
6	Shippigan et îles Miscou.....	180	1000	1500	900	46400	46400	39	52900			8	4000	30	8000	2	1800	1200	6
7	Tracadie, Inkerman, etc.....	50	350	900	600	15000	15000	19	11680	1	3000	9	12000	50	5000	4	2000	480	7
	Totaux.....	515	2995	5435	3920	84620	84620	82	81230	1	3000	42	23100	183	24100	9	5700	2520	
	<i>Comté de Northumberland.</i>																		
8	Negnac, etc.....	6	150	150	120	15000	15600	11	9300			6	4000	20	2000			270	8
9	Chatham, etc.....			100	80							25	15000	67	10000			140	9
10	Baie-du-Vin, etc.....			60	40	6100	6100	3	7000			8	4000	2	100			230	10
11	Rivières Miramichi Sud-Ouest et Nord-Ouest.....											10	2500	30	700			50	11
	Totaux.....	6	150	310	240	21700	21700	14	16300			49	25500	119	12800			690	

<i>Comté de Kent</i>																		
12	Richibouctou, etc	6	180	625	250	24100	24100	13	13300	19	10500	6	520	14	7200	298	12	
13	Boucetouche, etc			300	100	18800	18800	27	9800	6	4000	2	200			320	13	
14	Cocagne, etc			40	10	8560	8560	8	5050	3	1000					180	14	
	Totaux	6	180	965	360	51460	51460	48	29150	28	15500	8	720	14	7200	798		
<i>Comté de Westmoreland.</i>																		
15	Shédiac, etc			100	40	28900	28900	24	17300	11	10000	21	4000			450	15	
16	Botsford			100	40	36400	36400	27	16200	32	4800	51	3200			1180	16	
17	Sackville et Westmoreland			100	25					30	2600	100	700	10	2000	300	17	
18	Dorchester																18	
	Totaux			300	105	65300	65300	51	33500	73	17400	172	7900	10	2000	1930		
19	<i>Comté d'Albert.</i>					800	800					3	150			10	19	
	Totaux généraux	527	3325	7080	4655	227880	227880	196	161680	1	3000	202	107500	489	46470	34	15100	6008

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans les comtés de Restigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon, qtx.	Saumon, valeur.	Homard, qtx.	Homard, valeur.	Morue, qtx.	Morue, valeur.	Eglefin, qtx.	Eglefin, valeur.	Merlucho et lingue, qtx.	Merlucho et lingue, valeur.	Hareng, qtx.	Numéros.
		§	§	§	§	§	§	§	§	§	§		
<i>Comté de Restigouche.</i>													
1	En amont de Dalhousie.....	1007	15105										1
2	En aval de Dalhousie.....	1306	19590	833	4165	94	141			30	30	11749	2
	Totaux.....	2313	34695	833	4165	94	141			30	30	11749	
<i>Comté de Gloucester.</i>													
3	Beresford, etc.....	1085	16275	650	3250	9500	14250	91	91			36000	3
4	Bathurst, etc.....	1570	23550	5260	26300	13600	20400	340	340			16700	4
5	Caraquet, etc.....			3350	16750	74000	111000	900	900	4000	3000	66000	5
6	Shippigan et îles Miscou.....	20	300	17100	85500	48000	72000	880	880	3500	4375	81000	6
7	Tracadie, Inkerman, etc.....	635	9525	4800	24000	26000	39000	530	530	1500	1875	48000	7
	Totaux.....	3310	49650	31160	155800	171100	256650	2741	2741	9000	9250	247000	
<i>Comté de Northumberland.</i>													
8	Neguac, etc.....	320	4800	5600	28000	1470	2205			500	400	14000	8
9	Chatham, etc.....	280	4200			120	180					1200	9
10	Baie du Vin, etc.....	950	14250	3800	19000	210	315					13500	10
11	Rivières Miramichi S.-E. et N.-O., etc.....	950	11250										11
	Totaux.....	2500	34500	9400	47000	1800	2700			500	400	28700	
<i>Comté de Kent.</i>													
12	Richibuctou, etc.....	830	12450	8150	40750	5200	7800			3100	2500	26000	12
13	Bouctouche, etc.....			6300	31500	980	1470			120	120	43000	13
14	Cocagne, etc.....			2600	13000	550	825			50	50	3000	14
	Totaux.....	830	12450	17050	85250	6730	10095			3270	2670	101000	
<i>Comté de Westmoreland.</i>													
15	Shédiac, etc.....	44	660	10580	52900	200	300			162	162	58200	15
16	Botsford.....			14200	71000	280	420			40	40	68500	16
17	Sackville et Westmoreland.....	16	240			76	114					37000	17
18	Dorchester.....	96	1440			40	60					200	18
	Totaux.....	156	2340	24780	123900	596	894			202	202	163900	
19	<i>Comté d'Albert</i>	35	525	120	600	80	120					380	19
	Totaux généraux.....	9144	134160	83343	416715	180400	270600	2741	2741	13002	12552	552720	

Qtl. = 100 liv.

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans les comtés de Restigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmorland et Albert, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.—*Suite.*

Numéros.	Districts de pêche.	Hareng, valeur.		Maquereau, qtx.		Maquereau, valeur.		Alose, qtx.		Alose, valeur.		Gasparot, qtx.		Gasparot, valeur.		Flétan, qtx.		Flétan, valeur.		Carrelot, qtx.		Carrelot, valeur.		Eperlan, qtx.		Numéros.
		\$			qtx.	\$			qtx.	\$			qtx.	\$			qtx.	\$			qtx.	\$			qtx.	
<i>Comté de Restigouche,</i>																										
1	En amont de Dalhousie.....																				120	180	3960	1		
2	En aval de Dalhousie.....	7049	45	315																	25	38	860	2		
	Totaux.....	7049	45	315																	145	218	4820			
<i>Comté de Gloucester.</i>																										
3	Beresford, etc.....	21600	24	168										20	160	120	180							20	3	
4	Bathurst, etc.....	9600	65	455										130	1040	30	45						960	4		
5	Caraget, etc.....	39600	950	4750	80	640								620	4960	120	180						2600	5		
6	Shippigan et Iles Miscou.....	48600	470	3290										410	3280	110	165						2400	6		
7	Tracadie, Inkerman, etc.....	28800	570	3990	140	1120	4000	2400						220	1760	80	120						4000	7		
	Totaux.....	148200	2079	12653	220	1760	4000	2400	1400	11200	460	690	10060													
<i>Comté de Northumberland.</i>																										
8	Negouac, etc.....	8400	125	875	635	5080	500	300													200	300	6000	8		
9	Chatham, etc.....	720	16	112	800	6400	500	300													624	936	14300	9		
10	Baie du Vin, etc.....	8100	1000	7000	200	1200	1000	600													130	195	8000	10		
11	Rivières Miramichi S.-O. et N.-O.....				800	5600	3500	2100															200	11		
	Totaux.....	17220	1141	7987	2435	18280	5500	3300													954	1431	28500			
<i>Comté de Kent.</i>																										
12	Richibouctou, etc.....	15600	1450	10150	1046	8368	5200	3120	20	160	224	336	8720	12												
13	Bouctouche, etc.....	25300	200	1400			450	270			20	30	4600	13												
14	Cocagne, etc.....	19200	120	840			250	150			20	30	1490	14												
	Totaux.....	60600	1770	12390	1046	8368	5900	3540	20	160	264	396	14810													
<i>Comté de Westmoreland.</i>																										
15	Shediac, etc.....	34920	536	3752	50	400	785	471					2524	15												
16	Botsford.....	41100	90	630	60	300	220	132					2600	16												
17	Sackville et Westmorland.....	22200	10	70	370	1850	600	360			10	15	865	17												
18	Dorchester.....	120			1000	5000								18												
	Totaux.....	98340	636	4452	1480	7550	1605	963			10	15	5989													
19	<i>Comté d'Albert.</i>	228			120	600								19												
	Totaux généraux.....	331637	5671	37797	5301	36558	17005	10230	1420	11360	1833	2750	64179													

Qtl. = 100 liv.

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans les comtés de Restigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.—*Suite.*

N ^o s.	Districts de pêche.	Eperlan, valeur.		Truite, qtx.		Truite, valeur.		Esturgeon, qtx.		Esturgeon, valeur.		Bar, qtx.		Bar, valeur.		Anguille, qtx.		Anguille, valeur.		Petite morue, qtx.		Petite morue, valeur.		Poissons mêlés, qtx.		Poissons mêlés, valeur.		N ^o s.	
		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$					
<i>Comté de Restigouche.</i>																													
1	En amont de Dalhousie.	23760	60	480												10	60	123	190									1	
2	En aval de Dalhousie.	5160	40	320												100	600	20	30									2	
	Totaux	28920	100	800												110	660	145	220										
<i>Comté de Gloucester.</i>																													
3	Beresford, etc.	120	40	320						10	100	40	240	150	225													3	
4	Bathurst, etc.	5760	60	240					25	250	45	270	5500	8250														4	
5	Caraget, etc.	15600	20	160					45	450	180	1080	200	300														5	
6	Shippigan et îles Miscou.	14400	10	80					80	800	60	360	200	300														6	
7	Tracadie, Inkerman, etc.	24480	80	640					40	400	400	2400	140	210														7	
	Totaux	60360	210	1440					200	2000	725	4470	6190	9285															
<i>Comté de Northumberland.</i>																													
8	Neguac, etc.	36000	35	280					90	900	135	810	1720	2580														8	
9	Chatham, etc.	85800	25	200					40	400	20	120	9200	13800														9	
10	Baie-du-Vin, etc.	48000	20	160					50	500	30	180	190	285														10	
11	Rivières Miramichi, N.-O., et S.-O.	1200	120	960					810	8100	620	3720	320	480														11	
	Totaux	171000	200	1600					990	9900	805	4830	11430	17145															
<i>Comté de Kent.</i>																													
12	Richibouctou, etc.	52320	100	800					480	4800	210	1260	210	315	120	60													12
13	Boucotoche, etc.	27600	42	336					100	1000	110	660	40	60															13
14	Cocagne, etc.	8940	35	280					50	500	80	480	20	30															14
	Totaux	88860	177	1416					630	6300	400	2400	270	405	120	60													
<i>Comté de Westmorland.</i>																													
15	Shédiac, etc.	15144	115	920					110	1100	80	480	20	30															15
16	Botsford.	15600	100	800					40	400	80	480	30	45															16
17	Sackville et Westmorland ..	5190	40	320	20	100	20	100	20	200	50	300	20	30															17
18	Dorchester.		30	240							70	420	20	30															18
	Totaux	35934	285	2280	20	100	20	100	170	1700	280	1680	90	135															
19	<i>Comté d'Albert.</i>		90	720					10	100	60	360	50	75															19
	Totaux généraux.....	385074	1062	8256	20	100	2000	20000	2380	14280	18175	27265	120	60															

Qtl. = 100 liv.

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans les comtés de Restigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12—Fin.

Numéros.	Districts de pêche.	Encornet, brls.	Encornet, valeur.	Huitres, brls.	Huitres, valeur.	Moules, brls.	Moules, valeur.	Maîtres, brls.	Maîtres, valeur.	Crabes, bucardes et fant. mollusques, qts.	Crabes, bucardes et aut. mollusques, val.	Peaux de loupes-marins, nombre.	Peaux de loupes-marins, valeur.	Numéros.
	<i>Comté de Restigouche.</i>		\$		\$		\$		\$		\$		\$	
1	En amont de Dalhousie.....					10	20							1
2	En aval de Dalhousie.....					25	50							2
	Totaux.....					35	70							
	<i>Comté de Gloucester.</i>		\$											
3	Beresford, etc.....	5				130	260					5	5	3
4	Bathurst, etc.....	20	30	120	600	80	160							4
5	Caraquet, etc.....	320	480	560	2800	1100	2200							5
6	Shippigan et îles Miscou.....	150	225	30	150	1400	2300					6	6	6
7	Tracadie, Inkerman, etc.....	100	150	20	100	6000	12000					40	40	7
	Totaux.....	595	893	730	3650	8710	17420					51	51	
	<i>Comté de Northumberland.</i>													
8	Neguac, etc.....			3600	15000	1300	2600							8
9	Chatham, etc.....			500	2500									9
10	Baie-du-Vin, etc.....			3800	19000	100	200							10
11	Rivières Miramichi S.-E. et N.-E., etc.....													
	Totaux.....			7300	36500	1400	2800							11
	<i>Comté de Kent.</i>													
12	Richibouctou, etc.....			181	905			175	350	110	110			12
13	Bouchouche, etc.....			2500	12800			5950	11900					13
14	Cocagne, etc.....			1480	7400			10640	21280	3000	3000			14
	Totaux.....			4221	21105			16765	33530	3110	3110			
	<i>Comté de Westmorland.</i>													
15	Shédiac, etc.....			2960	14800			5150	10300					15
16	Botsford.....			180	900			1340	2680					16
17	Sackville et Westmoreland.....	10	15	45	225			224	448					17
18	Dorchester.....													18
	Totaux.....	10	15	3185	15925			6714	13428					
19	<i>Comté d'Albert.</i>					50	100							19
	Totaux généraux.....	605	908	15436	77180	10195	20390	23479	46958	3110	3110	51	51	

Qtl. = 100 liv.

POISSON VENDU.

COMTÉS de Restigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert, province du Nouveau-Brunswick, année 1911-12—Tableau donnant les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon frais et gelé, qtx.	Saumon fumé, qtx.	Homard en boîtes, caisses.	Homard expédié dans le test, qtx.	Morue fraîche, qtx.	Morue verte, salée, qtx.	Morue séchée, qtx.	Egletin frais, qtx.	Egletin séché, qtx.	Merluche fraîche, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Hareng frais, qtx.	Hareng fumé, qtx.	Hareng dans de la saumure, bris.	Hareng pour boîte, bris.	Hareng pour en-frais, bris.	Maquereau frais, qtx.	Maquereau salé, bris.	Alose fraîche, qtx.	Numéros.
<i>Comté de Restigouche.</i>																					
1	En amont de Dalhousie	1007																			1
2	En aval de Dalhousie	1306		350	46	94					30		18	3560	1860	680	800	45			2
	Totaux	2313		350	46	94					30		18	3560	1860	680	800	45			
	D'une valeur de	41634		5600	230	188					45		18	7120	7440	1020	400	450			
<i>Comté de Gloucester.</i>																					
3	Beresford, etc.	1085		256	80	350	860	3210	6	37			2000	30	4500	1200	10000	24			3
4	Bathurst, etc.	1570		2433	120	900	2460	2420	8	130			1400		1500	2100	3000	65			4
5	Caraquet, etc.			1515	100	900	1700	23700	15	350		1600			10000	4200	15000	550	200	80	5
6	Shippigan et îles Miscou	20		7492	80	600	1320	18700	10	340		1400			11000	12500	16000	420	20		6
7	Tracadie, Inkerman, etc	635		2282	120	500	260	10200	6	230		600	1800		5600	7800	10000	520	15	140	7
	Totaux	3310		13978	500	3250	6600	63230	45	1087		3600	8200	30	32600	27800	54000	1579	235	220	
	D'une valeur de	59580		223648	2500	6500	19800	316150	90	3261		10800	8200	60	130400	41700	27000	15790	2820	2200	
<i>Comté de Northumberland.</i>																					
8	Neguac, etc.	320		2705	120	55	80	600					500		2600	2500	1000	125		635	8
9	Chatham, etc.	280				120							50		430		50	16		800	9
10	Baie-du-Vin, etc.	950		1837	120	210							1500		1800	1800	2000	900	40	100	10
11	Rivières Miramichi, sud-ouest et nord-ouest	750	100																	650	11
	Totaux	2300	100	4542	240	385	80	600				200	2050		4830	4300	3050	1041	40	2185	
	D'une valeur de	41400	2000	72672	1200	770	240	3000				600	2050		19320	6450	1625	10410	480	21850	

POISSON VENDU.

COMTÉS de Restigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert, province du Nouveau-Brunswick, année 1911-12—Tableau donnant les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.—*Suite.*

Numéros.	Districts de pêche.	Alose, salée, val.	Gasparot, frais, qtx.	Gasparot, salé, bris.	Flétan, frais, qtx.	Carrelet, frais, qtx.	Eperlan, frais, qtx.	Truite, fraîche, qtx.	Esturgeon, frais, qtx.	Bar, frais, qtx.	Anguille, fraîche, qtx.	Petite-morue, fraîche, qtx.	Poissons mêlés, frais, qtx.	Encornet pour boîte, bris.	Huitres, fraîches, bris.	Moules, fraîches, bris.	Moules en boîtes, caisses.	Crabes, bucardes et autres mollusques, frais, qtx.	Langues et noues, dans de la saumure et séchées, qtx.	Peaux de loups-marins, nombre.	Huile de poisson, gallons.	Valeurs totales.	Numéros.
<i>Comté de Restigouche.</i>																							
1	En amont de Dalhousie...					120	3960	60			10	125				10							1
2	En aval de Dalhousie...					25	860	40			100	20				25							2
	Totaux.....					145	4820	100			110	145				35							3
	D'une valeur de. \$					290	48200	1000			880	290				105						114,910	4
<i>Comté de Gloucester.</i>																							
3	Beresford, etc.....				20	120	20	40		10	40	150		5		130					5	260	5
4	Bathurst, etc.....				130	30	960	60		25	45	5500		20	120	80						380	6
5	Caraget, etc.....				620	120	2600	20		45	180	200		320	560	1100					350	11000	7
6	Shippigan et les Miscou.				410	110	2400	10		20	60	200		150	30	1400					200	8000	8
7	Tracadie, Inkerman, etc.	200	1700		220	80	4080	80		40	400	140		100	20	200	5800			100	40	2800	9
	Totaux.....	200	1700	1400	460	10060	210	200		200	725	6190	595	730	2910	5800			650	51	22440		10
	D'une valeur de. \$	200	5100	14000	920	100600	2100	2400		5800	12380	1190	4380	8730	29000			3250	77	6732	1,067,358		11
<i>Comté de Northumberland</i>																							
8	Neguac, etc.....	10	200		200	6000	35	90	135	1720				3000	1300						160		8
9	Chatham, etc.....	15	202		624	14300	25	40	20	9200				500									9
10	Baie-du-Vin, etc.....	40	20	450	130	8000	20	50	30	190				3800	100								10
11	Rivières Miramichi sud-ouest et nord-ouest, etc.	50	200	1500		200	120	810	620	320													11
	Totaux.....	90	245	2352	954	28500	200	990	805	11430				7300	1400						160		11
	D'une valeur de. \$	1350	245	7056	1908	285000	2000	11880	6440	22860				43800	4200						48	570,754	12

<i>Comté de Kent.</i>																						
12	Richibouctou, etc.	70	2420	20	224	8720	100	480	220	210	120	181	175	110	26	510	153					
13	Boucoucher, etc.	20	200	20	20	4600	42	100	100	40	2560	5950	80				14					
14	Cocagne, etc.	20	100	20	20	1490	35	50	80	20	1480	10640	20	3000			1					
Totaux		110	2720	20	264	14810	177	630	400	270	120	4221	16765	3110	26	610						
D'une valeur de. \$		110	8160	200	528	148100	1770	7560	3200	540	120	25326	50295	3765	130	183	520,979					
<i>Comté de Westmorland.</i>																						
15	Shédiac, etc	73	300	2524	115	110	80	20	2960	5150	15											
16	Botsford.	20	10	100	2600	100	40	80	30	180	1340	16										
18	Sackville et Westmore-											17										
17	land	100	300	10	865	40	20	20	50	20	10	45	224				18					
	Dorchester	320				30			70	20												
Totaux		440	83	700	10	5989	285	20	170	280	90	10	3185	6714								
D'une valeur de. \$		6600	83	2100	20	59890	2850	100	2040	2240	180	20	19110	20142			474,594					
19	<i>Comté d'Albert</i>	42					90	10	60	50			50				19					
D'une valeur de. \$		630					900		120	480	100		150				4,160					
Totaux généraux		572	638	7472	1420	1833	64179	1062	20	2000	2380	18175	120	605	15436	27874	5800	3110	676	51	23210	
Prix		\$	15	1	3	10	2	10	10	5	12	8	2	1	2	6	3	5	1.50	5	1.50	0.30
D'une valeur totale de. \$		8580	638	22416	14200	3666	641790	10620	100	24000	19040	36350	120	1210	92616	83622	29000	3765	3380	77	6963	2,761,755

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais ; et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits vendus : frais, séchés dans de la saumure, en boîtes, etc., dans la Division N° 2, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché, débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
		\$		\$	\$
Saumon..... qtx.	9,144	134,160			
" frais et gelé..... "			8,944	160,992	
" furné..... "			100	2,000	162,992
Homard..... "	83,343	416,715			
" en boîtes..... caisses.			37,664	602,624	
" expédié dans le test..... qtx.			2,632	13,160	615,784
Morue..... "	180,400	270,600			
" fraîche..... "			5,189	10,378	
" salée—verte exp..... "			7,804	23,412	
" séchée..... "			65,206	326,030	359,820
Eglefin..... "	2,741	2,741			
" frais..... "			45	90	
" séchés..... "			1,089	3,261	3,351
Merluce et lingue..... "	13,002	12,552			
" fraîches..... "			442	663	
" séchées..... "			5,103	15,039	15,702
Hareng..... "	552,729	331,637			
" frais..... "			16,078	16,078	
" fumé..... "			30,760	61,520	
" dans de la saumure..... brls.			71,610	286,440	
" pour boîte..... "			62,880	94,320	
" pour engrais..... "			104,350	52,175	510,533
Maquereau..... qtx.	5,671	37,797			
" frais..... brls.			5,071	50,710	
" salé..... brls.			275	3,300	54,010
Alose..... qtx.	5,301	36,558			
" fraîche..... "			3,741	37,410	
" salée..... brls.			572	8,580	45,990
Gasparot..... qtx.	17,005	10,230			
" frais..... brls.			638	638	
" salé..... brls.			7,472	22,416	23,054
Flétan..... qtx.	1,420	11,360	1,420		14,200
Carrelet..... "	1,833	2,750	1,833		3,666
Eperlan..... "	64,179	385,074	64,179		641,790
Truite..... "	1,062	8,256	1,062		10,620
Esturgeon..... "	20	100	20		100
Bar..... "	2,000	20,000	2,000		24,000
Anguille..... "	2,380	14,280	2,380		19,040
Petite morue..... "	18,175	27,265	18,175		36,350
Poissons mêlés..... "	120	60	120		120
Encornet..... brls.	605	908	605		1,210
Huitres..... "	15,436	77,180	15,436		92,616
Moules et mactres..... "	33,674	67,348			
" " fraîches..... "			27,874	83,622	
" " en boîtes..... caisses.			5,800	29,000	112,622
Crabes, bucardes et autres mollusques..... qtx.	3,110	3,110	3,110		3,765
Lingues et noues..... "			676		3,380
Peaux de loups-marins..... nomb.	51	51	51		77
Huile de poisson..... gals.			23,210		6,963
Totaux.....		1,870,732			2,761,755

DIVISION No 3, (eaux intérieures).

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs etc., le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche, et la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie piscicole, dans les comtés de **Kings, Queens, Sunbury, York, Carleton, Victoria et Madawaska**, province du **Nouveau-Brunswick**, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Remorqueurs et navires.				Barques.					Filets à mailler.		Pièges à anguille.		Lignes.		Congélateurs et glacières.		Fumoirs et poissonneries.		Numéros.
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	A voiles.	Valeur.	A gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
<i>Comté de Kings.</i>																					
1	District de la rivière Saint-Jean			\$		35	700			40	150	3750	50	50	50	100			10	100	1
2	District de la rivière Kennébécusis					20	200			20	200	3000	150	150	300	600			25	250	2
3	District de la rivière Belleisle					20	200			25	50	750			50	75			10	100	3
	Totaux					75	1100			85	400	7500	200	200	400	775			45	450	
<i>Comté de Queens.</i>																					
4	Partie nord-est					61	700	1	250	111	200	1750			100	250			50	500	4
5	Partie sud-est					195	1950			200	300	2700			50	100	6	60	20	200	5
	Totaux					256	2650	1	250	311	500	4450			150	350	6	60	70	700	
6	<i>Comté de Sunbury</i>	1	40	200	2	60	600	3	450	100	420	4200			50	100	9	135	10	100	6
<i>Comté de York.</i>																					
7	District de la rivière Saint-Jean					85	800			85	100	2250			250	500					7
8	Sainte-Croix, Magaguadavic et Oromocto					107	1625	16	7050	121					500	1000					8
9	Miramichi sud-ouest					20	200			20	10	120			125	250					9
	Totaux					212	2625	16	7050	226	110	2370			875	1750					
<i>Comté de Carleton.</i>																					
10	Rivière Saint-Jean et ouest					50	500			50	30	450			100	200					10
11	A l'est de la rivière Saint-Jean					10	100			10					50	200					11
	Totaux					60	600			60	30	450			150	400					

		<i>Comté de Victoria.</i>																		
12	District de la rivière Saint-Jean.....				10	180				15	4	20				25	25			12
13	Rivière Tobique et lacs.....				30	600				30						75	750	5	500	13
	Totaux.....				40	780				45	4	20				100	775	5	500	
		<i>Comté de Madawaska.</i>																		
14	Rivière Madawaska et Est.....				163	1095				203						410	420			14
15	A l'ouest de la rivière Madawaska.....				88	440	2	250		120						155	118			15
	Totaux.....				251	1535	2	250		323						565	538			
	Totaux généraux.....	1	40	200	2	954	9890	22	8000	1150	1464	18990	200	200	2290	4688	20	695	125	1250

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, vendu ou consommé sur place dans les comtés de **Kings, Queens, Sunbury, York, Carleton, Victoria et Madawaska**, province du **Nouveau-Brunswick**, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon, qtx.	Saumon, valeur.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Poisson blanc, qtx.	Poisson blanc, valeur.	Bar, qtx.	Bar, valeur.	Doré, qtx.	Doré, valeur.	Esturgeon, qtx.	Esturgeon, valeur.	Numéros.
<i>Comté de Kings.</i>														
1	District de la rivière St-Jean	155	2325	12	120					10	80	26	260	1
2	District de Kennébecasis	3	45	25	250					80	640			2
3	District de Belleisle	6	90	8	80					40	320			3
	Totaux	164	2460	45	450					130	1040	26	260	
<i>Comté de Queens.</i>														
4	Partie nord-est	32	480	10	100			2	20	120	960			4
5	Partie sud-ouest	10	150	10	100					240	1920			5
	Totaux	42	630	20	200			2	20	360	2880			
6	<i>Comté de Sunbury</i>	10	150	10	100					150	1200	22	220	6
<i>Comté de York.</i>														
7	District de la rivière St-Jean	165	2475	100	1000					6	48			7
8	Ste-Croix, Magaguadavic et Oromocto	21	315	123	1230			4	40	12	96			8
9	Miramichi sud-ouest	40	600	50	500									9
	Totaux	226	3390	273	2730			4	40	18	144			
<i>Comté de Carleton.</i>														
10	Rivière St-Jean et ouest	20	300	15	150									10
11	A l'est de la rivière St-Jean	2	30	30	300									11
	Totaux	22	330	45	450									

<i>Comté de Victoria.</i>													
12	District de la rivière St-Jean.....	4	60	25	250							12	
13	Rivière Tobique et lacs.....	47	705	60	600							13	
	Totaux.....	51	765	85	850								
<i>Comté de Madawaska.</i>													
14	Rivière Madawaska et est.....			75	750							14	
15	A l'ouest de la rivière Madawaska.....	5	75	26	260	25	375					15	
	Totaux.....	5	75	101	1010	25	375						
	Totaux généraux.....	520	7800	579	5790	25	375	6	60	65	5264	48	180

Quantités consommées au Canada, 5,934 qtx. Quantités exportées aux Etats-Unis, 822 qtx. Quintal = 100 liv.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, vendu ou consommé sur place dans les comtés de Kings, Queens, Sunbury, York, Carleton, Victoria et Madawaska, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12—*Suite et fin.*

Numéros.	Districts de pêche.	Anguille, qtx.		Perche, qtx.		Gasparot, qtx.		Alose, qtx.		Poissons mêlés, qtx.	Poissons mêlés, valeur.	Œufs d'esturgeon, qtx.	Œufs d'esturgeon, val.	Numéros.
		qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.					
<i>Comté de Kings.</i>														
1	District de la rivière Saint-Jean.....	10	50			150	225	75	600	40	40	2	180	1
2	District de la rivière Kennébecasis.....	40	200	40	160	120	180	70	560	50	50			2
3	District de la rivière Belleisle.....					70	105	20	160	10	10			3
	Totaux.....	50	250	40	160	340	510	165	1320	100	100	2	180	
<i>Comté de Queens.</i>														
4	Partie nord-est.....					250	375	190	1520	30	30			4
5	Partie sud-ouest.....					900	1350	230	1840	40	40			5
	Totaux.....					1150	1725	420	3360	70	70			
6	<i>Comté de Sunbury.</i>	40	200			2200	3300	20	160	50	50	3	270	6
<i>Comté de York.</i>														
7	District de la rivière Saint-Jean.....					20	30	40	320	5	5			7
8	Sainte-Croix, Magaguadavic et Oromocto.....			4	16					10	10			8
9	Miramichi sud-ouest.....					50	75			2	2			9
	Totaux.....			4	16	70	105	40	320	17	17			
<i>Comté de Carleton.</i>														
10	Rivière Saint-Jean et ouest.....							4	32	20	20			10
11	A l'est de la rivière Saint-Jean.....									10	16			11
	Totaux.....							4	32	30	30			

<i>Comté de Victoria.</i>													
12	District de la rivière Saint-Jean								16	16		12	
13	Rivière Tobique et lacs								10	10		13	
	Totaux								25	25			
<i>Comté de Madawaska.</i>													
14	Rivière Madawaska et est.								47	47		14	
15	A l'ouest de la rivière Madawaska								33	33		16	
	Totaux								80	80			
	Totaux généraux	90	450	44	176	3760	5640	649	5192	372	372	5	450

Quantités consommées au Canada, 5,934 qtx. Quantités exportées aux États-Unis, 822 qtx. † "Poissons mêlés" comprend la barbac, la barbotte, le greyling et la laqualche.

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché dans le district No 3, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.

Quantités consommées		Poissons.	Quantités.	Prix.	Valeur.
Au Canada.	Aux E.-Unis.				
				\$ c.	\$
490	30	Saumon..... * qtx.	520	15 00	7,800
570	9	Truite..... "	579	10 00	5,790
25		Poisson blanc..... "	25	15 00	375
6		Bar..... "	6	10 00	60
58	600	Doré..... "	658	8 00	5,264
	48	Esturgeon..... "	48	10 00	480
	90	Anguille..... "	90	5 00	450
4	40	Perche..... "	44	4 00	176
3,760		Gasparot..... "	3,760	1 50	5,640
529		Alose (fraîche)..... "	529	8 00	4,232
60		" (salée)..... brls.	60	16 00	960
372		Poissons mêlés†..... qtx.	372	1 00	372
	5	Caviar..... "	5	90 00	450
		Totaux.....			32,049

* Qtl = 100 liv. † " Poissons mêlés " comprend barbu, barbotte, greyling et laqualche.

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, barques, filets de pêche, etc., en usage dans le district No 3, province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Remorqueurs et semaques.....	1	200
Barques (à gazoline).....	22	8,000
" (à voiles).....	954	9,890
Filets à mailles.....	1,464	18,990
Pièges à anguilles.....	200	200
Lignes.....	2,290	4,688
Congélateurs et glacières.....	20	695
Fumoirs et poissonneries.....	125	1,250
Habitations construites appartenant à des amateurs de pêche canadiens ou étrangers et à des guides.....	47	43,913
		34,850
		78,763

Nombre d'hommes employés à bord des navires et des remorqueurs.....	2
Nombre d'hommes employés à bord des barques.....	1,150
Nombre de personnes employées dans les poissonneries, les congélateurs, etc.....	40
	<u>1,192</u>

RÉCAPITULATION

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais; et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus: frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc., dans toute la province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-1912.

Poissons, etc.	Pêcheries maritimes.				Pêcheries fluviales.		Totaux pour les deux classes de pêcheries.		Valeur totale du poisson vendu.
	Pêché et débarqué.		Vendu.		Pêché et vendu.		Vendu.		
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
Saumon..... qtx.	12,497	184,455							
" frais..... "			12,297	211,287	520	7,800	12,817	219,087	
" fumé..... "			100	2,000			100	2,000	221,087
Homard..... "	91,882	544,800							
" en boîtes, caisses.			37,664	602,624			37,664	602,624	
" expédié dans le test..... qtx.			11,171	141,245			11,171	141,245	743,869
Morue..... "	198,560	298,525							
" fraîche..... "			10,869	21,738			10,869	21,738	
" verte, salée..... "			10,114	30,342			10,114	30,342	
" séchée..... "			67,832	340,473			67,832	340,473	392,553
Eglefin..... "	13,123	25,210							
" frais..... "			8,127	20,295			8,127	20,295	
" fumé (finnans)..... "			1,030	10,020			1,030	10,020	
" séchée..... "			1,179	3,531			1,179	3,531	33,846
Merluche..... "	92,414	72,111							
" fraîche..... "			2,534	2,232			2,534	2,232	
" séchée..... "			31,468	94,134			31,468	94,134	96,366
Merlan..... "	58,210	58,210							
" frais..... "			6,210	6,210			6,210	6,210	
" séchée..... "			17,320	60,620			17,320	60,620	66,830
Hareng..... "	743,389	522,297							
" frais..... "			29,138	29,138			29,138	29,138	
" fumé..... "			104,922	304,364			106,922	304,364	
" dans la saumure..... brls.			73,655	296,665			73,655	296,665	
" pour boîte..... "			72,920	114,400			72,920	114,400	
" pour engrais..... "			104,350	52,175			104,350	52,175	796,742
Maquereau..... qtx.	5,671	37,797							
" frais..... "			5,071	50,710			5,071	50,710	
" salé..... brls.			275	3,300			275	3,300	54,010
Alose..... qtx.	7,011	45,018							
" fraîche..... "			4,551	42,270	529	4,232	5,080	46,502	
" salée..... brls.			872	13,080	60	960	932	14,040	60,542
Gasparot..... qtx.	47,005	55,730							
" frais..... "			9,638	18,638	3,760	5,640	13,398	24,278	
" salé..... brls.			14,472	57,416			14,472	57,416	81,694

RÉCAPITULATION

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais; et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus: frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc., dans toute la province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-1912.

Poissons, etc.	Pêcheries maritimes.				Pêcheries fluviales.		Totaux pour les deux classes de pêcheries.		Valeur totale du poisson vendu.
	Pêché et débarqué.		Vendu.		Pêché et vendu.		Vendu.		
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Sardines qtx.	403,103	806,206							
" en boîtes . . . caisses			93,565	467,825			93,565	467,825	
" vendu à l'état frais ou salé. brls.			384,363	768,726			384,363	768,726	1,236,551
Fletan qtx.	1,580	12,960	1,580	15,800			1,580	15,800	15,800
Carrelet "	1,860	2,731	1,860	3,720			1,860	3,720	3,720
Eperlan "	64,444	387,724	64,444	644,440			64,444	644,440	644,440
Truite "	1,062	8,256	1,062	10,620			1,062	10,620	10,620
Poisson blanc "					25	375	25	375	375
Esturgeon "	20	100	20	100	48	480	68	580	580
Doré "					658	5,264	678	5,264	5,264
Bar "	2,000	20,000	2,000	24,000	6	60	2,006	24,060	24,060
Anguille "	2,630	15,780	2,630	20,540	90	450	2,720	20,990	20,990
Perche "					44	176	44	176	176
Petite morue "	18,175	27,265	18,175	36,350			18,175	36,350	36,350
Huitres brls.	15,436	77,180	15,436	92,616			15,436	92,616	92,616
Moules "	59,974	93,648							
" fraîche "			43,274	114,422			43,274	114,422	
" en boîtes . . . caisses			16,700	81,320			16,700	81,320	
Encornet (poisson pour boîte) brls.	1,290	3,648	1,290	3,950			1,290	3,950	195,742
Poissons mêlés . . . qtx.	520	460	520	520	372	372	892	892	3,950
Langues et noues . . . "			941	11,330			941	11,330	892
Caviar (œufs d'Esturgeon) "					5	450	5	450	11,330
Algues comestibles, buccardes et aut. mollusq. " "	5,864	6,800	4,444	9,585			4,444	9,585	450
Peaux de loups marins N' "	51	51	51	77			51	77	9,585
Huile de poisson gall			64,200	19,260			64,200	19,260	77
Totaux		3,307,012		4,854,108		32,049			4,886,157

* Les algues comestibles mentionnées ci-dessus étaient séchées.

RÉCAPITULATION.

Donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, barques, filets de pêche, etc., employés dans toute la province du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1911-12.

	Pêcheries maritimes.		Pêcheries de l'intérieur.		Totaux pour les deux classes de pêcheries.	
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		\$		\$		\$
Navires (tonnage 4711).....	344	186,450			344	186,450
Barques (gazoline).....	766	198,775	22	8,000	788	206,775
" (à voiles).....	6,630	207,690	954	9,890	7,584	217,580
Remorqueurs et semaques.....	72	28,250	1	200	73	28,450
Filets à mailler.....	57,652	394,290	1,461	18,990	59,116	413,280
Filets, dit " dip nets ".....	957	3,400			957	3,400
Seines.....	535	47,350			535	47,350
Filets à piège et à éperlan.....	2,795	137,870			2,795	137,870
Chalands et hachots à sonnettes.....	500	17,600			500	17,600
Nasses.....	495	336,700			495	336,700
Pièges à anguille.....			200	200	200	200
Tralles.....	872	11,840			872	11,840
Lignes à main.....	9,640	6,735	2,290	4,688	11,930	11,423
Fabriques de conserves de homard.....	200	170,180			200	170,180
Casiers à homard.....	253,400	253,032			253,400	253,032
Sardinerias.....	6	104,000			6	104,000
Fabriques c. de moules.....	10	19,200			10	19,200
Congélateurs et glacières.....	222	211,800	20	695	242	212,495
Fumoirs et poissonneries.....	1,361	328,870	125	1,250	1,486	330,120
Jetées et quais.....	327	152,000			327	152,000
Huttes et cottages de pêcheurs.....			47	34,850	47	34,850
Totaux.....		2,816,032		78,763		2,894,795

	Pêcheries maritimes.	Pêcheries de l'intérieur.	Totaux.
Nombre d'hommes à bord des navires et des remorqueurs.....	1,544	2	1,546
" " barques.....	12,543	1,150	13,693
" de personnes employées dans les poissonneries et les glacières, etc.....	6,878	40	6,918
	20,965	1,192	22,157

APPENDICE N^o 5.**ILE DU PRINCE-EDOUARD****RAPPORT SUR LES PECHERIES DE LA PROVINCE.**

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les pêcheries de l'île du Prince-Edouard pour l'exercice 1911-12, ainsi que des statistiques concernant la pêche qui a été faite dans chaque comté et chaque localité. Les chiffres donnés en détail accusent une augmentation de rendement de \$42,688 dont je suis heureux de vous faire part.

HOMARD.

Le homard expédié dans le test et celui mis en boîtes au cours de la saison, ont fourni un rendement en augmentation de \$189,500 sur celui obtenu durant l'année précédente. Le temps a été très beau tant qu'à duré la saison de pêche de ce crustacé et les pêcheurs n'ont perdu aucun des engins qu'ils emploient pour le capturer. Quant aux prix de vente, ils ont été plus élevés que jamais. Du reste, le homard se vend de mieux en mieux d'année en année. En somme, la dernière saison de pêche a été des plus profitables pour les pêcheurs.

HUÎTRES.

Au cours de l'année dernière, la pêche aux huîtres a accusé un fléchissement dû principalement au mauvais temps, cependant les pêcheurs ont bien vendu les huîtres qu'ils ont prises. Ils disent qu'il existe en abondance de petites huîtres sur les bancs. Pour ma part, je suis heureux d'apprendre que le département a l'intention d'importer des huîtres des Etats-Unis afin de se rendre compte si elles peuvent se multiplier dans nos eaux. Une telle mesure serait des plus avantageuses pour toutes les personnes qui entendent se livrer à l'ostréiculture dans cette province.

MORUE.

La pêche de la morue a rendu \$34,701 de moins que l'année dernière. Tous les ans, cependant, les pêcheurs consacrent beaucoup de temps à la pêche de ce poisson, ce dont ils sont largement récompensés par les prix élevés auxquels ils le vendent.

MERLUCHE.

Le rendement de la merluche que l'on a pêchée et séchée cette année a été inférieur de 3,900 quintaux à la quantité de ce poisson que l'on a capturé et dont on a disposé au cours de l'année passée. Cet état de choses a été dû en grande partie au mauvais temps. Quant aux prix auxquels on a vendu la merluche, ils ont été beaucoup plus élevés que durant les dernières saisons.

HARENG.

Comme d'habitude, le hareng de printemps a été très abondant. Toutefois, la présence de la glace sur les côtes a empêché les pêcheurs de se servir de filets pour le prendre et, quand la glace eut disparu, les lits de hareng avaient fait de même, d'où la diminution considérable de rendement de ce genre de pêche.

MAQUEREAU.

La pêche du maquereau a été moins lucrative que durant la précédente saison. Depuis quelques années peu de maquereaux se sont montrés sur nos côtes, mais en revanche, le peu que l'on a capturés sont de plus grande dimension et ils se sont très bien vendus. Le maquereau dit "Tinker" a été plus commun dans les baies et les ports depuis quelques années. Il ne serait pas impossible que la présence de ce poisson présage le retour de maquereaux plus grands et plus nombreux.

ÉPERLAN.

La pêche de l'éperlan a été beaucoup moins importantes que l'année passée et je puis même dire qu'elle a partiellement fait défaut. Au début de la saison, ce poisson a abondé sur les côtes avant la formation de la glace qui est indispensable à l'emploi des engins dont on se sert pour le prendre. Les pêcheurs prétendent qu'une bourrasque du nord-est ayant sévi entre temps, l'éperlan fut chassé de la rivièrè dans l'Atlantique d'où il ne revint pas. Quelle qu'ait été la cause de sa disparition, une chose est certaine, c'est qu'on en a pris très peu par la suite.

MACTRES.

La pêche des mactres a été aussi beaucoup moins importante que la saison précédente. Ces mollusques tendent à disparaître, parce qu'on les pêche trop et ils se font de plus en plus rares. Aussi, la rémunération qu'offre leur pêche donne-t-elle à peine aux pêcheurs ce que leur rapporterait une journée raisonnable de travail s'ils se livraient à une autre occupation. J'ajouterai que nos voisins, les Américains, importent des mactres de cette province qu'ils sèment en grande quantité dans les eaux côtières américaines. C'est pourquoi je me permettrai de suggérer que quelques-uns de nos pêcheurs de mactres ou même de simples pêcheurs en fassent autant sur nos propres côtes, là où la mactre a disparu, puisqu'elle disparaît des bancs publics, car, je ne doute pas qu'à la suite d'une telle culture, la mactre ne se reproduise en abondance dans nos eaux.

RESUME DU RAPPORT FOURNI PAR LE GARDE-PECHE MACCORMACK,
DU COMTE DE KINGS.

MAQUEREAU.

Presque tout le maquereau que l'on a pris a été capturé au filet. Au total, cette pêche accuse une augmentation de 640 quintaux.

ÉPERLAN.

On a pris 50% de moins d'éperlan que l'année dernière. Ceci à cause de certaines conditions climatiques qui firent qu'il n'y avait pas de glace au début de la saison de pêche et que par la suite le froid fut intense et la glace très épaisse.

La saison prohibée a été bien observée tant par les pêcheurs de homard que par les industriels qui font des conserves de ce crustacé. Il est vrai qu'on m'a fait rapport que du homard était mis en conserve en contravention de la loi dans la partie sud du

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

comté, mais il m'a été impossible d'établir des faits probants me permettant d'instituer des poursuites judiciaires contre qui que ce fut.

Qu'il me soit ici respectueusement permis d'attirer l'attention du département sur la nécessité qu'il y aurait de faire des règlements concernant la mise en conserve des moules. En effet, un certain nombre de personnes se livrent à cette industrie sans formalités préalables, ce qui fait qu'il est assez difficile de savoir où sont les établissements. Je ne me trompe pas en affirmant que cet état de choses a grandement facilité la mise en conserve du homard en contravention des règlements.

Le garde-pêche Gallant m'a fait le rapport suivant:—

On a pris du hareng sur la côte vers le 24 avril. Bien que ce poisson se soit montré de bonne heure, on en a pris beaucoup moins en moyenne que durant les deux dernières saisons."

"Les premiers homards ont été mis en conserve vers le premier mai, sur la côte ouest du district. Sur la côte nord leur pêche s'est quelque peu améliorée.

"La morue a abondé et s'est montrée de bonne heure sur les côtes, de si bonne heure même que les traillles n'étaient pas encore prêtes.

"Le maquereau n'a pas été aussi abondant que l'année précédente, mais il s'est beaucoup mieux vendu. Le temps a été beau durant la saison de pêche. Aucun pêcheur n'a perdu la vie au cours de ses occupations et l'on n'a non plus perdu aucun engin de pêche dans mon district."

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. A. MATHESON

Inspecteur des pêcheries.

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et accessoires à l'usage de l'industrie piscicole dans le comté de Kings,

Numéros.	Districts de pêche.	Navires, barques et remorqueurs de pêche, etc.											Filets à mailles.		Filets à pièges.		
		Navires.				Barques.				Remorqueurs, semailles, etc.			Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	A. voiles.	Valeur.	A. gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.					Pêcheurs.
	<i>Comté de Kings.</i>			§		§		§		§			§		§		§
1	Souris et Red-Point.....	2	39	1200	7	60	1000	20	3000	160	2	500	4	200	1600	1	500
2	Baie de Fortune.....					20	300	2	300	40				50	400		
3	Annandale.....					70	1600	3	450	116	2	400	4	120	1000		
4	Georgetown.....	3	46	1500	10	80	2000	6	1000	120	2	500	4	250	2000		
5	Havre Murray nord.....					114	3000	4	800	180				300	2500		
6	Havre Murray sud.....	11	276	6000	50	24	500	21	4000	70	5	2500	15	250	2000		
7	Morell et St-Peters.....					40	1500	16	3500	110				300	3000		
8	Naufrage.....					36	1000	1	150	70				100	800		
9	Lac Nord.....					34	500	3	450	60				100	800		
10	Lac Est.....					20	400	2	300	30				50	400		
	Totaux	16	361	8700	67	498	11800	78	13950	956	11	3900	27	1720	14500	1	500

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

des barques de pêche, et la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres province de l'île du Prince-Edouard, durant l'année 1911-12.

Matériel de pêche.								Fabriques de conserves.				Autres accessoires.				Personnes employées dans les fabriques, les congélateurs et les poissonneries.	Numeros.		
Filets à éperlan.		Trailles.		Lignes à main.		Casiers à homard.		Homard.		Moules.		Congélateurs et glacières.		Fumoirs et poissonneries.				Jetés et quais.	
Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			Nombre.	Valeur.
	\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$				\$
6	180	150	1200	100	100	6500	4500	4	2500	1	1000	4	200	1	500	100	1
6	130	5	40	50	50	4700	3500	2	2000	4	100	1	50	32	2
.....	10	80	150	150	15000	9500	5	6500	1	50	2	50	12	500	90	3
23	150	25	200	150	150	10000	7500	3	5500	3	150	6	300	1	500	70	4
10	30	10	80	100	100	28600	19000	11	9000	4	300	8	250	130	5
.....	200	1600	200	200	11400	7300	4	5000	12	500	1	500	100	6
70	320	150	1200	120	120	17800	10700	7	6500	10	200	1	200	140	7
10	30	50	50	11000	8500	5	6000	6	120	105	8
20	60	10	80	50	50	9400	7500	6	5000	5	100	94	9
40	120	40	320	40	40	3600	2500	2	3000	6	120	40	10
239	1070	600	4800	1010	1010	118000	80500	49	51000	8	500	1	1000	63	1940	7	2250	901	

3 GEORGE V, A. 1913

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et accessoires à l'usage de l'industrie piscicole, dans le comté de **Queens**,

Numéros.	Navires, barques et remorqueurs de pêche, etc.									Matériel						
	Navires.				Barques.					Filets à mailler.		Seines.		Filets à éperlan.		
	Districts de pêche.	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	A voiles.	Valeur.	A gazoline	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
<i>Comté de Queens.</i>																
1	Tracadie	1	20	600	5	58	2960	10	3500	156	450	2250	38	1710	
2	New-London	7	105	2600	26	39	1890	9	3150	108	130	650	25	1000	
3	Pointe Prim	60	3000	6	2100	116	25	125	24	480	
4	Rustico	1	22	600	6	75	3750	10	3500	190	200	1000	3 900	40	800	
5	Rivière Wheatley	6	300	1	400	15	30	150	10	400	
6	Pownal	15	750	3	1500	30	8	40	4	160	
7	Charlottetown	30	1500	5	1750	60	10	50	12	360	
8	Crapaud	25	1250	3	1050	50	100	600	7	280	
9	Lot 65	50	2000	4	1400	110	20	600	
10	Baies et rivières	42	1680	65	
Totaux		9	147	3800	37	400	19080	51	18350	900	953	4765	3 900	180	5790	

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

des barques de pêche, et la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres province de l'Île du Prince-Edouard, durant l'année 1911-12.

de pêche.						Industrie du homard.		Autres accessoires.						Personnes employées dans les fabriques, les congélateurs et les poissonneries.	Numéros.
Trailles.		Lignes à main.		Casiers à homard.		Fabriques.		Congélateurs et glacières.		Fumoirs et poissonneries.		Jetées et quais.			
Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		
	\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		
55	360	250	125	17570	12925	7	8650			5	1000	12	1800	130	1
15	150	225	112	10350	8240	7	2500			3	330	8	600	69	2
		35	17	16620	10125	22	5023			2	300	15	400	85	3
		450	225	15700	14000	4	9000	1	1000	15	1500	20	2000	116	4
		60	30							2	200	2	200		5
				2500	1500	1	450			1	100	1	50	11	6
		100	50												7
		95	47	4620	2650	6	2050					8	170	28	8
		90	45	14780	11400	6	8400					5	1160	77	9
		100	50												10
70	510	1405	701	82140	60840	53	36075	1	1000	23	3430	71	6330	519	

3 GEORGE V, A. 1913

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et accessoires à l'usage de l'industrie piscicole, dans le comté de Prince,

Numéros.	Districts de pêche.	Navires, barques et remorqueurs de pêche, etc.									Matériel			
		Navires.				Barques.					Remorq., semaques, etc.		Filets à mailler	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	A voiles.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.
<i>Comté de Prince.</i>				\$		\$		\$		\$			\$	
1	Tignish.....					62	3720	20	3000	160	1	400	2	80 500
2	Nail-Pond.....					21	1260	4	600	45				20 125
3	Skinner's-Pond.....					39	2340	6	900	90				45 270
4	Miminigash.....	1	10	400	5	40	2400	6	900	88				43 258
5	Alberton.....	1	60	900	9	28	1680	4	600	60				32 192
6	Roxberry, Lot 6.....	1	10	400	4	14	840	2	300	30				20 120
7	Brae.....					12	720	4	600	28				18 108
8	Pointe Ouest.....					14	840	5	750	38				25 150
9	Narrows, Lot 11.....					17	1200	2	490	30				55 152
10	Ellerslie, Lot 12.....					23	1150	3	1700	50				105 480
11	Bideford.....					39	685	3	450	43				80 240
12	Wellington.....					50	750			60				20 80
13	Grande Rivière.....					75	1125			75				24 72
14	Malpeque.....	3	50	1000	11	42	1470	16	3080	78				170 1510
15	Richmond, Baie.....					18	900	6	950	30				30 90
16	Fifteen, Pointe.....					52	2820	39	8535	174				372 1196
17	Travellers' Rest.....					14	340	4	1800	22				60 180
18	Summerside.....					1	50	2	780	6				8 32
19	Carleton.....					8	525	7	1600	21				50 232
20	Tryon.....					9	850	21	3200	60				103 500
	Totaux.....	6	130	2700	29	578	25665	154	30235	1188	1	400	2	1360 6487

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

des barques de pêche et la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres province de l'île du Prince-Edouard, durant l'année 1911-12.

de pêche.														Indus- trie du homard.	Autres accessoires.				Nombre de personnes employées dans les fabriques, congéla- teurs et poissonn.	Numéros.	
Seines.		Filets à pièges.		Filets à éperlan.		Trailles.		Lignes à main.		Casiers à homard.		Fabri- ques.		Cong. et glac.	Fum., et poiss.		Jetées et quais.				
Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.			Valeur.
	\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		
1	500	1	500	8	24	50	250	100	50	18000	14400	9	9000	1	500	9	900	1	30000	350	1
						30	150	5	2	4000	3200	1	1000			2	200			20	2
						100	500	114	57	9000	7200	4	4000	1	500	4	400			150	3
						110	550	90	45	10000	8000	5	5000	1	500	5	500	1	12000	145	4
1	500			200	600	70	350	50	25	8000	6400	5	5000			5	500			80	5
				50	150	6	30	10	5	3500	2800	2	2000			2	200			20	6
										3400	2720	4	4000			4	400	1	5000	20	7
								6	3	4600	3680	5	5000			5	500			40	8
				3	90					6100	3650	4	3200							35	9
				5	175			50	25	5500	2750	3	1200							45	10
										1750	1750	2	1600							14	11
				4	80					12050	8370	2	2000							22	12
				2	70					1500	1124					4	80	1	5000	4	13
								50	25	5750	2400	4	3200			7	150			75	14
										6000	1000	4	1700							55	15
				2	50					23900	6400	15	6250							103	16
				5	125					2500	1200	1	1000							15	17
				10	200					775	598	1	600			1	40			8	18
				7	175					4375	2060	4	1800							16	19
				9	225					8500	3450	8	4100							45	20
1	500	1	500	305	1964	366	1830	475	237	139200	93152	83	61650	3	1500	48	3870	4	52000	1262	

3 GEORGE V, A. 1913

PÊ

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état l'année

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon, qtx.	Saumon, valeur.	Homard, qtx.	Homard valeur.	Morue, qtx.	Morue, valeur.	Eglefin, qtx.	Eglefin, valeur.	Merluche et lingue, qtx.	Merluche et lingue, valeur.	Hareng, qtx.
		§	§	§	§	§	§	§	§	§	§	
1	Souris et Red-Point.....			2100	6825	3434	3434	330	264	4920	4920	2400
2	Baie Fortune.....			1652	5369	700	700	30	24	425	425	1220
3	Annandale.....			4410	14332	480	480	100	80	330	330	1440
4	Georgetown.....			3913	12719	624	624	250	200	250	250	2110
5	Havre Murray-Nord.....			6598	21443	1172	1172	20	16	210	210	2270
6	Havre Murray-Sud.....			2468	8021	4850	4850	90	72	6195	6195	6200
7	Morell et St-Pierre.....	48	384	7450	24212	4600	4600	130	104	465	465	1660
8	Naufrage.....			4653	15122	460	460	40	32	150	150	1250
9	Lac-Nord.....			4459	14492	640	640	20	16	174	174	1200
10	Lac-Est.....			1497	4968	1040	1040	160	128	900	900	350
	Totaux.....	48	384	39200	127523	18000	18000	1170	936	14019	14019	20100

Qtl. = 100 liv.

N. B.—Dans certains cas on n'a pas donné les chiffres ayant contribué à fournir

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

CHE.

frais, dans le comté de Kings, province de l'île du Prince-Edouard, durant 1911-12.

Hareng, valeur.	Maquereau, qtx.	Maquereau, valeur.	Gasparot, qtx.	Gasparot, valeur.	Eperlan, qtx.	Eperlan, valeur.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Anguille, qtx.	Anguille, valeur.	Petite morue, qtx.	Petite morue, valeur.	Poissons mêlés, qtx.	Poissons mêlés, val.	Encornet, brls.	Encornet, valeur.	Moules, brls.	Moules, valeur.	Mactres, brls.	Mactres, valeur.	Numéros.
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1200	306	1836	60	300	10	80	20	100	40	20	250	625	1
610	23	138	100	500	10	80	5	25	10	5	16	40	2
720	6	36	10	50	10	80	5	25	20	10	40	100	3
1055	27	162	40	200	5	40	20	100	60	30	100	250	4
1135	4	24	150	750	5	40	10	50	60	30	380	950	80	200	5
3100	200	1000	15	120	5	25	100	50	100	250	6
830	763	4578	40	40	225	1125	15	120	150	750	40	20	50	125	7
625	25	125	4	32	8
600	50	250	10	80	9
175	57	342	5	40	10	50	10
10050	1186	7116	40	40	860	4300	89	712	225	1125	50	70	350	165	190	285	936	2340	80	200	

les totaux parce que l'on n'a pu se les procurer exactement dans diverses localités

POISSON VENDU.

COMTÉ de Kings, province de l'île du Prince-Edouard, année 1911-1912—Tableau donnant les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits vendus : frais séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon frais et gelé, qtx.	Saumon en boîtes, caisses.	Homard en boîtes, caisses.	Morue fraîche, qtx.	Morue, verte-salée, exp., qtx.	Morue, séchées, qtx.	Egletin, frais, qtx.	Egletin séché, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Hareng, frais, qtx.	Hareng dans de la saumure, brls.	Hareng pour boîte, brls.	Maquereau, frais, qtx.	Maquereau, salé, brls.	Numéros.
<i>Comté de Kings.</i>																
1	Souris et Red-Point.....			913	60	150	985	24	100	1660	50	100	1025	216	30	1
2	Baie de Fortune.....			751	10	50	200	30	146	40	60	500	8	6	2
3	Annandale.....			2007	23	60	115	40	20	120	60	50	610	6	3
4	Georgetown.....			1779	50	62	150	50	66	35	50	20	1000	2	8	4
5	Havre Murray, Nord.....			2860	100	146	260	20	70	20	20	1100	4	5
6	Havre Murray, Sud.....			1073	200	300	1400	20	23	2065	30	120	2900	6
7	Morell et St-Picrro.....	40	10	3522	50	100	1480	40	30	155	60	100	650	583	60	7
8	Naufrage.....			2115	20	100	90	10	10	50	50	600	8
9	Lac Nord.....			1991	20	56	175	5	5	60	40	580	9
10	Lac Est.....			651	10	40	320	5	52	320	175	12	15	10
	Totaux.....	40	10	17662	540	1058	5175	244	306	4731	400	470	9140	831	119	
	Prix.....	\$ 10	12	16	2	3	5	1.50	3	3.50	1.50	5	1.50	10	15	
	D'une valeur de.....	\$ 400	120	282592	1080	3174	25875	366	918	16558	600	2350	13710	8310	1785	

POISSON VENDU.

Comté de Kings, province de l'Île du Prince-Édouard, année 1911-1912—Tableau donnant les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits vendus : frais séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.—*Suite.*

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

RAPPORTS DES INSPECTEURS DES PÊCHERIES—ÎLE-DU-P.-É.

22—14

Numéros.	Districts de pêche.	Gasparot salé,	Eperlan frais,	Truite fraîche,	Anguille fraîche,	Petite morue fraîche,	Poissons mêlés	Encornet pour	Moules et maîtres	Moules et maîtres	Langues et noues,	Huile de poisson,	Numéros.
		brls.	qtz.	qtz.	qtz.	qtz.	qtz.	boîte, brls.	fraîches, brls.	en boîtes, caisses.	dans de la saumure et séc., qtz.	galls.	
<i>Comté de Kings.</i>													
1	Souris et Red-Point.....		60	10	20		40		250		15	500	1
2	Baie Fortune.....		100	10	5		10		16		4	100	2
3	Annandale.....		10	10	5		20		40		1	50	3
4	Georgetown.....		40	5	20		60		10	100			4
5	Havre Murray Nord.....		150	5	10		60		50	410		50	5
6	Havre Murray Sud.....		200	15	5		100		100		20	1000	6
7	Morell et Saint-Pierre.....	14	225	15	150		40		50		1	200	7
8	Naufrage.....		25	4									8
9	Lac Nord.....		50	10									9
10	Lac Est.....			5	10						2	100	10
	Totaux.....	14	860	89	225	50	330	190	516	510	43	2000	
	Prix.....	\$ 3	7	10	10	2	1	2	4	4	30	30	
	D'une valeur de.....	\$ 42	6020	890	2250	100	330	380	2064	2040	1290	600	
	D'une valeur totale de.....												\$373,844

N. B.—Dans certains cas on n'a pas donné les chiffres ayant contribué à former les totaux, parce que l'on n'a pu se les procurer exactement dans diverses localités.

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans le comté de Queens, province de l'île du Prince-Edouard, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.		Saumon, qtx.		Saumon, valeur.		Homard, qtx.		Homard, valeur.		Morue, qtx.		Morue, valeur.		Eglenin, qtx.		Eglenin, valeur.		Merluche et lingue, qtx.		Merluche et lingue, valeur.		Hareng, qtx.		Hareng, valeur.		Maquereau, qtx.		Maquereau, valeur.		Gasparot, qtx.		Gasparot, valeur.		Numéros.
	Comté de Queens.		13	104	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1	Tracadie.....		13	104	6335	25340	8017	12025	2269	2269	67	67	2619	1310	667	3335	375	188	1	1		1		1		1		1		1		1		1	
2	New-London.....				3754	15016	2026	3039	81	65	33	38	2178	1089	546	2730			1	1		1		1		1		1		1		2			
3	Pointe-Prim.....				4430	17720	505	757	17	17	29	29	2423	1211	14	70			1	1		1		1		1		1		1		3			
4	Rustico.....				5614	22456	10136	15204	4863	4863	422	422	2942	1471	1153	5765			1	1		1		1		1		1		1		4			
5	Rivière Wheatley.....						1210	1815					32	16					1	1		1		1		1		1		1		5			
6	Pownal.....				800	3200							295	145					1	1		1		1		1		1		1		6			
7	Charlottetown.....				354	1770													1	1		1		1		1		1		1		7			
8	Crapaud.....				860	3440							1597	799					1	1		1		1		1		1		1		8			
9	Lot 65.....				3910	15640	2020	3030					1804	902					1	1		1		1		1		1		1		9			
10	Baies et rivières.....																		1	1		1		1		1		1		1		10			
	Totaux.....		13	104	26057	104532	23914	35870	7230	7214	556	556	13890	6943	2380	11900	375	188																	

PECHE.

TABEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans le comté de Queens, province de l'Île du Prince-Edouard, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Eperlan, qtx.	Eperlan, valeur.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Anguille, qtx.	Anguille, valeur.	Poissons mêlés, qtx.	Pois. mêlés, valeur.	Encornet, brls.	Encornet, valeur.	Huitres, brls.	Huitres, valeur.	Mactres, brls.	Mactres, valeur.	Numéros.
			\$		\$		\$		\$		\$			\$	\$	
	<i>Comté de Queens.</i>		\$		\$		\$		\$		\$			\$	\$	
1	Tracadie.....	927	3808	20	160	12	60	77	38	50	75	1737	8685	110	220	1
2	New-London.....	100	400	10	80			55	28			45	225	6	12	2
3	Pointe-Prim.....	29	116					50	25			381	1905			3
4	Rustico.....	98	392			12	60	200	100	110	165			58	116	4
5	Rivière Wheatley.....	60	240					10	5			145	725			5
6	Pownal.....	12	48									35	175			6
7	Charlottetown.....	58	232			9	45					34	170	12	24	7
8	Crapaud.....	63	252									347	4235	14	28	8
9	Lot 65.....	145	580					12	6			76	380	8	16	9
10	Baies et rivières.....	133	532			44	220							17	34	10
	Totaux.....	1625	6600	30	240	77	385	404	202	160	240	3300	16500	225	450	

POISSON VENDU.

COMTÉ de Queens, province de l'Île du Prince-Edouard, année 1911-12—Tableau donnant les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon frais et gelé, qtx.	Saumon en boîtes, caisses.	Homard en boîtes, caisses.	Homard expédié dans le test, qtx.	Morue fraîche, qtx.	Morue verte salée, expédiée, qtx.	Morue séchée, qtx.	Eglefin frais, qtx.	Eglefin séché, qtx.	Merluche et lingue séchées, qtx.	Hareng frais, qtx.	Hareng dans de la saumure, brls.	Numéros.
<i>Comté de Queens.</i>														
1	Tracadie.....	6	8	3123	89	2017	1500	1000	2269	23	33	62	1
2	New-London.....			1877	35	496	333	21	20	13	425	113	2
3	Pointe Prin.....			2215	49	93	90	2	5	10	616	119	3
4	Rustico.....			2762	90	1224	2296	1440	4863	140	502	208	4
5	Rivière Wheatley.....				111	100	300						5
6	Pownal.....			400									6
7	Charlottetown.....				354									7
8	Crapaud.....			430								139	150	8
9	Lot 65.....			1911	88	646		458				54	50	9
10	Baies et rivières.....													10
	Totaux.....	6	8	12718	621	4082	4485	3621	7155	25	186	1769	702	
	Prix.....	\$ 10	12	16	7	2	3	5	1.50	3	3.50	1.50	5	
	D'une valeur de.....	\$ 60	96	203488	4347	8164	13455	18105	10732	75	651	2653	3510	

POISSON VENDU.

Comté de Queens, province de l'Île du Prince-Edouard, année 1911-12—Tableau donnant les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.

Numéros.	Districts de pêche.	Hareng pour boîte, brls.	Maquereau frais, qtx.	Maquereau salé, brls.	Gasparot frais, qtx.	Gasparot, salé, brls.	Eperlan frais, qtx.	Truite fraîche, qtx.	Anguille fraîche, qtx.	Poissons mêlés frais, qtx.	Encornet frais, pour boîte, brls.	Huitres fraîches, brls.	Moules et maîtres fraîches, brls.	Langues et noues dans de la saumure et séchées, qtx.	Huile de poisson, gallons.	solemun N
Comté de Queens.																
1	Tracadie.....	1200	157	170	75	100	927	20	12	77	50	1737	110		1250	1
2	New-London.....	707	147	133			100	10		55		45	6		400	2
3	Pointe Prim.....	725	14				29			50		381				3
4	Rustico.....	908	256	300			38		12	200	110		58	5	1600	4
5	Rivière Wheatley.....	16					60			10		145			50	5
6	Pownal.....	148					12					35				6
7	Charlottetown.....						58		9			34	12			7
8	Crapaud.....	504					63					847	14			8
9	Lot 65.....	800					145			12		76	8			9
10	Baies et rivières.....						133		44				17			10
	Totaux.....	5009	574	603	75	100	1625	30	77	404	160	3300	225	5	3300	
	Prix.....\$	1.50	10	15	1	3	7	10	10	1	2	7	4	30	.30	
	D'une valeur de.....\$	7513	5740	9045	75	300	11375	300	770	404	320	23,100	900	150	990	
	D'une valeur totale de.....														\$326,318	

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans le comté de Prince, province de l'Île du Prince-Edouard, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Homard, qtx.		Morue, qtx.		Egline, qtx.		Merluche et lingue, qtx.		Hareng, qtx.		Maquereau, qtx.		Flétan, qtx.		Eperlan, qtx.		Truite, qtx.		Anguille, qtx.		Encornet, brls.		Huitres, brls.		Moules, brls.		Mactres, brls.		Numéros.
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1	Tignish			1000	1500	200	200	600	600	5500	3500	200	1200	10	50															1
2	Nail Pond			1500	2250	200	200	300	300	2700	1350	220	1320	4	20															2
3	Skinner's Pond			1850	2775	175	175	600	600	3200	1600	240	1440	3	15															3
4	Miminigash			1250	1825	50	50	200	200	2400	1200	200	1200	5	25															4
5	Alberton			750	1125	100	100	250	250	3600	1800	280	1680	2	10															5
6	Roxbury, Lot 6			200	300	25	25	75	75	1200	600	40	240	1	5															6
7	Brae									1200	600																			7
8	Pointe Ouest			100	150																									8
9	Narrows, Lot 11			160	240					720	360																			9
10	Ellerslie, Lot 12			189	283					1732	866																			10
11	Bideford									614	307																			11
12	Wellington									3038	1519																			12
13	Grande Rivière									86	43																			13
14	Malpeque			700	1050					3672	1836	259	1295																	14
15	Richmond-Bay									3006	1503																			15
16	Fifteen, Pointe			40	60					8078	4039																			16
17	Traveller's Rest									654	327																			17
18	Summerside									168	79																			18
19	Carleton									972	486																			19
20	Tryon									2658	1329																			20
	Totaux	52833	226088	7739	11558	750	750	2025	2025	45188	22344	1439	8275	25	125	3203	12752	19	95	5	25	13	19	5535	27675	18	30	6824	13648	

N. B.—Dans certains cas on n'a pas donné les chiffres ayant contribué à fournir les totaux parce que l'on n'a pu se les procurer exactement dans diverses localités.

POISSON VENDU.

COMITÉ de Prince, province de l'île du Prince-Edouard, année 1911-12. Tableau donnant les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.

Numéros.	Districts de pêche.	Homard en boît., caisses.	Homard, expédié dans le test, qtx.	Morue fraîche, qtx.	Morue verte- salée, qtx.	Morue séchée, qtx.	Églefin, frais, qtx.	Églefin, séché, qtx.	Merluche et lin- gue séchées, qtx.	Hareng frais, qtx.	Hareng, dans de la saumure, brls.	Hareng pour boîtes, brls.	Maquereau frais qtx.	Maquereau salé, brls.	Flétan frais, qtx.	Éperlan frais, qtx.	Truite fraîche, qtx.	Anguille fraîche, qtx.	Encornet, pour boîte, brls.	Huîtres fraîches, brls.	Moules fraîches, brls.	Langues fraîches qtx.	Huiles de pois. gallons.	Numéros.
1	Tignish			50	75	267	75	42	200	400	566	1700	60	46	10		2	2	3					1
2	Nail-Pond			40	130	400	50	50	100	300	100	1050	10	70	4				2			12	400	2
3	Skinner's-Pond			50	150	500	25	50	200	500	100	1200	40	67	3				4			6	275	3
4	Miminigash			550	200	100	11	13	67	700	50	775	50	50	5				4			13	450	4
5	Alberton			50	50	200	40	20	83	200	333	1200	40	80	2		3		3		5	4	300	5
6	Roxbury Lot 6			30	20	43	10	5	25	200	100	350	10	10	1		1		1		3	5	350	6
7	Brac									200	50	425										1	125	7
8	Pointe Ouest			10	10	23																		8
9	Narrows, Lot 11			40	30	20				5	5	350											25	9
10	Ellerslie, Lot 12			50	35	23				32		850												10
11	Bideford									14		300												11
12	Wellington									11	9	1500												12
13	Grande Rivière									11	15	15												13
14	Malpeque									42	30	1770	50	60										14
15	Richmond Bay			60	50	180				6		1500												15
16	Fifteen, Pointe			10		10				20	34	3978												16
17	Traveller's Rest									6		324												17
18	Summerside			12						8		75												18
19	Carleton									12		480												19
20	Tryon									18		1320												20
	Totaux	21313	12	940	750	1766	211	180	675	2685	1392	19162	260	392	25	3203	19	5	13	5535	6842	40	1925	
	Prix	\$ 16	7	2	3	5	1 50	3 3	60	1 50	5	1 50	10	15	7	7	10	10	2	7	4	30	30	
	D'une valeur de	\$ 341008	84	1880	2250	8830	317	510	2362	4028	6960	28743	2600	5880	175	22421	190	50	26	38745	27368	1200	577	
	D'une valeur totale de																							\$196,234

* Environ 500 qtx. furent mis en boîtes.

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais ; et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc., dans la province de l'Île du Prince-Edouard, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché, débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
		\$		\$	\$
Saumon..... qtx.	61	488			
" frais et gelé..... "			46	460	
" en boîtes..... caisses.			18	216	
					676
Homard..... qtx.	118,090	458,193			
" en boîtes..... caisses.			51,693	827,088	
" expédié dans le test..... qtx.			633	4,431	
					831,519
Morue..... "	49,653	65,428			
" fraîche..... "			5,562	11,124	
" verte salée, expédiée..... "			6,293	19,879	
" séchée..... "			10,562	52,810	
					82,813
Eglefin..... "	9,100	8,900			
" frais..... "			7,610	11,415	
" séché..... "			511	1,533	
					12,948
Merluche et lingue..... "	16,600	16,600			
" séchées..... "			5,592	19,571	
					19,571
Hareng..... qtx.	79,178	40,337			
" frais..... brls.			4,854	7,281	
" dans de la saumure..... "			2,564	12,820	
" pour boîte..... "			33,311	49,966	
					70,067
Maquereau..... qtx.	5,005	27,391			
" frais..... "			1,665	16,650	
" salé..... brls.			1,114	16,710	
					33,360
Gasparot..... qtx.	415	228			
" frais..... "			75	75	
" salé..... brls.			114	342	
					417
Flétan..... qtx.	25	125			175
Éperlan..... "	5,688	23,652	5,688		39,816
Truite..... "	138	1,047	138		1,380
Anguille..... "	307	1,585	307		3,070
Petite morue..... "	50	70	50		100
Poissons mêlés..... "	734	307	734		734
Encornet..... brls.	363	544	363		726
Huitres..... "	8,835	44,175	8,835		61,845
Mactres et moules..... "	8,083	16,674			
" fraîches..... "			7,583	30,332	
" en boîtes..... caisses.			510	2,040	
					32,372
Langues et noues..... qtx.			88		2,640
Huile de poisson..... galls.			7,225		2,167
D'une valeur totale de.....		705,754			\$1,196,396

RECAPITULATION

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, des barques et des filets de pêche, etc., de la province de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires (tonnage, 638 tonneaux).....	31	15,200
Barques (à voiles).....	1,476	56,545
" (à gazoline).....	283	62,535
Remorqueurs, semailles, etc.....	12	4,300
Filets à mailles.....	4,033	25,752
Seines.....	4	1,400
Filets à pièges et à éperlan.....	726	9,824
Trilles.....	1,036	7,140
Lignes à main.....	2,890	1,948
Casiers à homard.....	339,340	234,492
Fabriques de conserves de homard.....	185	148,725
" " de moules.....	8	500
Congélateurs et glacières.....	5	3,500
Fumoirs et poissonneries.....	139	9,240
Jetées et quais.....	82	60,630
Total.....		641,731

Nombre d'hommes employés sur des navires et des remorqueurs.....	162
" " " barques.....	3,044
Nombre de personnes employées dans les poissonneries, congélateurs, fabriques, etc.....	2,682
	<u>5,888</u>

APPENDICE N^o 6.

QUEBEC

Division du Golfe Saint-Laurent, pêche maritime.—Cette division comprend les comtés de Bonaventure, de Gaspé, de Saguenay et de Rimouski. Inspecteur Wm Wakeham, M.D., Bassin-de-Gaspé.

Division du Golfe Saint-Laurent, pêche fluviale (eaux intérieures).—Cette division comprend les comtés de Témiscouata, de Kamouraska, de l'Islet, de Montmagny, de Chicoutimi, de Charlevoix, de Montmorency et de Québec. Inspecteur Wm Wakeham, M.D., Bassin-de-Gaspé.

Cantons de l'Est.—Inspecteur, C. A. Bernard, Saint-Césaire.

Fleuve Saint-Laurent.—Depuis le comté de Huntingdon jusqu'à celui de Bellechasse, et depuis le comté de Portneuf jusqu'à celui de Soulanges. Inspecteur, Joseph Riendeau, Longueuil.

RAPPORT SUR LES PECHERIES MARITIMES DE LA DIVISION DU GOLFE.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après les statistiques établies pour la pêche faite dans la division du golfe durant la saison qui vient de se terminer. Ces statistiques, telles que je vous les envoie, ont été préparées avec un soin exceptionnel, ayant au préalable été soumises à la critique de quelques-uns des marchands de poissons les plus considérables de la dite division. D'après les personnes les mieux qualifiées pour juger les chiffres présentés, ceux-ci donnent à leur avis une idée assez exacte du rendement de la pêche et ne serait nullement exagérés.

Le rendement pécuniaire total de la pêche donné ci-après accuse une augmentation sensible sur celui obtenu durant la saison précédente, ce que l'on peut attribuer en grande partie au fait que nous avons augmenté de \$4.50 à \$5 le prix auquel on aurait payé le quintal de morue pêchée, cependant, qu'en même temps le rendement de la pêche du saumon et de celle du homard était aussi une augmentation. Au total, on a pris moins de morue que d'habitude, ce que l'on peut attribuer à l'absence de ce poisson à Natashquan et en aval de cette localité, sur la côte nord. Sur la côte sud la pêche de la morue a été bonne et les prix auxquels elle s'est vendue exceptionnellement avantageux pour les pêcheurs attendu que les demandes de morue ont dépassé le rendement obtenu.

Depuis quelques années, il est survenu un changement considérable quant à la façon d'expédier la morue séchée mise en vente. En effet, par le passé, l'exportation de la morue était entièrement entre les mains de grandes firmes qui font affaires sur le littoral. Quelques-unes de ces firmes existent et vendent du poisson depuis la guerre de la révolution. Par le passé elles possédaient leurs propres navires, pour la plupart de petits bricks et des goélettes carrées dans lesquelles on transportait sans rompre charge le poisson que l'on destinait aux divers marchés; mais depuis une vingtaine d'années, ces bâtiments étant devenus trop vieux et ayant été éliminés pour cause de

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

vétusté, leurs propriétaires ne les ont pas remplacés et se sont contentés de nolisier les navires qui conviennent à leur commerce. Actuellement, cette seconde façon d'agir est abandonnée à son tour et tout le poisson est expédié par voie ferrée ou par vapeurs de cabotage à Halifax, Québec ou New-York. De ces villes, il est transporté par vapeur sur les marchés et vendu.

Les facilités du transport direct du poisson d'exportation d'un point quelconque de la côte à un quelconque des marchés où on le vend sont devenues telles qu'il est maintenant possible à un petit commerçant et même aux pêcheurs particuliers d'expédier directement le poisson dont ils disposent. Pour ma part, je ne crois pas que cet état de choses soit rigoureusement avantageux, car il y a danger que les petits négociants et les pêcheurs ne soignent pas, comme ils le devraient l'emballage du poisson qu'ils expédient. Jadis, la marque particulière de chaque firme importante garantissait la qualité du poisson expédié, et c'est ainsi que le poisson, mis en balles et portant les marques bien connues "C.R.C., B.B. ou C.C.," se vendait le plus cher et figurait sur les statistiques étrangères des marchés d'écoulement du poisson sous une rubrique spéciale et à un prix plus élevé. Il n'en est plus ainsi et déjà nous recevons des plaintes qui nous informent que le poisson expédié par les petits commerçants laisse à désirer, ce qui, indubitablement fera tort à nos exportations de poisson en général. Aussi, comme les facilités de transport qui permettent à nos producteurs de livrer leurs marchandises aux consommateurs vont s'accroissant (et augmenteront encore plus rapidement, au fur et à mesure du développement des voies ferrées le long du littoral), il me semble que pour protéger l'industrie de la pêche, un système d'inspection locale s'impose sans retard. Du reste, si l'on s'est aperçu qu'une telle mesure était nécessaire, pratiquement parlant à l'égard de tous les autres produits alimentaires, il n'y a pas de raison pour qu'une exception soit faite à l'égard du poisson. Il est de l'intérêt des pêcheurs, évidemment, de présenter au public avec soin le poisson qu'il offre. Or, par expérience, on peut dire que les pêcheurs ne seront soigneux sous ce rapport que lorsqu'ils y seront obligés. Il y a un autre changement qui est venu bouleverser les anciennes méthodes chères à l'industrie piscicole, nous avons mentionné les barques automobiles. Nombreux, en effet, sont les pêcheurs qui ont mis des moteurs à gazoline sur leurs barques, et cette façon d'agir tend à devenir générale, surtout lorsqu'il est question de pratiquer la pêche loin du rivage. Ceci se comprend aisément attendu que par les anciennes méthodes il faut perdre beaucoup de temps pour atteindre les pêcheries et en retourner, beaucoup se trouvant à une quarantaine de milles de la côte, sans compter que même par temps calme, d'une telle distance, il est fort fatigant de ramener à la rame une barque chargée de poisson, car, la barque est alors très lourde et ce n'est pas une mince affaire que de manier des rames qui ont une vingtaine de pieds de long. Aussi, ce mode de transport est cause que pendant les temps chauds beaucoup de poissons se gâtent, cependant que le reste perd une partie de ses bonnes qualités par suite du retard occasionné dans son transport. Tout ceci sera amélioré par l'emploi de barques à gazoline.

Au cours de la dernière saison de pêche, on a pu se rendre compte que les nouvelles méthodes de propulsion dont nous parlons ici ont été très avantageuses pour les pêcheurs. L'un d'eux en particulier, m'a dit quels bénéfices cela lui avait permis de retirer de son travail. Déjà il avait tiré sa barque à terre et décidé de ne plus pêcher durant la saison, lorsque s'étant rendu compte que la boîte et le poisson (on donne ce nom seulement à la morue sur la côte) abondait, il changea d'idée, mais, comme la saison était avancée, il n'aurait pas remis sa barque à l'eau s'il n'eût dû se fier qu'à ses rames et à ses voiles, et ce fut la raison pour laquelle ses voisins demeurèrent alors inactifs parce qu'ils ne disposaient que de vieilles barques à voiles. En tout cas, grâce à la barque à gazoline dont il disposait, notre homme put, en une semaine, avec l'aide d'un seul compagnon gagner plus de \$200 qu'il n'aurait jamais possédés s'il n'avait

pas disposé d'un moteur de propulsion. Bien entendu, il y a des pêcheurs qui ont horreur des barques automobiles, et ce sont ceux-là qui se proposent de demander au gouvernement d'en prohiber l'emploi. C'est pure bêtise et il n'est pas douteux que les pêcheurs entreprenants et actifs finiront partout par avoir des moteurs de propulsion installés sur leurs barques.

Je crois en outre, que l'introduction de moteurs de propulsion engageront les pêcheurs à employer de la boîte gelée lorsqu'ils ne pourront en avoir de la fraîche. Jusqu'ici, sans que l'on sache pourquoi les pêcheurs en barques ont fait fi de la boîte gelée. Ceci est dû sans doute à ce que le temps qu'il faut pour atteindre les lieux de pêche, principalement par les temps chauds et calmes de l'été (saison durant laquelle la boîte fraîche est rare), est cause que la boîte gelée se gâte et n'est plus assez ferme pour tenir sur les hameçons. C'est pourquoi, les grandes goélettes de pêche qui se rendent sur les bancs et à bord desquelles on se sert beaucoup de boîte gelée transportent de la glace pour la conserver, tandis que les pêcheurs en barque négligent de prendre cette précaution.

L'adoption des moteurs de propulsion marque donc un grand progrès, car les pêcheurs pourront construire des barques plus grandes et meilleures que par le passé, et ils pourront, en outre, se rendre plus loin en mer. De plus, cela tend à éliminer l'ancienne routine et les idées surannées, car le pêcheur qui aura appris que le machinisme moderne lui a permis d'augmenter ses bénéfices, de poursuivre son industrie sans perte de temps et avec plus de confort et moins de risques ne tardera pas à se rendre compte qu'il est possible d'améliorer sa façon de pêcher en employant de nouveaux engins qui lui permettront de gagner du temps, tout en courant moins de danger. On peut être assuré que malgré le tollé dont on accueille maintenant certaines méthodes modernes de pêche—contre lesquelles on s'est récrié de la même façon en Europe lorsqu'elles y furent introduites—finira par cesser tout comme ont cessé les récriminations et les protestations qui se sont manifestées chez les ignorants et les gens préjugés chaque fois que l'on a tenté d'introduire des méthodes modernes d'économie de travail. C'est dire que le progrès dont nous parlons au point de vue de la pêche est appelé à faire disparaître l'ancienne méthode de pêche à la ligne à main. Chaque comité d'enquête tenu en Grande-Bretagne et où ont figuré les hommes les plus capables de notre époque s'est déclaré en faveur des nouvelles méthodes et a assuré positivement et clairement qu'elles ne sont pas excessivement destructives. Etant donné notre système actuel, il nous faut bien en passer par les exigences des règlements que demande la majorité au moins en ce qui concerne les pêcheries canadiennes, mais j'espère que nous y songerons deux fois avant de demander aux vieilles nations d'Europe de nous imiter à cet égard en passant des règlements prohibitifs appelés à supprimer les méthodes nouvelles de grande pêche qu'elles ont adoptées et sanctionnées et qu'elles poursuivent encore après des années d'enquêtes soigneuses et d'expérience. Car il faut dire que ce sont les mêmes personnes qui appuient et encouragent l'agitation qui se fait contre les méthodes les plus modernes de la grande pêche qui sont les premières à s'opposer à la sanction de règlements destinés à protéger et à conserver en bon état quelques-unes de nos autres pêcheries que l'on est en train de détruire par suite de l'emploi de méthodes néfastes.

Où sont maintenant nos pêcheries d'huîtres et pourquoi? Pourtant l'expérience acquise en France et en Angleterre où l'on réglemente la pêche avec le concours de commissions indépendantes, ne devrait-elle pas suffire à démontrer ce qu'il faut faire pour conserver nos pêcheries. Certes, vos propres fonctionnaires ont dit cela maintes et maintes fois, mais il n'y a rien à faire. Il est vrai, ce n'est pas impunément qu'un officier subalterne peut pousser cette question à fond, car il lui en cuirait d'avoir dit certaines choses. Ce qu'il y a de plus clair en tout cela, c'est que jamais nous n'aurons les meilleurs et plus justes règlements en l'espèce tant que ces questions-là ne seront pas soumises et réglées par une commission absolument indépendante.

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

HARENG.

Le hareng s'est montré aux Îles-de-la-Madeleine et dans la Baie-des-Chaleurs à l'époque habituelle et en aussi grande abondance que par le passé. Il faut dire toutefois, que ce poisson n'abonde pas toujours également dans les mêmes localités, ses déplacements dépendant de la direction des vents prédominants et aussi de la température de l'eau. C'est pourquoi sans doute, on a constaté la présence de lits plus tardifs et plus petits que de coutume à Anticosti et sur la côte nord. Les derniers harengs qui frayent au printemps sont pêchés vers la mi-juin immédiatement en amont du cap Whittle, et l'on prend du hareng le printemps en remontant le Saint-Laurent jusqu'à Kamouraska, presque dans de l'eau douce.

MORUE.

La pêche de ce poisson a commencé vers le milieu de mai. C'est généralement au large de Percé que se prennent les premières morues. Sur la rive sud la pêche a été bonne et la boîte assez abondante. Les barques qui s'éloignent de la côte pour aller pêcher de la boîte sur les bancs n'ont guère en général de difficulté à prendre tout le hareng dont elles ont besoin en se servant de roies. Tout le long de la côte nord, la pêche a été plutôt mauvaise, mais elle l'a été absolument entre Natashquan-est et Blanc-Sablon, car le capelan n'étant jamais venu sur la côte; il s'ensuivit que l'on n'a pas pêché de morue durant l'été. C'est la troisième année qui voit manquer totalement ou partiellement la pêche de la morue sur la côte du Labrador. Les pêcheurs de cette partie de la côte continentale attribuent ces insuccès répétés et suivis à la destruction des baleines; car ils prétendent que lorsque la baleine abondait elle chassait le capelan vers les côtes y amenant la morue qui se nourrit de ce poisson. Il est à remarquer que le même état de choses existe quant à la morue sur la côte labradorienne appartenant à Terre-Neuve.

SAUMON.

Ainsi que par le passé, depuis quelques années, le rendement de la pêche du saumon a été au-dessous d'une bonne moyenne. Il n'est pas douteux que la pêche de ce poisson diminue de plus en plus dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé, de la rive sud. Si le saumon que pêchent les sportmen ne diminue pas sensiblement, c'est parce que ces pêcheurs à la ligne payent les professionnels de la pêche au filet, pour qu'ils ne se servent pas de ces engins pour prendre du saumon, soit dans la partie supérieure des rivières, soit à leur embouchure. Quand la saison de pêche est avancée, on dirait que les rivières sont pleines de saumon, pourtant leur pêche au printemps et en été est mauvaise. La présence du saumon dans les cours d'eau, sur le tard, engage les pêcheurs à la ligne à demander la prolongation de la saison de pêche.

Il est à noter qu'en Europe les groupes spéciaux de citoyens qui surveillent et fixent la durée de la pêche du saumon étudient avec soin les diverses migrations de ce poisson. Car, quiconque s'est occupé des rivières où fréquente le saumon sait qu'il y en a plusieurs passages: d'individus absolument différents d'un passage à l'autre. Les saumons les meilleurs et les plus grands appartiennent au premier passage. Ne pourrait-on se demander si, étant données nos méthodes de se procurer du frai de saumon, on ne capture pas maintenant, pour des fins de pisciculture, des saumons qui n'ont pas les meilleures qualités requises à cet égard? Une chose certaine c'est que les saumons des premiers passages sont ceux qu'on devrait laisser prendre au filet ou à la ligne. En effet, ces poissons qui ne remontent les cours d'eau que lorsque la pêche est fermée, ne profitent à personne. C'est, on le voit, une question importante qui mérite une étude, aux conclusions définitives et immédiates de la part des biologistes qui renseignent les autorités.

HOMARD.

Les chiffres fournis par les fabricants de conserves de homard quant à la pêche de ce crustacé, tendent à établir qu'elle fut plus considérable au cours de l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent. On attribue cet heureux résultat à ce que le temps fut beau durant la saison de pêche, car le nombre d'engins employés pour prendre le homard a été exceptionnellement petit. On a aussi mis plus de homard en boîtes sur la côte du Labrador. Etant donné le manque de la pêche de la morue, la population côtière a été obligée de s'occuper de la mise en boîtes du homard, d'où il est résulté une production considérable de homard en conserve, production à laquelle ont contribué ci et là plusieurs particuliers qui chacun purent produire de cinq à vingt caisses de boîtes de homard. Il faut ajouter que la mise en boîtes fut bonne, les homards ayant été proprement dépecés et leur conserves bien présentées. J'attribue l'excellence de ces opérations à ce que chaque fabricant disposant de vingt à trente casiers pour la pêche prit ses homards de bonne heure le matin, à proximité du local de mise en boîtes, ce qui fit que les crustacés furent bouillis alors qu'ils étaient encore en vie et vigoureux et dépecés et mis en boîtes immédiatement après la cuisson. Les homards dont je parle sont capturés dans des eaux très froides, aussi leur chair est compacte et ferme. De plus, comme les pêcheurs de la côte du Labrador ne se livrent à leur industrie qu'en juillet, ils ne prennent que très peu de homards à test tendre ou cuvés. En aval de la Pointe-aux-Esquimaux, le homard n'est pas mis en boîtes avant la fin de juin, attendu que le homard n'entre pas dans les casiers avant cette époque de l'année.

Or, comme la saison de pêche du homard se termine fin juillet, ces gens n'ont environ que quatre semaines pour se livrer à leur industrie piscicole. Dans la subdivision de Saint-Augustin, où le manque de la pêche de la morue s'est surtout fait sentir, une trentaine de fabricants de homards en conserves tous munis de licences en règle, ont produit 609 caisses de homard en boîtes qui, au prix courant de \$16 la caisse leur ont rapporté près de \$10,000. C'est ce qui sauva la population de la susdite division, car sans cela, il nous aurait fallu secourir ces gens ou les transporter ailleurs. Encore plus en aval, au delà des limites dans lesquelles on pêche le homard, les pêcheurs n'ont pas été aussi fortunés. Aussi, dûmes-nous enlever plusieurs familles indigentes de cette partie de la côte. Cependant, comme MM. Clark, de Clarksville, avaient promis des logements et du travail à ces gens, nous n'eûmes qu'à les transporter à bord du navire "Princess" d'où ils débarquèrent sans que nous ayons à nous en occuper davantage, leurs moyens d'existence étant assurés.

MAQUEREAU.

Aux Iles-le-la-Madeleine, la pêche du maquereau a été de plus de mille barils plus abondante qu'en 1910. Six ou huit pêcheurs à la seine, du comté de Gloucester ont pêché sur les côtes de ces îles comme la saison de pêche tirait à sa fin. Cependant, ils ne se servirent pas de leurs seines, mais pêchèrent à la dandinette. Les maquereaux que l'on prit aux îles de la Madeleine étaient grands et de chair plus ferme. Aussi, trouvaient-ils facilement preneurs sur place à \$16 par baril. La "Fishing Gazette" m'apprend que le maquereau des Iles-de-la-Madeleine a rapporté près du double de cette somme, par baril, sur le marché de Boston.

Depuis plusieurs années nous avons constaté, d'après certains indices que le maquereau semble vouloir revenir dans les eaux intérieures du golfe. En tout cas, cette année, il n'y eut aucun doute à avoir à ce sujet, car on a vu du maquereau en abondance dans le golfe.

Sauf aux Iles-de-la-Madeleine, nos pêcheurs ne s'occupent pas exclusivement que de la pêche du maquereau au cours d'une campagne de pêche. Lorsqu'ils prennent du maquereau, s'est en général accidentel et cela survient quand ils pêchent le hareng. Or, comme d'habitude on pêche le hareng avec des filets à mailles à mailles de deux

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

pouces, il arrive que le maquereau de grande dimension ne se prend pas dans ces filets. Quant à celui qui est pris dans les filets à mailler pour hareng, on le trouve tout simplement retenu comme par un nœud coulant dans les plis des filets.

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai signalé qu'un pêcheur de la Nouvelle-Ecosse prit plus de cent barils de maquereau dans la Baie-des-Chaleurs. Aussi, cette année, plusieurs semailles de la Nouvelle-Ecosse qui choisirent Port-Daniel comme port d'attache au cours de leur campagne se sont livrées avec beaucoup de succès à la pêche du maquereau, que les pêcheurs montant ces navires prirent en se servant de roies. Bien que le poisson ainsi pêché ait été capturé dans les eaux de la division du golfe, il ne figure pas dans les statistiques de pêche établies pour cette division, attendu qu'on ne le débarqua pas sur ses côtes. Il a par conséquent contribué à enfler les chiffres de la statistique dressée par nos amis de la Nouvelle-Ecosse. J'espère que d'autres navires de pêche de cette province entreprendront de pêcher le maquereau avec des roies, l'année prochaine, dans les eaux de ma division. Pour cela ils auront besoin de filets avec des mailles de $3\frac{1}{2}$ à 4 pouces, et, de plus, je leur conseille de ne pas limiter leurs opérations à la Baie-des-Chaleurs, mais de se rendre dans le golfe jusqu'à la baie Godbout. En effet, M. Comeau, notre garde-pêche, chargé de surveiller la partie supérieure de la rive nord, dit avoir vu du maquereau au large de Godbout, cependant que, de son côté, le patron d'un navire américain qui pêche sur les bancs, a vu un lit important de ce même poisson au large de la Pointe-aux-Anglais, Natashquan. Depuis quelques années, le gros temps a été cause que les pêcheurs des Etats-Unis qui poursuivaient le maquereau avec des seines, au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse, ont fait de très mauvaises pêches, aussi, apparemment commençons-nous à bénéficier de l'insuccès de nos voisins.

Si les personnes qui font grand tapage pour empêcher que l'on pêche avec des chalutiers à vapeur sur les grands bancs employaient une partie de leur énergie dans le but d'amener une entente internationale qui prohiberait l'emploi des seines au nord du Cap-Sable, avant le 15 juin, leurs démarches seraient, je crois, beaucoup plus raisonnables; car tout le maquereau que l'on prend au cours de la pêche de printemps, au large dudit cap, est de grande dimension et sur le point de se reproduire. C'est en effet alors que le corps plein d'œufs ou de laitance, ce poisson se rend à ses frayères du golfe. Avant que l'on ait commencé à le pêcher à la seine dans les eaux voisines du Cap-Sable, jamais le maquereau n'était dérangé avant d'avoir frayé et ce, parce que l'on sait qu'il ne se prend à l'hameçon que lorsqu'il est remis des fatigues de l'époque de sa reproduction.

Quant aux pêches secondaires: (chasse aux phoques), de l'éperlan, du flétan, etc., elles ont donné des résultats qui se maintiennent dans la moyenne.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM WAKEHAM,

Inspecteur des pêcheries.

DIVISION DU GOLFE, PECHE FLUVIALE (EAUX INTERIEURES).

La pêche pratiquée dans la partie intérieure de la division du golfe, qui s'étend depuis la limite ouest du comté de Rimouski jusqu'à Québec, a fourni sensiblement les mêmes résultats que d'habitude. Dans cette partie du pays l'on pêche presque exclusivement avec des palets, garnis de broussailles ou d'un treillis métalliques (weirs) que l'on place sur les battures du rivage. Dans ces parages, c'est ce que l'on appelle faire la pêche. Les pêcheurs qui se livrent à leur industrie avec ces engins, dans les eaux qui baignent les comtés de Bellechasse et de Montmagny et sur les bords des îles situées entre ces comtés et la rive nord du Saint-Laurent, se plaignent que depuis quelques années les dragages poursuivis dans cette partie du fleuve ont presque ruiné leur pêche. Ces gens sont aussi portés à croire que le poisson effrayé a été chassé par les fortes mines que l'on fait sur la ligne de chemin de fer que M. Forget fait cons-

truire sur la rive nord. Or, comme le dragage du chenal sud est pratiquement terminé et que la construction de la voie ferrée de la rive nord est fort avancée, il nous est permis d'espérer que le poisson un moment chassé reviendra dans son ancien habitat et que les pêcheurs se servant de palets, nasses ou "weirs", feront avant longtemps de bonnes pêches qui compenseront les mauvaises qu'ils ont faites depuis quelques années, quelle qu'en ait été la cause.

Je suis, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM WAKEHAM,
Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT SUR LA PÊCHE FAITE DANS LES CANTONS DE L'EST.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice 1911-12.

En général, dans ma division, la pêche n'a pas été très abondante cette année; je crois même que dans certaines localités elle sera inférieure à celle de l'année dernière, attendu que le poisson y a été malade.

Généralement parlant aussi, on a mieux observé les règlements de pêche: parce que les gardes-pêche ont mieux fait leur devoir et ont été plus sévères et parce que le public semble s'être plus intéressé à la protection du poisson. Dans certaines localités cependant, on ne tient aucun compte des règlements.

Dans les comtés de Chambly et de Saint-Jean, le poisson abonde dans la rivière Richelieu, principalement entre Chambly et le lac Champlain. Là, on trouve surtout du doré, de la perche et encore plus d'anguille (qui se vend bien). Quant à l'achigan, il n'a pas été cette année aussi abondant que d'habitude. Les règlements de pêche ont été bien observés dans cette partie du pays, où récemment l'on a vu moins de sportsmen américains que par le passé venir violer les règlements de pêche en eaux canadiennes.

Le doré et la perche de grande dimension abondent dans les comtés de Missisquoi et d'Iberville, principalement dans la Rivière-au-Brochet et dans la baie Missisquoi. La population de cette région semble observer les règlements.

Dans les comtés de Sherbrooke et de Stanstead, le poisson abonde aussi et il est très agréable de constater que la truite et le saumon se font de plus en plus communs dans le lac Memphremagog. Les gardes-pêche de cette partie du pays sont vigilants, d'où la bonne observance des règlements de pêche.

Dans le comté de Brome, la pêche a complètement manqué cette année, ce que l'on attribue à une épidémie qui a sévi sur le poisson de ce comté.

Dans les comtés de Richmond et de Wolfe, Mégantic et de Beauce, on ne trouve guère de poisson. Aussi, pêche-t-on peu dans ces comtés et les gardes-pêche se soucient-ils vaguement de leurs devoirs. cependant que le public reste indifférent. C'est dire que dans ces comtés on viole souvent les règlements qui concernent la pêche. Je suis d'avis qu'il serait très difficile de réempoissonner les eaux de cette partie du pays et plus particulièrement celle de la rivière Chaudière, au moins tant que les scieries continueront à jeter de la sciure dans ce cours d'eau.

Dans la rivière Yamaska, qui baigne les comtés de Yamaska, Saint-Hyacinthe, Bagot, Rouville et Shefford, le poisson n'abonde pas en général, néanmoins on y pêche du doré, de l'achigan et de superbes maskinongés, cependant que les eaux de la Yamaska qui baignent le comté de Shefford contiennent d'énormes quantités de brochet, de barbeau (barbotte) et de perche.

Il est à noter que la surveillance des gardes-pêche n'est pas assez active pour empêcher que l'on harponne le poisson au printemps. Toutefois, comme en général l'em-

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

ploi de filets est la cause principale de la destruction du poisson des lacs et rivières de cette province dont les eaux vont se perdre dans le fleuve Saint-Laurent, je crois que la prohibition des filets et en particulier de ceux à frélin s'impose si l'on veut protéger le poisson et assurer le réempoisonnement des cours d'eau.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. BERNARD,
Inspecteur des pêcheries.

N.-B.—Les gardes-pêche dont j'ai parlé sont ceux qui sont à l'emploi du gouvernement provincial qui, depuis la décision du Conseil privé rendue en 1878 sur la question des pêcheries, administrent la pêche dans les eaux fluviales de la province.

RAPPORT SUR LES PECHERIES DU FLEUVE SAINT-LAURENT, DEPUIS HUNTINGDON JUSQU'A BELLECHASSE SUR LA RIVE SUD ET DEPUIS PORTNEUF JUSQU'A SOULANGES SUR LA RIVE NORD.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 1912; à ce rapport, je joins des statistiques concernant la pêche qui ont été dressées au cours de cette exercice.

LAC SAINT-FRANÇOIS.

Sur cette grande nappe d'eau, la pêche est principalement pratiquée le long de la rive qui s'étend de Dundee à Valleyfield. On a observé les règlements de pêche mieux que par le passé. Il s'est fait peu de pêche au filet et les lignes dormantes auxquelles se prennent de petits poissons sportifs tels que des esturgeons, des maskinongés, etc., ont aussi été moins employées que par le passé. Ceci semble indiquer que les gardes-pêche ont rempli plus soigneusement leur devoir.

Malheureusement, on ne peut adresser la même louange aux gardes qui surveillent les eaux de l'autre rive du lac, principalement dans le comté de Soulanges. Dans le voisinage des rapides, on se permet en effet de détruire le poisson au harpon ou à la dynamite et comme les témoins oculaires font défaut, il est plutôt difficile de poursuivre les délinquants.

LAC SAINT-LOUIS ET LAC DES DEUX-MONTAGNES.

On est obligé d'admettre que la pêche dans ces deux lacs s'est quelque peu améliorée. Les seines tendent à disparaître, mais on en emploie encore quelques-unes. C'est surtout des filets à menus fretins qu'on a lieu de se plaindre; néanmoins, j'ai été heureux de constater qu'à cet égard on a moins violé la loi que par le passé.

LAPRAIRIE.

De nouveau, j'ai l'occasion de me plaindre de la façon dont on pêche dans les eaux de Laprairie. Les plaintes des citoyens à ce sujet sont générales car les pêcheurs ne tiennent aucun compte de la saison prohibée. Pour ma part, je crois que l'on ne peut s'attendre à aucune amélioration tant que l'on ne prohibera pas l'emploi des filets en toute saison pendant plusieurs années. Il faut remarquer en effet que ce genre d'engins détruit tout particulièrement le poisson à l'époque du frai, alors qu'il remonte les cours d'eau. C'est à ce moment, cependant, que toutes espèces de poissons peuvent être prises au filet.

CHAMBLY ET VERCHÈRES.

Aucune amélioration n'est signalée depuis mon dernier rapport, bien que les délinquants soient sévèrement punis lorsque l'on peut prouver qu'ils ont violé les règle-

ments de pêche. Dans cette patrie du pays, on pêche tous les jours de la semaine, le dimanche y compris.

RICHELIEU.

Je suis heureux de pouvoir dire que les améliorations touchant la pêche que j'ai déjà signalées dans le passé se continuent. Le poisson se fait plus abondant et les contraventions diminuent.

LAC SAINT-PIERRE.

Il est impossible de dire qu'une amélioration quelconque se soit produite pour ce lac quant à l'observance des règlements de pêche. J'ai visité le lac à différentes reprises et j'ai saisi, confisqué et détruit les filets sans pouvoir améliorer la situation. En vérité, on dirait que les gardes-pêche craignent de faire montre d'autorité. Ici la pêche se poursuit jour et nuit, toute la semaine, dimanche compris, et en employant toutes sortes de filets.

NICOLET.

On peut faire les mêmes remarques au sujet du comté de Nicolet où l'on ne tient aucun compte des lois régissant la pêche. En effet, on prend au verveux et avec des lignes dormantes de petits esturgeons, du doré et toutes espèces de poissons sur le point de se reproduire que l'on vend ensuite dans le pays. Le garde-pêche ne fait nullement son devoir.

Dans les rivières Saint-Maurice, Maskinongé, Berthier, L'Assomption, Laval et Terrebonne, on pêche sans se soucier de quoi que ce soit. Bien qu'il y ait des gardes-pêche dans ces parties de mon district, jamais on ne les voit et jamais non plus on n'entend parler d'eux. Partout on se sert librement de filets à petites mailles.

JACQUES-CARTIER ET VAUDREUIL.

Dans ces deux comtés, j'ai constaté avec plaisir qu'on observe mieux la loi.

CHAMPLAIN ET PORTNEUF.

Pas d'amélioration sensible à signaler. Les pêcheurs persistent à prétendre qu'ils ont été autorisés à en agir à leur guise par les anciens seigneurs de l'endroit. Conséquemment, ils sont persuadés que la loi ne saurait les atteindre.

BELLECHASSE.

Dans ce comté, on n'a pas mieux observé la loi qu'au cours de l'année précédente. Comme je n'ai pu avoir de rapports du garde-pêche, j'ai dû visiter moi-même la localité afin de procurer les chiffres et les informations destinés à ma statistique annuelle. Ayant questionné les principaux pêcheurs, j'ai appris que la pêche diminue beaucoup et que, au cours de l'exercice sous revue, on a pris au moins un tiers de poisson de moins que durant l'année précédente.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

On continue à donner des licences permettant l'emploi des filets dans les petites rivières telles que celles de Lachenaie et de L'Assomption où le poisson sportif a ses frayères. On peut faire la même remarque à l'endroit d'autres cours d'eau situés dans la partie sud de ma division. Comme on s'est plaint à moi que certaines personnes jettent de la sciure de bois dans les rivières, j'ai visité plusieurs scieries, mis à l'amen-de leurs propriétaires et je les ai obligés à prendre des mesures destinées à supprimer ce déplorable état de choses.

Une fois de plus je m'élève contre l'emploi de filets à frélin, parce qu'ils détruisent beaucoup de jeunes poissons sportifs qui s'y laissent prendre.

En outre, je crois qu'il est de mon devoir de vous signaler de nouveau les résultats néfastes qui se produiront inévitablement si l'on persiste à ne pas réprimer sévèrement la pêche au filet dans les tributaires du Saint-Laurent ainsi que dans tous les cours d'eau navigables ou non de la province de Québec. A mon avis, la pêche au filet

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

dans les petits cours d'eau ne devrait pas commencer avant le premier octobre et se terminer après le 31 décembre de la même année. De plus, la loi devrait exiger que les mailles des filets employés ne dépassent pas trois pouces au minimum pour les verveux, les seines et les filets à mailles. Quant aux filets à pièges (trap nets) il devraient être prohibés en tout temps.

Les passages à poissons que l'on a construits récemment ne laissent rien à désirer. On a surtout besoin de passages de ce genre dans les comtés de Huntingdon, de Yamaska, dans la rivière Yamaska, dans la rivière Delisle, comté de Soulanges, dans la rivière Sainte-Martine et dans le comté de Chateauguay.

Qu'il me soit respectueusement permis de suggérer que si la pêche au filet l'hiver, n'est pas complètement prohibée, au moins qu'elle soit poursuivie conformément à certains règlements. Cela empêcherait la destruction d'une grande quantité de poissons sportifs appelés à devenir des reproducteurs.

Il est maintenant avéré que dans les comtés où l'on a cessé de pêcher de façon illicite depuis la promulgation des derniers règlements, on constate maintenant un bien meilleur état de choses que par le passé, et c'est pourquoi le poisson qu'on y prend est bien meilleur quant à la qualité et plus abondant quant à la quantité.

Les règlements qui existent et gouvernent l'emploi des filets et la dimension de leurs mailles devraient être plus sévèrement appliqués, les gardes-pêche étant tenus de façon plus stricte à les faire observer.

Si l'on ne constate aucune amélioration appréciable dans certaines parties de mon district, il faut attribuer cela, je crois, à ce que l'on pêche par trop au filet dans les tributaires du fleuve Saint-Laurent.

Cet abus des filets contribue, par leur emploi général à obstruer les rivières et à empêcher le poisson de les remonter pour atteindre ses frayères naturelles. Si à cela on ajoute que les filets employés ont de petites mailles et que la pêche illicite se poursuit, il est alors facile de se rendre compte du pourquoi de l'appauvrissement piscicole de nos rivières.

Dans la partie supérieure de ma division où l'on observe en général les règlements on peut constater facilement une grande amélioration survenue durant les deux dernières années: quant à la quantité et à la qualité du poisson pris, cependant que dans la partie inférieure de la même division, la diminution de la pêche a été sensible et a atteint environ un tiers en moins de la quantité du poisson pris au total durant chacune des années précédentes. Afin de remédier à ce déplorable état de choses, je me permets de suggérer que l'on prohibe toute sorte de filets pendant plusieurs années à partir du comté de Champlain sur la rive nord du Saint-Laurent et du comté de Nicolet sur la rive sud. Cette prohibition devrait s'étendre aux deux rivages du fleuve jusqu'au pont du chemin de fer Pacifique Canadien à Lachine.

Enfin, on devrait supprimer l'emploi des lignes dormantes depuis le 15 octobre jusqu'au 15 juin de chaque année. En l'état de choses actuel, on détruit tous les ans de grandes quantités d'esturgeon, de doré et autres poissons sportifs encore impropres à la reproduction.

En terminant, je ferai remarquer que depuis que l'on a prohibé l'emploi de filets dans les lacs Saint-François, Saint-Louis et des Deux-Montagnes, les poissons sportifs y sont plus abondants et de meilleure qualité.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOS. RIENDEAU,

Inspecteur des pêcheries.

DIVISION DU GOLFE (Pêche maritime.)

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires, à l'usage de l'industrie piscicole dans le comté de Bonaventure, province de Québec, pour l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Navires de pêche, barques, remorqueurs, etc.									Matériel de pêche.						Numéros.					
		Navires.				Barques.				Remorqueurs, semaques, etc.			Filets à mailler.		Seines.			Filets à pièges.				
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	A voiles.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.		Valeur.	Nombre.	Valeur.		
				\$			\$		\$			\$			\$			\$		\$		
1	Restigouche, subdivision de					150	3000	2	400	320				350	18000	10	300					1
2	Bonaventure, subdivision de	8	590	15000	45	500	10000	3	1800	750				320	17500	30	2000					2
3	Port Daniel, subdivision de					615	40950	1	500	1035				1645	32600	90	5357					3
	Totaux	8	590	15000	45	1265	53950	6	2700	2103				2315	68100	130	7657					

COMTÉ DE GASPÉ

4	Grande Rivière, subdivision de					476	21561	2	700	1111				1078	13320	30	930						4
5	Baie de Gaspé " de la	1	13	400	5	861	49980	6	1800	1503				1501	20426	50	2050						5
6	Mont-Louis " du					442	12700	15	6000	675				1150	16700								6
7	Ste-Anne des Monts " de					106	1964	3	1000	165				142	2035								7
8	Iles de la Madeleine-sud " des	6	79	2500	32	491	14825	6	2200	1230				4385	16250	23	6900	16	8500				8
9	" nord " des					226	9040	10	5675	555				425	2125	1	250	17	10750				9
	Totaux	7	92	2900	37	2602	110070	42	17375	5239				8681	70856	104	10130	33	19250				

COMTÉ DE SAGUENAY.

10	Godbout	subdivision de.....	8	113	2650	19	204	4080	1	1250	252	297	8830	9	625	10	
11	Moisie	"	51	2295	3	1000	97	2	40000	20	260	5970	5	500	11	
12	Mingan	"	213	22400	506	49	6450	37	2575	12	
13	Natashquan.	"	80	9075	1	500	233	42	4635	20	1550	13	
14	Romaine	"	36	2395	1	300	53	55	635	9	110	14	
15	St-Augustin	"	300	9209	4	2000	470	70	3000	30	1600	30	7900	15	
16	Bonne Espérance	"	326	16290	3	1000	485	3	8000	8	63	2700	39	4320	123	48950	16
17	Anticosti	" d'.....	7	459	15300	85	57	1750	60	1	10000	6	32	325	5	500	4	1500	17
Totaux.....			15	572	17950	104	1267	67485	13	6050	2156	6	58000	34	868	32545	154	11780	157	58350	

COMTÉ DE RIMOUSKI.

18	Comté de Rimouski.....	287	6230	2	1500	479	544	9855	18
Totaux généraux.....			30	1254	35850	186	5421	237735	63	27625	9979	6	58000	34	12408	181456	388	29567	190	77600	

DIVISION DU GOLFE—(Pêche maritime).

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie piscicole dans le comté de Bonaventure, province de Québec, durant l'année 1911-12—*Suite.*

Numéros.	Districts de pêche.	Matériel de pêche.										Fabriques de homard.	Autres accessoires.						Personnes employées dans les fabriques, les congélateurs et les poissonneries.	Numéros.		
		Nasses.		Filets à éperlan.		Trailles.		Lignes à main.		Casiers à homard.			Congélateurs et glacières.		Fumoirs et poissonneries.		Jetées et quais.					
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.				
1	Restigouche, subdivision de	15	150	38	1400	120	60	250	250	1	300	30	450	25	350	12	1	
2	Bonaventure, " de	10	100	50	250	1500	750	1450	1450	2	600	20	2100	50	30000	2	25000	25	2
3	Port-Daniel, " de	455	5675	4030	2290	6895	6895	7	2250	15	350	110	15000	105	3	
Totaux.....		25	250	38	1400	505	5925	5650	3100	8595	8595	10	3150	65	2900	185	45350	2	25000	142	

COMTÉ DE GASPÉ.

4	Grande-Rivière, subdivis. de	10	350	202	3060	3875	1968	13600	13600	10	6850	9	1500	57	24300	4	1750	200	4
5	Baie de Gaspé " de la	15	500	15	500	4465	1786	4600	4600	5	4100	3	1000	80	30000	18	23000	150	5
6	Mont-Louis " du	1350	2665	17	2200	12	5200	2	1750	50	6
7	Stc-Anne des Monts, sub. de	304	304	7
8	Iles de la Madeleine sud...	3080	1445	44300	34400	14	18400	16	3200	82	8825	8	2200	365	8
9	" nord.....	2228	220	42250	28200	28	11600	4	1500	38	2800	14	3700	425	9
Totaux.....		25	850	217	3560	15302	8388	104750	84800	57	40950	49	9400	269	71125	46	32400	1130	

COMTÉ DE SAGUENAY.

10	Godbout, subdivision de	62	1860	2	175	11	305	138	41	90	90	1	300	78	5060	31	1410	2	450	6	10
11	Moisie					16	134	146	52					13	1950	2	1000	1	1500	20	11
12	Mingan							2024	1505	100	100	1	200	1	400	69	12300	48	3430	7	12
13	Natashquan							824	412	700	700	4	800	1	500	75	5300	15	600	27	13
14	Romaine							74	37	1650	1650	7	700			15	500	110	3000	50	14
15	St-Augustin			40	500	61	300	1800	450	1500	1500	15	1250			300	6000	34	2650	60	15
16	Bonne-Espérance			179	5805			1216	282						100	16200	84	13290	50	16	
17	Anticosti							80	45	3000	3000	1	8000	2	1500	3	1000	2	41000	10	17
	Totaux.....	62	1860	221	6480	88	739	6302	2854	7040	7040	29	11250	95	9410	595	43710	296	65920	230	

COMTÉ DE RIMOUSKI.

18	Comté de Rimouski.....	55	4185			16	108	245	245												18
	Totaux généraux.....	142	6295	284	8730	826	10332	27499	14587	120385	100435	96	55350	209	21710	1049	160185	314	123320	1502	

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans le comté le Bonaventure, province de Québec, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon, qtx.	Saumon, valeur.	Honard, qtx.	Honard, valeur.	Morue, qtx.	Morue, valeur.	Eglefin, qtx.	Eglefin, valeur.	Merluche et lingue, qtx.	Merluche et lingue, valeur.	Hareng, qtx.	Hareng, valeur.	Flétan, qtx.	Flétan, valeur.	Carrelet, qtx.	Carrelet, valeur.	Eperlan, qtx.	Eperlan, valeur.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Anguille, qtx.	Anguille, valeur.	Petite morue, qtx.	Petite morue, valeur.	Encornet, brls.	Encornet, valeur.	Moules, brls.	Moules, valeur.	Numéros.	
			\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$	1	2
1	Comté de Bonaventure.																														
2	Subdiv. de Restigouche	954	11448	35	87	980	480	20	10	21029	6029	1970	9850	25	250	70	350	270	270
3	" Bonaventure	225	2700	565	1412	24000	12000	40	20	40120	14620	5	25	23	12	51	255	130	1300	100	500	30	30
	" Port-Daniel.	290	3480	2285	5712	57700	23850	1110	555	450	225	20720	11720	60	300	360	1800	25	250	400	1600	375	1875	
	Totaux	1469	17628	2385	7211	32660	41330	1170	585	450	225	81869	32369	65	325	23	12	2381	11905	180	1800	170	850	300	300	400	1600	433	2165	

Qtl. = 100 liv.

POISSON VENDU.

COMTÉ de Bonaventure, province de Québec, année 1911-12. — Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson et des produits du poisson, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon frais et gelé,	Honard en boîtes, caisses.	Homard expédié dans le test,	Morue expédiée verte-salée,	Morue séchée, qtx.	Eglefin frais, qtx.	Eglefin séché, qtx.	Merluche et lingue séchées,	Hareng frais, qtx.	Hareng, fumé, qtx.	Hareng, dans la saum., brls.	Hareng pour boîte, brls.	Hareng pour engrais,	Flétan frais, qtx.	Carrelet frais, qtx.	Eperlan, frais, qtx.	Truite fraîche, qtx.	Anguille fraîche, qtx.	Petite morue fraîche, qtx.	Encornet pour boîte, brls.	Moules et maîtres fraîches, brls.	Langues et noues, dans de la saumure et séchée, qtx.	Huile de poissons, gals.	Numéros.
		qtx.		qtx.	qtx.					qtx.					brls.										
<i>Comté de Bonaventure.</i>																									
1	Subdiv. de Restigouche.....	954	..	35	320	20	139	30	380	50	10000	1970	25	70	270	160	1
2	" Bonaventure.....	225	194	80	8000	40	60	60	1500	1500	17000	5	23	57	130	100	30	...	59	17	5000	2
3	" Port-Daniel.....	290	902	30	2000	17900	...	350	150	140	180	700	3500	6000	60	...	360	25	400	375	20	12000	3
	Totaux.....	1469	1096	145	2000	26220	60	350	150	339	270	2580	6050	33000	65	23	2381	180	170	300	400	433	37	17160	
	Prix..... \$	12	16	5	2.50	5	3	3.50	3	1	2	5	1.50	.50	8	.50	5	10	5	1	4	5	5	.30	
	D'une valeur de.... \$	17628	17536	725	5000	131100	180	1225	450	339	540	12900	7575	16500	520	12.	11905	1800	850.	300.	1600	2165	185	5148	

D'une valeur totale de..... \$236,183

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché et débarqué à l'état frais, dans le comté de Gaspé, province de Québec, durant l'année 1911-1912.

Numeros.	Districts de pêche.	Saumon, qtx.		Homard, qtx.		Morue, qtx.		Eglefin, qtx.		Merluce et lin, qtx.		Hareng, qtx.		Maquereau, qtx.		Maquereau, valeur.		Flétan, qtx.		Flétan, valeur.		Eperlan, qtx.		Eperlan, valeur.		Truite, qtx.		Truite, valeur.		Anguille, qtx.		Anguille, valeur.		Encornet, brls.		Encornet, valeur.		Moules, brls.		Moules, valeur.		Peaux de loups marins, nombre.		Peaux de loups marins, valeur.		Numeros.		
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$										
	<i>Comté de Gaspé.</i>																																															
1	Subd. de Grande-Riv.	318	3816	4900	12250	75240	50160	420	280	96	64	17320	11800																																			
2	" de la baie de Gaspé	340	4080	1332	3330	159780	106520					25563	19632																																			
3	" de Mont-Louis.	166	1992			40920	27280					17910	12690							25	125																											
4	" de Ste-Anne-des Monts.	86	1032			6069	4046					4800	4710																																			
5	Subdiv. des Iles-de-la Madeleine, sud			17985	44962	42195	28180					82120	57484	9010	54060	105	525																															
6	Subdiv. des Iles-de-la Madeleine, nord.			25177	62942	4230	2820					93530	66235	3700	22200	30	150																															
	Totaux.....	910	10920	49394	123484	328434	218956	420	280	96	64	242213	172551	12710	76260	160	806	1131	5655	68	680	156	780	1431	5724	412	2060	2570	3212																			

Qtl. = 100 liv.

POISSON VENDU.

Comté de Gaspé, province de Québec, année 1911-1912—Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson et des produits du poisson vendus; frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.

Numéros.	Districts de pêche.															Numéros.							
	Saumon, frais et gelé, qtx.	Homard, en boîtes, caisses.	Homard, expédié dans le test, qtx.	Morue séchée, qtx.	Eglefin séché, qtx.	Merluche et lingue séchées, qtx.	Hareng, frais, qtx.	Hareng, fumé, qtx.	Hareng, dans de la saumure, brls.	Hareng pour boîte, brls.	Hareng pour engrais, brls.	Maquereau, salé, brls.	Flétan, frais, qtx.	Eperlan, frais, qtx.	Truite, fraîche, qtx.		Anguille, fraîche, qtx.	Encornet pour boîte, brls.	Moules et mactres, fraîches, brls.	Langues et queues, dans de la saumure et séchées, qtx.	Peaux de loups-marins, nombre.	Huile de poisson, gals.	
<i>Comté de Gaspé.</i>																							
1	318	1950	25	25080	140	32	300	1440	780	5600	592	20	...	841	10	14440	1	
2	340	525	20	53260	1161	11540	539	30	590	142	31	35406	2	
3	166	13640	2460	4860	630	25	18	10	7033	3	
4	86	2023	1480	180	1028	4	
5	7194	14065	220	600	27	40323	3604	105	156	260	27	970	9450	5	
6	10047	60	1410	1500	170	42450	2590	1480	30	10	160	1400	6	
Totaux.....		910	19716	105	109478	140	32	520	3540	6068	104943	3190	5084	160	1131	68	156	1431	412	78	2570	81357	
Prix.....		8	12	16	5	3.50	3	1	2	5	1.50	.50	16	8	5	10	5	4	5	5	1.25	.30	
D'une valeur de.....		8	10920	315456	525	547390	490	96	520	7080	30340	157414	1595	81344	1280	5655	680	780	5724	2060	390	3112	24407
D'une valeur totale de.....																					\$1,197,358		

Qtl. = 100 liv.

Comté de Saguenay, province de Québec, année 1911-12.—Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson et des produits du poisson, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon frais et gelé,	Saumon en boîtes, caisses	Saumon salé, qtx.	Homard en boîtes, caisses	Homard expédié dans le	Morue séchée, qtx.	Hareng frais, qtx.	Hareng, dans de la saum.,	Hareng, pour boîte,	Hareng pour engrais,	Maquereau frais, qtx.	Sardines fraîches et	Flétan frais, qtx.	Eperlan frais, qtx.	Truite fraîche, qtx.	Anguille fraîche, qtx.	Poissons mêlés frais, qtx.	Moules fraîches, bris.	Langues dans de la saum.,	Peaux de loup-marins,	Peaux de bélugas, nomb.	Huile de poisson, galls.	Engrais de baleine, qtx.	Huile de baleine, galls.	Numéros.
		qtx.			test, qtx.				bris.	bris.	bris.		Salées, bris.					et séchées, qtx.	nombre.							
<i>Comté de Saguenay.</i>																										
1	Subdiv. de Godbout.....	1070			10	536	195	208	25	87	3	17	142	28	48	12	77	120	20	804	30	3654			1	
2	" Moisie.....	2540				602		92	185	191			132		76					143					2	
3	" Mingan.....	651			14	9224		46	5993	1350			182		40		70			31	461		5995	3821	76054	3
4	" Natashquan.....	200	10	130	57	1130		80	230				15		33						270		1390			4
5	" Romaine.....			68	308	245		403	150						10				36		63		317			5
6	" St-Augustin.....			362	609	2774		660	1000						100						3272		11206			6
7	" Bonns-Espérance.....			182		5388		66	530						22		153				3896		14482			7
8	" Anticosti.....	20		30	827	505		70	2150					43		15						270				8
	Totaux.....	4481	10	772	1815	110	20604	195	1625	10263	1629	3	17	514	28	344	12	300	156	51	8909	30	37693	3821	76054	
	Prix.....	\$ 12		8 7.50	16	5	5	1	5	1.50	.50	10	4	8	5	10	5	1.50	5	5	1.25	5	.30	1.50	.30	
	D'une valeur de.....	\$ 53772		80 5790	29040	550	103020	195 8125	15394	814	30	68	4112	140	3440	60	450	780	255	11136	150	11308	5731	22816		
	D'une valeur totale de.....																								\$277,256	

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché et débarqué à l'état frais, dans le comté de Rimouski, province de Québec, durant l'année 1911-12.

Numéro.	District de pêche.	Saumon, qtx.	Saumon, valeur.	Morue, qtx.	Morue, valeur.	Hareng, qtx.	Hareng, valeur.	Sardines, brls.	Sardines, valeur.	Flétan, qtx.	Flétan, valeur.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Moules, brls.	Moules, valeur.	Numéro.
		¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢	¢			
1	Comté de Rimouski	162	1944	1704	639	41064	20532	14	28	14	70	45	450	30	150	1
	Totaux	162	1944	1704	639	41064	20532	14	28	14	70	45	450	30	150	

Qtl. = 100 liv.

POISSON VENDU.

COMTÉ de Rimouski, province de Québec, année 1911-12.—Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson et des produits du poisson, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.

Numéro.	District de pêche.	Saumon, frais et gelé, qtx.	Morue exp. vertes, qtx.	Hareng frais, qtx.	Hareng fumé, qtx.	Hareng, dans de la saumure, brls.	Hareng, pour boîte, brls.	Hareng pour engrais, brls.	Sardines fraîches et salées, brls.	Flétan frais, qtx.	Truite fraîche, qtx.	Moules et nautes fraîches, brls.	Huile de pois., gal.	Numéro.
1	Comté de Rimouski.. .. .	162	852	310	12	5040	90	12715	14	14	45	30	103	1
	Totaux.....	162	852	310	12	5040	90	12715	14	14	45	30	103	
	Prix.....\$	12	2.50	1	2	5	1.50	.50	4	8	10	5	.30	
	D'une valeur de...\$	1944	2130	310	24	25200	135	6357	56	112	450	150	31	
	D'une valeur totale de.....													\$36,899

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché et débarqué à l'état frais ; et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc., dans la Division du Golfe, province de Québec, (pêche maritime), durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché et débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
		\$		\$	\$
Saumon..... qtx.	8,278	76,388			
" frais et gelé..... "			7,022	84,264	
" en boîtes..... caisses			10	89	
" salé..... qtx.			772	5,790	90,134
Homard.....	56,927	142,314			
" en boîtes..... caisses			22,627	362,032	
" expédié dans le test..... qtx.			360	1,800	363,832
Morue..... "	474,610	314,934			
" expédiée verte-salée..... "			2,852	7,130	
" séchée..... "			156,302	781,510	788,640
Eglefin..... "	1,590	865			
" frais..... "			60	180	
" séché..... "			490	1,715	1,895
Merluche et lingue..... "	546	289			
" séchées..... "			182	546	546
Hareng..... "	393,982	244,773			
" frais..... "			1,364	1,364	
" fumé..... "			3,822	7,644	
" dans de la saumure..... brls.			15,313	76,565	
" pour boîte..... "			120,346	180,518	
" pour engrais..... "			50,533	25,266	291,357
Maquereau..... qtx.	12,713	76,290			
" frais..... "			3	30	
" salé..... brls.			5,084	81,344	81,374
Sardines..... "	31	62			
" fraîches et salées..... "			31	124	124
Flétan..... qtx.	753	3,765	753		6,024
Carrelet..... "	23	12	23		12
Eperlan..... "	3,540	17,700	3,540		17,700
Truite..... "	637	6,370	637		6,370
Anguille..... "	338	1,690	338		1,690
Petite morue..... "	300	300	300		300
Poissons mêlés..... "	300	300	300		450
Encornet..... brls.	1,831	7,324	1,831		7,324
Moules et mactres..... "	1,031	5,155			
" " fraîches..... "			1,031	5,155	5,155
Langues et noues..... qtx.			166		830
Peaux de loups-marins..... nomb.	11,479	14,348	11,479		14,348
Peaux de bélugas..... "	30	150	30		150
Huile de poisson..... gals.			136,313		40,894
Baleines..... nomb.	45	31,500			
Huile de baleine..... gals.			76,054		22,816
Engrais de baleine..... qtx.			3,821		5,731
Totaux.....		944,529			1,747,696

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, des barques et des filets de pêche, etc., de la Division du Golfe, (district de la pêche maritime), province de Québec, pour l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires (tonnage : 1,254 tonneaux).....	30	35,850
Barques (à voiles).....	5,421	237,735
Barques (à gasoline).....	63	27,625
Remorqueurs, semailles, etc.....	6	58,000
Filets à mailles.....	12,408	181,356
Seines.....	388	29,567
Filets à pièges et à éperlan.....	474	86,330
Nasses (weirs).....	142	6,295
Tralles.....	826	10,332
Lignes à main.....	27,499	14,587
Casiers à homard.....	120,385	100,435
Fabriques de conserves de homard.....	96	53,350
Congélateurs et glacières.....	209	21,710
Fumoirs et poissonneries.....	1,049	160,185
Jetées et quais.....	344	123,320
D'une valeur totale de.....		1,148,677

Nombre de pêcheurs ayant monté des navires et des remorqueurs de pêche.....	220
" " " " " " barques de pêche.....	9,979
Nombre de personnes employées dans les poissonneries, les congélateurs, les fabriques, etc.....	1,502
	11,701

PÊCHE FLUVIALE (eaux de l'intérieur).

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie piscicole dans le district de la pêche fluviale (eaux de l'intérieur), de la Division du Golfe, province de Québec, pour l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Barques.					Filets à mailler.		Seines.		Verveux.		Nasses (Weirs).		Congélateurs et glacières.		Fumoirs et poissonneries.		Numéros.
		A voiles.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
1	Comté de Témiscouata	6	600			6	217	1	70	13	156	13	3220	4	185	29	427	1	
2	" Kamouraska					40	940	4	550	172	3005	14	240					2	
3	" L'Islet					5	100					10	750					3	
4	" Montmagny			4	1000							36	2000	10	275			4	
5	" Chicoutimi	7	200			7												5	
6	" Charlevoix	8	210			20						5	250					6	
7	" Montmorency	25	250			30						25	2400					7	
8	" Québec																	8	
	Totaux	46	1260	4	1000	71	1257	5	620	185	3161	103	8860	14	460	29	427		

Valeur totale des accessoires de pêche \$17,045

Division du Golfe, district de la pêche fluviale (eaux de l'intérieur), province de Québec, année 1911-12—Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, et les quantités et la valeur de tout le poisson vendu ou consommé sur place

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon, qtx.	Saumon, valeur.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Poisson blanc, qtx.	Poisson blanc, val.	Hareng, qtx.	Hareng, valeur.	Doré, qtx.	Doré, valeur.	Brochet, qtx.	Brochet, valeur.	Esturgeon, qtx.	Esturgeon, valeur.	Anguille, qtx.	Anguille, valeur.	Alose, qtx.	Alose, valeur.	† Poissons mêlés, qtx.	Poissons mêlés, valeurs.	Numéros.
			\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$	
1	Comté de Témiscouata.....	29	348					22935	11466							13	65	98	980	25	125	1
2	" Kamouraska.....	6	72					342	171	14	140			12	60	364	1820		980	30	150	2
3	" L'Islet.....							49	25							100	500			49	98	3
4	" Montmagny.....	30	360			13	130							1630	8150	700	3530	9	90	20	40	4
5	" Chicoutimi.....	25	300	75	750					20	200	50	150							50	500	5
6	" Charlevoix.....	15	180	50	500			20	20							20	100			37	185	6
7	" Montmorency.....			100	1000									50	250	250	1250			150	750	7
8	" Québec.....			350	3500															50	250	8
	Totaux.....	105	1260	575	5750	13	130	23346	11682	34	340	50	150	1692	8460	1453	7265	107	1070	411	2098	

Valeur totale du poisson..... \$38,195

Consommé en totalité au Canada. Il n'en a pas été exporté aux États-Unis.

Qtl = 100 liv. † "Les poissons mêlés" (divers) comprennent : le barbeau "barbotte", le chabot, le greyling, la laquaïche, l'ouananiche et l'éperlan.

Cantons de l'Est, province de Québec, exercice 1911-12.—Tableau donnant les quantités et la valeur du poisson pêché, (vendu et consommé sur place) dans les susdits cantons.

Numéros.	Districts de pêche.																Numéros.						
	Saumon, qtx.	Saumon, valeur.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Poisson blanc, qtx.	Poisson blanc, valeur.	Achigan, qtx.	Achigan, valeur.	Doré, qtx.	Doré, valeur.	Brochet, qtx.	Brochet, valeur.	Esturgeon, qtx.	Esturgeon, valeur.	Anguille, qtx.	Anguille, valeur.	Perche, qtx.	Perche, valeur.	Maskinongé, qtx.	Maskinongé, valeur.	†Poissons mêlés, qtx.	†Poissons mêlés, valeur.	
<i>Cantons de l'Est.</i>																							
1		\$		\$		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	1
Comtés de Chambly et Saint-Jean, rivière Richelieu, de Saint-Ours au lac Champlain.....																							
2					75	750	35	350	460	4600	60	240					465	2325			695	3475	2
Comtés d'Iberville et Missisquoi — Baie Missisquoi et rivière au Brochet.....																							
3	25	500	150	1800	70	700	55	550	70	700	85	340			35	210	120	600			230	1150	3
Comtés de Stanstead et Sherbrooke—lacs Memphremagog et Missisquoi—rivières Magog et St-François, etc.....																							
4			50	600			50	500	65	650	125	500			30	180	40	200			65	325	4
Comtés de Shefford et Brome — lac Brome.....																							
5							30	300	50	500	65	260	15	120	35	210	125	625	15	180	375	1875	5
Comtés d'Yamaska, Saint-Hyacinthe et Rouville—Rivière Yamaska.....																							
6			5	60			10	100	30	300	40	160			10	60	45	225			75	375	6
Comtés de Richmond et Wolfe, Mégantic et Beauce.....																							
Totaux.....																							
	25	500	205	2460	145	1450	225	2250	710	7100	550	2200	38	304	265	1590	1175	5875	25	300	2080	10400	

D'une valeur totale de.....\$34,429

Les deux tiers ont été consommés au Canada. Il en a été exporté un tiers aux États-Unis.

Qtx=100 livres. † Les poissons mêlés (divers) comprennent: le barbeau, la barbotte, le chabot, le grayling, la laquanche et l'ouananiche.

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie piscicole, depuis la frontière, comté de **Huntingdon**, jusqu'à celui de **Bellechasse** sur la rive sud, et depuis le comté de **Portneuf** jusqu'à celui de **Soulanges**, inclusivement, sur la rive nord, province de **Québec**, année 1911-12.

Districts de pêche.	Barques.					Filets à mailles.		Seines.		Vorveux.		Lignes.		Nasses. (Weirs).		Congélateurs et glacières.		Numéros.
	Canots.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Fêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
		\$					\$		\$		\$		\$		\$		\$	
1 Depuis Huntingdon, Soulanges, Beauhar-	60	600			60							400	200					1
nois, Vaudreuil, St-François.....	20	200			20							400	200					2
2 Lac St-Louis.....	10	100			20	10	30	8	200	1	5	25	25					3
3 Laprairie.....	25	250			50			12	300			100	50					4
4 Chambly.....	10	100			20			4	200	30	150	100	50					5
5 Verchères.....	30	300	2	200	34			2	60	300	1500	400	200					6
6 Richelieu.....	60	600	2	20	74			2	60	1000	5000	500	250					7
7 Yamaska.....	50	500	2	200	54	800	1200	2	60	200	1000	250	125					8
8 Nicolet.....	60	600			60	60	180	20	450	50	250	500	250					9
9 Champlain et St-Maurice.....	60	600			60	200	600	5	225	800	4000	500	250					10
10 Maskinongé et Berthier.....	25	250			25			6	150			250	125					11
11 L'Assomption et Terrebonne.....	50	500			50							500	250					12
12 Laval et Lac-des-deux-Montagnes.....	25	250			25							300	150					13
13 Hochelaga et Jacques-Cartier.....	48	1140			48									24	16750	23	2500	14
14 Bellechasse.....																		
Totaux.....	533	5,990	6	600	600	1,070	2010	79	2095	2381	11905	4225	2125	24	16750	23	2,500	

Valeur totale du matériel de pêche..... \$43,975

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, vendu ou consommé sur place, depuis la frontière, comté de Huntingdon, jusqu'à celui de Bellechasse sur la rive sud, et depuis le comté de Portneuf jusqu'à celui de Soulanges, inclusivement, sur la rive nord, province de Québec, année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon, qtx.	Saumon, valeur.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Poisson blanc, qtx.	Poisson blanc, valeur.	Achigan, qtx.	Achigan, valeur.	Doré, qtx.	Doré, valeur.	Brochet, qtx.	Brochet, valeur.	Esturgeon, qtx.	Esturgeon, valeur.	Anguille, qtx.	Anguille, valeur.	Perche, qtx.	Perche, valeur.	Maskinongé, qtx.	Maskinongé, valeur.	Alose, qtx.	Alose, valeur.	Poissons mêlés, qtx.	Poissons mêlés, val.	Numéros.
			\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$	
1	Lac St-François et tributaires							60	720	35	350	10	40	50	350	400	2,800	50	250	20	240			50	150	1
2	Châteauguay et lac St-Louis.....							100	1200	30	300	20	80	20	140	30	210	50	250	6	72			30	90	2
3	Laprairie, comté de.....					2	100	25	300	20	200	6	24	2	14	10	70	20	100	2	24	3	15	20	60	3
4	Chambly ".....					5	50	5	60	8	80	4	16	3	21	8	56	10	50	3	36			800	2400	4
5	Verchères ".....					2	20	2	24	5	50	10	40	5	35	12	84	6	30	1	12	2	16	300	900	5
6	Richelieu ".....					1	10	4	48	30	300	20	80	12	84	100	700	40	200	2	24	10	50	200	600	6
7	Yamaska ".....							10	120	40	400	50	200	50	350	100	700	100	500	3	36	4	20	900	2700	7
8	Nicolet ".....					7	70	20	240	90	900	60	240	50	350	100	700	100	500	4	48	25	125	100	300	8
9	Champlain et St-Maurice.....			50	750			6	72	20	200	30	120	30	210	100	700	30	150	3	36	40	200	100	300	9
10	Maskinongé et Berthier.....			50	750			3	36	20	200	60	240	50	350	120	840	80	400	4	48	4	20	150	450	10
11	L'Assomption et Terrebonne.....			120	1800			8	96	10	100	20	80	6	42	15	105	15	75	1	12	4	20	50	150	11
12	Laval et lac-des-Deux-Montagnes.....							20	240	20	200	4	16	15	105	20	140	10	50	5	60			20	60	12
13	Hochebaga et Jacques-Cartier.....							6	72	8	80	10	40	7	49	10	70	10	50	4	48			30	90	13
14	Yaudreuil.....							10	120	20	200	10	40	5	35	25	175	30	150	3	36			10	30	14
15	Bellechasse.....	2	30							75	750			60	420	1650	11,550					210	1050	200	600	15
Totaux.....		2	30	220	3300	17	250	279	3348	431	4310	314	1256	365	2555	2710	18,970	551	2755	61	732	302	1510	2960	5880	

Valeur totale du poisson..... \$47,816

Qtl. = 100 liv. † Les "poissons mêlés" (divers), comprennent : le barbeau "barbotte", le chabot, le grayling, la laqualche et l'ouananiche.

RÉCAPITULATION

Donnant le rendement en poids et pécuniaire de la pêche faite dans la région des
pêches fluviales (eaux de l'intérieur) de la province de Québec: année
1911-12.

Poissons.	Quantités.	Valeur.
		\$
Saumon..... qtx.	132	1,790
Truite..... "	1,000	11,510
Poisson blanc..... "	175	1,750
Achigan..... "	504	5,598
Doré..... "	1,175	11,750
Brochet..... "	914	3,606
Esturgeon..... "	2,095	11,319
Anguille..... "	4,428	27,825
Perche..... "	1,726	8,630
Maskinongé..... "	86	1,032
Hareng d'eau douce..... "	23,346	11,672
Alose (en eau douce)..... "	409	2,580
Poissons mêlés (divers)..... "	5,451	21,378
Total.....		120,440

Qtl. = 100 liv. + Les "poissons mêlés" (divers) comprennent : le barbeau "barbotte" le chabot le greyling, la laqualche et l'ouananiche.

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, barques et filets de pêche à l'usage de l'industrie piscicole, dans la région de pêche fluviale (eaux de l'intérieur), de la province de Québec, pour l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Barques (à gazoline)	10	1,600
" (à voiles).....	759	9,800
Filets à mailler.....	1,121	3,267
Seines et autres filets.....	2,809	20,606
Lignes.....	4,317	2,585
Congélateurs et glacières.....	37	2,960
Fumoirs et poissonneries.....	29	427
Nasses	127	25,610
Total.....		66,855

Nombre de personnes employées sur des barques..... 831

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc, pour toute la province de Québec, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Pêche maritime.				Pêche fluviale (eaux de l'intérieur)		Poisson vendu provenant de ces deux sortes de pêche.		Valeur totale du poisson vendu.
	Poisson pêché.		Poisson vendu.		Poisson vendu.				
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
Saumon..... qtx.	8,278	76,388							
" frais et gelé.....			7,022	84,264	132	1,790	7,154	86,054	
" en boîtes..... caisses.			10	80			10	80	
" salé..... qtx.			772	5,790			772	5,790	91,924
Homard..... "	56,927	142,314							
" en boîtes..... caisses.			22,627	362,032			22,627	362,032	363,83
" expédié d. le test. qtx.			369	1,800			369	1,800	
Morue..... "	474,610	314,934							
" verte, salée..... "			2,852	7,130			2,852	7,130	
" séchée..... "			156,302	781,510			156,302	781,510	788,640
Eglefin..... "	1,590	865							
" frais..... "			60	180			60	180	
" séché..... "			490	1,715			490	1,715	1,895
Merluce et lingue..... "	516	289							
" " séchées..... "			182	546			182	546	546
Hareng..... "	393,982	244,773							
" frais..... "			1,364	1,364	23,346	11,672	24,710	13,036	
" fumé..... "			3,822	7,644			3,822	7,644	
" dans de la sau. brls.			15,313	76,565			15,313	76,565	
" pour boîte..... "			120,346	180,518			120,346	180,518	
" pour engrais..... "			50,533	25,266			50,533	25,266	303,029
Maquereau..... qtx.	12,713	76,290							
" frais..... "			3	30			3	30	
" salé..... brls.			5,084	81,344			5,084	81,344	81,374
Alose fraîche..... qtx.					409	2,580	409	2,580	2,580
Sardines..... brls.	31	62							
" fraîches et salées..... "			31	124			31	124	124
Flétan..... qtx.	753	3,765	753	6,024			753	6,024	6,024
Carrelet..... "	23	12	23	12			23	12	12
Eperlan..... "	3,540	17,700	3,540	17,700			3,540	17,700	17,700
Truite..... "	637	6,370	637	6,370	1,000	11,510	1,637	17,880	17,880
Poisson blanc..... "					175	1,750	175	1,750	1,750
Doré..... "					1,175	11,750	1,175	11,750	11,750
Esturgeon..... "					2,095	11,319	2,095	11,319	11,319
Brochet..... "					914	3,606	914	3,606	3,606
Achigan..... "					504	5,598	504	5,598	5,598
Maskinongé..... "					86	1,032	86	1,032	1,032
Anguille..... "	338	1,690	338	1,690	4,428	27,825	4,766	29,515	29,515
Petite morue..... "	300	300	300	300			300	300	300
Perche..... "					1,726	8,630	1,726	8,630	8,630
Moules et nactres..... brls.	1,031	5,155							
" " fraîches..... "			1,031	5,155			1,031	5,155	5,155

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc. pour toute la province de Québec, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Pêche maritime.				Pêche fluviale. (eaux de l'intérieur).		Poisson vendu provenant de ces deux sortes de pêche.		Valeur totale du poisson vendu.
	Poisson pêché.		Poisson vendu.		Poisson vendu.				
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
	\$		\$		\$		\$	\$	
Encornet pour boîte.. brls.	1,831	7,324	1,831	7,324			1,831	7,324	7,324
Poissons mêlés..... qtx.	300	300	300	450	5,451	21,378	5,751	21,828	21,828
Langues et noues..... "			166	830			166	830	830
Peaux de phoq. à four.nomb	11,479	14,348	11,479	14,348			11,479	14,348	14,348
Peaux de belugas..... "	30	150	30	150			30	150	150
Baleines..... "	45	31,500							
Engrais de baleine..... qtx.			3,821	5,731			3,821	5,731	5,731
Huile de baleine..... gals			76,054	22,816			76,054	22,816	22,816
Huile de poisson..... "			136,313	40,894			136,313	40,894	40,894
Totaux.....		944,529		1,747,694		120,440			1,868,136

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires, barques et filets de pêche, etc., à l'usage de l'industrie piscicole dans toute la province de Québec, en 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires (1,254 tonneaux).....	30	35,850
Barques (à voiles).....	6,180	247,535
" (à gazoline).....	73	29,225
Remorqueurs, semailles, etc.....	6	58,000
Filets à mailles.....	13,529	184,623
Filets à pièges et filets à éperlan.....	474	86,330
Seines et autres filets.....	3,197	50,173
Nasses.....	269	31,905
Tralles.....	826	10,332
Lignes à main.....	31,816	17,172
Casiers à homard.....	120,385	100,435
Fabriques de conserves de homards.....	96	55,350
Congélateurs et glacières.....	246	24,670
Fumoirs et poissonneries.....	1,078	160,612
Jetées et quais.....	344	123,320
D'une valeur totale de.....		1,215,532
Nombre de personnes employées sur les navires et remorqueurs.....		220
" " " " barques.....		10,860
Nombre de personnes employées dans les poissonneries, les congélateurs et les fabriques.....		1,502
		12,582

APPENDICE N^o 7.

ONTARIO

Division n^o 1.—Comprenant les districts de pêche de la Rivière-à-la-Pluie, de la Baie-du-Tonnerre, de Parry-Sound, etc. Inspecteur, T. J. Foster, Sault-Sainte-Marie, Ontario.

Division n^o 2.—Comprenant une partie du comté de Bruce, les comtés de Huron, Lambton, Essex, Kent, Elgin, etc., et les lacs Huron, Saint-Clair et Érié. Inspecteur, O. B. Sheppard, Toronto, Ontario.

Division n^o 3.—Comprenant le lac Ontario et les comtés de l'est de la province. Inspecteur, J. S. Hurst, Belleville, Ontario.

RAPPORT SUR LA PÊCHE FAITE DANS LA DIVISION N^o 1.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur la pêche, faite au cours de l'exercice 1911-12, dans la division nord-ouest de la province d'Ontario.

Étant donnée ma récente nomination qui date du 1^{er} mars 1912 et le fait que mon prédécesseur n'a laissé aucune donnée permettant de faire un rapport, joint à l'impossibilité dans laquelle je me suis trouvé d'obtenir par la suite aucun renseignement de cet ancien fonctionnaire, je me vois forcément obligé à ne fournir qu'un rapport incomplet.

Toutefois, grâce aux renseignements qui m'ont été fournis par les fonctionnaires provinciaux des pêcheries, et à ceux que j'ai pu recueillir moi-même, je puis dire que durant l'année 1912, la pêche des poissons marchands a été généralement en augmentation dans ma division par comparaison à celle faite l'année précédente. On peut attribuer ce résultat en partie à un plus grand nombre de pêcheurs, à l'emploi de meilleurs engins de pêche et aussi à une plus grande abondance du poisson.

Du moins, c'est ce que j'ai pu constater au cours de l'inspection des pêcheries voisines de mon lieu de résidence, ce qui, étant donnés les renseignements que je possède me porte à maintenir l'avancé que j'ai fait ci-dessus.

Récemment, j'ai inspecté personnellement les pêcheries du lac Nipissingue et j'ai constaté que, grâce surtout à la suppression des filets à enclos, due à l'observance des règlements récents qu'ont fait observer les gardes-pêche provinciaux, le brochet, le doré et l'esturgeon ont beaucoup augmenté dans ledit lac.

En autant qu'il m'a été permis de le constater, depuis le peu de temps que je suis en fonction, je puis assurer que les fonctionnaires provinciaux des pêcheries font respecter à la lettre les lois et les règlements concernant la pêche. Très peu de Canadiens se sont permis de violer ces lois et règlements et le braconnage qui se fait l'est surtout par des braconniers de pêche des États-Unis, car il faut savoir que ces braconniers des États-Unis se sont livrés sur une grande échelle à de la pêche délictueuse dans les eaux territoriales du Canada multipliant de plus en plus ce genre de pêche repréhensible et qu'il sera impossible d'empêcher tant que l'on ne disposera pas d'un

navire garde-pêche convenable. Car, la seule façon de mettre effectivement fin à ce braconnage exige que l'on dispose d'un bon bateau garde-pêche rapide et pouvant naviguer même par gros temps. En effet, à moins que le bateau désiré n'ait au moins 50 pieds de longueur et qu'il ne soit rapide et doté de bonnes qualités de navigation, son utilité sera contestable attendu que les braconniers américains se servent de grands remorqueurs de pêche puissants et rapides se comportant bien à la lame.

Je remarque qu'il n'existe pas à présent de saison prohibée pour la truite arc-en-ciel. Pourtant, on devrait se souvenir que cette truite prise dans les eaux de cette division et transportée dans celle de la Colombie-Anglaise, il y a quelques années, s'y multiplia beaucoup tout d'abord; mais, comme il n'existait pas de saison prohibée pour sa pêche, bientôt sa multiplication se trouva enrayée. En conséquence, je me permets de suggérer l'adoption d'une saison prohibée pour la truite arc-en-ciel ainsi qu'il en est déjà pour la truite de ruisseau.

Récemment, j'ai inspecté les localités des barrages, des Rivière-au-Sable, Thessalon et Sydenham, en vue d'établir, s'il y a lieu des passages à poisson dans ces endroits. J'ai déjà adressé un rapport au département au sujet de cette inspection.

L'intention de coopérer avec les fonctionnaires provinciaux des pêcheries, pour mieux faire observer les lois et les règlements de pêche donnera, je crois, d'excellents résultats dont le public bénéficiera tout d'abord. Actuellement il n'existe aucune friction entre les fonctionnaires fédéraux et les fonctionnaires provinciaux des pêcheries dans ma division et leurs devoirs ne se contrecarrent pas réciproquement, ainsi qu'il en fut par le passé, au grand détriment de l'observance des lois et règlements de pêche.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

T. J. FOSTER,

Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT SUR LA PECHÉ FAITE DANS LA DIVISION N° 2.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur la pêche faite dans ma division au cours du dernier exercice fiscal.

Exception faite du poisson commun et du hareng d'eau douce du lac Érié, dans ma division la pêche industrielle accuse une diminution de 10% à 15%. Durant la saison de pêche dont il est ici parlé, celle du hareng d'eau douce pris dans le lac Érié a été tout particulièrement bonne. Cependant, il faut noter que la dimension de ce poisson diminue de plus en plus. Quant à la pêche des poissons communs ou mêlés, et qui comprennent le barbeau (barbotte), le chabot, la perche et la carpe, elle a été plus abondante que celle de l'année dernière.

Dans ma division, on a pris cette année une grande quantité de carpes que l'on a très bien vendues, principalement dans l'Etat de New-York. Ce poisson a été acheté à raison de 3 à 6 cents la livre à nos pêcheurs.

Dans de nombreux cas, les pêcheurs ont permis à la carpe de remonter de petits cours d'eau où ils l'ont emprisonnée à l'aide de barrages afin de l'engraisser en la nourrissant et de la pêcher à volonté au moment où ce poisson était en demande alors qu'ils le prirent et l'expédièrent à leur gré. Dans d'autres cas, la carpe a été prise au filet et mise en vivier pour attendre son écoulement de la façon susdite. Je crois que cette

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

façon de procéder contribuera à diminuer l'énorme quantité de carpes qui existent maintenant dans les eaux internationales et contribuera aussi jusqu'à un certain point à éliminer le danger redouté jusqu'ici d'une multiplication excessive de la carpe funeste aux poissons des autres espèces. Aussi, je suis d'avis que le département devrait permettre aux pêcheurs d'employer tels moyens qui leur plairait pour prendre ce poisson dans les eaux internationales et de l'intérieur, attendu que la pêche en général ne saurait qu'en profiter.

Au cours de la saison de pêche, j'ai visité tous les principaux postes de pêche de ma division et ce n'est que dans de très rares cas que j'ai constaté des violations de la loi de pêche. Durant la dernière saison de pêche, la pêche sportive et à la ligne a été assez bonne dans ma division; toutefois, j'ai remarqué que les pêcheurs de cette catégorie s'avancent de plus en plus dans le nord d'année en année, pour se livrer à leur sport favori. Néanmoins, je crois que si l'on faisait observer la loi de la pêche et que, sauf pour la carpe, on prohibait l'emploi du filet dans les eaux fluviales et des lacs, beaucoup de celles où il n'existe maintenant presque plus de poissons sportifs, verraient graduellement augmenter les espèces de luxe de ces poissons et, soumises à une surveillance constante offriraient aux sportsmen de belles pêches pendant de nombreuses années à venir.

Je crois que les alevins que le gouvernement fédéral a fait mettre dans les eaux de la région dont je m'occupe ont contribué au delà de toute attente à y améliorer la pêche. Car, si l'on n'avait pas procédé au réempoissonnement de ces eaux, il est évident que la pêche qu'on y fait présenterait maintenant un fléchissement bien plus considérable que celui dont on est témoin. C'est pourquoi, on ne saurait trop insister sur les avantages d'une pisciculture de plus en plus intensive.

Au cours de la dernière saison et pour dire la vérité, au cours de toute les saisons qui l'ont précédée, on s'est plaint de ce que des pêcheurs américains, principalement sur le lac Érié, franchissent la ligne frontrière internationale des eaux et viennent pêcher dans les eaux canadiennes. Il faut remarquer que le "Vigilant", croiseur garde-pêche, employé sur le lac Érié est si grand et si visible de loin que les braconniers l'évitent facilement, et c'est pourquoi je crois que la pêche dans ces eaux serait mieux protégée et à meilleur marché, si on employait pour cela un garde-pêche plus petit et de moindre tirant d'eau.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

O. B. SHEPPARD,

Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT SUR LA PÊCHE FAITE DANS LE DISTRICT N° 3.

Au Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport sur la pêche faite dans ma division, au cours de l'exercice 1911-12.

La pêche industrielle a été bonne. Cette année on a vendu le brochet, le moxostôme (carpe), le barbeau et le poisson mêlé (divers) de 5 à 9 cents la livre.

Dans ma division, il y a plusieurs superbes lacs où le poisson commun tel que: le moxostôme, le brochet, la lotte, l'anguille, etc., détruisent le frai du poisson sportif au point que ce poisson a presque complètement disparu de ces lacs.

Afin d'améliorer cet état de choses, qu'il me soit permis de suggérer l'émission de licences de pêche au filet sous le contrôle de quelqu'un de responsable afin de débarasser les eaux des dits lacs des poissons qui détruisent la pêche sportive ou de luxe.

Dans la baie de Quinté, le poisson blanc a abondé au cours de la dernière saison de pêche. Les pêcheurs prétendent que les bonnes pêches ininterrompues qu'ils font sont dues aux efforts que fait le gouvernement pour réempoissonner les eaux de la baie de Quinté.

Je crois que la saison prohibée de la pêche du doré devrait s'étendre du 15 décembre au 15 mai, attendu qu'on prend beaucoup de ce poisson avant le 15 avril.

La parpe, apparemment, ne fait pas autant de dégâts qu'on s'y attendait et, en outre, on commence à l'aimer de plus en plus comme poisson de table à bon marché.

Les piscifactories d'achigan ont fait beaucoup de bien dans ma division, attendu que la truite qui abondait dans certains lacs de l'intérieur y a presque disparu et que ceux de ces lacs où l'on a mis des achigans adultes et des alevins d'achigan offrent maintenant d'excellentes pêches aux sportsmen qui se servent de cannes à pêche.

Au cours de la dernière saison de pêche, je crois que l'on n'a pas autant violé les lois de pêche que par le passé. L'inspecteur provincial des pêcheries et les gardes-pêche font très bien leurs devoirs. Cette année, ils ont confisqué un certain nombre de verveux que des pêcheurs employaient en saison prohibée.

Je recommande instamment l'établissement d'un grand nombre de viviers pour achigans reproducteurs attendu que la demande de ce poisson sera toujours supérieure aux quantités qu'on en pourra fournir. La multiplication de l'achigan dans ma division ne saurait être trop prônée attendu que ce poisson est celui qui offre le plus d'attrait aux touristes qui visitent le pays, et dont le nombre a beaucoup augmenté au cours de l'année dernière.

Je suis heureux de constater que le département s'occupe des passages à poissons aux barrages des cours d'eau. En effet, cette façon d'agir permettra aux poissons de remonter plus avant dans les rivières où ils trouveront d'excellentes frayères et où les pêcheurs de l'intérieur pourront désormais les pêcher. Il faut dire que par le passé, l'état de choses auquel on remédie maintenant a donné lieu à de nombreuses plaintes dans ma division.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. S. HURST,

Inspecteur des pêcheries.

RÉSUMÉ

Donnant les quantités et la valeur du poisson pêché dans la Division n° 1 de la province d'Ontario, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités.	Prix.	Valeur.
		\$	\$
Truite qtx.	54,363	10	573,630
Poisson blanc.....	21,053	10	210,530
Doré	8,420	10	84,200
Brochet.....	3,868	8	30,944
Esturgeon	1,193	15	17,895
Anguille.....	7	6	42
Perche.....	235	5	1,175
Tullipi.....	1,393	6	8,358
Hareng d'eau douce.....	10,440	5½	57,240
†Poissons mêlés (divers).....	3,493	4	13,972
Caviar.....	12	100	1,200
D'une valeur totale de.....			999,186

Qtl. = 100 livres. † Les poissons mêlés comprennent le barbeau "barbotte", le greyling, le chabot et la laquaiche.

RÉSUMÉ

Donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires et barques de pêche, filets, etc., dans la Division n° 1, durant l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires.....	97	224,975
Remorqueurs et semaques.....		
Barques (à gazoline).....	315	37,840
" (à voiles).....		
Filets à mailler.....	20,000	133,840
Seines et autres filets.....	156	31,780
Congélateurs et glacières.....	36	25,820
Jetées et quais (privés).....	7	2,500
D'une valeur totale de.....		456,755

Nombre d'hommes employés sur les navires et les remorqueurs..... 397
 " " barques..... 592
 " de personnes employées dans les poissonneries, les congélateurs, etc.....
Total..... 989

RÉSUMÉ

Donnant les quantités et la valeur du poisson pêché dans la Division n° 2, de la province d'Ontario, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités.	Prix.	Valeur.
		\$	\$
Truite..... qtx.	8,454	10	84,540
Poisson blanc..... "	13,638	10	136,380
Doré..... "	11,493	8	90,944
Brochet..... "	25,518	6	153,108
Esturgeon..... "	547	10	5,470
Anguille..... "	23	8	184
Perche..... "	8,054	5	40,270
Tullipi..... "	118	10	1,180
Hareng d'eau douce..... "	72,466	5	362,330
† Poissons mêlés (divers)..... "	23,719	5	118,595
Caviar..... "	55	100	5,500
D'une valeur totale de.....			998,501

Qtl. = 100 liv. † Les poissons mêlés comprennent le barbeau "barbotte", le greyling, le chabot et la laqualche.

RÉSUMÉ

Donnant le nombre des pêcheurs; etc., et le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, filets, etc., dans la Division n° 2, de la province d'Ontario, durant l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires (1,257 tonneaux) }.....	56	209,100
Remorqueurs et semaques }.....		
Barques (à gazoline).....	118	46,000
" (à voiles).....	458	44,305
Filets à mailles.....	12,858	89,275
Seines et autres filets.....	575	160,665
Lignes.....	198	325
Congélateurs et glacières.....	173	85,515
Jetées et quais (privés).....	11	840
D'une valeur totale de.....		636,125
Nombre d'hommes employés sur les navires et les remorqueurs.....	335	
" " barques.....	1,095	
Nombre de personnes employées dans les poissonneries, congélateurs, etc.	530	
Total.....	1,960	

RÉSUMÉ.

Donnant les quantités et la valeur du poisson pêché dans la Division n° 3 de la province d'Ontario, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités.	Prix.	Valeur.
		\$	\$
Truite qtx.	3,898	10	38,980
Poisson blanc "	6,939	10	69,390
Doré "	609	8	4,872
Brochet "	3,787	6	22,722
Esturgeon "	3	10	30
Anguilles "	1,050	8	8,400
Perche "	1,283	5	6,415
Tullipi "	15	10	150
Hareng d'eau douce "	7,683	5	38,415
†Poissons mêlés (divers) "	3,675	5	18,375
D'une valeur totale de			207,749

Qtl. = 100 liv. † Les poissons mêlés comprenant le barbeau "barbotte", le greyling, le chabot et la laqualche.

RÉSUMÉ.

Donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, filets, etc., dans la Division n° 3 de la province d'Ontario, durant l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires, remorqueurs et semaques	3	825
Barques (gazoline)	200	27,960
" (à voiles)	224	4,480
Filets à mailler	5,380	25,435
Seines et autres filets	717	12,000
Lignes	107	125
Congélateurs et glacières	173	4,660
Jetées et quais (privés)	3	2,000
D'une valeur totale de		77,485

Nombre d'hommes employés sur les navires et les remorqueurs 35
 " " " barques 742
 Nombre de personnes employées dans les poissonneries, congélateurs, etc. 105

RÉCAPITULATION

Donnant les quantités et la valeur du poisson pêché dans toute la province d'Ontario, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités.	Valeur.
		\$
Truite..... qtx.	69,715	697,150
Poisson blanc..... "	41,630	416,300
Doré..... "	20,522	180,016
Brochet..... "	33,173	206,774
Esturgeon..... "	1,743	23,395
Anguille..... "	1,080	8,626
Perche..... "	9,572	47,360
Tullipi..... "	1,626	9,688
Hareng d'eau douce..... "	90,589	457,985
† Poissons mêlés (divers)..... "	30,887	150,942
Caviar..... "	67	6,700
Valeur totale.....		2,205,436

Qtl. = 100 liv. † Les poissons mêlés comprennent le barbeau "barbotte", le greyling, le chabot et la laquaiche.

RÉCAPITULATION

Donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, filets, pièges, etc., de toute la province d'Ontario, durant l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires, remorqueurs et semailles.....	156	434,900
Barques (à gazoline, à voiles).....	1,315	160,585
Filets à mailles.....	38,238	248,550
Séines et autres filets.....	1,448	204,445
Lignes.....	30,501	450
Congélateurs et glacières.....	382	115,995
Jetées et quais (privés).....	21	5,440
D'une valeur totale de.....		1,170,365

Nombre d'hommes employés sur les navires et les remorqueurs.....	767
" " barques.....	2,429
" de personnes employées dans les poissonneries, congélateurs, etc.....	635

3,831

APPENDICE N^o 8.

MANITOBA

RAPPORT DE L'INSPECTEUR J. A. HOWELL, SELKIRK, SUR LA PECHE
FAITE DANS CETTE PROVINCE.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport annuel sur la pêche qui a été faite, au cours de l'exercice clos le 31 mars 1912, dans la province du Manitoba et dans le district de Keewatin. En même temps, je vous fais parvenir les statistiques qui donnent le rendement de la pêche tant au point de vue pécuniaire qu'à celui du poids du poisson; ces statistiques contiennent aussi des données sur les engins de pêche employés, etc.

J'ai constaté une augmentation de rendement quant à la pêche du poisson blanc, mais une grande diminution de rendement quant à tous les autres poissons, la truite exceptée. Dans le lac Winnipeg la pêche du poisson blanc et du doré a été plus grande que l'année précédente. Dans la rivière Rouge, la pêche du doré a aussi été plus abondante, pendant que dans le lac Winnipegosis ce fut celle du poisson blanc qui a donné une augmentation de rendement alors que celle du doré a accusé une diminution. Dans le lac Dauphin on n'a pas pris de poisson blanc mais la pêche du doré a été en augmentation. Dans le lac Manitoba la pêche de ces deux poissons a accusé un fléchissement considérable. Quant au lac Martin la pêche du poisson blanc et celle du doré ont fourni une grande augmentation de rendement. On peut dire que le temps a été des plus favorables pour la pêche, l'hiver ayant été comparativement doux et la neige en petite quantité. Jamais le lac n'a présenté un état de choses aussi favorable quant au transport du poisson. Jusqu'à présent je n'ai pas entendu dire par des pêcheurs qu'ils aient perdu de filets par suite de la rupture des glaces en automne après de violentes tempêtes.

Les gardes-pêche Macfie et Thordarson font rapport que les pêcheurs sont très soigneux dans leurs opérations de pêche et qu'ils débarassent la glace de tout le poisson mort. En général on pense quant au lac Winnipeg—et je me suis entretenu avec la plupart des pêcheurs—que si la loi de pêche est maintenue telle qu'elle est, cependant que, l'on construirait une piscifactory sur la petite Saskatchewan, il n'y aurait aucun danger de dépeupler le lac. M. Collison a fait les rapports suivants sur la pêche pratiquée en 1911 et en 1912 dans les lacs Winnipegosis, Dauphin et Water-End.

“La pêche dans le lac Winnipegosis n'est pas aussi bonne cette année que par le passé. Il m'est impossible de dire quelle est la cause de cet état de choses. Quelques-uns des vieux pêcheurs prétendent que la faute en revient au temps doux qu'il a fait au commencement de l'hiver.

“Dans le lac Water-Hen, la pêche a été bonne et on peut même dire qu'elle a été meilleure qu'au cours de l'année précédente. Dans le lac Dauphin, jusqu'ici on a peu pêché. Cette année on a expédié 101 wagons à marchandises de poissons provenant du lac Winnipegosis, soit 10 wagons de moins que l'année dernière.”

3 GEORGE V, A. 1913

Le capitaine H. H. Ross fait le rapport suivant sur la pêche qu'en 1911 et 1912 on a faite dans le district de Le-Pas :

“La pêche industrielle n'a été pratiquée cette année que par une compagnie, la “Canadian Lakes Fishing Company” qui s'est livrée à son industrie dans le lac Moose. Le rendement de la pêche a été très encourageant si l'on tient compte que le matériel de pêche employé était petit. Comme d'habitude, les Indiens et les traitants se sont livrés l'été à la pêche pour les besoins de leur propre consommation. La pêche d'hiver a été très satisfaisante. On n'a pêché que dans trois lacs durant cette saison, savoir : Moose, Lost et Clear-Water. Quant au nombre de permis de pêche octroyés, il n'a été environ que la moitié de celui de l'hiver précédent ; mais le rendement de la pêche a été deux fois plus grand.

Le 28 décembre j'ai fait cesser toutes opérations de pêche dans le lac Moose, parce que les pêcheurs y avaient déjà pris une grande quantité de poisson et qu'il était douteux qu'ils pussent disposer du nombre de charettes nécessaires au transport du poisson pêché jusqu'au chemin de fer avant l'arrivée du printemps.

Toutefois, comme le temps se maintint favorable tout le poisson d'ici fut expédié dans de bonnes conditions. On a bien observé la loi qui concerne la pêche du poisson blanc, autorisée en saison prohibée, afin de nourrir les chiens des compagnies qui commercent sur les fourrures. C'est dire que les pêcheurs ont observé convenablement les règlements de pêche.

Au cours de mes inspections, j'ai remarqué que les pêcheurs nettoyaient convenablement tous les déchets de poisson mis dans le voisinage des trous de pêche et qu'ils enlevaient de dessus la glace tout le poisson sans valeur qu'ils y avaient déposé pendant leurs travaux. Le poisson commun destiné aux chiens s'est bien vendu, ce qui a contribué à améliorer d'autant la situation. J'ai inspecté la plus grande partie du poisson expédié de cette partie du pays et j'ai remarqué qu'il ne le cédait en rien quant au poids ou à la dimension à celui pêché l'année précédente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. A. HOWELL,

Inspecteur des pêcheries.

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche, ainsi que les quantités et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires employés par l'industrie piscicole dans la province du Manitoba et le district de Keewatin, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Remorqueurs et navires.				Barques.				Filets à mailler.		Congélat. et glaciers.		Fumoirs et poissonner.		Jetées et quais.		Nombre de personnes emp. dans les poissonneries et congélateurs	Numéros.
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	A voiles et radeaux.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.		
<i>Province du Manitoba et district de Keewatin.</i>				\$		\$	\$			\$	\$		\$	\$					
1	Lac Winnipeg	9	610	83000	103	430	28000	1 500	850	10000	100000	72	60000	50	20000	18	10000	155	1
2	Lac du Bonnet	1	20	1000	3	90	900		90	160	1600	1	1000	2	1000				2
3	Rivière Rouge					35	350		35	240	2400								3
4	District de la Rivière Nelson									190	1900								4
5	Lac Winnipegosis								325	3860	38600			6	6000			20	5
6	" Waterhen								15	142	1420								6
7	" Dauphin								5	43	430			1	100			1	7
8	" Manitoba								400	4720	47200			10	4000			20	8
9	" St-Martin								20	157	1570								9
10	" du Chien								20	170	1700								10
11	" du Haut fond									19	190								11
12	" de l'Original					6	1620		21	125	1250			1	200				12
13	" Eau Claire								6	54	540								13
14	" Cèdres								25	400	4000								14
15	" Perdu								1	9	90								15
16	Grande rivière Saskatchewan									190	1900			4	2000			7	16
17	District du lac Rock									57	570								17
18	Turtle-Mountain, district de									19	190								18
19	Riding-Mountain, district, Lacs Cross, Falcon, Hawk, Forbes et n° 10.									19	190								19
Totaux		10	630	84000	106	561	30870	1 500	1813	20574	205740	73	61000	74	33300	18	10000	203	

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, vendu ou consommé sur place, dans la province du Manitoba et le district de Keewatin, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Truite, valeur.		Poisson blanc, qtz.		Doré, qtz.		Brochet, valeur.		Perche, qtz.		Tullipi, qtz.		+Poissons mêlés pour consommation locale, qtz.	Poissons mêlés pour consommation locale, valeur.	Numéros.
		qtz.	Truite, valeur.	Poisson blanc, qtz.	Poiss. blanc, valeur.	Doré, qtz.	Doré, valeur.	Brochet, qtz.	Brochet, valeur.	Perche, qtz.	Perche, valeur.	Tullipi, qtz.	Tullipi, valeur.			
1	Lac Winnipeg, saison d'été		§	24230	169610	13939	83634	1774	5322	559	3354	568	1704	23423	70269	1
2	" " d'hiver			7003	49021	22431	134586	4301	12903			6561	19683	6084	18252	2
3	Rivière Rouge, saison d'été									35	210			3500	10500	3
4	" " d'hiver					240	1440	150	450					10800	32400	4
5	District de la Rivière Nelson													170	510	5
6	Lac Winnipegosis			9536	66752	7531	45186	12016	36048					12821	38463	6
7	" Waterhen			651	4557	385	2310	140	420					9901	29703	7
8	" Dauphin					109	654	31	93	36	216			809	2427	8
9	" Manitoba			2587	18109	7908	47448	12360	38580					460	1350	9
10	" St-Martin			1910	13370	406	2436	282	786					8831	26493	10
11	" du Chien													2300	6900	11
12	" du Haut fond													1100	3300	12
13	" de l'Original, saison d'été			1032	7224									720	2160	13
14	" " d'hiver	108	756	2065	14455	784	4704	1090	3270					2980	8940	14
15	" Eau Claire	123	861	706	4942									696	2088	15
16	" Cédres	5	35	20	140	30	180	40	120					5140	15420	16
17	" Perdu			104	728	11	66	26	78					1000	3000	17
18	Grande Rivière Saskatchewan			2000	14000	500	3000	200	600					8040	24120	18
19	Districts de lac Rook et de Turtle Mountain													500	1500	19
	Riding-Mountain, district, et lacs Cross, Falcon, Hawk, Forbes et n° 10													550	1650	
	Totaux	236	1652	51844	362908	54274	325644	32890	98670	630	3780	7129	21387	99815	299440	

Quantité consommée au Canada : environ la moitié. Quantité exportée aux Etats-Unis, environ la moitié. † Les poissons mêlés comprennent : le barbeau, " barbotte," le greyling, le chabot et la laqualche.

DOC. PARLEMENTAIRE, No 22

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur du poisson pêché dans la province du **Manitoba** et le district de **Keewatin**, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités.	Prix.	Valeur.
		\$	\$
Truite..... qtz.	236	7	1,652
Poisson blanc..... "	51,844	7	362,908
Doré..... "	54,274	6	325,644
Brochet..... "	32,890	3	98,670
Perche..... "	630	6	3,780
Tullipi..... "	7,129	3	21,387
†Poissons mêlés..... "	99,815	3	299,445
D'une valeur totale de.....			1,113,486

Qtl. = 100 liv. † Les "poissons mêlés comprennent le barbeau "barbotte", le greyling, le chabot, la laquaïche et l'ouannaniche.

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, barques, filets de pêche, etc., de la province du **Manitoba** et du district de **Keewatin**, durant l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires (630 tonneaux).....	10	84,000
Barques (à gazoline).....	1	500
" (à voiles).....	561	30,870
Filets à mailler.....	20,574	205,740
Congélateurs et glacières.....	73	61,000
Fumoirs et poissonneries.....	74	33,300
Jetés et quais (privés).....	18	10,000
D'une valeur totale de.....		425,410

Nombre de pêcheurs ayant monté des navires et des remorqueurs.....	106
" " des barques.....	1,813
" de personnes employées dans les poissonneries, les congélateurs, etc....	203
Total	2,122

APPENDICE N^o 9.

SASKATCHEWAN

RAPPORT DE L'INSPECTEUR E. W. MILLER, DE FORT-QU'APPELLE,
SUR LA PECHÉ FAITE DANS CETTE PROVINCE.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur la pêche qui a été faite en Saskatchewan au cours de l'exercice clos le 31 mars 1912. A ce rapport, je joins des statistiques qui montrent quel est le rendement de la pêche, au double point de vue de sa quantité et de sa valeur, le prix de l'outillage de pêche, etc., etc.

Le nombre de permis de pêche octroyés a été de beaucoup inférieur à celui de l'année précédente attendu qu'au total on a accordé 175 permis de moins que durant ladite année. Cet état de choses est dû presque intégralement au fait que les récoltes ont duré longtemps et qu'il a fallu retarder l'écoulement du grain récolté. En conséquence, les pêcheurs n'ont pu commencer à pêcher avant la Noël alors qu'il faisait doux et comme le froid est devenu intense, immédiatement après cette fête il s'ensuivit que nombre de personnes qui se livrent à la pêche l'hiver ne se sont pas rendues cette année sur les lacs. En outre, un certain nombre de petits lacs situés dans la partie sud de la province et pour lesquels on délivrait jusqu'ici quelques permis de pêche au filet, ont été exclusivement réservés à la pêche à la ligne. Ceci contribue à expliquer aussi le fléchissement du rendement total de la pêche.

Il faut aussi remarquer que la prolongation de la saison prohibée pour quelques-uns des lacs les plus accessibles de la province, lacs où l'on avait beaucoup pêché depuis quelques années contribua de son côté à amoindrir considérablement le rendement de la pêche du poisson blanc qui provient de ces lacs. Toutefois, le rendement total de la pêche dans la province accuse une augmentation considérable grâce aux belles pêches faites dans les lacs situés au nord de Prince-Albert dont d'aucuns n'avaient jamais été exploités par les pêcheurs avant l'hiver précédent.

La pêche du doré et du brochet accuse un fléchissement qu'il faut attribuer au mauvais temps plutôt qu'à la pénurie de ce poisson. On ne prend maintenant que rarement de l'esturgeon dans les deux affluents de la rivière Saskatchewan où il se trouvait naguère en assez grande abondance dans les eaux supérieures de ce cours d'eau. En outre, la pêche de l'esturgeon a été petite cette année dans le lac Cumberland. Il est évident qu'il faudra avoir recours à une longue saison prohibée si l'on veut empêcher que ce poisson ne disparaisse complètement de nos eaux.

On ne trouve pas de truites mouchetées en Saskatchewan, mais la truite des lacs existe dans les lacs les plus profonds du nord de cette province et on en a pris de belles quantités dans les lacs Little-Trout, La-Rouge et Cold. Jusqu'à il y a quelques années, ce poisson ne se vendait pas facilement, mais maintenant, il n'en est plus ainsi et il se vend bien.

Au cours de l'été on ne fait aucune pêche sinon pour consommer le poisson dans le voisinage immédiat des eaux où on le prend. La seule exception qui puisse être faite à cet égard doit l'être à l'égard de petites pêches auxquelles on se livre dans les lacs Muret et Jack-Fish, d'où on a expédié de petites quantités de poisson blanc dans les villes et les gros villages de la province. Il est regrettable que si peu de nos lacs où abonde de l'excellent poisson, soient situés de telle façon qu'on ne puisse y pêcher l'été

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

pour alimenter de poisson les points du pays où il pourrait se vendre. Car, il n'est pas douteux que l'on pourrait vendre beaucoup de poisson dans un avenir rapproché si l'on avait le moyen de l'apporter régulièrement sur les divers marchés du pays.

Avec les moyens de transport dont on dispose maintenant il est impossible d'atteindre ce but et sauf quant au saumon et au flétan frais de la Colombie-Anglaise, il est pratiquement impossible de se procurer du poisson à l'état frais dans les villes de la Saskatchewan. Il est vrai qu'on y apporte quelque peu de poisson blanc pêché dans le lac Winnipeg, mais les frais de son transport par grande vitesse sont si considérables qu'on ne peut guère vendre ce poisson au détail à un prix raisonnable.

Depuis quelques années, à différentes reprises on s'est plaint sans raisons sérieuses que les marchés de la province ne sont pas pourvus de poisson comme ils le devraient en hiver à cause d'une exportation par trop grande du poisson aux États-Unis. Ceci n'est pas exact, rigoureusement parlant, car ce sont les difficultés inhérentes à la distribution du poisson par petites quantités qui font que nos petites villes et nos villages en sont encore mal approvisionnés, cependant que dans les plus grands centres le poisson a abondé au cours de l'hiver et s'est vendu de façon fort rémunératrice pour ceux qui l'ont expédié. C'est ainsi que l'on a délivré et vendu à Régina du poisson qui ne coûta pas plus que ce qu'on l'avait payé aux pêcheurs sur la glace; à Saskatoon, il arriva même que l'on vit détruire des quantités considérables de poisson parce qu'il y en avait tant qu'il fut impossible de le vendre en totalité. Ces faits prouvent que bien que l'hiver dernier on ait encouragé la pêche en tant qu'occupation rémunératrice pour les colons, le moment est venu dans l'intérêt général de la province d'encourager la pêche du poisson qui doit être pris et vendu à l'état frais au cours de l'été.

Un essai de cette nature va être tenté cet été au lac Tony, attendu que le chemin de fer Nord-Canadien possède un embranchement qui va des rives de la Grande-Rivière à Prince-Albert, ce qui permettra le transport du poisson si l'on parvient à pouvoir l'amener des bords du lac au point le plus voisin de la voie ferrée.

Dans la partie sud de la province, quoique les lacs soient de peu de valeur quant aux poissons de table qu'ils contiennent, il n'en va pas moins de l'année en année ces lacs offrent de plus en plus d'attraits pour les pêcheurs amateurs. Aussi des centaines de ceux-ci se rendent-ils aux lacs les plus voisins des centres habités et c'est pourquoi il arrive que des milliers de visiteurs se paient en été le plaisir de la pêche à la ligne sur ces lacs de la Saskatchewan. Sous ce rapport, nous ajouterons qu'à l'assemblée récente de la Commission spéciale des pêcheries tenue dans cette partie du pays, on s'est vivement attaché à démontrer aux membres de cette Commission combien il était urgent et désirable, si possible, d'introduire certaines espèces d'achigans dans celles de nos eaux que fréquentent nos pêcheurs à la ligne, car il n'est pas douteux que nos populations seront fort contentes si, sous ce rapport, le gouvernement se hâtait de suivre les suggestions concernant un empoisonnement spécial, faites par ladite Commission des pêcheries.

Durant l'année dernière, on a condamné 8 délinquants qui avaient violé les règlements de pêche et l'on a saisi plusieurs filets et détruit plusieurs pièges à poisson dont on ignore les propriétaires. En général, cependant, le public apprécie comme il faut la nécessité de bien observer les saisons prohibées tout en empêchant tous genres de pêche qui contreviennent à la loi.

On éprouve dans cette partie du pays beaucoup de difficultés à recueillir des statistiques exactes concernant la pêche, ceci parce que de nombreux pêcheurs pensent que s'ils disaient avoir fait une grande pêche au cours de l'année, ils risqueraient de voir augmenter le prix de leur permis de pêche ou même d'être privés de pêcher dans les lacs.

Du reste, les métis et les Indiens, n'ont jamais tenu compte du poisson qu'ils ont pris. Aussi, les chiffres approximatifs qu'ils donnent sont loin d'être aussi exacts que ceux fournis par le garde-pêche, si celui-ci a eu l'occasion de se rendre compte de

temps en temps de la quantité du poisson pêché. Il s'ensuit, nécessairement, que les quantités du poisson pris par les pêcheurs à la ligne dans les différents lacs, ne peuvent guère être connues que par ce qu'en dit le garde-pêche. Cependant, quand il s'agit de la pêche faite en hiver afin d'approvisionner de poisson les marchés de la région, il est possible d'avoir des chiffres exacts quant aux quantités du poisson vendu en s'adressant aux acheteurs et en vérifiant les chiffres à l'aide des registres qui se trouvent dans les bureaux des compagnies de chemin de fer. Tous les fonctionnaires des pêcheries de la Saskatchewan ont été priés de s'efforcer de faire des rapports aussi concis et exacts que possible. C'est pourquoi, l'on peut considérer les totaux donnés comme vrais, approximativement parlant, étant données les conditions existantes quant aux particularités concernant les chiffres destinés aux statistiques.

Lac Long.—Le garde-pêche Silverthorn fait rapport que la pêche au filet dans ce lac a été, par filet, aussi bonne en moyenne que par le passé, mais que les lits de poisson blanc ne sont pas aussi abondants qu'il y a quelques années. Au cours de l'exercice on a délivré 112 licences de pêche au filet mais la plus grande partie des pêcheurs ne pêchent que pendant peu de temps et en n'employant que des filets peu longs. En tout, on a pêché 140,000 livres de poisson blanc dont 80% pêché en hiver. Il n'y a presque pas de ce poisson qui soit expédié au loin par chemin de fer, car de petits marchands l'achètent aux pêcheurs sur la glace et l'emportent sur des traîneaux pour le vendre directement aux consommateurs chez qui ils le colportent. Ce poisson n'est ni nettoyé, ni mis en boîtes, ce qui n'empêche pas qu'on l'achète sans hésiter sur la glace à 5c. la livre, les acheteurs payant ce même prix pour le brochet et le doré.

On dirait que le lac continue à bénéficier du barrage qui a été établi à Craven sur la rivière Qu'Appelle. En effet, ce barrage est cause qu'une grande quantité d'eau se déverse dans le lac au printemps et lui assure un plan d'eau élevé. Actuellement, les lignes d'embranchement du C.P.R. suivent le lac des deux côtés, ce qui permet à un grand nombre de pêcheurs de se livrer à leur sport favori de la pêche à la ligne durant l'été.

Lac Qu'Appelle.—Le garde-pêche Leader fait rapport que la pêche a beaucoup moins rendu que l'année précédente, attendu qu'un bien moins grand nombre de personnes ont demandé des permis de pêche. Le tullipi qui par le passé abondait dans ces lacs semble ne pas s'être remis des grandes pertes qu'il subit lors de la maladie qui sévit sur ce poisson il y a trois ans. Le poisson augmente lentement et il n'abonde pas encore. On trouve en grande abondance dans les dits lacs du brochet, du doré, de la carpe-moxostôme (sucker). On prend à la ligne de grandes quantités de brochet et de doré. Les Indiens qui vivent dans ce district préfèrent ce genre de pêche à tout autre, même en hiver. Le barrage qui a été construit à la décharge du lac Katepwe continue à être en bon état et il a maintenu à une bonne hauteur le niveau d'eau des deux lacs d'aval. Il est à noter, toutefois, que la nécessité d'un autre barrage s'impose d'urgence en aval du lac Qu'Appelle attendu que les eaux de ce lac baissent beaucoup au moment de la sécheresse. S'il en est ainsi, c'est parce que l'eau qui se jette dans le lac Long grâce au barrage de Craven ne va plus dans le lac Qu'Appelle et c'est pourquoi, depuis la construction de ce barrage le lac Qu'Appelle ne possède plus un plan d'eau aussi élevé en été que par le passé.

Dans les lacs Crooked et Round, qui se trouvent en aval dans la vallée de Qu'Appelle, la pêche a été aussi bonne qu'en moyenne. On a accordé quelques licences de pêche pour le lac Round, mais aucune pour le lac Crooked. On pêche surtout du brochet, du doré et des moxostômes, mais on ne prend que de petites quantités de poisson blanc et de tullipi au filet. Dans ce cas aussi la construction de barrages à la décharge des lacs améliorerait considérablement l'état de choses existant attendu que la baisse des eaux en été leur permet de s'échauffer par trop pour que le poisson blanc y vive, sinon dans les parties les plus profondes. Comme les lacs de Moose-Mountain sont compris maintenant dans une réserve forestière, on n'y permet plus que la pêche à la ligne.

Les lacs que nous venons de nommer jouissent tous actuellement de la faveur de ceux qui aiment passer l'été à la campagne et c'est pourquoi on pêche beaucoup à la ligne dans ces lacs. Aussi, pour le bien général de la population, se rend-on de plus

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

en plus compte qu'il serait avantageux de restreindre autant que possible la pêche au filet, bien qu'il soit déraisonnable de vouloir la supprimer complètement si l'on veut continuer à prendre du poisson blanc, du tullipi et du moxostôme qui ne mordent pas à l'hameçon. Le C.P.Ry a construit un barrage sur la rivière Qu'Appelle, à quelques milles en amont du lac Crooked. Dans ce barrage, on a établi un passage à poissons d'après un modèle approuvé et le garde-pêche McLeod assure que ce barrage rend de réels services.

Le lac Pelletier qui est petit et situé au sud de Swift-Current est le seul lac au sud de la ligne principale du Pacifique Canadien qui contienne du poisson blanc. Par le passé, alors que seulement deux ou trois familles de colons habitaient dans le voisinage de ce lac, il pouvait produire assez de poisson pour qu'il en soit vendu dans les villes voisines. Mais comme maintenant les bords de ce même lac sont très peuplés, on a tellement demandé de licences de pêche pour ses eaux qu'il a fallu en refuser plusieurs et diminuer l'étendue des filets permis à ceux à qui l'on a accordé de faire la pêche au filet dans le dit lac. Du reste, le poisson y abonde moins que par le passé et il faudra le protéger soigneusement si l'on tient à empêcher sa disparition. Le nombre de demandes de licences de pêche au filet et à la ligne dormante continue à augmenter sur les rives des affluents nord et sud de la Saskatchewan, bien que chaque pêcheur, séparément, ne prenne que peu de poisson. On n'a pris au cours de l'exercice que quelques rares esturgeons dans ce district et encore étaient-ils de petite dimension. Les colons allemands qui parfois font de longs trajets pour se rendre à la pêche sont très satisfaits du privilège qu'on leur a accordé de pêcher avec de petits filets. Mais, afin qu'autant de personnes que possible puissent participer à cet avantage, on sera obligé de prohiber toute pêche qui serait en excès sur les besoins de la consommation domestique. Quant à permettre à tous ceux qui demandent des licences de pêcher continuellement ainsi qu'ils sont en droit de le faire actuellement, en vertu de la teneur de leur licence, il n'y faut pas songer, attendu que les rivières seraient vite dépeuplées. On a jugé à propos de restreindre l'emploi des filets dans le lac Fishing et dans les lacs plus petits du district de Wadena, attendu qu'il est impossible de permettre l'emploi de filets dans de petits lacs, tout en y conservant suffisamment de poisson pour permettre aux pêcheurs à la ligne, sans cesse plus nombreux, d'en prendre leur part.

La saison prohibée de la pêche du poisson blanc ayant été spécialement prolongée au cours de l'année dernière pour les lacs Jackfish et Turtle, il en est résulté que cette année le nombre de demandes de licences de pêche dans ces lacs a été beaucoup moins considérable que durant l'exercice précédent. Il est bon de rappeler que les lacs Jackfish et Turtle ont fourni des quantités remarquables de poisson pendant quelques années et qu'une grande partie de ce poisson fut pris avant que la saison du frai se trouvât terminée. Or, si le poisson a si bien supporté cette façon de le détruire, cela prouve une chose, c'est que les qualités de production piscicoles de ces lacs sont absolument merveilleuses. C'est pourquoi, étant données les mesures prises à l'égard de la protection du poisson dans les lacs Jackfish et Turtle, il est permis d'espérer qu'il finira par y être aussi abondant que par le passé. Les pêcheurs qui ont opéré dans le lac Jackfish ont fait de belles pêches, mais le poisson était de plus petite dimension qu'au-paravant. La même remarque peut être faite à l'endroit du lac Murray qui se trouve dans des conditions fort analogues. Au cours de l'été on a pêché 31,000 livres de poisson blanc et 15,000 livres de brochet et de doré. Presque tout le brochet et environ un tiers du doré ont été expédiés par grande vitesse dans les villes de la province où on les a bien vendus ainsi qu'il a déjà été dit dans ce rapport. Au cours de l'été, on pêche très peu dans les lacs Turtle, Bright Sand et Lone, et cela seulement pour la consommation immédiate du poisson que font les Indiens et les gens qui habitent dans cette partie du pays. Le lac Turtle semble avoir souffert plus que le lac Jackfish de la pêche intensive à laquelle on l'a soumis dans le passé. Aussi, les quelques pêcheurs qui se sont rendus sur ce lac en hiver n'ont-ils pris que peu de poisson au début. Cependant leurs pêches ont été meilleures vers la fin de l'hiver. On a pris en hiver

dans ce district 264,000 livres de poisson blanc dont 112,000 livres furent envoyées à Calgary pour être distribuées sur divers points de la partie sud de l'Alberta. Le reste de ce poisson fut vendu dans les limites mêmes de la Saskatchewan. Environ 15% de ce poisson fut emballé dans des caisses et 35% vidé et nettoyé avant d'être expédié. Les prix payés aux pêcheurs sur la glace ont varié à différents moments et si parfois ils ont été de 3½ cents la livre, il leur est arrivé de fléchir jusqu'à 2 cents la livre. Ce bon marché étant attribué au fait que sauf quant à l'Alberta, nul ne demandait du poisson blanc. Grâce au développement des facilités de transport du poisson dans ce district, l'étendue de la région où l'on pêche s'est considérablement agrandie, cependant que le poisson se vend maintenant sur plusieurs points du pays où il était naguère impossible qu'un garde-pêche surveille comme il faut un aussi vaste territoire et parvienne à se procurer des chiffres exacts quant à des opérations de pêche qui se multiplient sans cesse. Avant l'hiver prochain, il faudra donc partager la besogne que fait actuellement le garde-pêche.

Au cours de la saison dernière, les lacs Froid et Primrose ont permis de se rendre compte complètement de la nécessité qui s'impose de prolonger la saison prohibée sur les lacs où se pratique l'industrie de la pêche. En effet, ces lacs se trouvent dans des districts où, d'après les anciens règlements (maintenant révisés) la pêche était permise dès le 16 novembre, c'est-à-dire à une date où le poisson blanc se trouvait encore en grande partie dans les frayères, où il était possible de le prendre en quantités énormes. Aussi, de nombreux pêcheurs qui, naguère pêchaient dans les lacs Turtle et Jackfish se sont-ils rendus ici où ils ont pris beaucoup de poisson, principalement dans le lac Primrose. Malheureusement, le garde-pêche ne put atteindre ce lac au début de la saison de pêche et il n'est pas douteux que bien des pêcheurs n'aient abusé de leur privilège. Par la suite, on s'est assuré les services d'un garde local qui fit observer convenablement les règlements. Le lac Froid tarde toujours à geler. Aussi, est-il ainsi naturellement protégé contre une pêche prématurée. On y a pris une quantité raisonnablement modérée de poisson blanc et 16,000 livres de truite des lacs. Au total, on a pêché 498,000 livres de poisson blanc qui presque en totalité a été transporté sur un parcours de 100 milles pour atteindre divers points de la ligne du chemin de fer Nord-Canadien, d'où il fut transporté à Edmonton et à Calgary et dans d'autres centres de l'Alberta. Il faut cependant faire exception pour 5 wagons à marchandises de ce poisson qui furent expédiés à Winnipeg. Il est probable que l'on ne fera plus une aussi abondante pêche dans ces eaux, car on ne permettra plus que la pêche y commence avant le 16 décembre. Presque tout le poisson pêché dans les lacs dont nous parlons est nettoyé avant d'être expédié et plus de la moitié emballé dans des caisses. Le poisson nettoyé mis en caisses s'est vendu à raison de 2½ cents la livre sur la glace et le poisson en vrac à 2 cents la livre. L'abondance du poisson pris a été cause de beaucoup d'insouciance quant à sa manutention. Aussi, une partie de ce poisson se gâta-t-elle au point de ne pouvoir être vendue. Si un tel état de choses ne parvient pas en soi à provoquer une manutention plus soignée, il est en vérité difficile de suggérer quoique ce soit pour y remédier. Dans le district de Prince-Albert, la pêche n'a pas fléchi d'une façon sensible dans les lacs et nul rapport n'a été fait à cet effet. Au cours de la saison de pêche comparativement courte de l'hiver, les quantités de poissons prises n'ont pas été inférieures à celles des années précédentes. Toutefois, comme les marchés de la province se trouvèrent bientôt surabondamment approvisionnés de poisson et que les prix qu'en offraient les acheteurs de Winnipeg étaient absolument peu rémunérateurs, les pêcheurs cessèrent leurs travaux dans la plupart des lacs beaucoup plus tôt que de coutume.

A Big-River, le prix moyen du poisson entier mis à bord des trains fut de 3½ cents la livre pour le poisson blanc et le doré et de 4 cents pour le poisson nettoyé. Sur ce marché de vente le poisson entier semble avoir été préféré même lorsqu'il s'agissait de l'exporter au-delà des limites de la province; en effet, seulement environ 20% du poisson embarqué à cet endroit fut nettoyé avant cet embarquement. Comme d'habitude, on n'a pêché dans aucune de ces eaux au cours de l'été, sauf pour la consommation

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

immédiate des gens qui habitent toute l'année dans le voisinage des lieux de pêche. Aussi, toute la pêche faite en été est-elle presque négligeable par comparaison à celle faite en hiver. Au lac Campbell, on a constaté une amélioration quant à la qualité et à la dimension du poisson blanc pêché. Tout celui que l'on prit fut vendu soit sur place, soit à Prince-Albert. On peut en dire autant de la majeure partie de la pêche faite dans le lac Little-Trout. Ce furent les lacs Stony, Doré et Ile-à-la-Crosse qui ont surtout fourni le poisson expédié par chemin de fer. Dans le dernier des lacs susmentionnés la pêche a été en grande partie faite par les gens qui vivent dans son voisinage, c'est-à-dire, principalement par des métis et des Indiens. Quant à la pêche dans les lacs Stony et Doré, dont le voisinage n'est guère colonisé, elle fut faite par des blancs venus de Prince-Albert et autres parties de la province. Le nouveau chemin d'hiver que les compagnies de pêche industrielle ont établi entre l'Ile-à-la-Crosse et la Big-River, en passant par les lacs Doré et-Stony a écourté considérablement le long trajet que devaient faire les véhicules pour transporter le poisson pris au chemin de fer. Aussi, la perte de poisson que l'on dut signaler l'année dernière, et qui fut due au manque de facilités de transport ne s'est-elle pas renouvelée cette année. Sur la pêche totale faite dans ce district et qui est évaluée à 1,140,000 livres de poisson blanc, 803,000 livres de ce poisson furent expédiées par chemin de fer dont 283,000 livres furent expédiées directement sur plusieurs points des Etats-Unis.

Dans le district de Cumberland, on a octroyé plus de licences de pêche que l'année précédente, non pas autant à cause d'une augmentation de l'industrie piscicole que parce que l'on a mieux fait observer les règlements. La quantité du poisson pêché suffit amplement aux besoins de la population locale et comme il n'y avait pas moyen d'écouler plus de poisson, on jugea à propos de ne point faire une pêche excessive. Quant aux lacs les plus éloignés, tels que les lacs La-Plonge, La-Loche, Buffalo et Clair où l'on n'a jamais pris d'autre poisson que celui dont on a besoin pour la consommation locale, on n'a pas essayé d'y faire observer les règlements dans toutes leur rigueur. Toutefois, on fait observer pour ces lacs une courte saison prohibée et l'on a mis fin à l'habitude que la population riveraine avait contractée de prendre en automne du poisson qui frayait pour assurer complètement l'approvisionnement de poisson dont ces gens avaient besoin l'hiver.

Me conformant à vos instructions, j'ai pris les dispositions voulues pour permettre au cours de l'été dernier, à la commission spéciale des pêcheries de visiter les eaux poissonneuses de la partie nord des provinces de Saskatchewan et d'Alberta et j'ai personnellement accompagné les membres de cette commission dans leur tournée. Cette tournée a duré quatre mois pendant lesquels on a recueilli beaucoup de renseignements précieux ayant trait à nos ressources piscicoles et aux moyens d'en sauvegarder l'existence. Ces renseignements figurent dans le rapport de la commission qui a été récemment publié. L'enquête complète qui a été faite sur la pêche par ladite commission qui permit à tous ceux qu'intéresse la pêche de lui exposer leurs vues à cet égard, a fourni les bases de l'étude qui a permis de refondre complètement les règlements concernant la pêche.

Ces nouveaux règlements ont été révisés de façon à leur donner une bien plus grande élasticité que par le passé, et à leur permettre de s'adapter aux conditions variées qui ne peuvent manquer d'exister sur une aussi vaste étendue de territoire. C'est dire que ces règlements ne sauraient manquer de plaire au public, tout en marquant un grand pas vers le développement profitable de nos pêcheries dont ils assureront l'existence.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. W. MILLER,

Inspecteur des pêcheries.

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche; ainsi que la quantité et la valeur du matériel de pêche et autres accessoires servant à l'industrie piscicole dans la province de Saskatchewan, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Nombre de pêcheurs ayant obtenu des licences.	Filets à mailler.		Verveux.		Lignes.		Congélateurs et glacières.		Numéros.
			Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
1	Vallée de Qu'Appelle.....	31	100	500	1
2	Lac Long.....	115	340	1730	3	75	2
3	Lac Pelletier.....	24	30	150	3
4	Lacs Fishing, du Diable et Stony.	7	12	60	4
5	Lacs Wakaw, Crooked et Lenore.	3	5	25	5
6	Affluents N. et S. de la riv. Sask.	80	6	35	65	325	30	30	6
7	Lacs Jackfish, Turtle.....	84	320	1645	1	125	7
8	Lacs Primrose, Froid.....	43	210	1060	8
9	Lacs Waterhen, Green.....	6	30	150	9
10	Lacs Stony, Dogbark, Sled.....	21	90	450	2	400	10
11	Lac Doré.....	23	130	650	11
12	Riv. Beaver et lacs La Plonge.....	3	12	65	12
13	Lac Canoe, etc.....	4	20	100	13
14	Lac Ile-à-la-Crosse.....	41	170	865	14
15	Buffalo, La Loche, etc.....	17	60	340	15
16	Lacs Little-Trout, Montréal.....	17	80	400	16
17	Lac Candle, etc.....	4	20	100	17
18	Lacs Cumberland.....	26	110	585	18
19	Lac la Rouge.....	2	No return.	19
20	Lacs du Nord.....	8	No return.	20
	Totaux.....	559	1745	8910	65	325	30	30	6	600	

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, vendu ou consommé sur place, dans la province de Saskatchewan, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Truite, qtx.		Poisson blanc, qtx.		Doré, qtx.		Brochet, qtx.		Esturgeon, qtx.		Tullipi, qtx.		Poissons mêlés, qtx.		Poissons mêlés, valeur.		Numéros.
		qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.			
1	Vallée de Qu'Appelle.....			45	450	560	2800	950	4750			210	1050	240	720	1		
2	Lac Long.....			1400	7000	380	1900	740	3700					50	200	2		
3	Lac Pelletier.....			120	720	30	150	75	375					10	30	3		
4	Lac Fishing, etc.....					50	250	600	2400					80	160	4		
5	Lacs Wakaw, Crooked.....					60	300	80	320					60	180	5		
6	Affluents N. et S. de la rivière Saskatchewan.....			10	50	80	400	180	720	16	160			150	600	6		
7	Lacs Jackfish, Turtle.....			2950	11800	40	200	260	520					30	60	7		
8	Lacs Primrose, Froid (cold).....	160	960	4984	14952	235	705	150	300					135	135	8		
9	Lacs Waterhen, Green.....			182	546	36	108	20	40					30	30	9		
10	Lacs Stony, Dogbark, Sled.....			1025	3075	40	120	140	280			46	138	180	180	10		
11	Lac Doré.....			3200	9600	68	204	65	130							11		
12	Rivière Beaver et lac La Plonge.....			300	900	50	150	60	120					120	120	12		
13	Lac Canoe.....			600	1800	120	360	100	200					100	100	13		
14	Lac Ile-à-la-Crosse.....			3570	10710	150	450	300	600					800	800	14		
15	Lac Buffalo et lac la Loche.....			1620	4860	180	540	500	1000					250	250	15		
16	Lacs Little-Trout, Montréal.....	15	90	410	1640	15	60	15	30					100	100	16		
17	Lac Candle.....			120	480	12	48	30	60					10	10	17		
18	Lacs Cumberland.....	162	810	400	1200	200	600	450	900					200	200	18		
19	Lac la Rouge.....	500	1500	1920	5760	50	150	60	120	50	400			150	150	19		
20	Lacs du Nord.....	300	900	8000	24000	300	900	1200	2400					500	500	20		
	Totaux.....	1137	4260	30856	99543	2656	10395	5975	18965	66	560	256	1188	3195	4625			

Consommé en totalité au Canada, sauf 2,820 qtx expédiés aux États-Unis.

Qtl. = 100 liv. † Les "poissons mêlés" comprennent le barbeau "barbotte", le greyling, le chatbot et la laquache.

RÉCAPITULATION

Donnant les quantités et la valeur du poisson pêché dans la province de Saskatchewan, durant l'année 1911-12.

Poissons.		Quantités.	Valeur.
			\$
Truite.....	qtl.	1,137	4,260
Poisson blanc.....	"	30,856	99,543
Doré.....	"	2,656	10,395
Brochet.....	"	5,975	18,965
Esturgeon.....	"	66	560
Tullipi.....	"	256	1,188
+ Poissons mêlés (divers).....	"	3,195	4,525
D'une valeur totale de.....			139,436

Qtl. = 100 liv. + Les poissons mêlés comprennent le barbeau "barbotte", le greyling, le chabot, la laquaïche et les carpes "suckers".

RÉCAPITULATION

Donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, barques et filets de pêche, etc., dont l'industrie piscicole a eu besoin dans la province de Saskatchewan, durant l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Filets à mailer.....	1,745	8,910
Seines et autres filets.....	65	325
Lignes.....	30	30
Congélateurs et glacières.....	6	600
D'une valeur totale de.....		9,865

Nombre de pêcheurs ayant reçu des licences de pêche..... 559

APPENDICE N^o 10.

ALBERTA

RAPPORTS FOURNIS PAR QUELQUES-UNS DES GARDES-PÊCHE DE
LA PROVINCE.

HIGH-RIVER, ALTA.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint les statistiques concernant la pêche faite dans mon district durant l'année 1911-12.

Les cours d'eau des montagnes de cette partie du pays étant d'une très grande fraîcheur toute l'année, la chair du doré, du brochet et du saumonneau qu'on y pêche est ferme et excellente en toute saison. Même les moxotômes (suckers) sont pêchés ici et consommés considérablement.

Bien que les chiffres que je vous fais tenir soient approximatifs, je crois qu'ils sont au-dessous de la vérité.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. A. DUNLOP,
Garde-pêche.

TOFIELD, ALTA

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la pêche faite dans les lacs Beaver-Hills, Cooking, Hastings, Ministick, Saint-Joseph, Oliver, Blackfoot et plusieurs autres plus petits durant l'année 1911-12.

Au cours de cette année on a surveillé activement et mensuellement tous les lacs, ce qui a empêché la violation des règlements.

La pêche a été beaucoup plus fructueuse que l'année précédente.

On n'a exporté aucun poisson pris dans cette région, attendu que sa population eut tellement besoin de poisson que l'on n'a pu y suffire complètement tant sa demande s'accrut rapidement et considérablement.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. A. MacKENZIE,
Garde-pêche.

3 GEORGE V, A. 1913

BLACKFALDS, ALTA.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire parvenir mon rapport sur la pêche faite dans mon district durant l'année 1911-12. Au fur et à mesure que le pays se peuple dans le voisinage des lacs, on prend plus de poisson dans ceux-ci et c'est ce qui explique que le poisson des lacs n'est plus aussi abondant ni d'aussi grande dimension que par le passé et qu'il a besoin d'être mieux protégé en temps prohibé.

Il n'existe plus de passage à poissons à l'usine électrique de la rivière Blindman depuis que celui qui y existait a été emporté par la glace. Aussi, les colons se plaignent-ils que le poisson ne peut plus remonter la rivière. L'usine électrique dont je viens de parler appartient à la ville de Lacombe. L'année dernière cette ville a promis de remplacer le passage à poissons, mais jusqu'ici elle n'en a rien fait.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH CAPRON,

Garde-pêche.

WATERTON MILLS, ALTA.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour la pêche faite dans le district des lacs Waterton, au cours de l'exercice clos le 31 mars 1912.

L'année qui vient de s'écouler n'a rien eu d'anormal. Le nombre des pêcheurs à la ligne n'a guère changé. On a pris quelques belles truites.

Depuis quelque temps, on n'a pas employé de filets dans les lacs Waterton. Indubitablement, le poisson blanc a dû s'y faire plus abondant par suite de cette abstention ainsi que du fait que l'on a pêché un certain nombre de brochets ou de truites des lacs. Je ne sais pas que l'on ait aucunement violé les règlements de la pêche.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. G. BROWN,

Garde-pêche.

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche; ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires à l'usage de l'industrie piscicole dans la province d'Alberta, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Barques.				Pêcheurs.	Filets à mailler.		Lignes.		Congélateurs et glacières.		Jetées et quais.		Numéros.
		A voiles	Valeur.	A gazoline	Valeur.		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
			\$		\$			\$		\$	\$	\$	\$		
1	Cardston			2	1650	3								1	
2	Waterton, rivière Belly et tributaires	15	450	2	1000	3								2	
3	High-River, district de													3	
4	Red-Deer et Blindman, rivières													4	
5	Gull, Snake et Lacombe, lacs						10	75						5	
6	Pigeon, Buck et Battle, lacs	32	302			71	308	1846						6	
7	Conjuring lac et crique	10	200			20	2	15	20	30	3	350	1	20	
8	Lac Ste-Anne et Wabamun, district	12	230	6	1180	*50	97	582	50	50				8	
9	Lac La Nonne, district du													9	
10	Beaver-Hill, Hastings et Cooking, district des lacs	49	2420	4	1300	87	104	1040						10	
11	Lac La Biche, Ile Rocky et Mosquito, district des lacs	86	1190			86	172	860						11	
12	Island ou Calling, lac						8	40						12	
	Totaux	204	4792	14	5130	320	701	4458	70	80	3	350	1	20	

* Sur ce nombre 33 pêchèrent sans quitter le rivage.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, et vendu ou consommé sur place dans la province de l'Alberta, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Poisson blanc, qtx.	Poisson blanc, valeur.	Doré, qtx.	Doré, valeur.	Brochet, qtx.	Brochet, valeur.	Perche, qtx.	Perche, valeur.	Maskinongé, qtx.	Maskinongé, valeur.	Tullipi, qtx.	Tullipi, valeur.	†Poissons mêlés, qtx.	Poissons mêlés, val.	Numéros.
			\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$	
1	Cardston	60	720	20	300			20	200							20	200	1
2	Waterton, rivière Belly et tributaires	75	750					35	350									2
3	High-River, district de	850	15300			20	300	85	1275							50	250	3
4	Red-Deer et Blindman, rivières							100	600							5	150	4
5	Gull, Snake et Lacombe, lacs							2150	12000	50	300							5
6	Pigeon, Buck et Battle, lacs	1054	5796			20	112	63	254							96	120	6
7	Conjuring, lac et crique					25	125	65	325			5	35			50	200	7
8	Lac St. Anne et Wabamun, district du lac	4	50	4188	12690	17	162	249	2445							104	217	8
9	Lac La Nonne, district du	175	1050													35	175	9
10	Beaver Hill, Hastings et Cooking, district des lacs							3880	14245							5640	20200	10
11	Lac La Biche, Rocky-Island et Mosquito, district des lacs	7	49	1242	5184	81	243	524	1872					320	906			11
12	Island ou Calling, lac			110	2200	30	60	5	5					5	10			12
	Totaux	2225	23715	5560	20374	193	1002	7176	34471	50	300	5	35	325	916	6030	21512	

Qtx. = 100 liv. † " Les poissons mêlés " comprennent le barbeau, " barbottes " le greyling, le chabot et la laqualche.

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de la pêche faite dans la province d'Alberta, durant l'année 1911-12.

Poissons.		Quantités.	Valeur.
			\$
Truite.....	qtx.	2,225	23,715
Poisson blanc.....	"	5,560	20,374
Doré.....	"	193	1,002
Brochet.....	"	7,176	34,471
Perche.....	"	50	300
Maskinongé.....	"	5	35
Tullipi.....	"	325	916
*Poissons mêlés.....	"	6,000	21,512
D'une valeur totale de.....			102,325

Qtl. = 100 liv. † Les poissons mêlés comprennent le greyling, le barbeau "barbotte," le laquatche et le chabot.

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre de pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, barques, filets de pêche, etc. dans la province d'Alberta, durant l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Barques (gazoline).....	14	5,130
" (à voiles).....	204	4,792
Filets à mailler.....	701	4,458
Lignes.....	70	80
Congélateurs et glacières.....	3	350
Jetées et quais (privés).....	1	20
D'une valeur totale de.....		14,830

Nombre de personnes ayant monté des barques,..... 320

APPENDICE N° 11.

TERRITOIRE DU YUKON

RAPPORT SUR LA PECHE ENVOYE PAR L'INSPECTEUR H. T. MCKAY,
DE DAWSON.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur la pêche faite dans le territoire du Yukon durant l'exercice clos le 31 mars 1912. A ce rapport, je joins comme d'habitude des statistiques qui ont trait au rendement en poids et pécuniaire de la pêche ainsi qu'aux engins dont se sert l'industrie piscicole, etc.

En consultant les statistiques ci-jointes, vous constaterez que, ainsi que d'habitude, je donne sous une entête séparée les quantités des poissons pris par les Indiens afin de les différencier de celles attribuées aux autres pêcheurs du territoire.

Au cours de la saison de pêche on a pêché et débarqué au total pour \$111,825 de poisson, c'est-à-dire \$6,540 de moins que le rendement total de la pêche de l'année dernière. Cependant, la quantité totale en poids du poisson pêché et débarqué a été en augmentation de 50 quintaux.

On a pris 591 quintaux de plus de saumon dont le rendement pécuniaire a été en augmentation de \$4,211. La pêche de la truite a fléchi de 13 quintaux et son rendement augmenté de \$324. Le poisson blanc a rapporté \$2,900 de moins que l'année précédente alors que l'on en pris 59 quintaux de plus. On a pêché 72 quintaux de plus de doré que l'année passée et son rendement sur celui de la dite année a été en augmentation de \$1,560. Toujours par comparaison à la même année, la pêche du brochet accuse une augmentation de 23 quintaux et de \$460. Comme dans les statistiques de l'année dernière la pêche du maskinongé ne figure pas sous une rubrique spéciale, nous tiendrons pour une augmentation la pêche totale qui en a été faite cette année, laquelle correspond au chiffre de 29 quintaux et de \$725.

Les poissons mêlés divers qui comprennent le barbeau (barbotte), le tullipi et le greyling accusent une diminution en poids de 593 quintaux et en valeur de \$10,920. On peut attribuer la grande diminution de rendement de ces derniers poissons à la grande augmentation constatée pour le saumon. Ce dernier a, en effet, abondé et on l'a pêché très facilement, ce qui fit que les pêcheurs n'ont pas poursuivi activement la pêche du greyling et celle du tullipi comme ils le faisaient par le passé. De nouveau, je suis heureux de pouvoir signaler qu'aucun pêcheur du territoire du Yukon n'a perdu la vie en se livrant à ses travaux.

Comme je n'ai pu me procurer des renseignements dignes de foi, je ne fais figurer dans ce rapport ni les résultats de la chasse au phoque, ni ceux de la pêche de la baleine, non plus que la pêche faite par les Esquimaux sur la côte nord de ce territoire. On sait que par le passé la pêche faite par ces gens, par les baleiniers et par les chasseurs de phoque s'est élevée annuellement à plus de \$2,000,000.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. T. MCKAY,
Inspecteur des pêcheries.

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des remorqueurs, navires et barques de pêche; ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche et autres accessoires employés par l'industrie piscicole dans tout le Territoire du Yukon, durant l'année 1911-12.

Numéro.	Districts de pêche.	Barques.				Filets à mailler.		Lignes.		Congélateurs et glacières.		Fumoirs et poissonneries.		Jetées et quais.		Numéro.	
		À voiles.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	pêcheurs	Nombre.	Valeur.	No.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.		Valeur.
			\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		
1	Tout le territoire du Yukon.	70	3500	3	900	138	185	4275	50	250	3	1500	10	1400	1	275	1

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, vendu ou consommé sur place, dans tout le Territoire du Yukon, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.														Numéros.
	Saumon, qtx.	Saumon, valeur.	Truite, qtx.	Truite, valeur.	Poisson blanc, qtx.	Poisson blanc, valeur.	Doré, qtx.	Doré, valeur.	Brochet, qtx.	Brochet, valeur.	Maskinongé, qtx.	Maskinongé, valeur.	Poissons mêlés, qtx.	Poissons mêlés, valeur.	
<i>Pêché par des blancs.</i>															
1 Dawson	511	5110	5	150	74	1776	4	80	4	80					
2 District de Pelly	38	380	42	1260	250	6000	2	40	1	20	2	50	102	2040	
3 Forty-Miles	189	1890	4	120	10	240	1	20	2	40	1	25	43	860	
4 Lac Lebarge			10	300	125	3000	7	140	3	60			50	1000	
5 Carcross			61	1830	62	1488	52	1040	53	1060			25	500	
6 Rivière Klondyke	75	750	10	300	12	288	2	40	8	160			155	3100	
7 Thistle et Sixty-Miles	80	800	7	210	9	216	6	120	4	80			138	2760	
8 Dans toutes autres parties du territoire du Yukon	155	1550	40	1200	69	1656	10	200	14	280	5	125	149	2930	
Totaux	1048	10480	179	5370	611	14664	84	1680	89	1780	12	300	682	13640	
<i>Pêché par des indiens.</i>															
9 Salmon	180	1800	10	300	70	1680	16	320	12	240	2	50	138	2760	
10 Lac Teslin			15	450	80	1920	2	40	11	220			117	2340	
11 Tagish	30	300	14	420	64	1536	1	20	10	200			99	1980	
12 Lac Big			8	240	30	720	3	60	6	120			54	1080	
13 McQuestion et Stewart	170	1700	7	210	40	960	2	40	8	160			62	1240	
14 Selkirk et Pelly	369	3690	30	900	190	4560	9	180	7	140	9	225	157	3140	
15 Duncan	60	600	10	300	40	960	5	100	8	160	2	50	86	1720	
16 Porcupine	40	400	3	90	25	600	1	20	3	60			40	800	
17 Rivière Peel	138	1380	21	630	60	1440	4	80	10	200	2	50	89	1780	
18 Rampart	155	1550	20	600	95	2280	2	40	16	320			154	3080	
19 Hootchi	100	1000	27	810	120	2880	3	60	20	400	2	50	174	3480	
Totaux	1242	12420	165	4950	814	19536	48	960	111	2220	17	425	1170	23400	
Totaux généraux	2290	22900	344	10320	1425	34200	132	2640	200	4000	29	725	1852	37040	

Intégralement consommé au Canada.

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur du poisson pêché, dans tout le territoire du Yukon, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités.	Prix.	Valeur.
		\$	\$
Saumon.....	Qtz. 2,290	10	22,900
Traite	" 344	30	10,320
Poisson blanc.....	" 1,425	24	34,200
Doré	" 132	20	2,640
Brochet.....	" 200	20	4,000
Maskinongé	" 29	25	725
†Poissons mêlés	" 1,852	20	37,040
D'une valeur totale de.....			111,825

Qtl. = 100 lbs.

Diminution du rendement pécuniaire de la pêche, \$6,540.

Les poissons mêlés comprennent le tullipi, le barbeau "barbotte," le greyling, la laquaïche, le chabot, etc.

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre et la valeur des navires, barques, filets de pêche, etc., employés par l'industrie piscicole dans tout le territoire du Yukon, durant l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Barques (gazoline).....	3	900
" (à voiles).....	70	3,500
Filets à mailer.....	185	4,275
Lignes.....	50	250
Congélateurs et glacières	3	1,500
Fumoirs et poissonneries	10	1,400
Jetées et quais (privés).....	1	275
D'une valeur totale de.....		12,100

Nombre de pêcheurs ayant monté des barques..... 138

APPENDICE N° 12.

COLOMBIE-ANGLAISE

Division n° 1.—Cette division comprend la partie sud de la province. Inspecteur, F. H. Cunningham. (Ce fonctionnaire est aussi inspecteur en chef de toute la province.)

Division n° 2.—Cette division comprend la partie nord de la province. Inspecteur, J. T. C. Williams, de Port-Essington.

Division n° 3.—Cette division comprend l'île de Vancouver et la terre ferme voisine. Inspecteur, E. G. Taylor, Nanaïmo.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN CHEF SUR LA PÊCHE FAITE DANS
CETTE PROVINCE.

Au commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport annuel en qualité d'inspecteur en chef des pêcheries de la province de la Colombie-Anglaise sur la pêche faite dans cette province au cours de l'exercice clos le 31 mars 1912.

Depuis quelques années, avant la nomination d'un inspecteur en chef des pêcheries, maintes fois on avait attiré l'attention du département sur la nécessité de nommer dans cette province un représentant qui disposerait de plus d'autorité que les inspecteurs divisionnaires et qui serait à même de traiter sur les lieux d'importantes questions. Si l'on considère les énormes ressources piscicoles de cette province, il n'y a guère lieu de donner d'amples explications quant à la nomination de l'inspecteur en chef dont nous parlons.

La grande pêche qui est à peine, pour ainsi dire, à ses débuts offre de belles opérations industrielles et force encouragements si elle est entreprise par des gens qui s'y entendent. Aussi, peut-on s'attendre à de beaux résultats économiques de sa part.

La côte de la Colombie-Anglaise qui s'étend sans discontinuité entre les quarante-neuvième et cinquante-cinquième parallèles de latitude nord, offre un champ énorme d'exploitation rémunératrice à toutes les branches de l'industrie de la grande pêche. Le grand nombre de détroits, de baies et d'anses qui parfois s'avancent fort avant dans les terres présente une ligne côtière énorme dans laquelle il faut comprendre les rives de l'île Vancouver et celles des îles de l'Archipel-de-la-Reine-Charlotte d'une longueur totale de 15,000 milles. En outre de ce grand champ naturel d'exploitation piscicole, il faut aussi tenir compte de la présence du Pacifique et de la mer de Behring où la grande pêche maritime est au moins égale à celle de l'Atlantique nord quant à la richesse de la faune marine.

La protection de si grandes et si inestimables ressources piscicoles comporte évidemment des responsabilités considérables tant pour le département des pêcheries que pour ses fonctionnaires, car il est entendu que ces richesses de la faune marine doivent

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

être conservées et même multipliées au profit des générations de l'avenir. Certes, la protection de telles richesses nécessite des dépenses, mais on ne doit pas les regretter, même si elles étaient considérables, si l'on se souvient que durant l'exercice 1911-12 la pêche industrielle dans les eaux de la Colombie-Anglaise a rapporté \$13,677,125. Pour les fins de protection piscicole, les eaux de la Colombie-Anglaise comportent trois divisions, savoir :

Division n° 1.—Cette division comprend la partie sud de la Colombie-Anglaise, y compris le district de la rivière Fraser.

Division n° 2.—Cette division comprend la partie nord de la province, y compris les Iles-de-la-Reine-Charlotte.

Division n° 3.—Cette division comprend l'île Vancouver et les eaux qui baignent une partie des côtes de la terre ferme voisine.

DIVISION N° 1.

Lorsque l'on nomma un inspecteur en chef des pêcheries de la province, M. Sword qui pendant de nombreuses années avait si bien rempli ses fonctions dans la division n° 1 démissionna, attendu qu'il était compris que le nouvel inspecteur en chef s'occuperait de la division tout en remplissant ses autres devoirs. Mais, comme l'on constata, cependant, qu'étant donné l'immense somme de travail qu'exigerait l'organisation générale du service de protection des pêcheries de la province, il était impossible de s'occuper en même temps des devoirs extérieurs d'un inspecteur divisionnaire, M. A. P. Halliday qui avait secondé M. Sword pendant un certain nombre d'années fut nommé inspecteur adjoint de la division n° 1.

Le rapport de ce fonctionnaire montre qu'au total les diverses espèces de saumon ont fourni en 1911-12 une production s'élevant à 301,978 caisses tandis qu'en 1907-08 elles ne fournirent que 163,116 caisses, ce qui accuse pour l'année 1911-12 une augmentation de rendement de 138,862 caisses obtenue en l'espace de quatre ans. Cette augmentation s'explique du fait que la saison prohibée qui s'étend du 25 août au 15 septembre fut supprimée au cours de la saison de pêche de 1911, ce qui permit de prendre des saumons humpback et cohoë.

Si l'on compare les résultats obtenus pendant une période de quatre années (les dernières), on remarque qu'en 1907-08 on a produit dans cette division 59,815 caisses de sockeye, tandis que cette année on n'en a produit que 58,487 caisses, soit 1,328 caisses de moins, ce qui est une petite diminution. En tenant compte de cette petite diminution, on ne doit pas oublier qu'à Puget-Sound, on a produit 140,529 caisses de sockeye, cependant que 4,330 caisses de ce poisson provinrent de saumon de cette espèce pris dans des engins de pêche canadiens. On n'oubliera pas non plus que tout ce poisson se dirigeait vers la rivière Fraser pour se rendre dans ses frayères naturelles.

Ci-après nous donnons dans un tableau le nombre total des caisses de saumons des différentes espèces qui ont été pêchés et mis en boîtes dans cette division au cours de l'année:

	Caisses.
Sockeye.	58,487
Saumon de printemps.	13,779
Cohoës.	39,740
Humpbacks.	142,101
Saumon-chien.	47,237

Les fabriques de conserve de saumon et les pêcheurs qui ont travaillé dans la division n° 1 n'ont eu qu'à se louer de l'excellence de l'année de pêche, leur production s'étant augmentée de la mise en boîtes des saumons humpback et cohoë et du saumon-chien qui, comparativement parlant, ont tous pu être écoulés facilement.

Avant de nous occuper de la division n° 2, il est peut-être intéressant de dire quelques mots touchant la protection des pêcheries de la division n° 1. Durant l'été on emploie le vapeur "Restless" à surveiller la pêche tant dans la rivière Fraser que dans le golfe de Georgie, ce qui ne l'empêche pas, lorsque c'est nécessaire d'entreprendre des voyages spéciaux dans les eaux du littoral nord de la province. Le vapeur "Georgia" qui est aussi employé comme garde-pêche surveille toute l'année les eaux de la division n° 1. Ce bâtiment ne répond plus aux services qu'on en attend et il faut espérer qu'avant longtemps il sera remplacé par un bateau à gazoline convenable. On emploie aussi comme garde-pêche les chaloupes à gazoline "Swan" et "Elk" qui surveillent les eaux du fleuve et de ses affluents, rendant en cela de réels services.

L'expérience a démontré que les bateaux à gazoline rapides de 50 pieds de long et d'un faible tirant d'eau conviennent mieux que des vapeurs plus grands comme garde-pêche dans les eaux intérieures. Bien entendu, il faudrait pouvoir disposer d'un vapeur garde-pêche assez grand, avec port d'attache à New-Westminster, afin de pouvoir s'en servir pour des fins d'inspection partout où ce serait nécessaire tout le long du littoral. Le besoin d'un tel bâtiment se fait sentir de façon pressante, attendu qu'étant donnée sa vitesse, on pourrait inspecter inopinément n'importe quel point de la côte dans la limite des trois milles des eaux territoriales, à n'importe quel moment, ce qui contribuerait à protéger efficacement nos pêcheries.

DIVISION N° 2.

Cette division relève de l'inspecteur divisionnaire J. T. C. Williams dont le bureau, au cours de la présente saison de pêche, se trouve à Port-Essington, sur les bords de la rivière Skeena.

Au cours des dernières années l'industrie de la pêche s'est développée d'une façon merveilleuse dans cette division du nord de la province. Aussi, lorsque le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique se trouvera terminé, alors que Prince-Rupert sera son terminus, on disposera de moyens de transport qui permettront d'accentuer encore plus le développement de la pêche, attendu que la grande pêche disposera d'un champ immense d'action pratiquement aux portes dudit terminus.

Dans la ville de Prince-Rupert il existe déjà un immense bâtiment frigorifique de 200 pieds de long et à six étages qui contient de 35 à 40 milles de tuyaux réfrigérants dont l'installation est sur le point d'être achevée. Et, comme en cette ville on construit toute une flotte pour la grande pêche, il est facile de se rendre compte des résultats superbes qu'anticipent, quant à l'industrie piscicole dans les eaux du Pacifique nord, maints hommes d'affaires fort entreprenants tant du Canada que d'Europe. Il est à noter, en outre, que déjà la compagnie "British Columbia, Ltd." dont l'importance est considérable et pour laquelle sir Georges Doughty, devenu fameux à Grimsby, a obtenu des lettres patentes, exploite la pêche dans les eaux des Iles-de-la-Reine-Charlotte.

De plus, le "Syndicat de la rivière Skeena" possède un bâtiment frigorifique à Port-Hayes sur la rivière Skeena, cependant que la "Standard Fisheries, Ltd" dispose d'un chalutier à vapeur et que tout présage de grandes entreprises piscicoles dans les eaux du nord de cette province.

Au total, dans cette division, la pêche a produit \$4,722,761 en 1911-12 contre \$3,470,729 en 1910-11. Tout comme dans le cas de la division n° 1, cette augmentation de rendement est attribuée à la mise en boîtes de ce que l'on appelle le poisson d'automne, c'est-à-dire: les saumons coho, humpback et chien. Dans le tableau ci-après nous donnons les quantités des saumons des différentes espèces pêchés durant cette année, dans la division:

	Caisses.
Sockeye..	306,605
Coho..	54,063
Saumon de printemps..	25,661
Saumon humpback..	149,923

soit 536,252 caisses pour tous ces saumons.

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

Jusqu'à présent, pratiquement parlant, on peut dire que l'on n'a pas exploité la pêche du hareng bien qu'il abonde dans cette division. Cette pêche peut être grandement développée et, indubitablement, un important avenir lui est réservé. En vue du développement piscicole de cette division, de la construction de la nouvelle ville de Prince-Rupert et de l'achèvement du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, on a jugé à propos de nommer un nouveau garde-pêche supplémentaire, avec bureau à Prince-Rupert qui sera chargé de ce que l'on appelle la division de Prince-Rupert. M. Stewart Norrie qui a plusieurs années d'expérience comme garde-pêche a été promu à ce poste et on n'a qu'à se louer de ses services. Le poisson de cette division n° 2 est protégé par des gardes-pêches qui se tiennent dans le voisinage immédiat des frayères naturelles que l'on trouve à la partie supérieure des rivières. La surveillance de la pêche est en outre confiée au vapeur "Falcon" qui se déplace tout le temps tant que dure la saison de pêche. Pour protéger la pêche on dispose aussi de chaloupes automobiles qui surveillent toutes les eaux où l'on fait la pêche et les points de la côte où existent des fabriques de conserves de poisson. Cette division est difficile à surveiller mais son inspecteur est au courant de la situation et il est secondé par un excellent personnel de gardes-pêche.

DIVISION N° 3.

Cette division comprend l'île Vancouver et les eaux d'une partie de la côte de la terre ferme voisine. Elle est confiée à l'inspecteur divisionnaire E. G. Taylor qui a son bureau à Nanaïmo.

D'après les statistiques, la pêche a été plus abondante cette année qu'en 1911. En effet, son rendement pécuniaire a été de \$2,786,302, tandis que l'année dernière, il ne fut que de \$2,358,423, soit une augmentation de \$427,879.

On a construit deux nouvelles fabriques de conserves de poisson et on les a exploitées pour la première fois. Elles se trouvent respectivement: à Quatsino-Sound et à Seymour-Inlet. La compagnie "Wallace Fisheries" a fait construire un nouvel entrepôt frigorifique, pouvant contenir 3,000,000 de livres de poisson, dans le port de Uchuklesit, Barclay-Sound. On dit que cet entrepôt a été aménagé de façon tout à fait moderne et qu'il devrait rendre de réels services à l'industrie piscicole. La pêche industrielle du hareng s'est aussi développée. Elle accuse une augmentation sur celle de l'année dernière de \$71,441.

Au cours de la saison, les opérations de pêche de la compagnie "Pacific Whaling" dont les établissements se trouvent à Barclay-Sound, et à Kyuquot-Sound ont été profitables. En tout, on a capturé 890 baléinoptères, chiffre qui comprend 24 cachalots. L'année précédente, on n'avait pris que 11 cachalots.

Le vapeur de l'Etat "Alcedo" en outre de gardes-pêche spéciaux stationnés sur divers points de la côte, selon les besoins, contribue à faire observer les règlements de pêche dans cette division. Celle-ci étant très étendue, il faudrait pouvoir disposer d'un plus grand nombre de bateaux garde-pêche afin de mieux protéger les pêcheries. Etant données les facilités de surveillance dont on dispose maintenant, les meilleurs résultats sont fournis par les gardes-pêche. C'est pourquoi, étant donnés les longs trajets qu'un seul vapeur garde-pêche a à faire, on voit sans difficulté combien avantageux il serait pour le service des pêcheries de disposer dans ces eaux, comme nous l'avons dit, de plusieurs bateaux garde-pêche.

OBSTACLES DANS LES COURS D'EAU.

Le département a porté une grande attention à l'enlèvement des obstacles qui se trouvaient dans les cours d'eau et empêchaient le saumon de les remonter pour atteindre ses frayères. Dans les localités où l'on a fait disparaître ces obstacles, on a obtenu de bons résultats. Bien entendu, il est impossible d'enlever tous les enchevêtrements de billots qui se forment d'année en année dans les nombreux petits cours d'eau.

Même, on peut dire que cela n'est pas toujours nécessaire, attendu que lorsqu'il s'agit d'obstacles récents de cette nature le poisson trouve en général le moyen de les franchir. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un vieil enchevêtrement de bois, il n'en est plus ainsi, attendu que le sable forme barrage au fond du cours d'eau, ce qui empêche absolument le passage du poisson vers l'amont. En fait d'obstacles il y a aussi les chutes d'eau naturelles qui exigent une certaine dépense d'aménagement pour que le saumon puisse les remonter, mais ces sortes de dépenses sont aussi nécessaires que profitables.

A propos des travaux qui s'imposent aux chutes sous ce rapport il est bon de dire qu'il est très difficile de pouvoir les donner par adjudication attendu qu'étant données aussi les difficultés qu'offrent le transport des vivres et des matériaux, fort peu de personnes se soucient de prendre part à l'adjudication de tels travaux, principalement parce que les renseignements dont on doit disposer avant de soumissionner comportent de fortes dépenses souvent non remboursées, et partant faites en pure perte puisque dans chaque cas il n'y a qu'un seul adjudicataire. Aussi, ce genre de travaux, si l'on tient à ce qu'il donne les meilleurs résultats possibles, devrait-il être fait sous la direction d'un ingénieur qui, sachant à quoi s'en tenir, verrait à ce que l'ouvrage soit bien fait et donne un maximum de rendement par rapport à la dépense qu'il comporte.

Cette province est en train de se développer remarquablement cette année dans toutes ses parties, mais plus spécialement quant à l'industrie piscicole. C'est pourquoi si l'on tient à conserver ses pêcheries, il est absolument indispensable que l'on dispose d'un plus grand nombre de bateaux garde-pêche. Ceci s'impose, surtout dans les eaux de l'Archipel de la Reine-Charlotte où la pêche ne peut guère être surveillée que par des bateaux garde-pêche fortement construits et tenant bien la mer.

Au cours de cette année, environ 70 hommes ont été employés dans cette division pour surveiller la pêche, parmi ces gens sont compris: les inspecteurs, les gardes-pêche de l'Etat, des gardes-pêche ordinaires et les hommes embarqués sur les vapeurs et les chaloupes à gazoline du service de surveillance des pêcheries.

Qu'il me soit permis maintenant de dire quelques mots à propos de l'exposition piscicole qui, comme d'habitude a eu lieu l'année dernière à New-Westminster, en même temps que l'exposition annuelle qui fut faite en cette ville. Cette exposition, ayant trait à la pêche consistait en une piscifaculture minuscule en activité sous les yeux du public. Dans un aquarium, on a aussi montré à cette exposition des sujets vivants des différentes espèces de saumon qui étaient tous nés dans les piscifacultures de l'Etat et avait grandi dans leurs viviers. En outre, on a montré des spécimens de poissons adultes de chaque espèce. Durant toute la semaine de l'exposition, le public a afflué dans le local réservé aux pêcheries et le nombre de questions posées au personnel de surveillance au sujet de la pêche de cette province montre combien la population s'y intéresse. L'exposition dont je parle ici n'a pas-peu contribué à répandre toutes sortes de renseignements sur la pêche.

En terminant, qu'il me soit permis de signaler l'aide que m'ont donné les inspecteurs divisionnaires et les autres membres du personnel sous mes ordres qui, tous, se sont efforcés de remplir leurs devoirs consciencieusement et intelligemment.

Ci-après on trouvera les rapports des inspecteurs divisionnaires.

Respectueusement soumis,

G. H. CUNNINGHAM,

Inspecteur en chef des pêcheries.

RAPPORT SUR LA PECHE FAITE DANS LA DIVISION N° 1.

A l'inspecteur en chef des pêcheries,
New-Westminster, C.-A.

MONSIEUR,—Ci-joint, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel avec statistiques pour la division n° 1 de la Colombie-Anglaise. Ces documents se rapportent aux opérations de pêche poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 mars 1912.

Par comparaison aux résultats obtenus il y a quatre ans, la production de saumon "sockeye" mis en conserve a quelque peu fléchi. Toutefois, le rendement total de la production sur toutes les espèces de saumon est de beaucoup supérieur à celui obtenu au cours de la dite année. En 1907-08, on a produit dans cette division 59,815 caisses de "sockeye", alors qu'en 1911-12 on n'en a produit que 58,487 caisses, soit 1,348 caisses de moins. En 1911-12 le rendement total du saumon de toutes espèces a été de 301,978 caisses contre 163,116 caisses en 1907-08, soit une augmentation de 138,862 caisses. On attribue cette augmentation au fait que cette année le département a supprimé la saison prohibée du 25 août au 15 septembre, ce qui a permis aux pêcheurs et fabricants de conserves de pêcher et de mettre en boîtes le saumon des espèces "hump-back" et "cohoë". Comme on le verra, cette décision du département a été très profitable à tous ceux qui s'intéressent à la pêche du saumon. Ces résultats joints aux faits que la pisciculture de l'Etat du fleuve Fraser pût se procurer cette année près de 4,000,000 d'œufs de "sockeye", alors que l'année dernière, elle n'en posséda pratiquement pas, tendraient à démontrer que la suppression complète et annuelle de la saison prohibée, entre les susdites dates ne saurait nuire à la présence du "sockeye" dans ses frayères naturelles—le passage de cette espèce de saumon se trouve pratiquement achevé lorsque s'ouvre la saison prohibée susdite,—mais contribuerait à améliorer l'état de choses que désirent tous ceux qui s'occupent de l'importante industrie piscicole dans les eaux dont nous parlons. Somme toute, l'année qui vient de se terminer a été très profitable. On voudra bien remarquer que la quantité du saumon-chien salé pris presque en totalité par les Japonais et expédié en Orient, s'élève à 70,544 quintaux, ce qui accuse une légère augmentation par comparaison aux chiffres de même nature obtenus l'année dernière.

La pêche de la morue a été aussi plus fructueuse. L'année dernière on en a pris 12,101 quintaux et cette année 14,161 quintaux, soit 2,064 quintaux de plus.

Flétan.—La pêche du flétan a fléchi, attendu que si l'année dernière elle fut de 193,866 quintaux, cette année elle n'a été que de 158,541 quintaux, c'est-à-dire, en diminution de 35,825 quintaux. On explique ce résultat du fait que deux des navires de la New England Fish Company ont été distraits de la pêche pendant deux mois pour transporter des marchandises sur la côte de l'Alaska, cependant qu'un autre des navires de cette compagnie fut aussi immobilisé pendant deux mois pour subir des réparations. Cet état de choses a contribué à diminuer sensiblement les opérations de pêche de la susdite compagnie.

Pratiquement parlant, tout le poisson pêché a été pris dans la division n° 2.

Au cours de l'année, on a enlevé tous les obstacles qui, dans la rivière Serpentine empêchait le poisson de la remonter jusqu'à ses frayères naturelles, excepté quand les eaux étaient très hautes. A mon avis, ces travaux ont été très sages attendu que l'enlèvement des obstacles des cours d'eau où fraye le poisson aide de façon incroyable sa multiplication naturelle. C'est pourquoi, je recommande vivement que l'on continue à enlever les obstacles qui dans les cours d'eau nuisent aux migrations du poisson au moment du frai. Depuis quelques années, le phoque commun est devenu de

plus en plus nuisible aux intérêts de la pêche industrielle dans le fleuve Fraser, surtout en ce qui concerne le saumon le printemps. Aussi, les autorités ont-elles reçu de nombreuses plaintes à cet égard et c'est pourquoi on a essayé de détruire ces amphibiens en se servant de lignes croisées, à esturgeon. On plaça trois de ces engins à l'embouchure du fleuve Fraser et dans les marais où le phoque commun se réunit par troupes. Mais cette tentative fut sans succès, car pendant les six semaines qu'elle dura on ne prit qu'un seul phoque.

Il y a quelques années, les bateaux garde-pêche furent pourvus de fusils de chasse n° 12 et de cartouches chargées à gros plomb pour tirer sur les phoques, mais cette tentative de destruction du phoque commun ne fut pas plus heureuse que celle dont nous venons de parler, parce que ces amphibiens ne manquent pas d'astuce et que lorsqu'ils ont constaté qu'on les chasse avec des armes à feu, ils prennent grand soin de se tenir au delà de la portée d'un fusil ordinaire.

Cette question est très importante, car si l'on ne parvient pas à découvrir une méthode efficace de détruire ces animaux pernicieux, les pêcheurs et les fabricants de conserves devront se résigner à enregistrer des pertes considérables.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. P. HALLADAY,

Inspecteur adjoint des pêcheries.

RAPPORT SUR LA PECHE FAITE DANS LA DIVISION N° 2.

A l'Inspecteur en chef des pêcheries,
New-Westminster, C.-A.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint mon rapport annuel avec statistiques sur la pêche faite le long de la côte nord de la division n° 2 de la Colombie-Anglaise, au cours de l'exercice clos le 31 mars 1912. Ce rapport donne les quantités de saumon en conserve produites dans les différentes subdivisions (districts de pêche).

Dans l'ensemble, les chiffres accusent une augmentation de rendement pécuniaire en 1911-12 de \$4,722,761 fournis par le poisson et ses produits. En 1910-11, ce rendement n'a été que de \$3,470,729.

L'augmentation signalée ici est attribuée presque en totalité à une très grande production de saumon en conserve de qualité inférieure, principalement du saumon "humback" qui, étant donné le fléchissement graduel du rendement du saumon "sockeye" et l'augmentation de la demande du saumon en boîtes a contribué à développer la vente du saumon ordinaire, ce qui a relevé les prix qu'en demandent les fabricants de conserves de saumon.

Dans le tableau ci-après, nous donnons pour l'année 1911-12 la production du saumon dans la division n° 2.

	1911-12.	Caisnes.
Sockeye		306,605
Cohoe		54,063
Saumon de printemps		25,661
Humpback		149,923
Total		536,252

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

Contre—

	1910-11.	Caisses.
Sockeye..		403,449
Cohoe..		30,653
Saumon de printemps..		13,004
Humpback..		21,720

Total.. 468,826

Détail approximatif de l'augmentation et de la diminution—

	Caisses.
Rivière Skeena, augmentation..	32,375
Rivers-Inlet, diminution..	28,332
Rivière Naas, augmentation..	25,964
Côte nord, augmentation..	36,419

Dans la rivière Skeena, le passage du saumon "sockeye" a été beaucoup moins considérable que l'année précédente, mais comme les fabricants de conserves ont accordé un plus grand intérêt au saumon de qualité inférieure et particulièrement au "humpback", la production du saumon de cette rivière a été de 32,375 caisses supérieure à celle obtenue en 1910-11 qui passait pour avoir été la plus productive jusqu'à lors, tout particulièrement quant au "sockeye". Le passage du saumon au printemps a été exceptionnellement abondant et celui du saumon "humpback" tout simplement phénoménal.

On a réempoissonné les frayères avec des saumons de toutes espèces et en particulier le lac Babine. Les Indiens ont eu tout le saumon dont ils avaient besoin pour se nourrir pendant l'hiver. Les fonctionnaires des pêcheries qui surveillent les frayères n'ont eu aucunement à se plaindre des sauvages qui n'ont nullement essayé d'employer leur ancienne méthode d'obstruer les cours d'eau.

Afin de satisfaire également les fabricants de conserves et les pêcheurs, on continue à déterminer les limites des pêcheries de la Skeena inférieure. Ce travail de délimitation fut commencé, on le sait, au cours de la saison de 1910.

Rivers-Inlet.—Je dois signaler un fléchissement considérable de production de saumon en conserve dans ce district, fléchissement qu'il faut attribuer à un passage moins considérable de "sockeye". Dans ma division, le district de Rivers-Inlet n'est pas à comparer aux autres districts sous le rapport de la production du saumon qui y dépend entièrement de la plus ou moins grande importance du passage des saumons sockeye. En effet, le saumon d'automne, principalement celui dit de printemps et le "humpback", ne fréquentent pas alors ces eaux en grande quantité et comme le passage du "coho" ne se produit qu'en septembre, il est alors trop tard pour que les fabricants de conserves en profitent, attendu que la saison prohibée du "sockeye" finit vers le 10 août et qu'il est presque impossible de retenir les pêcheurs pour qu'en septembre ils se livrent à une pêche problématique.

Le garde-pêche Saugstad fait rapport que les frayères du lac Oweekayno sont bien peuplées et que le saumon abonde dans ce lac et dans les cours d'eau qui s'y jettent.

Naas-River.—La production du saumon a sensiblement augmenté dans ce district, ce qui a été dû à un passage considérable du "sockeye" qui permit aux fabricants de conserves de produire environ 6,000 caisses de plus qu'au cours de la saison précédente.

La plupart du "sockeye" a été pêché au large de l'embouchure de la rivière Naas, dans Portland-Inlet en descendant jusqu'à l'île Sommerville. Ceci est une particularité peu connue, car d'habitude la majeure partie du "sockeye" est pêché dans les eaux supérieures. Le passage des saumons "humpback" et "chien" a été un des plus grands que l'on ait vu. Aussi les fabriques de conserves ont produit de grandes quantités de ces deux espèces de saumons.

3 GEORGE V, A. 1913

Côte nord.—La production du saumon dans ce district a augmenté d'environ 36,000 caisses. Dans ce cas aussi on attribue cet accroissement de rendement à la mise en boîtes du saumon de qualité inférieure, attendu que la production du "sockeye" a quelque peu fléchi, vu que son passage a été mauvais à Kimsquit. On s'est peu occupé de saler du saumon chien pour l'Orient. Toutefois, quelques fabricants de conserves en ont mis en boîtes, et c'est la première fois que cela arrive, même en petite quantité. On s'est peu occupé de la pêche du hareng bien que, ainsi que nous l'avons dit dans le précédent rapport ce poisson abonde à l'extrême dans les eaux de toute la division. Je suis porté à croire que cette pêche se développera rapidement dans un avenir rapproché. En considérant les résultats d'ensemble de la pêche du saumon, je la trouve satisfaisante dans la division n° 2. Ceci est prouvé par l'augmentation annuelle de la production du saumon qu'il ne faudrait pas attribuer à une augmentation du nombre des fabriques de conserves non plus qu'à celui des bateaux de pêche attendu que l'on n'a accordé des licences qu'à deux nouvelles fabriques de conserves dont comparativement parlant la production a été petite. Le département a été sage en prohibant la construction de nouvelles fabriques de conserves dans les centres importants et en faisant déterminer par un arrêté en conseil le nombre des bateaux de pêche dont peut disposer chaque fabrique. En effet, ces restrictions ont donné les meilleurs résultats et empêché une pêche par trop intensive dans l'une des parties quelconques de la division. La prohibition de se servir de bateaux-automobiles à gazoline dans les eaux des pêcheries a aussi donné d'excellents résultats.

En général les règlements de pêche ont été très satisfaisants et on ne les a que fort peu violés, les infractions à ces règlements ayant été sans importance.

Qu'il me soit permis d'attirer de nouveau l'attention sur les remarques que j'ai faites dans mes rapports précédents au sujet de la grande pêche. Ci-joint, j'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport du garde-pêche Norrie, de Prince-Rupert, sur la pêche faite dans son district.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN T. C. WILLIAMS,

Inspecteur des pêcheries.

PRINCE-RUPERT, C.-A., 1912.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, ainsi que vous l'avez demandé un petit rapport sur l'état de la pêche dans le district de Prince-Rupert qui appartient à votre division. Ce rapport a trait à ce qui s'y est passé au cours de la saison de pêche de 1911.

A mon avis, la production du saumon a été indubitablement aussi bonne qu'en moyenne par le passé.

On n'a guère pêché dans la baie Cloyah, à la suite, je crois, de discordes survenues parmi les Indiens Metlakatla qui, ainsi que vous le savez, jouissent de privilèges spéciaux quant à la pêche à la seine. On a fait de belles pêches dans les eaux de Sawlatlans. Bien qu'il soit très difficile au saumon de franchir les obstacles qui se présentent à lui entre les eaux de marée et ses frayères naturelles, (lac Sawlatlans), un nombre considérable de salmonidés ont pu atteindre ces eaux. Il est peut-être bon que je fasse remarquer ici que ce sont les eaux de ce lac qui seront appelées à alimenter la ville de Prince-Rupert, dès la saison prochaine.

Quant aux autres petits cours d'eau du voisinage du port de Prince-Rupert, ils ont tous eu leur large part des saumons de qualité inférieure. Il en a été de même

de tous les cours d'eau de l'île, très nombreux, qui se jettent dans Chatham-Sound et où le saumon "humpback" prédomine, etc.

On devrait prohiber strictement aux pêcheurs de flétan de se procurer activement de la boîte dans ces cours d'eau en automne, ainsi qu'ils en ont pris l'habitude, attendu que le saumon "humpback" ou saumon rose d'Alaska a une valeur comestible trop considérable pour que l'on permette ainsi la destruction de ce poisson qui était naguère méprisé. Il y a toujours ici une certaine pénurie de boîte, qui je le crains aura de sérieuses conséquences l'automne prochain, bien que, en ce moment, l'on pêche du hareng dans les eaux de mon district.

Il y a quelques années les "industriels avisés" qui exploitent la pêche du saumon prétendirent que ce serait folie de tenter de pêcher ce poisson dans la partie sud de Chatham-Sound. Or, par la suite, on s'est aperçu que cet augure était sans valeur, et cette saison a prouvé une fois de plus la même chose.

Contrairement à l'attente générale, on ne s'est pas encore livré à la pêche du hareng de façon sérieuse et active. Les pêcheurs qui s'occupent de cette pêche ne disposent pas de capitaux, ce qui tend à démontrer une fois de plus que sans capitaux, cette branche de l'industrie piscicole risque de n'être jamais productive. Certes, le hareng existe ici et on peut le pêcher facilement, mais les pêcheurs ne peuvent trouver pour son écoulement un marché convenable, ni non plus offrir des facilités d'embarquement à ceux qui seraient tentés de commercer sur ce poisson. On a bien fait quelques envois de hareng vers le sud, mais à leur arrivée à Vancouver le poisson était gâté et impropre à la consommation. Quant à l'approvisionnement du marché local en hareng, on y pourvoit facilement.

L'achèvement du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique et la venue indubitable de capitaux dans cette région offriront un marché à l'industrie piscicole qui, étant données les futures facilités de transport, finira par faire de Prince-Rupert le principal port de pêche de la côte du Pacifique.

On accueille généralement avec faveur, même parmi les pêcheurs, la décision qu'a prise le département de réserver une partie des eaux de la côte à la reproduction du hareng, ce qui permettra d'éliminer la nécessité d'avoir recours à une saison prohibée pour ce poisson.

Dans ce district, nul n'a violé les règlements de pêche de façon sérieuse.

Actuellement, c'est la Standard Fish Company qui dans ce port expédie du flétan avec le plus de profits. Qu'il me soit permis de dire quelques mots au sujet du splendide établissement qu'a fait construire la compagnie "Canadian Fish and Cold Storage". Tous les bâtiments ont été construits en béton armé, même la chambre des chaudières, les ateliers, etc. Ce bâtiment a 145 pieds de long par 80 de large. Sa hauteur est d'une centaine de pieds et il est à six étages. Il a été construit de telle façon que si le développement des affaires l'exigeait, ou pourrait le surélever de six autres étages. Ce bâtiment peut contenir 13,000,000 de livres de poisson. Il est en somme, essentiellement parlant, un entrepôt destiné au poisson, toutefois, la compagnie qui l'exploite se dit prête à y emmagasiner au besoin tout un chargement de moutons d'Australie ou même d'autres produits. Ces vastes magasins pourront commencer à être employés vers le 1er juin, alors qu'on y trouvera toutes sortes de poissons comestibles. La compagnie susdite a, en outre l'intention de faire construire une usine d'engrais à peu de distance de l'établissement dont nous parlons. J'ai entendu dire aussi que la même compagnie fait construire une flottille de navires de pêche, attendu qu'elle a l'intention de se livrer à l'industrie piscicole dans les conditions les plus modernes sur la côte nord du littoral canadien du Pacifique. En somme, tout ce qui touche à l'établissement dont je parle ici fait le plus grand honneur à ceux qui s'y intéressent. Le coût de l'établissement de cette nouvelle industrie atteindra, près de \$350,000. Par la venue dans les eaux dont je m'occupe de l'excellent bateau-automobile "Kayex", le service de surveillance des pêcheries se trouvera sensiblement amélioré.

Etant donné le nombre de demandes de renseignements touchant les pêcheries de ce district et le nombre des visites qu'on y fait pour se renseigner sur leur compte, le public apprécie grandement la création d'un bureau des pêcheries dans cette ville.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

STEWART NORRIE,

Garde-pêche.

M. JOHN T. C. WILLIAMS,
Inspecteur des pêcheries,
Vancouver, C.-A.

RAPPORT SUR LA PECHE FAITE DANS LE-DISTRICT N° 3.

A l'inspecteur des pêcheries,
New-Westminster, C.-A.

MONSIEUR,—Ci-inclus, j'ai l'honneur de vous faire parvenir mon rapport annuel avec statistiques sur la pêche faite dans la division n° 3 de la Colombie-Anglaise au cours de l'exercice clos le 31 mars 1912.

Les statistiques dressées pour cette division accusent une augmentation considérable du rendement de la pêche qui, dans toutes ses branches a donné des résultats remarquablement satisfaisants au cours de l'année passée.

Au total, le poisson et ses produits ont rapporté \$2,358,423 durant l'exercice clos le 31 mars 1911, contre \$2,786,302 au cours de celui clos le 31 mars 1912, soit une augmentation de \$427,879. L'année dernière, on a pris pour \$1,396,190 de saumon et cette année pour \$1,485,517, soit une augmentation de \$89,327.

La pêche du hareng continue à se développer. Elle accuse une augmentation pécuniaire de \$71,441 sur celle de l'année dernière.

Cette année, on a commencé à exploiter deux nouvelles fabriques de conserves de saumons: l'une à Quatsino-Sound, côte ouest de l'île Vancouver, propriété de la compagnie "Wallace Fisheries, Ltd.", et l'autre à Seymour-Inlet, sur la terre ferme, propriété de la compagnie "Anglo-British Columbia Packing". La compagnie des pêcheries Wallace a achevé de construire un entrepôt frigorifique dans le port de Uchucklesit, Barclay-Sound, île Vancouver. Cet entrepôt est moderne à tous les points de vue et il rendra de grands services à l'industrie piscicole de l'île Vancouver.

Sur la côte sud-est de cette île on a exploité, non sans un succès passable huit pièges à saumon qui ont pris une bonne partie des saumons "humpback" lors de leurs passage qui se produisit dans le détroit au moment où allait s'achever la saison de pêche.

Sur la côte ouest de l'île Vancouver, les seules firmes qui exploitent la pêche du saumon sont celles de G. H. Todd & Sons (les premiers qui aient construits des pièges à saumon sur la côte de l'île Vancouver), et Finlay, Durham et Brodie.

Le développement qu'a pris le marché aux huîtres et les prix élevés auxquels on les a payées ont donné un regain de vie à l'industrie ostréicole qui a produit 3,055 barils de plus que par le passé. Cette industrie ostréicole a, depuis quelques années, été en quelques sortes paralysée du fait de l'incertitude touchant la location de bancs destinés à l'ostréiculture.

Il est à espérer qu'avant longtemps cet état de choses sera modifié de façon satisfaisante.

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

Les postes de baleiniers exploités sur la côte ouest de l'île Vancouver à Barclay-Sound et à Kyuquot-Sound par la compagnie "Pacific Whaling" ont obtenu de très beaux résultats au cours de la saison de pêche. Ces postes ont capturé 890 baléinoptères, y compris 24 cachalots. C'est le plus grand nombre de cachalots que l'on ait jamais pris au cours d'une année. En effet, l'année dernière ces postes n'en ont pris que 11.

Dans les statistiques du rapport de cette année figure exceptionnellement un des produits de la pêche des baléinoptères, nous avons nommé l'ambre gris dont on a recueilli 172 livres évaluées à \$65,000. Cette importante production a été fournie par un seul cachalot.

Au cours de la dernière saison, 5 navires se sont livrés à la chasse du phoque. Ils en ont pris 2,673, soit 1,559 de moins que l'année dernière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDW. G. TAYLOR,

Inspecteur des pêcheries.

RÉSUMÉ

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais ; et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc., pour la Division n° 1, de la province de la Colombie-Anglaise, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché, débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.	
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.		
		\$		\$	\$	
Saumon.....	qtx.	445,355	3,081,590	58,408	730,100	4,065,100
" frais et gelé.....	"			301,978	2,264,835	
" en boîtes.....	caisses.			70,544	383,210	
" salé (sec).....	qtx.			35,000	175,000	
" séché.....	"			797	11,955	
" fumé.....	"					
Morue.....	"	14,165	56,660	10,652	106,520	124,820
" fraîche.....	"			294	3,675	
" verte (salée).....	"			975	14,625	
" séchées.....	"					
Hareng.....	"	19,822	39,644	10,943	54,715	98,115
" frais.....	"			4,141	41,410	
" fumé.....	"			199	1,990	
" dans de la saumure.....	brls.					
Flétan.....	qtx.	158,541	713,434	158,541	1,585,410	6,760
Carrelet.....	"	845	2,958	845	6,760	
Eperlan.....	"	2,530	18,975	2,530	31,625	30,090
Truite.....	"	2,006	24,072	2,006	30,090	
Oulachons.....	"	720	2,380	720	7,200	3,824
Raie.....	"	478	1,434	478	3,824	
Esturgeon.....	"	5,168	41,344	5,168	77,520	9,540
Achigan.....	"	954	3,816	954	9,540	
Sole.....	"	2,152	8,608	2,152	21,520	960
Merlan.....	"	96	384	96	960	
Diable de mer.....	"	253	1,771	253	3,795	13,636
Huîtres.....	brls.	1,355	6,813	1,355	13,636	
Moules.....	"	712	2,846			7,115
" fraîches.....	"			712	7,115	
Crabes, bucardes, crevettes et autres mollusques.....	qtx.	4,464	14,742	4,464	46,140	12,500
Frais salé de saumon (consommé par les sauvages).....	"			2,500	12,500	
Huile de poisson.....	gallons			29,070	7,994	14,398
Engrais de poisson.....	tonnes			421	14,398	
D'une valeur totale de.....			4,021,971			6,168,062

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche et la quantité et la valeur du matériel de pêche à l'usage de l'industrie piscicole dans la Division n° 2, province de la Colombie-Anglaise, durant l'année 1911-12.

1	Numéros.	Districts de pêche.	Navires, barques, remorqueurs de pêche, etc.						Matériel de pêche.					Fabriques.		Autres accessoires.				Personnes employées dans les fabriques, les congélateurs et les poissonneries.	Numéros.						
			Navires.		Barques.		Remorqueurs, semaques, etc.		Filets-à mailler.		Seinés.		Tralles.	Fabriques de saumon.		Congélateur et glaciers.		Station de baleiniers.				Jetées et quais.					
			Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	A voiles.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.			Valeur.	Nombre.	Valeur.			
1		Rivière Skeena, y compris Prince-Rupert.....			893	82495	1744	39	110700	90	1611	162935	8	2400	1950	12	675000	1	100000			14	160000	1649	1		
2		Rivers Inlet.....			727	32080	925	14	55400	46	751	80115	2	600		7	400000					8	70000	920	2		
3		Rivière Naas.....			240	24000	415	11	18700	22	408	35200	2	600		4	195000					6	40000	390	3		
4		Côte Nord.....			292	12900	601	20	56000	52	300	31900	41	12300		8	245000					10	62000	572	4		
5		Iles de-la-Reine-Charlotte.....	7	280	280000	84	50	5000	100	7	10000	24	6	750	8	2400			2	317000	1	140000	8	144000	510	5	
		Totaux.....	7	280	280000	84	2202	156475	3785	91	250300	234	3076	310900	61	18300	1950	31	1515000	3	417000	1	140000	46	476000	3981	

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans la Division n° 2, province de la Colombie-Anglaise, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon, qtx.		Hareng, qtx.		Flétan, qtx.		Truite, qtx.		Oulachon, qtx.		Poissons mêlés,	Poissons mêlés,	Peaux de loups-	Peaux de loups-	Baleines,	Baleines,	Numéros.
		qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	qtx.	valeur.	marins, nombre.	marins, valeur.	nombre.	valeur.	
			\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$	
1	Rivière Skeena.....	231316	330451	2510	2510	12100	60500	75	750	2500	12500	100	500	400	100	1
2	Rivers-Inlet.....	85225	121750	90	90	45	225	10	100	5000	25000	20	100	375	94	2
3	Rivière Naas.....	57036	81480	210	210	1800	9000	3	80	7000	35000	70	350	350	87	3
4	Côte Nord.....	97612	139445	22000	22000	9000	45000	10	100	500	2500	80	400	700	175	4
5	Iles de-la-R.-Charlotte..	20800	31200	1600	1600	5000	25000	20	200	500	2500	300	75	309	92700	5
	Totaux.....	491989	704326	26410	26410	27945	139725	123	1230	15000	75000	770	3850	2125	531	309	92700	

Qtx. = 100 liv.

POISSON VENDU.

Division n° 2, province de la Colombie-Anglaise, année 1911-12.—Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson et des produits du poisson, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon frais et gelé, qtx.	Saumon en boîtes, cuissés.	Saumon salé, qtx.	Saumon peu salé, qtx.	Saumon fumé, qtx.	Hareng fumé, qtx.	Hareng, dans de la saumure, bris.	Hareng pour boîtes, bris.	Flétan frais, qtx.	Truite fraîche, qtx.	Oulachon frais, qtx.	Poiss. mêlés frais, qtx.	Peaux de L.-marins, nombre.	Huile de poisson, galls.	Huile de baleine, galls.	Numéros.
1	Rivière Skeena.....	3500	254,410	14662	450	50	150	980	12100	75	2500	100	400	1500	1
2	Rivers-Inlet.....		101,066	30	500	30	45	10	5000	20	375	900	2
3	Rivière Naas.....		65,684	50	1062	750	15	60	1800	8	7000	70	350	1600	3
4	Côte Nord.....		114,092	1000	775	11000	9000	10	500	80	700	1100	4
5	Iles-de-la-Reine-Charlotte.....		16000	400	50	500	3000	20	...	500	300	30000	496800	5
	Totaux.....	3500	535,252	17080	15724	2675	115	740	11980	27945	123	15000	770	2125	35100	496800	
	Prix.....\$	5	7.50	5	10	10	10	2.50	1	5	10	5	5	25	35	35	
	D'une valeur de.....\$	17500	4014390	85400	157240	26750	1150	1850	11980	139725	1230	75000	3850	531	12285	173880	
	D'une valeur totale de.....															\$4,722,761	

Qtl. = 100 liv.

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc., dans la Division n^o 2, province de la Colombie-Anglaise, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché, débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
		\$		\$	\$
Saumon.....	qtx.	491,989	704,326		
" <i>frais et gelé</i>	"			3,500	17,500
" <i>en boîtes</i>	caisses.			535,252	4,014,390
" <i>salé (séché)</i>	qtx.			17,080	85,400
" <i>peu salé</i>	"			15,724	157,240
" <i>fumé</i>	"			2,675	26,750
					4,301,280
Hareng.....	"	26,410	26,410		
" <i>fumé</i>	"			115	1,150
" <i>dans de la saumure</i>	brls.			740	1,850
" <i>pour boîte</i>	"			11,980	11,980
					14,980
Flétan.....	qtx.	27,945	139,725	27,945	139,725
Truite.....	"	123	1,230	123	1,230
Oulachon.....	"	15,000	75,000	15,000	75,000
Poissons mêlés.....	"	770	3,850	770	3,850
Peaux de loups-marins.....	nombre.	2,125	531	2,125	531
Huile de poisson.....	gallons			35,100	12,285
Baleines.....	nombre.	309	92,700		
Huile de baleine.....	gallons			496,800	173,880
D'une valeur totale de.....			1,043,772		4,722,761

RÉCAPITULATION

Donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, barques et filets de pêche, à l'usage de l'industrie piscicole, dans la Division n° 2, province de la Colombie-Anglaise, pour l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires (280 tonneaux).....	7	280,000
Barques (à voiles).....	2,202	156,475
Remorqueurs, semailles, etc.....	91	250,800
Filets à mailles.....	3,076	310,900
Seines.....	61	18,300
Tralles.....		1,950
Fabriques de conserve de saumon.....	31	1,515,000
Congélateurs et glacières.....	3	417,000
Stations de baleiniers.....	1	140,000
Jetées et quais.....	46	476,000
D'une valeur totale de.....		3,566,425
Nombre de personnes employées sur les navires et les remorqueurs.....		318
" " " barques.....		3,785
" " " poissonneries, les congélateurs, les fabriques, etc.....		3,981
Total.....		8,084

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche, etc., à l'usage de l'industrie piscicole dans le **Division n° 3**, province de la **Colombie-Anglaise**, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Navires, barques et remorqueurs de pêche.											Matériel de pêche.								Numéros.	
		Navires.				Barques.					Remorqueurs, semaques, etc.		Filets à mailler.		Seines.		Trailles.		Lignes à main.			
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Pêcheurs.	A voiles.	Valeur.	Gazoline.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Pêcheurs.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.		Valeur.
		\$			\$		\$			\$			\$		\$		\$		\$			
1	Nanaimo.....	1	41	4000	5		38	39000	460				14	700	36	36000					1	
2	Cowichan.....						5	4800	34				4	200							2	
3	Victoria.....	10	270	450000	110	10	800	35	18300	90	3	27200	13	9	2900	5	900	9	630	25	120	3
4	Clayoquot.....					8	650	4	5600	78			9	900	11	11000					4	
5	Alberni.....					12	950	6	8000	140			5	500	13	13000					5	
6	Baie Alert.....					5	450	2	2200	110					3	3000					6	
7	Quathiaska.....					6	550	2	2350	80			7	700	6	6000					7	
8	Comox.....					4	375	2	2200	65			4	400							8	
9	Moinland.....					20	1800	4	4500	180			88	8800	23	23000					9	
	Totaux.....	11	311	454000	115	65	5575	98	86950	1237	3	27200	13	140	15100	97	92900	9	630	25	120	

TABLEAU donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires et des barques de pêche, ainsi que la quantité et la valeur de tout le matériel de pêche, à l'usage de l'industrie piscicole dans la Division n° 3, province de la Colombie-Anglaise, durant l'année 1911-12—*Suite.*

Numéros.	Districts de pêche.	Matériel de pêche		Fabriques.				Autres accessoires.						Personnes employées dans les fabriques, congélateurs et poissonneries.	Numéros.	
		Pièges à saumon.		Fabriques de saumon.		Fabriques de moules.		Congélateurs et glaciers.		Fumoirs et poissonneries.		Stations de baleiniers.				
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			
1	Nanaïmo.....					1	1500			36	10500				440	1
2	Cowichan.....					1	1600								10	2
3	Victoria.....	8	93000	2	75000			2	123000	1	3000				340	3
4	Clayoquot.....			2	4700					1	2800				25	4
5	Alberni.....			1	2400					1	2300				80	5
6	Baie Alert.....			1	2300							2	200000		18	6
7	Quathiaska.....			1	2200										20	7
8	Comox.....															8
9	Mainland.....			2	4100					3	2400				32	9
	Totaux.....	8	93000	9	90700	2	3100	2	123000	42	21000	2	200000		965	

PÊCHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans la Division n° 3, province de la Colombie-Anglaise, durant l'année 1911-12.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon.		Morue.		Hareng.		Flétan.		Carrelet.		Eperlan.		Truite.		Numéros.
		Qtz.	Valeur.	Qtz.	Valeur.	Qtz.	Valeur.	Qtz.	Valeur.	Qtz.	Valeur.	Qtz.	Valeur.	Qtz.	Valeur.	
			\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$	
1	Nanaimo.....	18082	19890	2800	16800	446290	446290	440	4400	90	450			10	100	1
2	Cowichan.....	3340	4175	2500	15000	80	80	420	4200	85	425	15	150	15	150	2
3	Victoria.....	38812	174654	4270	25620	1800	1800	8000	80000	600	3000	870	8700			3
4	Clayoquot.....	6000	9960	160	960	10600	10600	435	4350	70	350			12	120	4
5	Alberni.....	27666	40809	110	660	9200	9200	125	1250	60	300			14	140	5
6	Baie Alert.....	34282	50054	160	960	240	240	120	1200	90	450	30	300	10	100	6
7	Quathiaska.....	11300	17240	150	900	245	245	110	1100	75	375	20	200			7
8	Comox.....	440	1320	350	2100	280	280	100	1000	65	325	25	250	20	200	8
9	Mainland.....	26400	27984	400	2400	30475	30475	250	2500	65	325	340	3400	35	350	9
	Totaux.....	166322	346086	10900	65400	499210	499210	10000	100000	1200	6000	1300	13000	116	1160	

PECHE.

TABLEAU donnant les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, dans la division n° 3, province de la Colombie-Anglaise, durant l'année 1911-12—*Suite.*

Numéros.	Districts de pêche.	Oulachon.		Poissons mêlés.		Huttres.		Moules.		Peaux de phoques à fourrure.		Peaux de loutres.		Baleines.		Numéros.	
		Qtz.	Valeur.	Qtz.	Valeur.	Brls.	Valeur.	Brls.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		
			\$		\$		\$		\$		\$		\$		\$		
1	Nanaïmo.....			2200	11000	1735	13880	5290	10580								1
2	Cowichan.....			1300	6500			3010	6020								2
3	Victoria.....	130	650	1300	6500	2295	18360	335	670	2673	80190	7	5600	890	267000		3
4	Clayoquot.....			950	4750			50	100								4
5	Alberni.....			800	4000			60	120								5
6	Alert, baie.....			500	2500			50	100								6
7	Quathiaska.....			450	2250			40	80								7
8	Comox.....			460	2300			60	120								8
9	Mainland.....	60	300	1240	6200			70	140								9
	Totaux.....	190	950	9200	46000	4030	32240	8965	17930	2673	80190	7	5600	890	267000		

Qtl. = 100 liv.

POISSON VENDU.

Division n° 3, province de la Colombie-Anglaise, année 1911-12. Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson et de ses produits, vendus: frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes., etc.

Numéros.	Districts de pêche.	Saumon, frais et gelé, qtx.	Saumon, en boîtes, caisses.	Saumon, salé, qtx.	Saumon, fumé, qtx.	Morue, fraîche, qtx.	Hareng, frais, qtx.	Hareng, fumé, qtx.	Hareng, salé à sec, qtx.	Hareng pour boîte, brls.	Flétan, frais, qtx.	Carrelet, frais, qtx.	Eperlan, frais, qtx.	Truite, fraîche, qtx.	Numéros
1	Nanaimo.....	3500	11586	50	2800	300	80	240000	18915	440	90	10	1
2	Cowichan.....	3200	70	2500	38	20	420	85	15	15	2
3	Victoria.....	3800	30030	7900	4270	1200	300	8000	600	870	3
4	Clayoquot.....	700	6500	75	160	330	20	6000	435	70	12	4
5	Alberni.....	650	32341	60	110	500	30	5000	125	60	14	5
6	Alert, baie.....	460	40312	50	160	186	20	120	90	30	10	6
7	Quathiaska.....	500	12944	40	150	199	18	110	75	20	7
8	Comox.....	400	20	350	204	32	100	65	25	20	8
9	Mainland.....	800	30554	100	400	250	720	16933	250	65	340	36	9
	Totaux.....	14000	152681	19576	465	10900	3207	940	267933	19215	10000	1200	1300	116	
	Prix.....	\$ 10	7.50	10	10	6	1	12	1	1	12	5	10	10	
	D'une valeur de.....	\$ 140000	1145107	195760	4650	65400	3207	11280	267933	19215	120000	6000	13,000	1160	

POISSON VENDU.

Division n° 3, province de la Colombie-Anglaise, année 1911-12—Tableau donnant les quantités et la valeur de tout le poisson et de ses produits, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc.—*Suite.*

Num ros.	Districts de pêche.	Oulachon, frais, qtx.	Poissons mêlés, frais, qtx.	Algues, qtx.	Huîtres, fraîches, brls.	Moules, fraîches, brls.	Moules, en boîtes, caisses.	Ambre gris, liv.	Peaux de phoques à fourrure, nomb.	Peaux de loutres, nombre.	Engrais de baleine, tonneaux.	Huile de poisson, gallons.	Huile de baleine, gallons.	Numéros.
1	Nanaimo.....		2200	200	1735	10	5280					6500		1
2	Cowichan.....		1300			10	3000					1270		2
3	Victoria.....	130	1300	226	2295	335		172	2673	7	66310	600	1083130	3
4	Clayoquot.....		950			50						420		4
5	Alberni.....		800			60						400		5
6	Baie Alert.....		500			50						350		6
7	Quathiaska.....		450			40						440		7
8	Comox.....		460			60						600		8
9	Mainland.....	60	1240			70						800		9
	Totaux.....	190	9200	426	4030	685	8280	172	2673	7	66310	11380	1083130	
	Prix.....	\$ 10	5	8	8	2	4		30	800	1·81	·35	·37	
	D'une valeur de.....	\$ 1900	46000	3408	32240	1370	33120	65000	80190	5600	120021	3983	400758	

D'une valeur totale de..... \$2,786,302

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais, et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus: frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc., dans la Division n° 3, province de la Colombie-Anglaise, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché, débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
		\$		\$	\$
Saumon..... qtx.	166,322	346,086			
" frais et gelé..... "			14,000	140,000	
" en boîtes..... caisses			152,681	1,145,107	
" salé (sec)..... qtx.			19,576	195,760	
" fumé..... "			465	4,650	
					1,485,517
Morue..... "	10,900	65,400			
" fraîche..... "			10,900	65,400	
					65,400
Hareng..... "	499,210	499,210			
" frais..... "			3,207	3,207	
" fumé..... "			940	11,280	
" salé et sec..... "			267,932	267,933	
" pour boîte..... brls.			19,213	19,215	
					301,635
Flétan..... qtx.	10,000	100,000	10,000		120,000
Carrelet..... "	1,200	6,000	1,200		6,000
Eperlan..... "	1,300	13,000	1,300		13,000
Truite..... "	116	1,160	116		1,160
Oulachon..... "	190	950	190		1,900
Poissons mêlés..... "	9,200	46,000	9,200		46,000
Algue comestible..... "	426	3,408	426		3,408
Hultres..... brls.	4,030	32,240	4,030		32,240
Moules..... "	8,965	17,930			
" fraîches..... "			685	1,370	
" en boîtes..... caisses			8,280	33,120	
					34,490
Peaux de loutres..... nomb.	7	5,600	7		5,600
Peaux de phoques à fourrure..... "	2,678	80,190	2,673		80,190
Huile de poisson..... galls.			11,380		3,983
Baleines..... nomb.	890	267,000			
Huile de baleine..... galls.			1,083,130		400,758
Ambre gris..... liv.			172		65,000
Engrais de baleine..... tonnes			3,315		120,021
		1,484,174			2,786,302

RÉCAPITULATION

Donnant le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, des barques et des filets de pêche, de la **Division n° 3**, province de la **Colombie-Anglaise**, pour l'année 1911-12.

	Nombre.	Valeur.
		\$
Navires, (311 tonneaux).....	11	454,000
Barques (à voiles).....	65	5,575
" (à gazoline).....	98	86,950
Remorqueurs et semaques, etc.....	3	27,200
Filets à mailler.....	140	15,100
Seines.....	97	92,900
Trailles.....		630
Lignes à main.....	25	120
Pièges à saumon.....	8	93,000
Fabriques de conserves de saumon.....	9	90,700
" " moules.....	2	3,100
Congélateurs et glacières.....	2	123,000
Fumoirs et poissonneries.....	42	21,000
Stations de baleiniers.....	2	200,000
Total.....		1,213,275
Nombre de personnes employées sur les navires et les remorqueurs.....		128
" " " barques ..		1,237
" " dans les poissonneries, les congélateurs, les fabriques, etc.....		965
Total.....		2,330

RÉCAPITULATION

DONNANT les quantités et la valeur de tout le poisson pêché, débarqué à l'état frais ; et les quantités et la valeur des divers poissons et de leurs produits, vendus : frais, séchés, dans de la saumure, en boîtes, etc., pour toute la province de la **Colombie-Anglaise**, durant l'année 1911-12.

Poissons.	Quantités totales du poisson pêché, débarqué à l'état frais.		Quantités totales du poisson vendu.		Valeur totale du poisson vendu.
	Quantités.	Valeur.	Quantités.	Valeur.	
		\$		\$	\$
Saumon..... qtx.	1,103,666	4,132,002			
" frais et gelé..... qtx.			75,903	887,600	
" en boîtes..... caisses.			989,911	7,424,332	
" salé à sec..... qtx.			107,200	1,164,370	
" peu salé..... "			15,724	157,240	
" séché..... "			35,000	175,000	
" fumé..... "			3,937	43,355	
					9,851,897
Morue..... "	25,065	122,060			
" fraîche..... "			21,552	171,920	
" verte-salée..... "			294	3,675	
" séchée..... "			975	14,625	
					190,220
Hareng..... "	545,442	565,264			
" frais..... "			14,150	57,922	
" fumé..... "			5,196	53,840	
" salé à sec..... "			267,933	267,933	
" dans de la saumure..... brls.			939	3,840	
" pour boîte..... "			31,195	31,195	
					414,730
Flétan..... qtx.	196,486	953,159	196,486		1,845,135
Carrelet..... "	2,045	8,958	2,045		12,760
Eperlan..... "	3,830	31,975	3,830		44,625
Truite..... "	2,245	26,462	2,245		32,450
Oulachon..... "	15,910	79,830	15,910		84,100
Raie..... "	478	1,434	478		3,824
Esturgeon..... "	5,168	41,344	5,168		77,520
Bar..... "	954	3,816	954		9,540
Sole..... "	2,152	8,608	2,152		21,520
Algue comestible..... "	426	3,408	426		3,408
Poissons mêlés..... "	10,319	52,005	10,319		54,605
Huitres..... brls.	5,385	39,053	5,385		45,876
Moules..... "	9,677	20,776			
" fraîches..... "			1,397	8,485	
" en boîtes..... caisses			8,280	33,120	
					41,605
Crabes, crevettes, bucardes et autres mollusques..... qtx.	4,464	14,742	4,464		46,140
Frai de saumon salé, consommé par les indiens..... "			2,500		12,500
Peaux de loutres..... n°	7	5,600	7		5,600
Peaux de phoque à fourrure..... "	2,673	80,190	2,673		80,190
Peaux de loups marins..... "	2,125	531	2,125		531
Huile de poisson..... gallons			75,550		24,262
Baleines..... nombre	1,199	359,700			
Huile de baleine..... gallons			1,579,930		574,638
Engrais de baleine..... tonnes			3,736		134,419
Ambre gris..... liv.			172		65,000
D'une valeur totale de.....		6,549,917			13,677,125

3 GEORGE V, A. 1913

RÉCAPITULATION

DONNANT le nombre des pêcheurs, etc., et le nombre et la valeur des navires, barques et filets de pêche, pour toute la province de la Colombie-Anglaise, au cours de l'année 1911-12.

	Nombre	Valeur.
		\$
Navires (2,287 tonneaux).....	26	1,777,000
Barques (à voiles).....	3,267	201,575
" (gazoline).....	2,098	575,950
Remorqueurs, semailles, etc.....	141	368,000
Filets à mailler.....	4,677	508,625
Seines.....	163	112,450
Pièges à saumon.....	10	109,000
Filets à éperlan.....	21	1,050
Tralles.....		37,580
Lignes à main.....	225	620
Fabriques d'huiles.....	3	90,000
Stations de baleiniers.....	3	340,000
Fabriques de saumon.....	69	2,788,400
" moules.....	2	3,100
Congélateurs et glacières.....	8	900,950
Fumoirs et poissonneries.....	48	30,000
Jetées et quais.....	84	1,658,700
D'une valeur totale de.....		8,903,000

Nombre de personnes employées sur les navires et les remorqueurs.....	700
" " " barques.....	7,908
" " " dans les poissonneries, les congélateurs, les fabriques, etc.....	6,559
Total.....	15,167

APPENDICE N° 13.

Importation et Exportation du Poisson

IMPORTATION.

TABLEAU donnant pour l'exercice 1911-12, les quantités des principaux poissons marchands et produits du poisson importés au Canada pour y être consommés.

(Extrait du rapport du Département des douanes.)

Morue, églefin, merluche et merlan (frais)	qtx.	3,412
" " (séchés).....	"	142,831
" " (fumés).....	"	7
" " (verts-salés).....	"	52
" " (dans de la saumure).....	"	898
Flétan, (frais).....	"	24,158
Hareng, (frais).....	"	24,236
" (dans de la saumure).....	"	104,945
" (fumé).....	"	312
Maquereau, (frais).....	"	38
" (dans de la saumure).....	"	140
Saumon, (frais).....	"	10,186
" (fumé).....	"	86
" (en boîtes).....	"	361
" (dans de la saumure).....	"	4,404
Poisson pour boîte.....	"	106
Homard (frais).....	"	504
" (en boîtes).....	"	1,820
Huitres, (fraîches, en écailles).....	brls.	5,726
" (sans écailles au gallon).....	gals.	251,779
" en boîtes, (une chopine ou moins).....	boîtes.	455,610
" " (une pinte ou moins).....	"	17,284
" " (plus d'une pinte).....	pintes.	1,168
" (en conserves).....	qtx.	265
Huile de poisson (morue).....	gals.	128,725
Huile de phoque.....	"	52,649
Huile de baleine.....	"	1,965
Autres huiles.....	"	65,157

En 1911-12 la valeur du poisson et de ses produits importés s'est élevée à \$2,360,463.

EXPORTATION.

TABLEAU donnant pour l'année 1911-12 les quantités des principaux poissons marchands et produits du poisson (de production canadienne) exportés à l'étranger.

—Extrait du rapport du département des Douanes.

Pays de destination.	Morue et églefin, merluche et merlan.				Hareng.				Maquereau.		Homard.	
	Frais.	Séchés.	Vert-salés.	Dans de la saumure	Frais.	Dans de la saumure	Fumé.	En boîtes.	Frais.	Dans de la saumure	Frais.	En boîtes.
	qtx.	qtx.	qtx.	qtx.	qtx.	brls.	qtx.	qtx.!	qtx.!	brls.	qtx.	liv.
Royaume-Uni.....	147	38,479		1,220		14	411					3,108,550
Terre-Neuve.....		2,699				10	312					
Bermudes.....		4,364				273	79			118		168
Guyane anglais.....		31,655				1,820	846			233		5,656
Honduras anglais.....		257										
Antilles anglaises.....		144,416				33,363	13,609			2,091		3,092
Malte et Chypre.....		288										
Australie.....		14					100					1,750
Nouvelle-Zélande.....												5,068
Açores et Madère.....		128										
Bésil.....		96,046					37					
Costa-Rica.....		8,529				13	2			223		
Guatemala.....		199										
Honduras.....		51										
Nicaragua.....		41										
Panama.....		24,391				54	180			500		
Cuba.....		59,866				203	30					
Antilles danoises.....		451				203	2			16		
Antilles hollandaises.....		17				9						
Guyane hollandaise.....		8,745					108					
Guyane française.....		56										
Haïti.....		2,342					527					
Porto-Rico.....		93,608				4,061				12		
Saint-Domingue.....		3,632					100			2		
Vénézuéla.....		203										
E.-U. de Colombie.....		1,471				9				15		
Mexique.....		1				1	2			1		1,140
Etats-Unis.....	12,682	97,214	11,577	1	334,377	35,099	10,470	1,313	10,311	6,232	44,181	2,776,897

Norvège.....													39,230
Suède.....													261,952
Russie.....													6,970
Allemagne.....													299,117
Danemark.....													101,834
Hollande.....													85,430
Belgique.....								17					320,802
France.....			154										2,965,700
Espagne.....		816											
Italie.....		29,683											
Turquie.....													5,900
Hawaï.....		2,223											
Japon.....		73					*49,083						
Chine.....		12					*43,142						
Totaux.....	12,829	651,870	11,731	1,221	334,377	167,357	26,782	1,313	10,311	9,443	44,181	9,938,756	

* Séché-salé.

EXPORTATION—Suite.

TABLEAU donnant pour les années 1911-12, les quantités des principaux poissons marchands et produits du poisson (de production canadienne) exportés à l'étranger.

—Extrait du rapport du Département des Douanes.

Pays de destination.	Saumon.					Huîtres.		Boîte y compris les moules.	Huile.			Flétan.	
	Frais.	En boîtes.	Fumé.	Séché-salé	Dans de la saumure.	Franches.			Morue.	Phoque.	Baleine.	Frais.	Dans de la saumure.
	qtx.	qtx.	qtx.	qtx.	brls.	brls.	brls.		gals.	gals.	gals.	qtx.	qtx.
Royaume-Uni.....	4,170	229,894			3	40		27,089	8,625	1,837,688		4	
Terreneuve.....					2	35		1,240			9		
Bermudes.....		334			27								
Guyane Anglaise.....		772			37								
Honduras Anglais.....					20								
Antilles anglaises.....	9	1,315			570			1,885					
Australie.....	12	21,909	8							124	12	10	
Nouvelle-Zélande.....		20,745											
Afrique-Sud.....		1,414											
Indes.....		1,100											
Indes Oriental. angl. (et autres)		484											
Colonie du Détroit de la Sonde.		9,995											
Bésil.....					24								
Argentine.....		1,184											
Costa-Rica.....					23								
Nicaragua.....					2								
Panama.....		72			57								
Cuba.....					4								
Antilles Danoises.....					14								
Guyane hollandaise.....					210								
E.-U. de la Colombie.....					4								
Equateur.....		378											
Pérou.....		29											
Chili.....		1,296											
Etats-Unis.....	14,854	1,239	3	467	4,075	512	54,201	100,297	1,282	585,029	23,261		
Norvège.....		156											
Suède.....					10								
Allemagne.....	650				6,086								
Danemark.....					131								
Belgique.....		89											
France.....	793	7,165											

Turquie.....			24																	
Afrique Portugaise.....			36																	
Hawaï.....	17		36																	
Océanie française.....			48																	
Océanie allemande.....			120																	
Guam et l'île Wake.....			10																	
Col. Orientales de la Hollande..			904																	
Japon.....			85			4,847														
Chine.....	25		295		74	455														
Totaux.....	20,530	301,128		11	541	16,612	587	54,201	130,211	9,907	2,422,845	23,282	14							

La valeur du poisson et des produits du poisson (de production canadienne) exportés durant l'année 1911-12 s'est élevée à \$16,704,678.

APPENDICE N° 14.

ÉTAT donnant le nombre des poursuites, etc., intentées pour infractions aux lois de pêche.

Localités.	Nombre de poursuites.	Nature de l'infraction.	Montants des amendes portés au crédit du receveur général.	Montants provenant de la vente des poissons et des engins confisqués.	Totaux des montants portés au crédit du receveur général.	Remarques.
			\$ c.	\$ c.	\$ c.	
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>						
Division n° 1.	4	Dans 3 cas on possédait des homards couvés, en violation de la loi ; dans 1 cas on a refusé de payer la licence de pêche.	31 00	31 00	La moitié des amendes a été payée aux dénonciateurs.
Division n° 2.	23	6 cas de pollution de cours d'eau avec de la sciure ; 5 cas de possession illicite de homards couvés ; 3 cas de pêche illicite du saumon ; 4 cas d'emploi illicite de casiers à homard en temps prohibé.	154 60	25 00	179 60	La moitié des amendes a été payée aux dénonciateurs. Dans 5 cas il y a eu acquittement faute de preuves. Une amende n'a pas été payée.
Division n° 3.	6	1 cas d'embarquement de homard, sans autorisation ; 1 cas d'obstruction de cours d'eau, nuisant au poisson ; 2 cas de pêche en saison prohibée ; 1 cas de mise en boîtes du homard en temps prohibé.	92 50	25 00	117 50	1 cas a été sujet à l'acquittement faute de preuves.
<i>Nouveau-Brunswick.</i>						
Division n° 1.	4	2 cas de possession de homards trop petits ; 2 cas de pêche de homard en temps prohibé.	40 50	52 50	93 00	La moitié des amendes a été payée aux dénonciateurs.
Division n° 2.	18	Violation des lois de pêche.	115 50	115 50	Dans chaque cas les amendes ont été déposées au crédit du receveur général. La cause touchant la pollut. des cours d'eau a été suspendue pour donner le temps de remédier à l'état de choses reprehensible.
Division n° 3.	5	1 cas de pêche illicite ; 1 cas de pollution de cours d'eau avec déchets de sciure ; 3 cas de pêche en temps prohibé.	20 00	20 00	
<i>Ile du Prince-Edouard.</i>	13	1 cas de pêche illicite de la truite ; 2 cas de pêche illicite des mactres ; 4 cas de pêche illicite du homard ; 6 cas de mise en conserves illicite du homard.	80 00	80 00	

Québec.						
Division du golfe.....	Néant.			3 75	3 75	Vente de cordages saisis sur un engin de pêche illicite.
Division des eaux de l'intér.	6	2 cas de pollution de cours d'eau par de la sciure de bois y abandonnée; 4 cas de pêche illicite.	72 50		72 50	Dans deux cas toute l'amende a été déposée au crédit du receveur général.
Ontario.....	Néant.			271 97	271 97	Vente de poisson confisqué.
Manitoba.....	2	Pêche illicite.....	90 00	75 00	165 00	
Saskatchewan.....	8	Pêche en temps prohibé.....	21 25		21 25	La moitié des amendes a été payée aux dénonciateurs.
Alberta.....	1	Pêche au harpon.....	2 50		2 50	
Yukon.....	2	Pêche illicite.....		19 25	19 25	Dans les deux cas on s'est seulement contenté de confisquer le poisson.
Colombie Anglaise.						
Division n° 1.....	80	34 cas de pêche en temps prohibé; 1 cas de pollution de cours d'eau avec de la sciure; 3 cas de pêche sans licence; 2 cas de possession de poisson pris de façon illicite; 36 cas de pêcheurs licenciés ayant employé des filets trop longs; 4 cas de pêche au delà des limites.	365 50	84 56	450 06	Dans un cas l'amende imposée en 1910-11 n'a été payée qu'en mai 1911.
Division n° 2.....	32	15 cas de pêche illicite; 15 cas de pêche en temps prohibé; 2 cas de pêcheurs licenciés ayant employé des filets trop longs.	365 00		365 00	
Division n° 3.....	39	29 cas de pêche en temps prohibé; 7 cas de pêche illicite; 3 cas de pêche avec des explosifs.	1,514 00	23 50	1,537 50	2 ventes de poissons et d'engins de pêche.
Totaux.....	243		2,964 85	580 53	3,545 38	

APPENDICE N° 15.

RAPPORT SUR LA FLOTTILLE DES GARDE-PÊCHE.

Ci-après, nous donnons les rapports fournis par les inspecteurs divisionnaires des pêcheries sur les services qu'ont rendus dans leur division respective, au cours de l'exercice 1911-12 les bateaux garde-pêche chargés de surveiller les eaux de chaque division.

RAPPORT SUR LES SERVICES RENDUS PAR LE BATEAU GARDE-PECHE N° 1.

Pictou, N.-E., 1912.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Ce garde-pêche a pris la mer le 14 mai et il a continué son service jusqu'au commencement de la saison prohibée. Au cours de ses multiples déplacements, il a surveillé les eaux du détroit de Northumberland depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'au comté de Guysborough pour empêcher que l'on y prenne des homards œvés ou à test tendre.

Dans quatre cas, on a trouvé des homards œvés à bord des barques dont les patrons furent poursuivis selon la loi, par un juge de paix de la localité. Après la clôture de la saison prohibée on a continué de surveiller les eaux dont nous venons de parler afin d'y empêcher la pêche illicite du homard.

Le 3 août on a confisqué 75 casiers à homard et tous les accessoires qu'on employait avec ces casiers. Le 4 août on a enlevé 60 casiers à homard au large de Brûlé, comté de Colchester.

Le 8 août, au large du cap John, comté de Pictou, on a confisqué 75 casiers à homard et leurs accessoires.

Les 14 et 15 août, on a respectivement confisqué 30 casiers et 20 casiers à homard au large de Pugwash et de Cold-Spring-Head.

Le 18 août, entre Tignish et Pugwash, on a confisqué un filet traînant à homard.

Le 24 août, un autre filet de cette nature a été confisqué dans le voisinage de Pugwash, comté de Cumberland.

Le 25 septembre, au large du cap John, comté de Pictou, on a saisi tout un lot d'engins de pêche.

Du 9 octobre au 20, le garde-pêche n° 1 qui pratiqua toutes les saisies dont nous venons de parler surveilla les eaux de la côte de l'île du Prince-Edouard entre Charlottetown et Georgetown, mais il n'y trouva aucun casier ou piège à homard.

Le 24 octobre, ce même bateau confisqua 75 casiers avec accessoires au large de Wallace, comté de Cumberland. Après quoi, le n° 1 fut envoyé à Pictou pour y être désarmé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. HOCKIN,

Inspecteur des pêcheries.

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

RAPPORT SUR LES SERVICES RENDUS PAR LE BATEAU GARDE-
PÊCHE N° 2.

CAMPOBELLO, N.-B., 1912.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint mon rapport sur les services rendus par le bateau garde-pêche n° 2. Ce navire prit la mer le 7 avril après avoir passé l'hiver à Havre-de-Loutre. Durant les mois de juin, juillet, août et septembre, il a navigué presque continuellement pendant le jour dans les eaux frontières. Ces croisières ont été nécessaires pour empêcher que des gens de Eastport, Me., enclins à se servir de dynamite ne détruisissent les bancs de merlan venus dans nos eaux en-deçà de la frontière. En cette occasion, la surveillance du garde-pêche n° 2 a donné les meilleurs résultats. Dans un seul cas seulement, les pêcheurs à la dynamite ont pu s'en servir en eaux canadiennes. Le jour où cela se produisit, je m'étais rendu à Lépreaux à bord du dit garde-pêche pour régler un différend survenu au sujet d'un engin de pêche à hareng dit nasse ou weir.

Au commencement de la saison de pêche, le garde-pêche dont nous parlons a surveillé la pêche du homard et il a aidé à empêcher que l'on ne prenne des homards trop petits. A l'automne, il croisa de nouveau dans les eaux où l'on pêche ce crustacé, empêcha le mouillage de casiers et détruisit ceux qu'il trouva à l'eau. Ce bateau garde-pêche a beaucoup à faire, mais bien qu'il soit très actif et ne rechigne pas à faire de la bonne besogne, il est trop petit et trop lent pour les fins auxquelles on l'emploie. En conséquence, je recommande de nouveau instamment qu'il soit remplacé par une puissante et grande chaloupe à gazoline. Le n° 2 fut désarmé le 7 décembre et halé à terre à cette date, à Saint-Jean.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. F. CALDER,

*Inspecteur des pêcheries.*RAPPORT SUR LES SERVICES RENDUS PAR LE BATEAU GARDE-
PÊCHE "HUDSON".

MONCTON, N.-B., 1913.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les services rendus par le bateau garde-pêche "Hudson".

Ce bateau est arrivé au cap Tormentine le 21 mai et jusqu'à la fin du mois il a surveillé la pose des engins de pêche du homard entre Chockfish et la Pointe-aux-Indiens; puis jusqu'au 25 juillet, il a surveillé en général les pêcheries qui existent entre la frontière de la Nouvelle-Ecosse et Richibouctou, se rendant tantôt à Shédiac, tantôt au cap Tormentine. Vers la dernière des susdites dates, l'"Hudson" fut retenu plusieurs jours à Shédiac ainsi que cela lui arriva plusieurs fois au cours de la saison pour faire réparer les tubes de sa chaudière, etc.

Pendant le mois d'août, c'est-à-dire après que la pêche du homard se trouvait prohibée dans les comtés du nord, l'"Hudson" a surveillé les eaux côtières des comtés de Gloucester et de Northumberland, y compris l'embouchure de la rivière Miramichi, etc. Après quoi, il retourna à Shédiac où il dut rester plusieurs jours, vers le 29 août, par suite d'avaries survenues à sa chaudière. Ensuite, l'"Hudson" surveilla les eaux côtières des comtés de Westmoreland et de Kent, et le 11 novembre il quitta le cap Tormentine avec ordre d'aller désarmer à Pictou.

Respectueusement soumis,

R. A. CHAPMAN,

Inspecteur des pêcheries.

3 GEORGE V, A. 1913

RAPPORT SUR LES SERVICES RENDUS PAR LE BATEAU GARDE-
PECHE "RICHMOND".

CHARLOTTETOWN, I.-P.-E., 1912.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le bateau garde-pêche "Richmond" sert à protéger les pêcheries de la baie de Richmond et celles de son voisinage. Il commença sa surveillance de bonne heure en mai alors qu'il protégea les bancs d'huîtres voisins des bancs de mactres sur lesquels on pêche en mai et en juin. Bien que la surveillance de ces opérations de pêche soit difficile, le "Richmond" s'en tira comme il faut. Pendant le reste de la saison de pêche jusque vers le 15 novembre, ce garde-pêche a surveillé tout le temps la pêche du homard, des huîtres et toutes autres pêches faites dans la baie de Richmond, à Malpègue, à Biddeford, à la Grande-Rivière et dans les eaux de l'Île-aux-Oiseaux et de l'Île-aux-Indiens. M. D. N. Forbes qui commandait le "Richmond" s'est très bien acquitté de ses devoirs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. A. MATHESON,
Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT SUR LES SERVICES RENDUS PAR LE BATEAU GARDE-
PECHE "KATHLEEN".

SAULT-SAINTE-MARIE, 1912.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le bateau garde-pêche "Kathleen" a commencé son service en juin et il s'en est acquitté durant la majeure partie de la saison de pêche. Il a surveillé les eaux de la rive nord jusqu'à Michipicoten, et de Michipicoten il est descendu par le chenal nord jusqu'à la Rivière-des-Français. Près de l'Île-aux-Crapauds, ce garde-pêche a saisi plusieurs seines et filets à pièges, mais étant donné sa lenteur, les patrons des bateaux qui posaient ces engins purent s'échapper, ainsi du reste que maints délinquants dans plusieurs autres circonstances. Le "Kathleen" a aussi saisi et détruit des filets qu'il trouva dans la rivière Bad. On aurait pu avoir de bien meilleurs résultats de surveillance si l'on avait eu un meilleur bateau garde-pêche, plus rapide.

T. J. FOSTER,
Inspecteur des pêcheries.

NEW-WESTMINSTER, C.-A., 1912.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport ci-après fourni par les inspecteurs divisionnaires sur les services rendus en 1911-12 par les bateaux garde-pêche affectés aux divisions piscicoles de la province.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
Inspecteur en chef des pêcheries.

F. H. CUNNINGHAM,

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

RAPPORT SUR LES SERVICES RENDUS PAR LE BATEAU GARDE-
PECHE DE LA DIVISION N° 1, C.-A.

A l'inspecteur en chef des pêcheries,
New-Westminster, C.-A.

MONSIEUR,—Ci-joint, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les services rendus par les bateaux garde-pêche de la division n° 1, au cours de l'exercice qui vient de se terminer.

Le vapeur "Georgia" a surveillé les eaux du fleuve Fraser inférieur et celles du golfe de Georgie. Il a fait observer les règlements de pêche et contribué à distribuer les alevins provenant de la piscifaculture du fleuve Fraser. Durant l'année, ce navire a parcouru 5,565 milles. Le "Georgia", ainsi que vous le savez ne vaut rien pour tenir la mer, sa coque est très faible. Il y a déjà trois ans qu'il a été condamné par l'inspecteur fédéral des bateaux à vapeur. Cependant sa machine est en assez bon état. On devrait se débarrasser de ce bâtiment et le remplacer par un bateau convenable propulsé à la gazoline.

Le bateau à gazoline "Swan" de la flottille des gardes-pêche a été acheté par le département et mis en service le 22 juin 1911. Pendant les neuf mois et demi suivants qui ont précédé la date de clôture de l'exercice, il a surveillé les eaux de la rivière Fraser et celles de ses tributaires, faisant observer les règlements de pêche, particulièrement dans le but d'empêcher l'emploi illicite de filets fixes dans les tributaires susdits. Le "Swan" a aussi aidé à isoler par des clôtures le marécage de Nicomen où l'on se procure du frai destiné à la piscifaculture du fleuve Fraser. De plus, il a aidé à distribuer les alevins produits à cet établissement et, en outre, on s'en est servi pour établir les lignes transversales avec lesquelles on comptait détruire le phoque commun. Au cours de ses divers déplacements le "Swan" a parcouru 5,629 milles.

Le garde-pêche "Elk" a servi, à partir du 1er juillet, à surveiller les eaux du fleuve Fraser où il fit observer les règlements de pêche, principalement dans le bras nord du dit cours d'eau. Durant la première partie de l'exercice, il fut immobilisé pour des fins de réparation.

Le garde-pêche "Semiahmo" a été employé en avril, mai et juin à surveiller les eaux du fleuve Fraser, alors que le garde-pêche "Elk" n'était pas en service. Dès le début de juillet, le "Semiahmo" retourna à Vancouver pour surveiller la Baie-aux-Anglais, Burrard-Inlet, False-Creek, Howe-Sound, et la rivière Squamish. Durant l'année, ce bateau a parcouru environ 5,000 milles.

Je puis dire de ces trois gardes-pêche à gazoline qu'ils conviennent bien au service de surveillance qui leur est confié, et c'est pourquoi sans doute ils ont donné d'excellents résultats au cours de l'année. Aussi, si le vapeur "Georgia" était remplacé par un bateau garde-pêche suffisamment grand et rapide, cette division serait-elle pourvue d'une flottille de garde-pêche suffisante pour surveiller ses eaux.

En juillet et en août de l'année dernière on a employé pendant quelques jours le bateau garde-pêche "Flatiron", pour surveiller les opérations de pêche de fin de semaine sur le fleuve Fraser. Il fut ensuite envoyé à Lakelse sur la rivière Skeena pour procéder à la récolte du frai de saumon destiné à la piscifaculture de la dite localité. Du 25 mai au 5 novembre, le garde-pêche "Restless" a servi dans la division n° 1 à surveiller les eaux du fleuve Fraser et du golfe de Georgie.

On l'a aussi employé de façon spéciale lorsque l'inspecteur en chef dut inspecter les fabriques de conserves de saumon établies dans les divisions nos 1 et 2. En outre, ce bateau a fait des voyages spéciaux avec l'inspecteur en chef, alors qu'il se rendit à Blaine, Bellingham et Anacortès. Pendant ses évolutions multiples ce vapeur a parcouru 4,620 nœuds.

Respectueusement soumis,

A. P. HALLADAY,

Inspecteur-adjoint des pêcheries.

RAPPORT SUR LES SERVICES RENDUS PAR LES BATEAUX GARDE-
PECHE DE LA DIVISION N° 2, C.-A.

PORT-ESSINGTON, C.-A., 1912.

A l'inspecteur en chef des pêcheries,
New-Westminster, C.-A.

CHALOUPE "HAWK".

MŌNSIEUR,—Au cours de la saison, la chaloupe à gazoline "Hawk" a, du 1er avril au 30 septembre, surveillé les eaux de la rivière Skeena.

La chaloupe "Hawk" a saisi de nombreux engins illicites. Son service s'étend sur un parcours de 70 milles. Durant les six mois de sa navigation, elle a parcouru 2,000 milles environ et rendu de réels services au département en empêchant la pêche illicite.

CHALOUPE "MERLIN".

Au cours de la saison de pêche, la chaloupe à gazoline "Merlin" a surveillé les eaux de Rivers-Inlet. Cette chaloupe est à la disposition du garde-pêche Saugstad. Sa surveillance s'étend sur un parcours de 100 milles. La chaloupe "Merlin" a opéré d'importantes saisies durant la saison de pêche et parcouru 1,800 milles. Cette chaloupe est en service depuis cinq ans. Cependant, sauf en ce qui concerne les enduits de peinture qu'on lui a donnés le coût des réparations qu'elle a nécessitées n'a pas dépassé \$4. Elle est maintenant en service du 1er mai au 1er octobre.

CHALOUPE "LINNET".

Au cours de la saison de navigation la chaloupe "Linnet" a surveillé les eaux de la rivière Naas et celles de Portland-Inlet. Son service s'étend sur un parcours d'environ 60 milles. Durant la saison de pêche elle a parcouru environ 2,000 milles. Cette chaloupe est actuellement en très bon état, bien qu'on s'en serve depuis quatre ans. Ses services sont requis du 1er avril au 30 septembre et elle est à la disposition du garde-pêche Adamson.

CHALOUPE À GAZOLINE "KINGFISHER".

Cette chaloupe à gazoline qui est à la disposition du garde-pêche Widsten a rendu de très grands services durant la saison de pêche alors qu'elle a surveillé les eaux de Bella-Colla et de Kimsquit. Au cours de ses nombreuses évolutions, elle a parcouru environ 2,000 milles. Ses services sont requis du 1er mai au 30 septembre.

CHALOUPE "KAYEX".

Cette chaloupe a été achetée par le département en janvier dernier. Elle a 50 pieds de long et 10 de large au maître-bau. La chaloupe "Kayex" est pourvue d'un moteur de 30 chevaux et elle fait neuf milles à l'heure. Son aspect est très beau, et son aménagement extérieur et intérieur de tout premier ordre. Sa cabine est élégamment meublée et ce bateau est éclairé d'un bout à l'autre à l'électricité. La chaloupe "Kayex" passe pour être l'un des plus beaux yachts des côtes du Pacifique nord. Elle est en service toute l'année pour surveiller les eaux des districts Skeena et Rupert et aussi celles où l'on pêche le saumon et le hareng. Ce bateau est à la disposition du garde-pêche Norrie.

"FALCON" N.V.E.

Le "Falcon" a été sous mes ordres, du 21 mai au premier octobre. Pendant ce temps il a parcouru 5,135 milles. Ce navire surveille la pêche du saumon et du hareng dans la division n° 2. L'étendue des eaux qu'il a à surveiller est d'environ 1,100

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

milles. Au cours de la saison de pêche, le "Falcon" a fait plusieurs saisies, résultant d'opérations de pêche illicite. Sa vitesse moyenne est de 8.2 milles par heure.

Ci-dessous, je donne approximativement les distances marines parcourues par le "Falcon", durant chaque mois et le nombre de fois qu'il a mouillé sur divers points de la côte.

	Milles.	Mouillages.
Mai, 22 au 31.....	619	20
Juin.....	1,077	56
Juillet.....	1,315	57
Août.....	1,022	44
Septembre.....	1,104	37

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN T. C. WILLIAMS,
Inspecteur des pêcheries.

RAPPORT SUR LES SERVICES RENDUS PAR LE BATEAU GARDE-PECHE "ALCEDO".

NANAIMO, C.-A., 1912.

A l'Inspecteur en chef des pêcheries,
New-Westminster, C.-A.

MONSIEUR,—Au cours de l'exercice, l'"Alcedo" dont la vitesse moyenne est de 8 milles a parcouru 8,854 milles pour surveiller la pêche qui se fait dans les eaux qui séparent l'île Vancouver de la terre ferme depuis la partie sud de cette île jusqu'au passage de la Reine-Charlotte.

Ce navire a permis de verbaliser contre 31 pêcheurs qui ont dû payer des amendes pour avoir fait de la pêche illicite.

Je me sers de l'"Alcedo" pour inspecter les pêcheries de ma division et pour me rendre sur certains points de la côte où des questions de pêche soulèvent des différends.

Conformément à des ordres reçus du département, j'ai mis l'"Alcedo" à la disposition de M. Fletcher, inspecteur du ministère des Postes qui désirait se rendre à certains bureaux de poste que l'on ne peut atteindre que sur un bâtiment. Etant donné le développement rapide des pêcheries de ma division, bientôt il sera nécessaire de remplacer l'"Alcedo" par un bateau plus rapide, car il est vraiment trop lent pour rendre de bons services.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDW. G. TAYLOR,
Inspecteur des pêcheries.

APPENDICE N° 16.

La liste ci-après donne les noms des navires de pêche, des Etats-Unis, qui ont eu l'entrée dans des ports canadiens de l'Atlantique et du Pacifique, durant l'exercice clos le 31 mars 1912; et aussi les noms des navires de pêche des Etats-Unis qui ont reçus des permis de *Modus vivendi*, durant le même exercice.

ENTRÉES, CÔTE DE L'ATLANTIQUE.

Nunéros.	Noms des navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Iles de la Madeleine.	Souris.	Port-Hood	Sydney-nord.	Louisbourg.	Arichat.	Port-Hawkesbury.	Canso.	Halifax.	Lunenburg.	Chester.	Petite Rivière.	Liverpool.	Lockeport.	Barrington.	Clark's-Harbour.	Shag-Harbour.	Wood's-Harbour.	Pubnico.	Yarmouth.	Weymouth.	Digby.	St-Jean.	Shelburne.	Totaux.	
1	Agnes.....	75	18							2	2																	11	
2	Arthur James.....	97	8				2																					2	
3	Alaho.....	100	19									1																3	
4	Alert.....	73	9				1																					3	
5	Alice.....	62	16													1												11	
6	Annie M. Parker.....	100	21				2	2		1	4	1				7												13	
7	A. M. Guthrie.....	57	19																									3	
8	Appomatox.....	47	16														1											1	
9	Alice R. Lawson.....	85	18				2																					3	
10	Arkona.....	97	42				3	1			2					4												10	
11	Arabia.....	86	17					2								1												4	
12	Arthur D. Storey.....	75	13													1												2	
13	Arethusa.....	107	23				2	3			1																	6	
14	Arcadia.....	90	18				2																					6	
15	Arbutus.....	86	20				2	3	1																			6	
16	Arrow.....	29	3					1																				7	
17	A. Ross.....	97	23				1	1																				1	
18	Aspinet.....	83	18													2												1	
19	Athlete.....	96	26				1										1											10	
20	Athlete.....	92	8					1																				2	
21	Avalon.....	85	18				1	2	1		2					1												4	
22	Boyd and Leeds.....	37	17																									5	
23	Benjamin A. Smith.....	91	23					3														1						10	
24	Bennie and Bessie.....	27	7					1			1																	4	
25	Benman.....	57	17																									4	
26	Blanche.....	78	18				2																					1	
27	Bohemia.....	86	18				7	1																				3	
28	Benjamin Russell.....	127	6								1					1												18	
																													1

ENTRÉES, CÔTE DE L'ATLANTIQUE—*Suite.*

Numéros.	Noms des navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Iles de la Madeleine.	Souris.	Port-Hood.	Sydney-nord.	Louisburg.	Arichat.	Port-Hawkesbury.	Canso.	Halifax.	Lunenburg.	Chester.	Petite Rivière.	Liverpool.	Lockeport.	Barrington.	Clark's-Harbour.	Shag-Harbour.	Wood's-Harbour.	Pubnico.	Yarmouth.	Weymouth.	Digby.	St-Jean.	Shelburne.	Totaux.	
78	Francis P. Mezquinta	71	20																										
79	F. R. Atwood	83	24																										
80	Gladys & Nellie	64	16																										
81	Galatia	66	15																										
82	Gladys & Sabra	50	17																										
83	Garfield	50	6																										
84	Georgie Campbell	75	18				1		2		1																		
85	Grace Darling	47	13																										
86	Georgia	65	18								1																		
87	Georgiana	87	23																										
88	Governor Foss	88	20							1																			
89	George F. Leubec	46	10									3																	
90	Good Luck	66	20																		2								
91	Gladiator	75	18				1	3			1																		
92	Goodwin	96	23																					1					
93	Gossip	91	11				2		2																				
94	Georgie Parker	100	18		1		2									2													
95	Grayling	87	19																										
96	G. W. Parker	43	16						1																				
97	Harmony	80	20								3																		
98	Harvard	76	16				1																						
99	H. A. Nickerson	83	20		2		1				3																		
100	Hattie A. Hickman	72	17				2																						
101	Helen B. Thomas	48	15					2																					
102	Helen G. Wells	66	14																										
103	H. H. Hickman	92	7				2																						
104	Higco	12	3																										
105	Hiram Lowell	95	18																										
106	Hazel R. Hines	79	19				4		1																				
107	Hope	54	18																										
108	Hortense	52	18																										
109	Howard	76	18																										
110	Ida S. Brooks	47	16																										

ENTRÉES, CÔTE DE L'ATLANTIQUE—*Suite.*

Numéros.	Noms des Navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Iles de la Madeleine.		Port-Hood.	Sydney-nord.	Louisbourg.	Aricbat.	Port-Hawkesbury.	Canso.	Halifax.	Lunenbourg.	Chester.	Petite Rivière.	Liverpool.	Lockeport.	Barrington.	Clark's-Harbour.	Shag-Harbour.	Wood's-Harbour.	Pubnico.	Yarmouth.	Weymouth.	Digby.	St-Jean.	Shelburne.	Totaux.	
				Souris.																									
243	Tattler	135	23																								3	4	
244	Tanka	81	9								1																	1	1
245	Tacoma	71	18				2			1	2																	3	3
246	Thomas Brundage	69	17										1															1	1
247	T. B. Atwood	82	24																									1	1
248	Tempest	34	2		1																								
249	Teazer	59	19																										
250	Topsail Girl	33	14																										
251	Thelma	87	18													2	3												
252	Thalia	78	17					3																					
253	Thomas H. Cromwell	78	17								2																	1	1
254	Titania	77	16					5			1							1										2	2
255	Thos. J. Carroll	45	14					1																					
256	Terra Nova	94	23				1			1						1												2	2
257	Theodore Roosevelt	90	16				2									1												1	1
258	Thomas S. Gorton	92	22				2			2		3		1														1	1
259	Thomas Temple	25	15																									1	1
260	Thenia White	14	2																										
261	Valeria	97	23				1																						
262	Vanessa	84	23					4			2		1																
263	Valane	97	18																										
264	Victor and Ester	59	17																										
265	Virginia	73	19									1																	
266	Viking	40	16													10		3											14
267	Victor	75	18									1								1									1
268	Viola	14	10																										1
269	Véda M. McKeown	83	19								2																		16
270	Volant	96	18															2											3
271	Watanga	18	7																										4
272	Wachakie	47	15															3											3
273	W. P. Morrissey	93	12				2	4	2										1										3
274	W. H. Moody	48	14																										10
275	William H. Ryder	45	16																										1

ENTRÉES, CÔTE DU PACIFIQUE.

Numéros.	Noms des navires	Tonnage.	Equipages.	Nombre d'entrées.		Nombre total des entrées.
				Prince-Rupert.	Vancouver.	
1	Manhattan.....	134	37	} 47	47
2	New England	70	36		
3	Kingfisher	141	37		
4	Chicago.....	129	42	1	1
		474	152	1	47	48

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

NAVIRES de pêche des Etats-Unis auxquels, durant l'exercice clos le 31 mars 1912, on a accordé des licences de pêche, émises en vertu de l'acte intitulé : "Acte concernant les navires de pêche des Etats-Unis de l'Amérique du Nord."

Noms des navires.	Ports d'enregistrement.	Tonnage.	Ports d'émission des licences.	Montants.
				\$ c.
Quick Step	Gloucester	75	Digby	112 50
Effie M. Morrissey	"	83	"	124 50
Moonam	Duxbury	82	Liverpool	123 00
Rhodora	Gloucester	81	Canso	121 50
Richard	"	90	Pt.-Hawkesbury	135 00
Corona	"	82	Canso	123 00
Muriel	Boston	83	"	124 50
Elmer E. Grey	"	84	Liverpool	126 00
Thomas S. Gorton	Gloucester	92	Shelburne	138 00
Mary F. Curtis	"	85	Sand-Point	127 50
Arbutus	"	86	"	129 00
Avalon	"	85	Arichat	127 50
Margaret	"	79	Canso	118 50
Morning Star	Boston	85	Lockeport	127 50
Lillian	E.-U. A.	95	Liverpool	142 50
Susan & Mary	Boston	83	Canso	124 50
James W. Parker	"	96	Sand-Point	144 00
Maxime Elliot	Gloucester	75	Arichat	112 50
Arethusa	"	107	Canso	160 50
Madonna	"	79	Sand-Point	118 50
Grayling	"	87	Liverpool	130 50
John R. Bradley	"	80	Shelburne	120 00
Fannie A. Smith	"	87	"	130 50
Valeria	Boston	97	Sand-Point	145 50
Quonnapowitt	"	76	Canso	114 00
Mary A. Gleason	Gloucester	65	Woods-Harbour	97 50
Gladys & Sabra	Beverly	50	Liverpool	75 00
Fannie E. Prescott	Boston	87	Woods-Harbour	130 50
Raymah	"	95	North-Sydney	142 50
Harmony	"	80	Arichat	120 00
Elsie	"	98	Liverpool	147 00
Vanessa	Gloucester	84	"	126 00
Agnes	"	75	Pt.-Hawkesbury	112 50
Howard	"	76	Shelburne	114 00
Terranova	Boston	94	North-Sydney	141 00
Rex	Gloucester	94	Canso	141 00
Ingomar	"	103	Liverpool	154 50
Judique	"	85	Sand-Point	133 50
John Hays Hammond	"	92	House-Harbour	138 00
Virginia	Boston	73	Liverpool	109 50
Yakima	Gloucester	71	House-Harbour	106 50
Lucania	"	104	Liverpool	156 00
Mooween	"	83	Amherst	124 50
Tacoma	"	71	Canso	106 50
Conqueror	"	104	"	156 00
Esperanto	"	91	Shelburne	136 50
Effie M. Prior	"	97	Canso	145 50
Onato	Boston	105	North-Sydney	157 50
Cavalier	Gloucester	96	Canso	144 00
Preceptor	"	89	"	133 50
Essex	"	84	Lockeport	126 00
Francis J. O'Hara, jr.	Boston	83	Canso	124 50
Gov. Foss	Gloucester	88	Pt.-Hawkesbury	132 00
Cynthia	"	98	Arichat	147 00
Manhasset	Boston	79	Public	118 50
Mertis H. Perry	South-West-Harbour	36	Pt.-Hawkesbury	54 00
Kinco	Gloucester	83	Canso	124 50
Harry A. Nickerson	"	83	Lockeport	124 50
James R. Clarke	Beverly	43	Yarmouth	64 50
Vola	"	14	"	21 00
Elizabeth N.	Gloucester	02	Sand-Point	153 00
Fleetor	"	84	Shelburne	126 00
Athlete	"	96	"	144 00

3 GEORGE V, A. 1913

NAVIRES de pêche des Etats-Unis auxquels on a accordé des licences de pêche, etc.—
Suite.

Noms des navires.	Ports d'enregistrement.	Tonnage.	Ports d'émission des licences.	Montants.
				\$ c.
Oricle.....	Gloucester.....	104	Liverpool.....	156 00
Tattler.....	".....	135	Shelburne.....	202 50
Flirt.....	".....	82	".....	123 00
Thos. A. Cromwell.....	Boston.....	89	Pubnico.....	133 50
Helen G. Mills.....	Gloucester.....	63	".....	92 00
Gossip.....	".....	91	Lunenburg.....	136 50
Alice.....	Boston.....	62	Liverpool.....	93 00
Flora S. Nickerson.....	".....	73	".....	109 50
Eugenia.....	Gloucester.....	66	Sand-Point.....	99 00
Sylvia.....	".....	99	".....	148 50
Fannie Bell Atwood.....	Boston.....	82	Port-Mulgrave.....	123 00
W. C. Morrissey.....	Gloucester.....	93	Shelburne.....	139 50
Olympia.....	".....	50	Woods-Harbour.....	75 00
Titania.....	".....	77	Sand-Point.....	115 50
Ellen C. Burke.....	Boston.....	60	Liverpool.....	90 00
Olga.....	Gloucester.....	77	Shelburne.....	115 50
Mirando.....	".....	76	Arichat.....	114 00
Pithian.....	".....	45	Pubnico.....	67 50
Jubilee.....	".....	61	Woods-Harbour.....	91 50
Narsa.....	".....	77	Liverpool.....	115 50
Metamora.....	Boston.....	81	".....	121 50
Monitor.....	Gloucester.....	100	".....	150 00
Jennie B. Hodgson.....	".....	85	North-Sydney.....	127 50
Lizzie Griffin.....	Bangor.....	71	Louisburg.....	106 50
Gladiator.....	Bucksport.....	75	".....	112 50
Etta Mildred.....	Gloucester.....	45	Pubnico.....	67 50
W. H. Rider.....	".....	45	".....	67 50
Mildred V. Numan.....	Kennebunk.....	43	Sand-Point.....	64 50
Margie Turner.....	Boston.....	44	Woods-Harbour.....	66 00
Margaret Dillon.....	".....	48	Liverpool.....	72 00
Grace Darling.....	Beverly.....	47	Yarmouth.....	70 50
Vinco.....	Gloucester.....	84	Halifax.....	126 00
Paragon.....	".....	80	".....	120 00
Selma.....	Boston.....	88	".....	132 00
John Hays Hammond.....	Gloucester.....	93	".....	139 50
Gossip.....	".....	91	".....	136 50
Arkona.....	".....	97	Liverpool.....	145 50
Premier.....	".....	97	Yarmouth.....	145 50
Hazel B. Hines.....	".....	79	".....	118 50
Hortense.....	Boston.....	52	".....	78 00
J. J. Flaherty.....	Gloucester.....	124	Wedgeport.....	186 00
Senator Gardner.....	".....	94	Yarmouth.....	141 00
Arabia.....	".....	86	Tusket.....	129 00
Annie M. Parker.....	".....	100	".....	150 00
Harvester.....	Eastport.....	76	Port-Wade.....	114 00
Elk.....	Boston.....	83	Amherst, M. I.....	124 50
Effie M. Morrissey.....	Marblehead.....	83	Digby.....	124 50
Quickstep.....	Gloucester.....	75	".....	112 50
Arcadia.....	".....	90	Wedgeport.....	135 00
Jas W. Parker.....	Boston.....	96	Sand-Point.....	144 00
			Total.....	13,785 00

APPENDICE N^o 17.

RAPPORT DE L'EXPERT OFFICIEL EN OSTREICULTURE, POUR LA SAISON 1911.

CHARLOTTETOWN, I. P.-E.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les travaux d'ostreiculture auxquels on s'est livré durant la saison dernière dans les Provinces maritimes.

A l'ouverture de la saison de navigation, l'*Ostrea* quitta ses quartiers d'hiver et fut mis en armement. A ce moment, j'ai reçu du département l'ordre de me rendre au havre Caribou, comté de Pictou afin d'examiner en quel état se trouvait le fond de la mer dans l'intention, si possible, d'y établir un banc d'huîtres artificiel. Ayant examiné le fond du havre, je constatai qu'il était ferme à la partie nord de celui-ci, et partiellement recouvert de fucus. Ayant essayé d'enlever ces algues, je m'aperçus qu'elles recouvraient des masses rocheuses sur lesquelles se brisèrent les outils dont on se servait pour nettoyer le fond. En conséquence, je résolus d'examiner plus attentivement le reste du havre et je finis par choisir une de ses parties que je jugeai convenir à un banc d'huîtres et qui se trouve à environ 450 pieds de la laisse de hauteur, en face de la propriété que M. Jos. Robertson possède sur la côte sud du havre. L'emplacement choisi par moi a quatre acres de superficie et en longueur il est parallèle au rivage. Quant à sa largeur, elle est d'environ le quart de sa longueur et le fond se trouve en moyenne sous 4 pieds d'eau à la limite la plus rapprochée de la côte, puis s'incline graduellement, jusqu'à se trouver sous dix pieds d'eau à la limite la plus au large du lot à la basse mer. Cet emplacement a été entouré de pieux et après avoir été complètement ratissé, pouvait déjà recevoir les écailles "collecteurs" qu'on lui destinait. En conséquence, je m'arrangeai de façon à pouvoir avoir des écailles dans la rivière New-Glasgow. Pour cela, je me servis d'une équipe d'hommes que je chargeai de recueillir les écailles à la basse mer et de les mettre dans un bachot à fond plat.

Ce bachot fut remorqué dans l'anse Caribou par un petit remorqueur nolisé à cet effet et par l'*Ostrea* qui l'aida dans sa manœuvre. Sur le banc artificiel du havre, les écailles apportées dans le bachot furent disséminées aussi régulièrement que possible. La préparation de ce lot ostréicole nécessita quatre chargements d'écailles du bachot susdit, chacun d'une capacité d'environ 50 verges cubes. Ces travaux assurent un fond aussi bon que ferme destiné à l'ensemencement des huîtres, mais, étant donné que la saison des travaux ostréicoles ne débuta que tardivement au printemps dernier et que la chaleur commençait à se faire sentir lorsque les travaux préparatoires se trouvèrent achevés sur le banc d'huîtres, il ne fut possible de mettre alors sur celui-ci qu'environ 25 barils de petites huîtres que l'on prit dans la baie de Richmond, I. P.-E. et que l'on sema dans de bonnes conditions sur la partie est du banc artificiel qui nous occupe. Le département avait l'intention d'ensemencer environ 75 barils de naissain d'huîtres américaines, à titre d'expérience sur la partie du banc artificiel qui restait libre, mais comme je l'ai dit au moment d'entreprendre ce travail, il faisait déjà trop chaud pour que l'on se risqua à envoyer le dit naissain à une aussi grande distance. Il faut espérer toutefois qu'au cours de cette saison, on achèvera d'ensemencer le banc d'huîtres artificiel du havre Caribou, car, on s'arrangera de façon à pouvoir se procurer le naissain avant les chaleurs et, partant à le recevoir en parfait

état. L'ensemencement de deux espèces d'huîtres sur le banc en question permettra au département de comparer la croissance des individus des deux espèces. Les travaux dont je viens de parler m'ont occupé jusqu'au 10 août alors que je fis enlever les pieux qui marquaient l'emplacement du nouveau banc d'huîtres et quittai le havre de Caribou que je ne devais plus revoir au cours de la saison.

MÉRIGOMISH, N.-E.

Comme votre département avait été informé que certains vestiges semblent indiquer qu'il existât jadis de grands bancs dans le havre de Méricomish, après avoir achevé les travaux que j'avais entrepris dans le havre de Caribou, j'ai reçu l'ordre de me rendre compte de l'état de choses existant à Méricomish, afin de voir si l'on pourrait utiliser cette localité dans un but d'ostréiculture. A mon arrivée au havre de Méricomish, j'examinai tout d'abord la partie supérieure de ce havre et des bancs de vase coquillière situés immédiatement en aval de la rivière Barney. Je constatai qu'effectivement, il y a là un grand banc de boue ou vase coquillière qui découvre à la basse mer et sur lequel je vis deux huîtres en vie. Sur le bord du banc qui confine au chenal, je trouvai aussi quelques écailles d'huîtres et de moules mortes mais aucune huître en vie. Dans la rivière Barney, il est évident que les moules, communément appelées en anglais "mussels" se multiplient. Du reste, on trouve à cet endroit des écailles d'huîtres et de moules mortes en petites quantités. Toutefois, je ne pus trouver aucune huître vivante à cet endroit. Le chenal de la rivière Méricomish est très étroit et ses battures très larges avec, à leur partie supérieure, un lit de sable graveleux. La partie inférieure de ces battures est boueuse et ne saurait convenir à des bancs d'huîtres, étant donnée la mobilité de ce genre de fond. Quant à la rivière Sutherland, qui est située sur la côte ouest du havre, son lit est à sol tendre et à une petite profondeur.

Dans le chenal des Français, sur la côte nord du havre de Méricomish, je constatai la présence de deux très étroites bandes rocheuses sur le fond de la baie, mais d'aucune valeur pratique au point de vue de l'ostréiculture. Le havre dont nous parlons est grand et son fond de vase tendre offre des hauts-fonds recouverts de fucus qui découvrent à la basse-mer. A la suite de renseignements demandés à Méricomish même, je dus me convaincre que je n'avais pu obtenir les moindres données précises au sujet du fond coquillier que l'on supposait exister. Bien qu'au moment de ma visite à cet endroit, j'aie disposé des services d'un citoyen intelligent et actif qui depuis vingt ans habite sur les bords du havre de Méricomish et qui pilote les navires étrangers entrant dans ses eaux, je n'ai pu aucunement être renseigné à propos des dépôts coquilliers existants, dit-on, dans ce district. L'homme dont je parle n'en avait jamais vu et n'avait jamais connu personne en ayant constaté la présence.

MALPÈQUE, I. P.-E.

Après avoir achevé mes travaux à Caribou et à Méricomish, conformément à des ordres donnés par le département, je me rendis à Malpèque où j'arrivai le 22 août. Dans cette localité, je m'entendis avec des pêcheurs dans le but de me procurer de petites huîtres qui vivaient sur les barres et les hauts-fonds à remous qui entourent l'île Ram et la grande et la petite île Curtain. Cependant comme le temps était mauvais, je ne pus me procurer aucune de ces huîtres avant le 2 septembre, date à laquelle je reçus les premières qui m'étaient envoyées. La pêche de ces jeunes huîtres était confiée à environ une douzaine d'Indiens et à leurs familles ainsi qu'à trois ou quatre pêcheurs blancs. Par beau temps et marée favorable, la pêche de ces jeunes mollusques se poursuivit quotidiennement jusqu'au vendredi 29 septembre, alors que nous la discontinuâmes, attendu qu'il n'existait presque plus de petites huîtres sur les barres et que la saison régulière de la pêche aux huîtres allait commencer la semaine suivante, devant permettre aux hommes que j'employais de gagner plus d'argent en se livrant à la pêche

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

des huîtres marchandes. J'ajouterai que j'ai payé trente-cinq cents (0,35c.) par panier d'un demi boisseau les jeunes huîtres que je me suis procurées ainsi que je viens de le dire.

Cette façon d'acheter est la plus commode, quant au mesurage, attendu qu'on soustrait ainsi les huîtres à une trop grande manutention qui leur est nuisible et/ce, parce qu'elles sont recueillies dans les paniers mêmes qui servent à en déterminer la quantité.

Ces huîtres étaient apportées le long du vapeur et déposées sur son pont. Si le temps le permettait, elles étaient mises sur le banc qui leur était destiné le jour même ou y étaient déposées dès le lendemain matin. Ces petites huîtres étaient vraiment splendides, leur longueur variant de moins d'un pouce à 2½ pouces. En moyenne, un baril en contenait deux mille cinq cents (2,500) à deux mille huit cents (2,800). Les huîtres dont nous parlons ici ont été disséminées soigneusement sur les bancs les plus grands et les plus profonds de la baie de Richmond. En général, ces mollusques ont été déposés par des fonds de 8 à 16 pieds. Ayant été mis sur des bancs publics, leur culture devrait être d'un grand avantage pour les pêcheurs; car étant très petites ces huîtres furent disséminées sur une grande étendue dans des eaux relativement profondes qui leur permettent de grandir et de devenir des huîtres marchandes de belle forme et de toute première qualité. Ces travaux d'ostréiculture profiteront d'autant plus aux bancs sur lesquels on a mis de jeunes huîtres que non seulement celles-ci grandiront, mais que dans la suite elles procréeront du nassain de valeur considérable. Il est à noter que si ces jeunes huîtres avaient été laissées sur les barres où on les a prises, elles n'auraient jamais atteint toute leur croissance, attendu que les dites barres étant en hiver exposées aux glaces, celles-ci détruisent les jeunes mollusques. M. Daniel Forbes, garde-pêche m'a très aimablement aidé autant qu'il a pu à déterminer l'emplacement des bancs d'huîtres et de toute façon a contribué au succès de mes travaux. Les pêcheurs de l'endroit ont fort apprécié les opérations ostréicoles que le département a entreprises et plusieurs d'entre eux ont déclaré qu'elles sont excellentes et pleines de sagesse. Je ferai remarquer que cette année on a transplanté moins d'huîtres que la dernière fois qu'on s'est livré à ce genre de culture et que, en outre, moins de personnes ont été employées à la cueillette des huîtres à transplanter. Au total, cette année, on a cueilli cinq cent quatre-vingt-onze (591) paniers de ces huîtres qui, du fait seul de leur croissance, devraient dans l'avenir assurer de jolis profits aux pêcheurs d'huîtres de la région. Au cours des travaux d'ostréiculture dont je rends compte ici, le temps a été très mauvais et très variable, ce qui a beaucoup retardé la cueillette des jeunes mollusques et fait que très peu de personnes ont persisté dans ce genre de travail pendant toute sa durée.

Au cours des trois dernières années, le département a fait enlever les quantités d'huîtres que nous donnons ci-après, des barres susdites (d'étendue très limitée), huîtres qui ont été transplantées sur des bancs publics ou des bancs de culture expérimentale. En 1909, on a recueilli sur les barres en question mille cent trente-huit (1,138) paniers de petites huîtres qui furent transplantées sur les bancs publics de la baie Richmond; en 1910, la cueillette s'éleva à sept cent vingt-six (726) paniers de petites huîtres que le département fit transplanter sur un banc au large de l'Île-aux-Oiseaux, sur la côte nord de la baie; en 1911, on cueillit cent cinquante (150) paniers de jeunes huîtres sur les bords de l'Île Curtain et on les transplanta sur le lit du havre Caribou, N.-E.; la même année, cinq cent quatre-vingt-onze (591) paniers de petites huîtres furent disséminées sur les bancs publics de la baie Richmond, ce qui fait qu'au total on a transplanté deux mille six cent cinq paniers de petites huîtres (2,605) qui auraient péri, si, par leur cueillette, on ne les avait soustraites à l'action des glaces. A l'avenir, je le répète, ces huîtres profiteront à de nombreux pêcheurs et à l'industrie ostréicole en général.

BANC DE L'ÎLE-AUX-OISEAUX.

Au cours de l'année dernière, j'ai passé la majeure partie de mon temps à créer un banc d'huîtres sur la côte nord de la baie Richmond, au large de l'Île-aux-Oiseaux où le fond est complètement à découvert, ferme et entouré en outre de nombreux hauts-fonds rocheux recouverts de fucus. On a enlevé la majeure partie des roches susdites et aussi le fucus. Cette opération terminée on a recouvert le fond destiné au nouveau banc d'écailles "collecteurs" que des pêcheurs prirent à l'embouchure de la Grande-Rivière. Après avoir mis en place les collecteurs sur le nouveau banc, on dissémina dessus une centaine de barils de petites huîtres qui avaient été prises sur les barres, au large des îles Ram et Curtain. Le 17 mai dernier, accompagné du garde-pêche Forbes, j'ai examiné le nouveau banc dont je parle et me suis exprimé comme suit dans un rapport à son égard: "Nous avons constaté que le fond est propre, tellement même que nous avons pu voir quelques écailles qui reposaient dessus sous dix pieds d'eau. Ayant cueilli quelques huîtres sur plusieurs points du nouveau banc, nous avons constaté que ces mollusques étaient parfaitement sains et que leur croissance ne laissait rien à désirer. En cette occasion, M. Forbes me fit remarquer qu'il n'avait pas aperçu une seule huître morte ni une seule étoile de mer au cours de notre inspection, aussi, je suis persuadé que ces huîtres grandiront de façon satisfaisante au moins en autant que peuvent le permettre l'emplacement et la nature du fond du banc sur lequel elles se trouvent. Au commencement d'octobre, j'ai visité de nouveau le banc d'huîtres dont je m'occupe ici et fait à son égard le rapport suivant: "Avant de quitter la baie Richmond, j'ai complètement inspecté le banc de l'Île-aux-Oiseaux. Je suis heureux de pouvoir dire que les mollusques qui s'y trouvent m'ont semblé jouir d'une bonne santé. Ils ont beaucoup grandi depuis ma dernière visite et à plusieurs endroits j'ai pu constater la présence de naissain de cette année attaché à des écailles d'huîtres. Le fond était propre et l'eau claire, ce qui m'a permis de voir distinctement les huîtres sur leur banc. Tout me porte à croire que ce banc donnera à tous points de vue d'excellents résultats."

HAVRE MURRAY, I. P.-E.

Après avoir quitté Malpèque, je me rendis au havre Murray pour inspecter le banc d'huîtres qui s'y trouve et que je n'avais pas revu depuis 1907. Cette année-là, j'avais laissé ce banc propre et sain, mais, comme d'autres devoirs m'appelaient ailleurs, il me fut impossible de m'y rendre au cours des années suivantes. Aussi, ma dernière inspection me permit de constater qu'au cours des cinq dernières années il avait été envahi et recouvert par de longs fucus. Ces algues étaient devenues si longues et si épaisses qu'il me fut impossible d'atteindre le fond ferme à l'aide de la drague spéciale dont je me sers dans mes inspections. A la basse mer, j'ai examiné les barres rocheuses qui se trouvent au large de la côte ouest de l'île Reynold ouest, mais je n'y trouvai que quelques rares huîtres disséminées deci delà et le garde-pêche m'apprit que dans cette localité on pêche invariablement ces mollusques dès qu'ils ont atteint une taille suffisante. Comme il faudrait beaucoup de temps pour enlever du banc les fucus dont j'ai parlé et que la saison, lorsque je l'ai vu, était avancée, j'ai jugé à propos de faire part au département de mes observations avant d'entreprendre quoique ce fut. Apparemment le fucus croit très vite et en abondance sur le banc du havre Murray qui pour être maintenu en bon état de propreté exige beaucoup de travail. Au vrai, toute la rivière et toutes les battures de ce havre sont recouvertes de fucus, dont les graines sont emportées par le courant jusque sur le fond propre où elles trouvent des chances de se développer.

Après avoir visité le havre Murray, je me rendis à Charlottetown où l'*Ostrea*, d'après les ordres de l'inspecteur Matheson, fit le service de garde-pêche pour empêcher la pêche illicite du homard. Après une croisière de peu de durée, ce vapeur fut désarmé et hâlé à terre pour y passer l'hiver.

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

LOCATION D'EMPLACEMENTS DESTINÉS À LA CULTURE DES HÙITRES.

Encore une saison vient de se passer sans que l'on n'ait rien fait quant à la location d'emplacements de fonds sous-marins dénudés destinés à l'ostréiculture et que maintes personnes désireuses de se livrer à cette industrie désireraient exploiter. Il est évident que nos bancs d'huîtres naturels diminuent aussi sûrement que lentement et que, partant, on devrait faire quelque chose afin de supprimer les pertes qui résultent de cette disparition. Il est même remarquable qu'étant donné ce qui se passe actuellement, nos bancs d'huîtres aient pu si longtemps résister à leur anéantissement prévu, car il faut dire que la disparition des huîtres, sur certains points de la côte ne dépend point seulement de ce qu'on les pêche partout mais, en outre, du fait que lorsqu'un banc est dépeuplé, il est sans retard pillé par les fermiers qui ayant besoin d'engrais le détruisent irrémédiablement et suppriment, ce faisant, tout possibilité de faire de l'ostréiculture là où existait naguère un riche banc d'huîtres.

Il est peut-être bon qu'à titre d'exemple, je cite le cas d'un vieux banc d'huîtres en montrant comment il peut être de nouveau rendu productif. Cet exemple ne manquera pas d'intérêt pour ceux qui s'occupent d'ostréiculture. L'année dernière, je fis prendre environ un millier de barils de vieilles écailles d'huîtres sur un banc dépeuplé qui se trouve à la partie inférieure de la Grande-Rivière où, à cause des courants rapides qui passent sur ce banc la glace n'atteint pas une épaisseur suffisante pour permettre aux chercheurs de boue coquillière d'en prendre à cet endroit. Or, pendant que je faisais enlever les écailles d'huîtres dont je parle, quelqu'un me dit que l'on ne devrait pas me permettre de poursuivre un tel travail qui, au dire de la personne allait nuire à la pêche dans la Grande-Rivière.

Vainement, je demandai de quelle nature était le mal que je commettais sur un banc dépeuplé et j'ajoutai même que si j'en étais le propriétaire je m'empresserais de faire enlever toutes les vieilles écailles qui recouvrent ce banc avant de me livrer à mes travaux. On se demande peut-être quelles furent les conséquences de l'enlèvement des vieilles écailles dont je parle? Les voici: Le dessus du banc ayant été bien nettoyé au cours de la saison dernière qui fut excessivement chaude, il en résulta, ainsi qu'on s'y attendait que le particulier qui m'avait gourmandé au sujet de l'enlèvement des vieilles écailles d'huîtres de la partie supérieure du banc dépeuplé vint me trouver au mois de septembre et m'annonça que sur toute l'étendue de ce banc où les vieilles écailles d'huîtres avaient été enlevées l'année précédente il existait maintenant une masse compacte de petites huîtres qui s'étaient attachées naturellement aux écailles propres que mes travaux avaient mises à découvert. L'ensemencement dont il s'agit avait indubitablement été dû au fait que les courants avaient apporté du naissain sur un banc qui était prêt à le recevoir. Il s'ensuit qu'en faisant enlever de vieilles écailles d'huîtres du banc qui nous occupe j'avais pour ainsi dire fait d'un pierre deux coups. En effet, si d'un côté les vieilles écailles allaient servir de supports ou de collecteurs sur un nouveau banc que je créais dans une autre partie de la baie, d'un autre côté en nettoyant la partie supérieure d'un vieux banc, je lui permettais de se repeupler. Je suis donc heureux de pouvoir dire que dans les deux cas, il existe maintenant des bancs d'huîtres qui ne laissent rien à désirer. Cet exemple prouve une fois de plus combien j'ai eu raison par le passé de toujours m'opposer à ce que des chercheurs de vase coquillière détruisent les vieux bancs d'huîtres dépeuplés. Il serait même bon de toujours leur rappeler qu'ils agissent mal en procédant de la sorte. Certes, les fermiers ont besoin de cette boue coquillière, mais, si elle leur est profitable, ce n'est pas une raison pour qu'ils empêchent les ostréiculteurs de se livrer à leur industrie comme ils le désirent, car il est entendu que si cette industrie était poursuivie comme il faut, elle produirait d'énormes bénéfices. Une chose me surprend, c'est que, étant donnés les nombreux milliers d'acres de fonds sous-marins inutilisés qui pourraient être convertis en bancs d'huîtres très rémunérateurs ou qui pourraient être loués pour des fins d'ostréiculture, il n'en reste pas moins vrai qu'un certain nombre de personnes désireuses de se livrer à l'industrie ostréicole sont privées de gagner leur vie de

3 GEORGE V, A. 1913

cette façon ou d'augmenter leurs revenus parce que tout simplement le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux que cela intéresse ne s'entendent pas à cet égard.

Si nous considérons ce qui se passe de ce chef dans les eaux des pays où l'huître est cultivée et où son rendement pécuniaire augmente sans cesse, il nous est permis de regretter la non-réalisation d'un revenu possible auquel chacun de nos ostréiculteurs pourrait prétendre si les conditions de culture étaient autres.

En conséquence, je me plais à croire que dans un avenir rapproché une entente surviendra entre les autorités qui permettra, à quiconque le désire de disposer d'une étendue de fonds sous-marins destinés à des fins d'ostréiculture, soit qu'on l'obtienne à bail, soit qu'on en devienne les propriétaires définitifs.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ERNEST KEMP,

Expert en ostréiculture.

APPENDICE N^o 18.

RAPPORT SUR L'HISTOIRE NATURELLE.

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'histoire naturelle pour l'exercice 1911-12. J'y traite de la réorganisation du musée des pêcheries du Canada.

Au cours de l'année on a beaucoup fait pour réorganiser et rénover le musée en question. Dans ce but on s'est débarrassé d'un certain nombre d'objets sans valeur et au cours de travaux indispensables on a fermé au public les portes de ce musée. Comme on a transporté dans le musée Victoria les tableaux et objets d'art qui se trouvaient dans le voisinage des spécimens d'ichthyologie, le musée des pêcheries eut plus d'espace à sa disposition. En conséquence, on a fait badigeonner et munir de vitrines destinées aux spécimens les murs de la salle de l'étage supérieur où se trouvaient naguère les tableaux. Dans ces vitrines on a placé des spécimens naturalisés de poissons et des moulages de poissons. Ci-après nous donnons au long la liste des spécimens ainsi exposés. Quand il s'agit de moulage, nous le disons et le lecteur voudra bien considérer que lorsqu'il s'agit de spécimens non moulés, on entend des animaux naturalisés:

Aiguillat.—Picked Dog-fish (*Squalus acanthias*).

Un spécimen: mâle provenant d'Halifax.

Raie, e.—Starry Ray (*Raja radiata*).

Un spécimen: femelle provenant d'Halifax.

Esturgeon, e.—Lake Sturgeon (*Acipenser rubicundus*).

Un spécimen: femelle (de 5 à 6 pieds de long) provenant du lac Deschênes, Ottawa.

*Laquaïche.—Gold-eye (*Hyodon tergisus*).

Trois spécimens: un mâle et deux femelles provenant de Selkirk, Manitoba.

Hareng de Californie.—California Herring (*Clupea pallasii*).

Trois spécimens: provenant de Nanaimo, Colombie-Anglaise.

Poisson blanc commun.—Common White-fish (*Coregonus clupeiformis*).

Trois spécimens: mâles provenant de la Baie-de-Quinté.

Saumon, e.—Humpback Salmon (*Oncorhynchus gorbuscha*).

Moulages de trois mâles et de trois femelles provenant de la Colombie-Anglaise et montrant des particularités physiologiques propres aux différentes saisons.

Saumon, e.—Dog Salmon (*Oncorhynchus keta*).

Moulages de trois mâles et de trois femelles montrant des particularités physiologiques propres aux différentes saisons. Provenant de la Colombie-Anglaise.

Saumon, e.—Quinnat ou Spring Salmon (*Oncorhynchus tshawytscha*).

Moulages de trois mâles et de trois femelles provenant de la Colombie-Anglaise et montrant des particularités propres à chaque saison.

Saumon, e.—Coboe ou Silver Salmon (*Oncorhynchus kisutch*).

Moulages de trois mâles et de trois femelles provenant de la Colombie-Anglaise et montrant des particularités propres à chaque saison.

* N.D.T.—Poisson indigène.

- Saumon, e.—Sockeye ou Blue-Back Salmon (*Oncorhynchus nerka*).
Moulages de trois mâles et de trois femelles provenant de la Colombie-Anglaise et montrant des particularités propres à chaque saison. On exhibe un moulage d'un poisson de cette espèce pour montrer la façon dont ce moulage a été exécuté.
- Saumon, e.—Stellhead (*Salmo rivularis*).
Moulage d'un mâle et d'une femelle provenant de la Colombie-Anglaise.
- Truite coupe-gorge.—Cutthroat Trout (*Salmo clarkii*).
Deux spécimens: femelles provenant de la Colombie-Anglaise.
- Truite saumonée.—Salmon Trout (*Cristivomer namaycush*).
Trois spécimens: un mâle et deux femelles provenant de Ayersport, P.Q.
- Truite mouchetée.—Speckled Trout (*Salvelinus fontinalis*).
Un spécimen provenant du Lac-aux-Orignaux, Maine.
- Truite, e.—Marston ou Red Canadian Trout (*Salvelinus marstoni*).
3 spécimens: deux mâles et 1 femelle provenant de la Chaîne-des-Trois-Lacs, comté de Maskinongé, P.Q.
- Eperlan d'Amérique.—American Smelt (*Osmerus mordax*).
Trois spécimens, provenant d'Halifax.
- Brochet.—Common Pike (*Lucius lucius*).
Trois spécimens: deux mâles et 1 femelle provenant de Selkirk, Manitoba.
- Merlan.—Pollack ou Coal-Fish (*Pollachius virens*).
Trois spécimens: 2 mâles et 1 femelle provenant d'Halifax.
- Petite morue.—Tomcod (*Microgadus tomcod*).
Trois spécimens provenant de la Miramichi.
- Morue commune.—Common Cod-fish (*Gadus callarias*).
Deux spécimens: 1 mâle et 1 femelle provenant d'Halifax; un autre spécimen (femelle) provenant de l'île Campobello.
- Eglefin.—Haddock (*Melanogrammus aeglefinus*).
Un spécimen (femelle) provenant d'Halifax et un autre provenant de l'île Campobello. On exhibe un moulage d'un poisson de cette espèce pour montrer la façon dont ce moulage a été exécuté.
- Merluche, e.—Codling ou White Hake (*Urophycis tenuis*).
Trois spécimens: 1 mâle et une femelle provenant d'Halifax. On exhibe aussi un moulage d'un poisson de cette espèce pour montrer la façon dont ce moulage a été exécuté.
- Lingue.—Cusk (*Brosme brosme*).
Trois spécimens provenant d'Halifax.
- **Doré (*percoïde Cuv.*)—Pike Perch (*Stizostedion vitreum*).
Deux spécimens: 1 mâle et 1 femelle et un autre spécimen de sexe non déterminé, provenant de Selkirk, Manitoba.
- Perche, e.—Yellow Perch (*Perca flavescens*).
Trois spécimens: 1 mâle et 2 femelles provenant de Selkirk, Manitoba.
- Bar, e.—Striped Bass (*Roccus lineatus*).
Trois spécimens: 3 femelles provenant de la Miramichi.
- Sargue tête de mouton.—Sheepshead or Tautog (*Tautoga onitis*).
Moulage d'un spécimen provenant de la Baie-de-Fundy.
- Bar, e.—Snapper (*Sebastes marinus*).
Un spécimen: 1 femelle, provenant d'Halifax.
- Helbut ou flétan, e.—Halibut (*Hippoglossus hippoglossus*).
Deux spécimens: 2 femelles (chacune mesurant environ 4 pieds de long); un spécimen de sexe non déterminé, provenant d'Halifax; un spécimen por-

** N.D.T.—Poisson indigène, auquel on donne une foule de noms en anglais.

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

tant les yeux sur le côté gauche (les yeux du fétan devant normalement être placés sur le côté droit), provenant de la Colombie-Anglaise.

Limande, e.—Rusty Dab (*Limanda ferruginea*).

Un spécimen provenant d'Halifax.

En outre des spécimens susmentionnés, un certain nombre d'autres sont entre les mains du taxidermiste. Bientôt tout l'espace disponible contre les murs de la salle du dernier étage sera employé. Dans les vitrines qui se trouvent à l'extrémité de cette salle et sous celles contenant les poissons naturalisés, on a mis des oiseaux aquatiques et principalement des oiseaux plongeurs, des échassiers, des goélands, des mouettes, des oiseaux de rivages et des canards.

Depuis le commencement de l'exercice, le musée a acheté les spécimens et les modèles suivants :

Un embryon de baleine à nageoire dorsale (*Sibbaldius veliferus*). La baleine qui portait cet embryon mesurait 65 pieds de long environ. Elle fut pêchée au large de la côte nord des Îles-de-la-Reine-Charlotte par le baleinier à vapeur "Brown" de la "Canadian North Pacific Fisheries, Ltd." L'embryon fut trouvé dans la baleine en question lorsqu'on la dépeça au poste de baleiniers du havre Naden.

Le musée a aussi acquis divers autres spécimens de la faune marine, principalement des invertébrés recueillis sur divers points de la baie de Fundy.

Il possède, en outre, depuis peu, une petite collection de poissons conservés dans de l'esprit de vin, qui proviennent de la station biologique de la baie Georgienne.

Quant aux modèles exposés, ce sont :

Un modèle de chalutier à vapeur avec engin traînant pour la capture de la loutre de mer.

Un modèle de chalutier à vapeur avec engin traînant pour la pêche du hareng.

Un modèle d'engin fixe dit "weir" pour la pêche du hareng.

Un modèle de passage à poissons.

Un grand nombre de spécimens et d'objets divers ayant trait à la pêche et qui ont été recueillis depuis quelques années seront systématiquement disposés dans le musée lorsqu'il aura été complètement rénové. Déjà, le musée a reçu les vitrines où toutes ces choses seront disposées et dont la construction a été autorisée par le département. Tous les spécimens, pièces diverses, etc., figurant dans le musée seront scientifiquement étiquetés, attendu qu'on a l'intention de faire que cette exposition ichthyologique soit autant que possible une source d'enseignement national compréhensible à première vue. N'oublant pas que l'on a en vue de permettre au musée des pêcheries d'aider au développement de l'industrie piscicole au Canada et à l'éducation du peuple, il est évident qu'étant donnée l'importance de son début l'avenir exigera que le local devant contenir ce musée soit plusieurs fois plus grand que celui dans lequel il se trouve actuellement. Aussi, est-il bon de dire ici que l'exposition de spécimens de la faune aquatique si riche et si variée au Canada doivent être disposés d'après des méthodes scientifiques afin de posséder tout l'intérêt et tout l'enseignement qu'elle doit offrir. Il est vrai, néanmoins, qu'étant donnée la différence des formes et de la dimension des spécimens de certaines espèces, toutes ne peuvent être naturalisées et doivent parfois être exposées dans des liquides spéciaux, ce qui fait que l'on ne peut toujours placer à côté les uns des autres des individus appartenant à la même espèce, mais on peut remédier à cela en numérotant les spécimens, ce qui n'empêche pas que dans l'ensemble les divers genres, familles et ordres devraient se suivre dans l'ordre naturel. C'est ainsi que si l'on commence par les poissons inférieurs—lamproies et gastro-branches—il faudrait placer ensuite les requins, les raies et les chimères, poissons dont quelques-uns ont une très grande taille, ce qui tend à expliquer la discontinuité de l'exposition d'une espèce sur un même point du musée, ainsi que dit ci-dessus, attendu que la plupart des requins devraient reposer sur le plancher, vu l'impossibilité de les poser contre les murs. Viennent ensuite les ganoïdes dont au point de

3 GEORGE V, A. 1913

vue commercial, l'esturgeon est l'individu le plus important. Ces poissons nous mènent aux ganoïdes franchement osseux—l'épidosté osseux ou poisson armé et l'amia calva du groupe des amiadés—puis en général aux téléostéens, tels que le hareng et le saumon qui à leur tout, petit à petit, sont suivis par des téléostéens plus spéciaux dont font partie la plupart des poissons de notre époque. Les remarques qui précèdent ont pour but de montrer comment les poissons devraient être exhibés dans les vitrines par ordre successif correspondant à la série zoologique. Ces remarques s'appliquent aussi à toutes les autres classes de la faune aquatique, au sous-classes de cette faune et, en somme, à tous les animaux aquatiques, tels que: baleines, phoques, oiseaux aquatiques, chéloniens, batraciens, crustacés mollusques, astéries, échidentés et spongiaires. A ces collections géologiques, il importerait d'ajouter un accessoire important, nous voulons parler d'un aquarium pourvu de roches et de plantes aquatiques où le public pourrait regarder vivre des poissons, des mollusques, etc. En outre, il serait bon de réserver une salle où l'on exposerait des modèles de navires, de seines, de passages à poissons et d'engins de pêche en général. Il n'est donc pas déplacé de faire remarquer dans ce rapport combien de considérations différentes il faut entretenir lorsqu'il s'agit de construire un musée destiné à représenter convenablement l'histoire naturelle se rapportant à l'industrie de la pêche et les particularités de la pêche même au Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ANDREW HALKETT,

Naturaliste du ministère de la Marine et des Pêcheries.

APPENDICE N^o 19.

PISCICULTURE

Au Commissaire des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint le rapport annuel ayant trait aux travaux de pisciculture qui ont été fait conformément aux ordres du département au cours de l'exercice 1911-12.

A la fin de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1911, il y avait au Canada 41 piscifactories en exploitation. Depuis cette date, on a ouvert des établissements destinés à la reproduction du homard au havre Isaac, comté de Guysborough, à Arichat, Richmond et au port Margaree, comté d'Inverness, N.-E. On a exploité ces établissements au cours des deux saisons 1911 et 1912. Au printemps de 1912, on a aussi ouvert des établissements pour la culture du homard à Barrios-Beach, comté d'Antigonish et à l'entrée du havre du Petit-Bras-d'Or, comté du Cap-Breton, N.-E. De plus, on a construit une piscifactorie supplémentaire pour le saumon à Lindloff-Creek, près de Saint-Pierre, N.-E. Cette piscifactorie est exploitée conjointement à celle établie au nord-est de Margaree pour laquelle elle sert de station de distribution d'alevins de saumon. De la piscifactorie de Margaree, on expédiera chaque printemps à la nouvelle station des œufs de saumon au moment où les yeux des alevins seront déjà visibles, ce qui fait que les alevins provenant de ces œufs pourront être convenablement distribués dans les eaux du district. Grâce à cette piscifactorie, le district de Saint-Pierre qui ne peut recevoir des alevins de la piscifactorie de Margaree, vu son éloignement de cette piscifactorie et les difficultés de transport des alevins pourra à l'avenir recevoir à peu de frais environ 2,000,000 d'alevins de saumon que l'on ne saurait cultiver à Margaree, bien qu'à cet endroit on puisse produire ce nombre d'œufs de saumon jusqu'au moment où l'on voit les yeux des alevins. La première piscifactorie d'alose qui ait été établie au Canada a commencé à travailler au cours du printemps dernier sur l'île Darlings de la rivière Kénébecasis, N.-B. Toutefois, étant donnée la hauteur exceptionnelle de l'eau, les pêcheurs n'ont pas pris un aussi grand nombre d'aloses adultes que d'habitude, ce qui n'a pas empêché néanmoins de faire au total une récolte satisfaisante de 1,100,000 œufs de ce poisson, ce qui est remarquable si l'on tient compte du nombre limité des aloses adultes pêchées dans les conditions défavorables de l'eau qui existaient alors. Les œufs disponibles furent placés dans les bassins d'incubation, d'où l'on prit 750,000 alevins vigoureux qu'on libéra dans les frayères d'alose du district. Depuis la fermeture de la piscifactorie, on a inspecté les pêcheries d'alose de la rivière Saint-Jean, et les observations faites dans des conditions normales permettent d'espérer qu'à la suite des travaux que l'on entend poursuivre la dissémination des alevins d'alose sera beaucoup plus considérable au cours de la prochaine saison.

Pendant l'été on a aussi ouvert un établissement pour la culture du homard à Bouctouche, comté de Kent, N.-B. Cet établissement fonctionnera le printemps prochain. Dans l'Ontario, on a commencé à travailler dans une piscifactorie de truite saumonée ouverte à Southampton et dans une piscifactorie pour saumon et poisson blanc ouverte à Port-Arthur, et comme cinq autres piscifactories sont actuellement en

construction, on s'attend à ce qu'avant la fin du présent exercice, il y ait au total 54 piscifactories en exploitation, ainsi que trois piscifactories secondaires et 5 viviers destinés au saumon de l'Atlantique.

Développement du service de la pisciculture.

C'est en 1886 que le département entreprit des travaux de pisciculture. En effet, depuis cette année-là que le département prit sous ses soins la pisciculture privée que feu Samuel Wilmot exploitait à Newcastle, Ont. M. Wilmot fut chargé de la direction du service de la pisciculture. En 1876, il existait déjà 7 piscifactories en exploitation et cette année-là, M. Wilmot regut le titre de directeur du service de la pisciculture. Il occupa ce poste jusqu'en 1895, année de sa mise à la retraite et alors qu'il existait déjà au Canada 14 piscifactories exploitées par l'Etat.

Les premières piscifactories établies ne s'occupèrent que de la culture du saumon et c'est pourquoi, elles étaient situées sur les cours d'eau les plus importants où ce poisson vit. Cependant, en 1876, on commença à s'occuper de la culture d'autres poissons et cette année-là on construisit à Sandwich, Ont., une grande pisciculture pour poisson blanc.

En 1895, on ouvrit à Bon-Accord, sur la rivière Fraser, la première des piscifactories de la Colombie-Anglaise. Ce fut en 1891 que pour la première fois on commença à cultiver du homard à Bayview, N.-E.; et en 1894 que l'on construisit la pisciculture de Selkirk pour poisson blanc.

De 1895 à 1901, on ne construisit aucune nouvelle pisciculture, ne remplaçant même pas celle de la rivière Dunk, I. P.-E., que le feu avait détruite en 1887, ni celle de Sydney, C.-B., et de Gaspé, P. Q., qui avaient été abandonnées en 1898. C'est ainsi qu'il se fit qu'en 1900, on n'exploitait en Canada que douze piscifactories, mais depuis cette année-là jusqu'à présent, le service de la pisciculture a rapidement augmenté. En 1901, M. F. H. Cunningham fut nommé inspecteur des piscifactories et en 1904 directeur de la pisciculture, poste qu'il a occupé jusqu'en 1911, alors qu'il fut envoyé en Colombie-Anglaise avec le titre d'inspecteur en chef des pêcheries de cette province.

En 1901, on a établi des viviers à achigans à la pointe Anne, sur la Baie-de-Quinté et l'année suivante, on ouvrit des piscifactories à Margaree, N.-E., C.-B., à Gaspé, P. Q., et à Granite-Creek, lac Shuswap, C.-A. Cette année-là les incubateurs de la pisciculture de Sandwich produisirent environ 15,000,000 d'alevins de doré qui furent disséminés dans les eaux auxquelles on les destinait.

En 1903, on ouvrit à Shemogue, comté de Westmoreland, N.-B., un établissement pour la culture du homard et sur les bords du lac Lakelse, rivière Skeena, une pisciculture pour le saumon.

En 1904, on construisit deux établissements pour la culture du homard, l'un sur l'île Shippegan, N.-B., l'autre dans le havre de Charlottetown, I. P.-E. La même année, le département acheta le vivier aux truites qui existait au lac Lester, comté de Stanstead, P. Q., et M. C. H. Simpson offrait au département la pisciculture pour truite qu'il possédait à Saint-Alexis-des-Monts, comté de Maskinongé, P. Q.

En 1905, on commença à exploiter: l'établissement pour la culture du homard construit à Canso, N.-E.; la pisciculture pour truite saumonée établie au Mont-Tremblant, P. Q., et la grande pisciculture pour saumon établie sur les bords du lac Harrison, Colombie-Anglaise.

En 1906, on acheva et on commença à exploiter les piscifactories pour saumon de Kelly's-Pond, comté de Queen's, I. P.-E.; de Windsor, comté de Hants, N.-E., et de Rivers-Inlet et Pemberton-Meadows, C. A.

En 1907, on construisit une grande pisciculture pour poisson blanc sur la rivière Bérens, lac Winnipeg. En 1908, on établit les piscifactories à saumon de Babine et du lac Stuart, situées respectivement sur le cours d'eau supérieur des rivières Skeena et Fraser, C.-A. La même année, on procéda aussi à l'établissement de la pisciculture de

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

Warton pour truite saumonée et à celui de la pisciculture de Sarnia pour doré et poisson blanc. En 1909, on construisit un établissement pour la culture du homard à Georgetown, I. P.-E. En 1910, le nombre des piscicultures s'accrut de celles que l'on inaugura cette année-là, savoir: un établissement pour la culture du homard à Port-Daniel et un autre similaire au Havre-aux-Maisons, P.Q. Enfin, on commençait à exploiter une pisciculture pour poisson blanc établie à l'Île-aux-Serpents, lac Winnipegosis, Man. Au cours de cette année 1910, on construisit en Colombie-Anglaise les piscicultures du lac Anderson, du lac Cowichan et du lac Kennedy dont les alevins furent libérés dans les eaux choisies à cet effet. Au printemps de 1911 on libéra les sujets produits par les cultures entreprises aux établissements pour homard qui existent au havre Isaac, comté de Guysborough; à Arichat, comté de Richmond, et au havre Margaree, comté d'Inverness, N.-E. Durant cette même année 1911, on construisit aussi les piscicultures de Port-Arthur et de Southampton, tandis qu'au cours de 1912, on a distribué les alevins qu'elles ont produits et ceux produits par la pisciculture de la rivière Saint-Jean, N.-B., pour alose. Des distributions de jeunes sujets ont aussi été faites par l'établissement pour homard établi à Barrios-Beach, comté d'Antigonish, par celui de Petit-Bras-d'Or, comté de Cap-Breton, et par la pisciculture supplémentaire pour saumon, de Saint-Pierre, N.-E. Ces piscicultures ajoutées à celle de Middleton, N.E., Bouctouche, N.-B., Collingwood, Ont., et de la Grand'Île, lac Winnipeg, portent le nombre de ces établissements à 54 dont 49 ont déjà été exploités. Les cinq autres le seront dès que l'on aura recueilli les œufs des espèces de la faune aquatique pour lesquelles elles ont été établies.

Le tableau suivant donne brièvement les dates de fondation des piscicultures, etc., les noms des localités où se trouvent ces établissements et les différentes espèces de poissons, etc., que l'on y cultive.

Année de la fondation de l'établissement.	Nombre des nouvelles piscicultures.	Localités.	Espèces produites.
1868	1	Newcastle, Ont.....	Truite saumonée, truite mouchetée et achigan noir.
1874	2	{ Restigouche, N.-B.	Saumon de l'Atlantique.
		{ Miramichi, N.-B.	" "
1875	2	{ Tadoussac, P.-Q.	" "
		{ Gaspé, P.-Q.	" "
1876	2	{ Bedford, N.-E.	Saumon de l'Atlantique et truite mouchetée.
		{ Sandwich, Ont.	Poisson blanc.
1880	2	{ Grand Falls, N.-B.	Saumon de l'Atlantique.
		{ Dunk River, I.P.-E.	" "
1881	1	Magog, P.-Q.	Truite saumonée, truite grise, truite mouchetée et saumon de l'Atlantique.
1882	1	* Sydney, N.-E.	Saumon de l'Atlantique.
1883	1	Bon Accord, Fraser, fl. C.-A.	Saumon du Pacifique.
1890	1	Ottawa, Ont.	Truite saumonée, truite mouchetée et s. de l'Atlant.
1891	1	Bay View, N.-E.	Homard.
1894	1	Selkirk, Man.	Poisson blanc.
1901	1	Belleville, Ont.	Achigan.
		{ Margaree, N.-E.	Saumon de l'Atlantique.
1902	3	{ Gaspé, P.-Q.	" "
		{ Granite Creek, C.-A.	Saumon du Pacifique.
1903	2	{ Shemogue, N.-B.	Homard.
		{ Lakelse, Lac, Skeena, Riv.	Saumon du Pacifique.
		{ Shippegan, N.-B.	Homard.
		{ Charlottetown, Havre, I.P.-E.	" "
1904	4	{ Lac Lester, P.-Q.	Truite saumonée, truite grise, saumon de l'Atlantique et truite mouchetée.
		{ St. Alexis, P.-Q.	Truite mouchetée.
1905	3	{ Canso, N.-E.	Homard.
		{ Mont Tremblant, P.-Q.	Truite saumonée, t. mouchetée, saum. de l'Atlant.

* Discontinué: Dnnk, 1887; Gaspé et Sydney, 1898.

Année de la fondation de l'établissement.	Nombre des nouvelles piscifac-tures.	Localités.	Espèces produites.
1906	4	Harrison, Lac, C.-A.	Saumon du Pacifique.
		Kelly's Pond, I.P.-E.	Saumon de l'Atlantique.
		Windsor, N.-E.	"
1907	1	Rivers Inlet, C.-A.	Saumon du Pacifique.
		Pemberton, C.-A.	"
1908	4	Berens, Riv., Man.	Poisson blanc.
		Babine, Lac, C.-A.	Saumon du Pacifique.
1909	1	Stuart Lac, C.-A.	"
		Warton, Ont.	Truite saumonée.
1910	3	Sarnia, Ont.	Doré et poisson blanc.
		Georgetown, I.P.-E.	Homard.
1911	6	Port Daniel, P.-Q.	"
		Havre-aux-Maisons, P.-Q.	"
1912	6	Snake, Ile, Lac Winnipe-gosis.	Poisson blanc.
		Anderson, Lac, C.-A.	Saumon du Pacifique.
1912	5	Kennedy, Lac, C.-A.	"
		Cowichan, Lac, C.-A.	Saumon du Pac., t. de la C.-A., saumon de l'Atlant.
1912	6	Havre Isaac, N.-E.	Homard.
		Arichat, N.-E.	"
1912	6	Havre Margaree, N.-E.	"
		Port Arthur, Ont.	Truite saumonée, poisson blanc.
1912	6	Southampton, Ont.	Truite saumonée.
		St-Jean, N.-B.	Alose.
1912	5	Barrios Beach, N.-E.	Homard.
		Petit Bras d'Or, N.-E.	"
1912	5	Lindloff, piscifac-ture de (sup.) En construction.	Saumon.
		Middleton, N.-E.	Saumon de l'Atlantique, truite mouchetée.
1912	5	Long Beach, N.-E. (vivier)	Homard.
		Bouc-touche, N.-B.	"
1912	5	Collingwood, Ont.	Poisson blanc.
		Grande Ile, Man.	Homard.

Note.—On donne comme année de début de chaque établissement, celle au cours de laquelle il distribua ses premiers alevins, etc.

Piscifac-tures supplémentaires.

Rivière Bergeronnes, P.Q.—Exploitée conjointement à la piscifac-ture de Tadoussac.

Rivière Sainte-Marguerite, P.Q.—Exploitée conjointement à la piscifac-ture de Tadoussac.

Lindloff, N.-E.—Exploitée conjointement à la piscifac-ture de Margaree.

Viviers à saumons.

Localités.—Fournissent des œufs pour :

Le havre Margaree, N.-E.—Piscifac-ture de Margaree;

Le port de Saint-Jean, N.-B., South-Esk, rivière Miramichi, N.-B., Bedford, Windsor, Etang Kelly, Grand-Falls, Miramichi et Gaspé, où il existe des piscifac-tures;

Les eaux de la rivière Restigouche, N.-B., où la marée cesse de se faire sentir;

Les eaux de Tadoussac, P.Q.—Piscifac-ture de Tadoussac.

Au cours des dernières années, le service de la pisciculture s'est développé plus rapidement que jamais. Ainsi que le relevé ci-dessus l'indique, en 1911 et 1912, on a ouvert 12 nouvelles piscifac-tures qui, ajoutées aux cinq piscifac-tures en construction, augmenté de 17, au cours de ces deux dernières saisons, le nombre des piscifac-tures de l'Etat.

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

Augmentation du nombre des alevins libérés dans les eaux du pays.

Dans le tableau ci-après nous donnons le nombre des alevins qui ont été libérés dans les eaux du pays à partir de l'année 1895 au cours de laquelle on distribua 35½ millions d'alevins de plus que durant aucune des années qui l'avaient précédée. On remarquera que la production totale par espèce d'alevins est donnée ci-après pour chacune des cinquièmes années successives qui ont suivi l'année 1895 et que nous avons de plus ajouté l'année 1911:

Espèces.	1895	1900	1905	1910	1911
Saumon de l'Atlantique.	8,935,000	5,965,000	9,114,500	14,572,000	13,721,450
Saumon du Pacifique.	6,390,000	6,200,000	19,572,900	92,839,000	70,371,770
Truite saumonée.	5,875,000	4,446,000	3,530,000	15,985,000	15,751,300
Truite mouchetée.			514,000	1,165,000	859,500
Truite grise.			260,000	200,000	562,060
Truite de la C.-A.			50,000	372,000	905,200
Poisson blanc.	104,640,000	129,330,000	105,500,000	246,000,000	257,209,000
Doré.			26,000,000	74,298,000	56,500,000
Homard.	168,200,000	120,000,000	463,000,000	639,500,000	969,250,000
Achigan.			3,000	2,000	5,037
Truite arc-en-ciel.					50,000
Saumon des lacs (land-locked) ...					200,000
	294,040,000	265,941,000	627,544,400	1,034,934,000	1,390,376,257

Récolte des œufs destinés à l'incubation.

Pour capturer les poissons reproducteurs on emploie différentes méthodes selon les espèces, selon ce que l'on entend faire des poissons après le coulage de leurs œufs et enfin selon les eaux où l'on prend les reproducteurs.

Saumon du Pacifique.

En Colombie-Anglaise, les saumons reproducteurs sont pris alors qu'ils remontent les cours d'eau pour atteindre leurs frayères naturelles. Pour cela on arrête la migration de ce poisson en obstruant transversalement les cours d'eau et en laissant dans les barrages ainsi faits des ouvertures par lesquelles le saumon passe pour entrer dans des sortes de chambres établies avec des planches. Dans sa hâte d'atteindre ses frayères, le saumon se réunit immédiatement en aval des barrages artificiels dont nous parlons et cherche à se frayer un passage à travers les ouvertures qui y sont pratiquées lesquelles le mènent dans les pièges dont nous venons de parler. A certaines piscifactories, cependant, on prend au filet de grandes quantités de saumons reproducteurs. C'est ainsi que les choses se passent au lac Anderson où tous les saumons reproducteurs nécessaires sont pris à la seine. Après le coulage des œufs tout saumon propre à l'alimentation est distribué aux Indiens de la région.

Poisson blanc.

Dans les eaux du lac Winnipegosis, pendant deux ou trois saisons, on s'est servi de filets à enclos, c'est-à-dire formant chambre pour capturer du poisson blanc reproducteur, mais cette façon de pêcher n'eut guère de succès, et fut en conséquence abandonnée parce que le poisson blanc n'a pas l'habitude de s'engager à la queue leu-leu dans les filets à enclos. C'est pourquoi, maintenant, on prend le poisson blanc dans la rivière Waterhen. On enlève le poisson des filets à mailles qu'on emploie à intervalles

rapprochés, afin qu'il ne se blesse pas. Quant au poisson blanc reproducteur que l'on prend dans la petite Saskatchewan pour les piscifactures du lac Winnipeg, il est capturé à l'aide de filets à enclos. Si l'on en agit ainsi dans ces eaux, c'est parce que le poisson blanc y abonde. La seule difficulté contre laquelle on a à lutter tient à ce que la navigation se termine parfois très soudainement sur le lac Winnipeg. C'est ainsi que plus d'une fois, par de grands froids subits, les employés de l'Etat chargés de récolter des poissons blancs reproducteurs dans les parages qui nous occupent ont été obligés de remettre en liberté plus de poisson blanc qu'il en faudrait pour fournir des œufs à toutes les piscifactures qui existent sur les bords de ce lac. Et pourtant, même après cette libération les dits employés ne purent ramener au port le bateau garde-pêche de l'Etat qu'ils montaient et qui aurait dû atteindre Selkirk, son port d'attache. Au lieu de cela, vu la formation des glaces, le bateau en question fut plus d'une fois obligé de désarmer dans l'un des havres de la partie supérieure du lac pour y passer l'hiver. En Ontario, une grande quantité d'œufs de poisson blanc destinés aux piscifactures proviennent des poissons adultes que l'on pêche pour des fins industrielles. Toutefois, les employés du département emploient aussi des filets pour prendre des reproducteurs et dans certaines localités cette pêche est confiée à des pêcheurs qui la pratiquent en temps prohibé sous la surveillance de fonctionnaires du département. Après que l'on a fait subir le coulage des œufs aux poissons, on libère ceux qui ont été pêchés en temps prohibé et on rend à leurs propriétaires les poissons blancs pris par les gens qui font de l'industrie piscicole. Quant au poisson blanc reproducteur pris par les employés de l'Etat pendant la saison de pêche, il est vendu au public.

Truite saumonée.

Les œufs de cette espèce de poisson que l'on destine à l'incubation proviennent de reproducteurs pris à point pendant la saison de la pêche industrielle, par des pêcheurs qui poursuivent leurs travaux dans la baie Georgienne et le lac Huron. C'est pourquoi, vers la fin de la saison de pêche des employés spéciaux sont embarqués sur les barques de pêche afin de récolter les œufs de truite saumonée que prennent les pêcheurs. On est parvenu de cette façon à se procurer de grandes quantités d'œufs de cette espèce de truite qui, autrement, auraient été jetés dans les barils à déchets et complètement perdus en ce qui concerne l'avenir de la pêche de ce poisson.

Truite grise.

C'est dans le lac Memphramagog qu'à l'aide de filets à mailler, on prend les reproducteurs qui fournissent aux piscifactures les œufs de cette espèce. La récolte de ces œufs est confiée aux employés de la piscifactory de Magog et, comme cette récolte d'œufs se fait en temps prohibé, les reproducteurs sont mis en liberté dans le lac dès qu'on leur a fait subir l'opération du coulage des œufs et de la laitance.

Truite mouchetée.

Il n'existe qu'une piscifactory située dans le comté de Maskinongé, qui se livre à la culture de la truite mouchetée. Les œufs dont cet établissement a besoin proviennent de truites en liberté dans les cours d'eau, et que l'on prend à l'aide de seines ou d'autres filets spéciaux (dip-nets) et avec de grands hameçons dont on a enlevé les barbes. Les reproducteurs sont remis en liberté après l'opération du coulage.

Achigan noir.

Cette espèce n'est que très peu cultivée. Les reproducteurs sont pêchés dans la baie de Quinté à l'aide de seines que l'on n'emploie que sous la surveillance de l'inspecteur des pêcheries du district. Les reproducteurs sont placés dans un parc établi à la Pointe-Anne où ils se multiplient comme s'ils étaient en liberté. Après leur ponte, les

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

reproducteurs sont pris et emportés en d'autres lieux pour repeupler les eaux où ce poisson fait défaut.

Doré.

Il n'y a qu'une piscifactory qui s'occupe de la culture du doré. Les reproducteurs dont on a besoin proviennent des filets à enclos que des pêcheurs industriels emploient dans le voisinage de Sarnia et à la Pointe Edouard, lac Huron. Les pêcheurs de cette partie du pays se rendent compte de l'avantage qu'il y a, dans l'intérêt de la pêche, à approvisionner chaque saison cette piscifactory à pleine capacité. Aussi, depuis son établissement, ont-ils fait tout ce qu'ils ont pu pour aider sous ce rapport l'employé qui est chargé de cet établissement.

Saumon de l'Atlantique.

Les reproducteurs de cette espèce proviennent des nasses (weirs) ou filets à piège qui sont établis dans les eaux de marée. Parfois, aussi, on les prend lorsqu'ils remontent les rivières et alors on les met dans les viviers construits pour eux et où on les laisse jusqu'à ce qu'ils soient sur le point de pondre. Après l'opération du coulage, ces poissons sont remis en liberté. A Tadoussac et à Restigouche, le saumon est pris par les employés des piscifactories à l'aide de filets. A Margaree, où la pêche au filet dans la rivière est défendue, sauf pour des fins de pisciculture, et à Miramichi, les saumons de l'Atlantique reproducteurs sont achetés à des pêcheurs qui prennent ce poisson à la demande des fonctionnaires des pêcheries et sous la surveillance d'un de ces fonctionnaires.

Lorsque ce genre de pêche est pratiqué, chaque pêcheur est tenu de remettre aux employés de la piscifactory tout le poisson qu'il a pris au cours de chacune de ces pêches. A Saint-Jean, le saumon de l'Atlantique reproducteur est acheté aux pêcheurs industriels qui emploient des nasses (weirs).

Homard.

Les œufs de homard destinés à l'incubation proviennent de homards pris par des pêcheurs industriels. Pour cela, un bateau spécial se rend régulièrement aux fabriques de conserves où il recueille les œufs de homard et rend aux fabricants les reproducteurs qui ont donné des œufs.

RÉSULTATS.

Les excellents résultats dus à la pisciculture sont partout évidents. C'est ainsi, par exemple, que la pêche à la mouche dans la rivière Restigouche se trouve maintenant meilleure qu'il y a 30 ans, ce que l'on doit attribuer en grande partie à la dissémination annuelle que l'on fait dans les eaux de cette rivière d'alevins provenant de la piscifactory de Restigouche.

Dans son rapport annuel qui a trait à la saison de pêche, 1910-1911, M. Alex. Mowatt, directeur de la piscifactory de Restigouche, s'exprime comme suit au sujet de l'amélioration de la pêche dans les eaux de la Restigouche:—

“En 1882, il fut officiellement établi que les membres du club de pêche du saumon de la Restigouche ne prirent que 242 saumons, pesant en moyenne 13 livres. Graduellement, cette pêche augmenta d'année en année et 14 ans plus tard, en 1896, les membres de ce même club prirent 1,376 saumons, d'un poids total de 28,626 livres, c'est-à-dire que chaque saumon pesait en moyenne 20 livres.

“Un nommé Légion, datant sa correspondance de Matapédia, 21 mars 1881, a écrit dans le *Union Advocate*, défiant qui que ce soit de contredire qu'en 1880 il fallut 67 pêcheurs à la ligne pour prendre 130 saumons sur les 15 milles de parcours de la rivière Matapédia où se trouvent les fameuses fosses de la Matapédia. Ce monsieur Légion dit de plus que “ces 130 saumons ne furent pas réellement pris par les pêcheurs

à la ligne en question dans les eaux susdites, mais que plusieurs de ces saumons furent achetés au frigorifique de Campbelltown, apportés sur les bords de la Matapédia et passés en contrebande par des Indiens dans la partie inférieure de cette rivière. Pendant ce temps, les pêcheurs amateurs pariaient à qui prendraient le plus grand saumon et le plus de saumons dans la journée."

Or, si telles étaient les qualités halieutiques des rivières de cette région en 1880, 1881 et 1882, il est évident que les travaux accomplis à la pisciculture ont dû révolutionner les conditions de pêche, car, si aucun des petits clubs qui existent maintenant sur les bords de la rivière dont nous venons de parler—et il y en a une douzaine ou plus, sans compter le grand club à saumon de la Restigouche—ne prenait pas de 150 à 300 saumons dans une saison de pêche, ses membres seraient plutôt désappointés et prétendraient que dans ces conditions, il ne vaudrait pas la peine de se livrer à la pêche sportive du saumon.

Quant au succès de la pêche l'année 1906 fut la meilleure qu'on ait connue jusqu'alors sur les bords de la rivière en question, mais depuis de nombreuses années, elle a été tout aussi bonne et maintenant, les pêcheurs n'en connaissent pas de réellement mauvaise. L'année dernière a été une des meilleures. Le poisson était gras et de dimension peu commune. A l'automne on pouvait compter jusqu'à un millier de saumons dans quelques-unes des plus grandes fosses de la rivière, dans le voisinage de Kedgewick."

Le soussigné a été mis au courant d'un envoi d'achigan noir qui provenait d'alevins de ce poisson libérés dans un petit lac de la province de Québec. Or, avant que l'on ait mis dans les eaux de ce lac un petit envoi d'alevins d'achigan, il y a quelques années, on ne prenait dans ses eaux que du petit frétin. Pourtant, depuis deux ans on y a pris de nombreux chapelets d'achigans pesant chacun 4 livres et plus. Ceci donne une idée des résultats que l'on doit à la pisciculture.

Dans le tableau ci-après, nous donnons les noms des espèces d'alevins, et le nombre des alevins de chaque espèce qui ont été libérés en 1911 par les soins des piscicultures de l'Etat dans les eaux du pays, eaux que nous désignons par comtés :

1911.

NOUVELLE-ECOSSE.

Eaux.

Espèces.

PISCICULTURE DE BEDFORD.

	Saumon de l'Atlantique.	Truite mouchetée.
Rivière Neuf-Milles, comté d'Halifax.	120,000	
Rivière Pennant, comté d'Halifax.	120,000	
Rivière-aux-Indiens, comté d'Halifax.	120,000	
Petite-Rivière-aux-Saumons, comté d'Halifax.	80,000	
Grande-Rivière-aux-Saumons, comté d'Halifax.	80,000	
Rivière Shubénacadie, comté d'Halifax.	120,000	
Rivière Ecum-Secum, comtés d'Halifax et de Guysboro.	50,000	
Rivière Roseway, comté de Shelburne.	60,000	5,000
Rivière Barrington, comté de Shelburne.	30,000	
Rivière Sackville, comté d'Halifax.	200,000	
Lac-à-Pierre, etc., comté d'Halifax.		5,000
Lac William, comté d'Halifax.		5,000
Lac Folly, comté de Colchester.		5,000
Lac Lochaber, comté d'Antigonish.		5,000
Rivière-aux-Ours, comté d'Annapolis.		5,000
Lacs Jerry et Hardwich, comté d'Annapolis.		5,000

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

	Saumon de l'Atlantique.	Truite mouchetée.
Rivière Mersey, comté d'Annapolis.		5,000
*Rivière Cornwallis, comté de Kings.	10,000	
Rivière-du-Nord, comté de Kings.	5,000	
Rivière Wallace, comté de Cumberland.	5,000	
Réservoir, comté de Cumberland.	5,000	
Lac Monk-Cove, comté de Digby.	5,000	
Lac Saulniers, comté de Digby.	5,000	
Rivière-Noire, comté de Digby.	5,000	
Lac Lawlors, comté de Lunenburg.	5,000	
Lac Annis, comté de Yarmouth.	5,000	
Lac Sloans, comté de Yarmouth.	5,000	
Lac Trefrys, comté de Yarmouth.	5,000	
Ruisseau Marshall, comté de Kings.	5,000	
	<hr/>	
Total.	980,000	105,000
		<hr/>
		1,085,000

* Voir aussi: piscifactory de Windsor.

PISCIFACTURE DE MARGAREE.

	Saumon.
Margaree, Big Interval.	380,000
Plaster, N. E. Margaree.	200,000
Greiggs, N. E. Margaree.	120,000
Philips, N. E. Margaree.	75,000
Pont de Cranton, N. E. Margaree.	130,000
Pont de Big Interval.	310,000
Pont de Tingley.	70,000
James Ross, Rossville.	130,000
Hannigan, Rossville.	150,000
Etheridge, N. E. Margaree.	230,000
Black Rock.	80,000
Big Brook.	50,000
Gallant Brook, Margaree.	100,000
McLeod Brook, Rossville.	80,000
Petite-Rivière, Chéticamp.	150,000
Rivière-du-Milieu, comté de Victoria.	150,000
Forest-Glen, N. E. Margaree.	100,000
S. O. Margaree.	150,000
Strathlorne.	180,000
Baddeck-Forkes, comté de Victoria.	150,000
Rivière Mabou.	100,000
Rivière Baddeck.	100,000
Ruisseau de la piscifactory.	73,450
	<hr/>
Total.	3,258,450

PISCIFACTURE DE WINDSOR.

	Saumon.
Rivière Avon, comté de Hants.	265,000
Rivière Meander, comté de Hants.	200,000
*Rivière Cornwallis, comté de Kings.	75,000

* Voir aussi: piscifactory de Bedford.

3 GEORGE V, A. 1913

Rivière Gaspereaux, comté de Kings.	Saumon.
	50,000
Rivière Annapolis, comté d'Annapolis.	50,000
Lac Hooper, comté de Yarmouth.	80,000
Lac Pearl, comté de Yarmouth.	80,000
Rivière Nicteau, comté d'Annapolis.	100,000
	<hr/>
Total.	900,000

ÉTABLISSEMENT DE BAY VIEW.

	Homard.
Pointe Black.	8,500,000
Récif McDonald.	17,000,000
Côte nord de l'île de Pictou.	10,500,000
Carribou, havre.	6,000,000
Graham, récif.	11,000,000
Skinner, récif.	12,000,000
Côte nord de l'île du Docteur.	13,000,000
Extrémité ouest de l'île de Pictou.	12,000,000
Anse Sandy.	10,500,000
Roche Gull.	10,500,000
Carribou, île.	5,000,000
Cole, récif.	7,000,000
Shea, récif.	13,000,000
Grande entrée.	3,000,000
	<hr/>
Total.	139,000,000

ÉTABLISSEMENT DE CANSO.

	Homard.
Canso et environs.	69,000,000
Whitehead et environs.	8,000,000
Anse Charles et Port Félix.	6,000,000
Queensport et environs.	8,000,000
Mulgrave et environs.	5,000,000
Dover et environs.	4,000,000
	<hr/>
Total.	100,000,000

ÉTABLISSEMENT DU HAVRE ISAAC.

	Homard.
Île Wedge en face Liscomb.	5,000,000
Niteys Mate.	6,000,000
Port Beckerton.	5,000,000
Havre des pêcheurs.	6,000,000
Havre Isaac.	5,000,000
Îles Drum Head.	7,000,000
Havre Seal.	4,000,000
Havre Coddles.	5,000,000
Nouveau Havre.	4,000,000
Petit havre, récif.	3,000,000
	<hr/>
Total.	50,000,000

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

ÉTABLISSEMENT D'ARICHAT.

Baie Chedabucto, de Petit-de-Gras vers l'ouest, passage Lennox, rives nord et sud, cap Hougit et Poulamond.	Homard. 57,750,000
--	-----------------------

ÉTABLISSEMENT D'INVERNESS.

Anse Polet.	Homard. 4,000,000
Baie Pleasant.	3,000,000
Cap Rouge.	2,000,000
Petite Rivière.	3,000,000
Havre de l'Est.	4,000,000
Pointe Cross.	6,000,000
Grand Etang.	6,000,000
Havre Margaree.	6,000,000
Chimney Corners.	3,000,000
Ile Margaree.	3,000,000
Total.	40,000,000

NOUVEAU-BRUNSWICK.

PISCIFACTURE DE RESTIGOUCHE.

	Saumon.	
	Alevins.	Digitales.
Upsalquitch, riv., environs de Cooksie.	350,000	
Restigouche, riv., environs de Redbank.	350,000	
Rivière Restigouche, aux environs du ruisseau Tracy.	350,000	
Rivière Restigouche, aux environs de Haford.	350,000	
Environs de la Petite Pointe Cross.	350,000	
Matépédia, lac, et Causapsal, rivière.	250,000	
Rivière et ruisseau près de la piscifactory.	123,000	
Rivière Matépédia, environs de Causapsal.		40,000
Total (2,163,000).	2,123,000	40,000

PISCIFACTURE DE MIRAMICHI.

	Saumon.
Affluent N.-O. de la Miramichi et ses tributaires supérieurs.	700,000
Affluent principal S.-O. de la Miramichi.	200,000
Petit affluent S.-O. de la Miramichi.	600,000
Sevogle, rivière.	250,000
Renous, rivière.	150,000
Barnaby, rivière.	50,000
Millstream.	50,000
Crique-aux-Tortues, rivière Peticodiac.	25,000
Ruisseau de la piscifactory.	25,000
Total.	2,050,000

PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN.

	Saumon.	Saumon des lacs.
Rivière Saint-Jean, divers endroits.	2,340,000	
Rivière Tobique, entre le rocher Plaster et le ruisseau Riley.	560,000	

3 GEORGE V, A. 1913

	Saumon.	Saumon des lacs.
Rivière-aux-Saumons.....	400,000	
Shogomoc, rivière.....	100,000	
Skiff, lac.....	100,000	
Maguadavic, lacs.....		200,000
Total (3,700,000).....	3,500,000	200,000

ÉTABLISSEMENT DE SHEMOGUE.

	Homard.
Détroit de Northumberland, ainsi qu'entre le cap Spear et Cassies, cap Ouest.....	132,000,000

ÉTABLISSEMENT DE SHIPPEGAN.

	Homard.
Baie-des-Chaleurs, Shippegan, port, Northumberland, détroit...	145,000,000

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD.

PISCIFACTURE DE L'ÉTANG KELLY.

	Saumon.
Morell, rivière.....	315,000
Baker, rivière.....	252,000
Winter, rivière.....	189,000
Rivière du Nord.....	189,000
Coleman, rivière.....	63,000
Indian, rivière.....	63,000
Dunk, rivière.....	63,000
Murray, rivière.....	63,000
Total.....	1,197,000

ÉTABLISSEMENT DE CHARLOTTETOWN.

	Homard.
Ile Saint-Pierre, récif de l'est.....	7,000,000
Intérieur du port de Charlottetown.....	3,500,000
Anse Canoe.....	14,000,000
Campbell, récif.....	7,000,000
Argyle, rivage.....	14,000,000
Kippoch, récif.....	14,000,000
Pointe Prim.....	7,000,000
Récif de l'île du Gouverneur.....	10,500,000
Anse Holland.....	7,000,000
Ile Saint-Pierre, récif de l'ouest.....	7,000,000
Barre Block-House.....	3,500,000
Total.....	94,500,000

ÉTABLISSEMENT DE GEORGETOWN.

	Homard.
Baie de l'Esturgeon.....	10,000,000
Baie Montague.....	10,000,000
Baie Cardigan.....	15,000,000
Côte extérieure entre le cap à l'Ours et Souris.....	81,000,000
Total.....	116,000,000

QUEBEC.

PISCIFACTURE DE TADOUSSAC.

	Saumon.
Lacs Long et Gobeil et rivière des Bergeronnes.....	1,000,000
Rivière Sainte-Marguerite.....	400,000
Rivière Jacques-Cartier.....	200,000
Rivière à Mars.....	100,000
Rivière Saint-Jean.....	100,000
Rivière du Petit-Saguenay.....	100,000
Malbaie, rivière.....	100,000
Total.....	2,000,000

PISCIFACTURE DU LAC-TREMBLANT.

	Truite mouchetée.	Saumon.	Truite saumonée.
Lac Tremblant.....		100,000	300,000
Lac Supérieur.....	10,000		
Lac Brochet.....			30,000
Lac Cornu.....			50,000
Lac des Îles.....			30,000
Lac Bissette.....			50,000
Lac-des-Sables.....			50,000
Lac-Trois-Montagnes.....			50,000
Lac Lanot et Henri.....			30,000
Lac Bébite.....		15,000	150,000
Lac-du-Nord.....			50,000
Lac Croche.....			50,000
Lac Manitou.....	10,000		
Lac Privé, comté de Labelle.....	8,000		
Grand, Noir et Castor, lacs.....	10,000		
Lac dans les Laurentides.....	10,000		
La-Truite, lac.....			50,000
Lac Masson.....		50,000	50,000
Total (1,153,000).....	48,000	165,000	940,000

PISCIFACTURE DE SAINT-ALEXIS.

	Truite mouchetée.	Saumon atlantique.	Truite arc-en-ciel.	Truite grise.
Lambert, lac.....	50,000			
Chaîne des Trois-Lacs.....	40,000	25,000		
Carolus, lac.....	45,000		10,000	
Castor, lac.....	50,000			
Lac à la Truite-Rouge.....	45,000			
Bellemare, lac.....	20,000			
Perthuis, lacs.....	30,000	30,000		
Shawinigan, Eaux-de-.....	55,000			15,000
Mastigouche, rivière.....	126,000			24,000
Lac La-Pêche.....	20,000	20,000	20,000	
Lac-à-Paillé.....	19,000			
Wapizagonke, lac.....		15,000		
Ferron, lac.....		20,000	20,000	
Eau-Claire, lac.....				10,000
Bilodeau, lac.....				1,000
Total (700,000).....	500,000	100,000	50,000	50,000

PISCIFACTURE DU LAC LESTER.

<i>Alevins d'un an.</i>			
		Truite grise.	Saumon atlantique.
Massawippi, lac.		7,000	5,000
<i>Digitales.</i>			
	Truite grise.	Saumon atlantique.	Truite saumonée.
Breeches, lac.	10,000
Magog, lac.	60,000	61,000	75,000
Massawippi, lac.	50,000	50,000	55,000
Orford, lac.	10,000	6,000
Mégantic, lac.	10,000	4,000	10,000
Brome, lac.	10,000	4,000	10,000
	150,000	125,000	150,000
<i>Alevins.</i>			
		Truite grise.	Truite saumonée.
Lac Mégantic.		100,000	120,000
Lac Massawippi.		30,000	30,000
		130,000	150,000
Total, truite grise.		287,000	
" saumon de l'Atlantique.		130,000	
" truite saumonée.		300,000	
			717,000
" alevins d'un an.		12,000	
" Digitales.		425,000	
" Alevins.		280,000	
			717,000

PISCIFACTURE DE GASPÉ.

	Saumon.
Dartmouth, rivière.	653,000
York, rivière.	686,000
Rivière Saint-Jean.	686,000
Total.	2,025,000

PISCIFACTURE DE MAGOG.

	Truite saumonée.	Saumon de l'Atlantique.	Truite grise.	Truite mouchetée.
Trois Saumons, lac des.	25,000
Étang-vivier de la Loutre.	12,000	4,000
Barbue, lac.	25,000
Joseph, lac.	25,000
Raquette, lac.	16,000	5,000
Poulin, lac.	25,000
Memphremagog, lac.	350,000	25,000	225,000
Brome, lac.	50,000	5,000
Massawippi, lac.	50,000	5,000
Smooth, vivier-étang.	45,000	5,000
Key, vivier-étang.	45,000	5,000

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

Scaswannipus, lac.	45,000			
Orford, lac.	25,000	5,000		
Piscifactory du lac Lester.	50,000	25,000		
Bécancour, rivière.	25,000			
Tomfobia, rivière.		20,000		
Public, ruisseau.				3,000
Cliff, lac.				3,000
Dory, ruisseau.				3,000
Récapitulation.	813,000	100,000	225,000	15,000
Total, 1,153,000.				

ÉTABLISSEMENT DE PORT-DANIEL.

Baie des Chaleurs, entre Port-Daniel et Saint-Godfroy.	Homard. 50,000,000
--	-----------------------

ÉTABLISSEMENT DE HOUSE-HARBOUR (HAVRE-AUX-MAISONS).

Iles de la Madeleine, lagunes et eaux côtières.	Homard. 45,000,000
---	-----------------------

ONTARIO.

PISCIFACTURE DE NEWCASTLE.

	Truite saumonée. Alevins d'un an.	Truite saumonée. Alevins.	Truite mouchetée.	Achigan noir. Digitales et repro- ducteurs.
Lac Couchiching.	500			
Lac Simcoe.	500			
Lac Charlston.	500			
Rideau, lacs.	500			
Baie de Quinté.	500			
Sunfish, lac.	500			
Lac-aux-Indiens et Lac-aux- Chiens.		25,000		
Lac Ontario, Hamilton.		100,000		
“ Toronto.		100,000		
“ Whitby.		100,000		
“ Cobourg.		200,000		
“ Kingston.		100,000		
“ Consecon.		100,000		
“ Bowmanville.		150,000		
“ Newcastle.		200,000		
“ Picton.		100,000		
Lac Simcoe.		75,000		
Lac Couchiching.		75,000		
Charlston, lac.		75,000		
Rideau, lacs.		75,000		
Sunfish, lac.		20,000		
Cawstoga, rivière.				150
Maitland, rivière.				200
Rivière-aux-Sables à Ailsa Craig.				150

3 GEORGE V, A. 1913

Lower Mill Pond Castleton (reproducteurs).....	16
Spring, crique; Desboro, vil- lage.....	12,500	...
Spring, crique, Zorra-ouest...	12,500	...
Shantz, crique.....	12,000	...
Ragland, ruisseau.....	8,000	...
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	3,300	1,495,000	45,000 516
Total, 1,543,816.			

PISCIFACTURE DE SANDWICH.

Poisson blanc.

<i>Rivière Détroit:—</i>		
Fighting, île.....	5,000,000
Baie en aval de l'île Fighting.....	4,000,000
Île-aux-Dindes.....	6,000,000
Stoney, île.....	5,000,000
Bois-Blanc, île.....	10,000,000
Lac en aval de l'île Bois-Blanc.....	5,000,000
Dans la rivière à la piscifactory.....	20,500,000
<i>Lac Erié:—</i>		
Pigeon, baie.....	3,000,000
Colchester.....	3,000,000
Kingsville.....	1,000,000
Ban, pointe.....	2,000,000
Leamington.....	1,000,000
Rondeau.....	1,000,000
Port-Stanley.....	1,000,000
<i>Lac Ontario:—</i>		
Hamilton.....	1,000,000
Toronto.....	1,000,000
Niagara.....	1,000,000
Belleville, baie de Quinté.....	1,500,000
Île Peach et lac Saint-Clair.....	5,000,000
	<hr/>	<hr/>
Total.....	77,000,000

PISCIFACTURE DE WIARTON.

Poisson blanc.
Truite
saumonée.Doré.
Truite
mouchetée.

<i>Lac Huron:—</i>			
Kincardine.....	200,000
Southampton.....	200,000
Tobermory.....	500,000
Rattle-Snake.....	500,000
South-Bay.....	500,000
Providence-Bay.....	500,000
Île Duck et baie Meldrum.....	600,000
<i>Baie Georgienne:—</i>			
Killarney.....	500,000
Jackson-Shoal.....	500,000
Surprise-Shoal.....	500,000
Cap Croker.....	500,000
Petit Port-Elgin.....	500,000

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

Ile Hay	1,000,000
Ile White-Cloude	1,000,000
Ile Griffith	1,000,000
Gravelly, Pointe	1,000,000
Meaford	500,000
Cap Rich	500,000
Squaw, Pointe	500,000
Vails-Shoal	500,000
Cameron, Pointe	450,000
Pruder, débarcadère	200,000
Beatty-Saugeen, rivière	50,000	8,000
Spring-Creek	8,500
Philipsburg Spring-Creek	5,000
Amos Weber, étang	8,000
Running-Stream	5,000
Camp-Creek	5,000
Big-Head et Sydenham, rivières	10,000
Total (12,249,500)	12,200,000	49,500

PISCIFACTURE DE SARNIA.

	Poisson blanc.	Doré.
Lac Huron, entre le bateau-feu et la pointe Kettle	57,000,000
Frayères de la Pointe Edouard et de Sarnia	56,450,000
Rivière Aux-Sables, Ailsa Craig	50,000
Total (113,500,000)	57,000,000	56,500,000

ÉTANG-VIVIER DE QUINTÉ.

	Achigan noir: adultes. digitales.	
Lac Crow	21	...
Lac Bark	300
Lac Rideau	250
Lac Mink	250
Lac Bass (Achigan)	250
Lac Stoco	200
Lac Bartlett	250
Lac Sud	300
Lac Fox	300
Lac Baptiste	800
Lac Sunday	275
Lac Foster	300
Lac Opinicon	300
Lac Sand	300
Lac Golden	300
Rivière Yamaska	125
Total	21	4,500

MANITOBA.

PISCIFACTURE DE SELKIRK.

Lac Winnipeg, rivière Rouge.....	Poisson blanc.
	50,000,000

PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE BERENS.

Lac Winnipeg, rivière Berens.....	Poisson blanc.
	70,000,000

PISCIFACTURE DE WINNIPEGOSIS.

Lac Winnipegosis, île Snake et environs.....	Œufs montrant les yeux de l'alevin.
	3,200,000

COLOMBIE-ANGLAISE.

PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE FRASER.

Rivière Fraser et Morris-creek.....	Cohoe.
	3,626,000

PISCIFACTURE DU LAC LAKELSE ET DE LA RIVIÈRE SKEENA.

Rivière Lakelse et rivière Coldwater.....	Sockeye.
	4,191,470

PISCIFACTURE DE GRANITE-CREEK.

Lac Shuswap.....	Sockeye.	Cohoe.
	2,027,000	19,300

	Truite. mouchetée.	Saumon de l'Atlantique.	Truite coupe gorge.
Lac Violon, crique Slocan et Johnson.....	25,000
Lac White, péninsule She-whap-muh.....	10,000
Crique Granite (Source).....	10,000
Lac Edith, Kamloops.....	5,000
Lac Kootenay, bras ouest.....	10,000
Lac Le Bois, Kamloops.....	10,000
Lac Land-Locked, près de Kamloops.....	10,000
Nelson.....	100,000
Lac Slocan.....	50,000
Lac McLeod, Kamloops.....	5,000
Lac Kootenay, bras ouest.....	125,000
Lac Campbell, près de Kamloops.....	10,000
Lac Sud à partir de Kamloops.....	10,000
Lac Stump, près de Kamloops.....	10,000
Lac de la vallée "Deep Creek".....	10,000
	25,000	55,000	320,000

Truites de Kamloops lâchées près de Proctor, 30,000.
Total, 2,476,300.

PISCIFACTURE DU LAC HARRISON.

Crique Morris, lac Harrison.....	Sockeye.	De printemps.	Cohoe.
	6,475,000	1,900,000	190,000
Total, 8,565,000.			

PISCIFACTURE DE PEMBERTON.

Rivière Birkenhead.....	Sockeye.	Cohoe.
	6,750,000	750,000
Total, 7,500,000.		

PISCIFACTURE DE RIVERS-INLET.

Lac Oweekayno et crique.....	Sockeye.
	10,436,000
Quap, crique.....	1,000,000
Total.....	11,436,000

PISCIFACTURE DE BABINE.

Rivière du Saumon, lac Babine.....	Sockeye.
	8,365,000

PISCIFACTURE DU LAC STUART.

Lac Stuart.....	Sockeye.
	6,935,000

PISCIFACTURE DU LAC COWISCHAN.

	Saumon de printemps.	Cohoe.	Truite mouchetée.	Saumon de l'Atlantique.	Truite coupe-gorge.	Truite Steelhead.
Riv. Cowichan.....	425,000	500,000		5,000	100,000	145,200
Cold Water "creek" (petiteriv.)	1,600,000					
Beaver "creek".....		1,000,000	12,000	12,000	100,000	
Beadnell "creek".....		550,000				
Spring "creek".....		400,000	2,500		25,000	
Green "creek".....		300,000	10,000		50,000	
Seeton "creek".....			20,000		100,000	
Riv. Robinson.....			20,000	8,000	40,000	
Hatchery "creek".....			7,000	15,000	20,000	
Grand's "creek".....			500			
Mead's "creek".....				35,000		
Foster "creek".....				18,000	5,000	
March "creek".....				5,000		
	425,000	4,350,000	72,000	98,000	440,000	145,200

Total, 5,530,200.

... PISCIFACTURE DU LAC ANDERSON.

Crique Ternan et lac Anderson.....	Cohoe.	Sockeye.	Saumon chien.
	200,000	1,448,000	40,000

PISCIFACTURE DU LAC KENNEDY.

Lac Kennedy.....	Sockeye.
	6,414,000

PISCIFACTURE DE NIMPKISH.

Exploitée par la "Packer's Association" de la C.-A.

Lac Nimpkish.....	Sockeye
	4,800,000

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. A. RODD.

APPENDICE N° 20.

SERVICE EXTÉRIEUR DE LA DIRECTION DES PÊCHERIES.

LISTE DES NOMS DES INSPECTEURS DES PÊCHERIES DANS LES DIFFÉRENTES PROVINCE DU CANADA, 1912.

Noms.	Adresses postales.	Etendue des juridictions.
McLeod, A. G.	South Gut, Ste-Anne, N.-E.	District n° 1.—Ile Cap-Breton.
Hockin, Robt.	Pictou, N.-E.	District n° 2.—Comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysboro', Halifax et Hants.
Fisher, Ward.	Shelburne, N.-E.	District n° 3.—Comtés de Lunenburg, Queens, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et Kings.
Calder, John F.	Campobello, N.-B.	District n° 1.—Les comtés de Charlotte et Saint-Jean.
Chapman, Robt. A.	Moncton, N.-B.	District n° 2.—Comtés de Restigouche, Gloucester, Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert.
Harrison, H. E.	Frédéricton, N.-B.	District n° 3.—Comtés de Kings, Queens, Sunbury, York, Carleton et Victoria.
Matheson, J. A.	Charlottetown.	Ile-du-Prince-Edouard.
Wakeham, Wm., M.D.	Basin de Gaspé, Qué.	Bas du fleuve Saint-Laurent et golfe Saint-Laurent.
Bernard, C. A.	St-Césaire.	Cantons de l'Est.
Riendeau, Jos.	Longueuil, Qué.	Les comtés de la province de Québec longeant le Saint-Laurent à partir de Huntingdon jusqu'à Trois-Rivières.
Foster, T. J.	Sault-Ste.Marie, Ont.	Les dist. de Rainy-River, Thunder-Bay, Algoma, Nipissing, Parry-Sound, Muskoka ; les com. de Simcoe, Grey et la part. du com. de Bruce don. sur la baie Georgienne jus. cap-Hurd, y comp. les eaux baig. l'Ile Manitoulin, celles à l'int. de cette Ile, les eaux des Iles vois. et, enfin, les eaux de la baie Georgienne, du chenal nord, et les eaux canadiennes du lac Supérieur.
Sheppard, O. B.	Toronto, Ont.	La partie du comté de Bruce que baigne le lac Huron à partir du cap-Hurd vers le sud, les eaux du dit comté et celles des comtés de Huron, Lambton, Essex, Kent, Elgin, Norfolk, Haldimand, Welland, Middlesex, Oxford, Perth, Brant, Waterloo, Wellington et Dufferin ; plus les eaux canadiennes des lacs Huron, St-Clair et Erié, enfin, celles de leurs émissaires et de la rivière Niagara jusqu'aux cataractes.
Hurst, J. S.	Belleville, Ont.	Le reste de la province d'Ontario, comprenant les eaux canadiennes de la rivière Niagara à partir des cataractes, la partie canadienne du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, plus la moitié de la rivière Ottawa du côté d'Ontario, y compris sa partie dans le comté de Renfrev et, enfin toutes les eaux du lac Simcoe.
Howell, capt. J. A.	Selkirk, Man.	Province de Manitoba et district de Keewatin.
Miller, E. W.	Fort-Qu'Appelle.	{ " de la Saskatchewan. } Inspecteur
MacDonald, G. C.	Prince-Albert, Sask.	{ " d'Alberta et district de McKenzie. } en chef.
Wilson, Justus.	Noyes-Crossing, Alta.	Province de la Saskatchewan.
McKay, Horace T.	Dawson-City.	Alberta-Nord.
Cunningham, F. H.	New-Westminster.	District du Yukon.
Williams, J. T.	Port-Essington.	Province de la Colombie-Anglaise,—division sud n° 1 (et inspecteur en chef des pêcheries de la province).
Taylor, E. G.	Nanaimo.	Province de la Colombie-Anglaise,—division nord, n° 2.
		" " " Vancouver, div. n° 3.

AUTRES OFFICIERS DES PÊCHERIES.

Migneault, R. M. S.	Yamaska, Qué.	Inspecteur des passes-migratoires.
--------------------------	--------------------	------------------------------------

LISTE DES GARDES-PÊCHE DU CANADA,
1912.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Comté d'Annapolis.

Nom du garde-pêche.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
Bailey, Wm M.....	Middleton.....	Comté d'Annapolis.

Comté d'Antigonish.

McAdam, Alexander....	Anse Malique.....	Comté d'Antigonish.
-----------------------	-------------------	---------------------

Comté du Cap-Breton.

King, H. A.....	Petit-Bras-d'Or.....	Comté du Cap-Breton.
Gillis, D. M.....	Louisbourg.....	" "
McCuish, John.....	Scatarie.....	" "
McDonald, Joseph.....	Petite Lorraine.....	" "
McDonald, Allan.....	Gabarouse, lac.....	" "
McLean, Murdock.....	Leitches-Crique.....	" "
McDonald, Angus.....	Port-Morien.....	" "
Sullivan, Timothy.....	Petit-Bras-d'Or.....	" "

Comté de Colchester.

Marsh, Lowell.....	Central-Economy....	Comté de Colchester.
Langille, B. S.....	Tatamagouche.....	" "
McCleave, J. H.....	Lower Stewiacke ...	" "

Comté de Cumberland.

Angevine, Frank.....	Middleboro.....	Comté de Cumberland.
Brownell, Ferguson....	Northport.....	" "
Ward, J. Morton.....	Advocate-Harbour..	" "
Kirwin, Frank.....	Wallace.....	" "
Smith, R. S.....	Pugwash.....	" "
Thompson, Gay.....	Oxford.....	" "

Comté de Digby.

Torrie, G. E.....	Digby.....	Municipalité de Digby, comté de Digby.
Aymar, Wm.....	Meteghan.....	Municipalité de Clare. "

Comté de Guysboro.

Dillon, John A.....	Guysboro.....	Comté de Guysboro.
Cooper, R. V.....	Wine-Harbour.....	" "

Comté d'Halifax.

Gaston, Robt.....	Tangier.....	Comté d'Halifax.
Kennedy, Wm.....	North-Shore.....	" "
Rowlings, George.....	Musquodoboit-Harb.	" "

NOUVELLE-ECOSSE—Suite.

Comté de Hants.

Nom du garde-pêche.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
Cochrane James.....	Ste-Croix.....	Hants, comté de
McDonald, Chas.....	Shubénacadie.....	"

Comté d'Inverness.

Aucoin, C. W.....	Havre de l'Est.....	De la fabrique de conserves du homard du Grand-Etang au nord, y compris Chéticamp, havre de l'Est, Petite-Rivière, la baie Plaisante et anse Paulet.
Cody, M. J.....	S.O. Margaree.....	Côte d'Inverness, à partir de Chapelle de G.-Anse jusqu'à l'Anse Delany, comprenant aussi: lac Ainslie Est et ses tributaires, Loch-Ban, rivière Margaree S.-O., et tributaires, et rivière Margaree à partir du havre Margaree.
Ross, Jas. J.....	N. E. Margaree.....	Côte du comté d'Inverness, à partir de l'anse Delany au nord, y compris Grand-Etang, havre de l'Est, etc., aussi rivière Margaree N.-E., à partir de son confluent jusqu'à la source, et tous autres cours d'eau jusqu'au comté de Victoria.
McLellan, D. N.....	Dunvegan.....	Comté d'Inverness.
McIntosh, Geo. P.....	Pleasant, baie.....	Côte du comté d'Inverness, s'étendant depuis la baie Plaisante jusqu'à Meat-Cove (inclusivement).
McLennan, Jno. B.....	Kingsville.....	Comté d'Inverness.
McDonald, A. J.....	Seaside, Port-Hood.....	Division ouest de la côte au sud du havre de Mabou, y compris la rivière Mabou S.-O., Port-Hood, Judique, Longue-Pte, Pt-Hastings et Hawkesbury, jusqu'au bras N.-O. de la riv. des Habitants à l'intérieur, et le côté nord du comté de Victoria, à partir de chez Jos. McKinnon jusqu'à la baie Whyccomagh, et à travers Glencoe et les hauteurs S.-O. de Mabou, jusqu'au pont Mabou.

Comté de Kings.

Chute, capt. Edward.....	Canada-Creek.....	Comté de Kings.
Reid, Reuben F.....	Wolfville.....	"
Rathbone, C. F. A.....	Hortonville.....	"

Comté de Lunenburg.

Hebb, L. J.....	Lunenburg.....	Comté de Lunenburg.
Evans, Austin.....	Chester.....	"

Comté de Pictou.

Sutherland, Robert.....	Riv. Jean.....	Division ouest du comté de Pictou, compren. la côte et les eaux à partir de la ligne de Colchester jusqu'au récif de Cèle, port de Pictou, et les cours d'eau s'y jetant, c'est-à-dire la rivière Jean et ses tribut., la rivière Toney, et la Petite et la Grande rivière au Caribou.
Germain, Wm.....	Rudway.....	Pictou, comté de
McDonald, D. L.....	Bailey's-Brook.....	Pictou, comté de
Pritchard, A. O.....	New-Glasgow.....	Port de Pictou, Ile de Pictou, rivières de l'est, de l'ouest et du centre, comté de Pictou.

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

LISTE des gardes-pêche du Canada, 1912.—*Suite.*NOUVELLE-ÉCOSSE—*Fin.**Comté de Queens.*

Nom du garde-pêche.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
Fraser, W. E.....	Liverpool.....	Comté de Queens.
Young, Chas.....	Mill-Village.....	"

Comté de Richmond.

Sampson, Anthony.....	L'Ardoise, en bas...	Cette partie de la côte maritime, des lacs et des eaux de l'intérieur, à l'est du canal St-Pierre.
Boudrot, capt. Sylvester.	Petit-de-Grat.....	Côte et eaux intérieures de l'Île Madame, y compris la moitié sud des eaux du passage Lennox.
Thibéau, P. J.....	Thibeauville.....	Comté de Richmond.

Comté de Shelburne.

Smith, E. D.....	Shag-Harbour.....	A partir de et y compris la riv. Clyde, jusqu'à la ligne de démarcation du comté d'Yarmouth.
Walls, George.....	Shelburne.....	Comté de Shelburne.

Comté de Victoria.

Campbell, Jno. M.....	Au soin de l'agent de la mar., Halifax	Ile St-Paul.
McAulay, Allan.....	Grand Baddeck.....	Victoria, comté de.
Duggan, A. E.....	Dingwall.....	Cap-nord, baie St-Laur. jusqu'aux lim. du com. à Meat-Co.
Montgomery, D. P.....	Neils-Harbour.....	Neils-Harbour, y compris anse Green et New-Haven.
Morrison, Alex.....	Anse Wreck.....	Englishtown-nord jusqu'au cap Smoky à Ingonish-sud.
McDonald, Murdo.....	Grand Bras d'Or.....	Grand Bras d'Or-nord jusqu'à Englishtown.
Donovan, J. T.....	Ingonish.....	Ingonish, nord et sud, y compris l'île Ingonish.
McRae, Charles.....	Brook, Middle-River	Ile Victoria.

Comté d'Yarmouth.

D'Entremont, J G.....	Middle, O. Pubnico.	Comté d'Yarmouth.
-----------------------	---------------------	-------------------

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Comté d'Albert.

Conner, N. D.....	Alma.....	Comté d'Albert.
-------------------	-----------	-----------------

Comté de Charlotte.

Worrell, Robert.....	St-Andrews.....	Eaux des environs de St-Andrews, allant de Owen-Head à la baie du Chêne.
Fraser, W. A.....	Woodward's, anse, Grand-Manan.....	Ile Grand Manan, et eaux environnantes.
Brown, Burden.....	Wilson's-Beach.....	Campobello, et les îles de l'ouest, comté de Charlotte.
Todd, Frank.....	St-Stephen.....	Comté de Charlotte.
Murchie, Frank.....	St-Stephen.....	Comté de Charlotte.
Lord, C. H.....	Lord's-Cove, Ile Deer	Îles de l'ouest.
Justason, E. C.....	Pennfield.....	Comté de Charlotte.
McNichol, Elgin.....	Letete.....	

LISTE des gardes-pêche du Canada—*Suite.*NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.**Comté de Gloucester.*

Nom du garde-pêche.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
Canty, Thomas	Bathurst	Comté de Gloucester.
Doucet, Jas. P.	Elm-Tree	"
Arseneau, Edmond.	Inkerman	"
Sewell, Edmund	Pokemouche	"

Comté de Kent.

Hannah, Wm F.	Richibouctou	Comté de Kent.
Allain, P. A.	Boucotoche	Littoral et eaux à l'intérieur des paroisses de Wellington et Sainte-Marie.

Comté de Madawaska.

Gagnon, L. A.	Edmundston.	Comté de Madawaska.
--------------------	------------------	---------------------

Comté de Northumberland.

Abbott, Lemuel	Chatham	Les deux rives de la riv. Miramichi, dep. la Pte-au-Quart, au sud, jusq. la Pte-du-Chêne, de là au nord jusq. la jonct. des rivières Miramichi, N.-O. et S.-O., avec toutes les îles qui s'y trouvent et les cours d'eau qui s'y jettent.
McDonald, Ronald	Bayside	Comté de Northumberland.
Williston, Wathan	Baie du Vin	"

Comté de Queens.

Holmes, Wm.	Gagetown	Comté de Queens.
Worden, A. C.	Cody's	"

Comté de Restigouche.

Hamilton, Wm C.	Black-Lands	Baie des Chaleurs et tributaires de Belledune à Dalhousie.
Ferguson, Ebenezer	Pointe La Nim.	Rivière Restigouche et ses tributaires dans les comtés de Restigouche et Victoria.
Mowat, Max.	Campbellton	Comté de Restigouche.

Comté de Sunbury.

Babitt, Fred	Swan-Creek	Rivière Saint-Jean, à partir d'Indiantown, comté de Sunbury, jusqu'à la ligne du comté d'York.
--------------------	------------------	--

Comté de Saint-Jean.

Brittain, B. B.	55 Middle-street, St-John-West	Comté de Saint-Jean.
----------------------	--------------------------------------	----------------------

Comté de Victoria.

LeClair, Joseph	Grand-Falls	Comté de Victoria.
-----------------------	-------------------	--------------------

LISTE des gardes-pêche du Canada—*Suite.*NOUVEAU-BRUNSWICK—*Fin.**Comté de Westmorland.*

Nom du garde-pêche.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
Vienneau, Siffroid	Dupuis-Corner	Côte et eaux intérieures de la paroisse de Shédiac, et partie de la paroisse de Botsford, au nord du havre de la Grande-Shemogue, et route jusque près de Bristol-Corner, puis passé Bristol-Corner et Lowthers jusqu'à la paroisse de Sackville, avec juridiction sur les paroisses de Moncton et Salisbury.
Melanson, Siméon	Pré-d'en-haut	Paroisse de Dorchester, y compris la rivière Petitcodiac.
Prescott, Robert	Baie-Verte	Partie de la paroisse de Botsford, comté de Westmoreland.
Prescott, Joseph	"	Paroisses de Westmoreland et de Sackville.

Comté d'York.

McKay, James D.	Frédéricton	Comté d'York.
----------------------	-------------------	---------------

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Comté de Kings.

Keays, John	Souris	Comté de Kings.
-------------------	--------------	-----------------

Comté de Prince.

Davison, John	Bédeque	Comté de Prince.
Gallant, Medlie	Bloomfield	"

Comté de Queens.

McAulay, A. C.	Tracadie-Cross	Comté de Queens.
---------------------	----------------------	------------------

PROVINCE DE QUÉBEC.

Comté de Gaspé.

Kennedy, Frederick	Douglstown	La partie de la province au sud du fleuve Saint-Laurent, y compris le comté de Bellechasse, mais surtout les comtés de Bonaventure et de Gaspé.
--------------------------	------------------	---

Iles de la Madeleine.

Chiasson, Placide	House-Harbour	Iles de la Madeleine.
Chevrier, J. A.	Amherst	Partie des îles de la Madeleine, comprenant les îles de l'Entrée, Amherst et à la Meule, ainsi que les lagunes de Port-aux-Basques.

LISTE des gardes-pêche du Canada—*Suite.*PROVINCE DE QUÉBEC—*Suite.**Comté de Saguenay.*

Nom du garde-pêche.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
Blais, Alex.....	(Adresse d'hiver), Lévis. (Adresse d'été), Longue-Pte Bradore, via Terre- neuve	De Blanc Sablon à Shikatika, (district de Bonne- Espérance).
Comeau, Nap. A.....	Godbout	De Jambons à Tadoussac (Godbout, district de).
Cormier, Achille	(Adresse d'hiver), Pte des Esquimaux (été) Romaine via Natashquan.	De Cap Whittle à Natashquan, Pointe, (district de Romaine).
Joncas, Richard	Natashquan.....	De Natashquan à Sainte-Geneviève (Natashquan, district de).
LeBlanc, Eusébe.....	Esquimaux, Pointe de	De Ste-Geneviève à Pigon (Mingan, district de).
Evans, Thos.....	St-Augustin.....	De Shikatika à Cap Whittle (St-Augustin, district de).
Levesque, Elzéar.....	Sept-Iles.....	Ste-Marguerite, Sept-Iles, Moisie et Pigeon.

MANITOBA.

White, C. L.....	Winnipegosis.....	Manitoba.
Stevenson, E. H.....	Le Pas.....	Keewatin, district de.
Daly, Daniel S.....	Selkirk.....	Manitoba.

SASKATCHEWAN.

Thom, A. K.....	Wadena.....	Wadena, district de.
Silverthorn, J. W.....	umsden.....	District du lac Long, rivière Qu'Appelle, borné au sud par la ligne de base tp. n° 16, au nord par la l. tp. n° 30, à l'est par le côté du rang 19, et à l'ouest par le côté ouest du rang 27, le tout à l'ouest du 102 ^e mérid.
Lambert, Mathias.....	Cold-Lake.....	Lacs Cold et Primrose et environs.
Fitzgerald, Ira.....	Meota.....	District du lac Jackfish.

DOC. PARLEMENTAIRE No 22

LISTE des gardes-pêche du Canada.—Fin.

ALBERTA.

Nom du garde-pêche.	Adresse postale.	Etendue de la juridiction.
Hoad, Nelson J.	Calgary	Alberta, partie sud.
Wood, Ingram	Wetaskiwin	Lac du Pigeon, etc.
Potts, R. H.	Sawridge	Lac du Petit Esclave et environs.

COLOMBIE-ANGLAISE.

Galbraith, W. M.	14 Ridge-Road, Victoria.	Cowichan, district de la rivière.
McLeod, John	Nelson	Kootenay, district de.
Saugstad, Gunner	Rivers-Inlet	Rivers-Inlet, district de.
Norrie, Stewart	Prince-Rupert	Prince-Rupert, district de.
Adamson, W. T.	Naas	Naas, district de la rivière.
Widsten, John	Bella-Coola	Bella-Coola et Kinsquit, districts de.
Harrison, Chas.	Masset	Iles de la Reine Charlotte.
Roberts, Benjamin	Vernon	Yale, district de.
Shotton, Horatio	Kamloops	Kamloops, district de.
Champion, L. F.	150-Mile-House	Lillooet, district de, au nord de Clinton. Iles Caribou et Cassiar.

LISTE DES EMPLOYÉS CHARGÉS DES PISCIFACTURES DE L'ÉTAT, ETC., 1912.

Nom.	Adresse postale.	Provinces.	Emploi.
Walker, John	Ottawa	Ontario	Directeur de pisciculture.
McLeod, A. W.	Newcastle	"	"
Parker, Wm.	Sandwich	"	"
Eldridge, W. J.	Warton	"	"
Laschinger, A. G.	Sarnia	"	"
McNab, A. J.	Port-Arthur	"	"
Williscroft, E. J.	Southampton	"	"
Deseve, A. L.	Magog	Québec	"
Catellier, J. N.	Tadoussac	"	"
Lindsay, R. C.	Gaspé Bassin	"	"
Elliott, Joseph	St-Alexis des Monts	"	"
Langlois, Edward	Mont Tremblant	"	"
Belknap, W. G.	Baldwin Mills	"	"
Mowat, Alexander	Campbellton	N.-Brunswick	"
McCluskey, F. J.	Grand-Falls	"	"
Sheasgreen, Isaac	South-Esk	"	"
Brittain, B. B.	St-John-West	"	"
Ogden, Alfred	Bedford-Basin	Nouvelle-Ecosse	"
McDermid, Donald	N. E. Margaree	"	"
Burgess, Frank	Windsor	"	"
Holroyd, A. W.	Winsloe-Station	Ile du P.-Ed.	"
Paulson, C. P.	Selkirk	Manitoba	"
Grenon, Jos. O.	Winnipegosis	"	"
Johnston, J. B.	Victoria	Colombie-Ang. ..	"
Mitchell, D. S.	Kualt	"	"
Graham, T. W.	Lillooet	"	"
Robertson, Alex.	Harrison-Springs	"	"
Pretty, A. W.	Rivers-Inlet	"	"
Gibbs, H. L.	Hazelton	"	"
Crawford, H. C.	"	"	"
Castley, J. H.	Duncans	"	"
Martin, J. E.	Clayoquot	"	"
Bothwell, David	Uchuckksait	"	"
Kemp, Ernest	Charlottetown	Ile du P.-E.	Expert fédéral en ostréiculture.

LISTE des officiers qui commandent des bateaux garde-pêche, 1912.

Noms.	Bateaux.
David Stewart.....	<i>Davies.</i>
Joseph Foster.....	Garde-pêche n° 1.
Silas Mitchell.....	Garde-pêche n° 2.
C. A. Goodwin.....	<i>Hudson.</i>
Gardien D. N. Forbes.....	<i>Richmond.</i>
W. S. Arseneault.....	<i>Tanner.</i>
Inspecteur T. J. Foster.....	<i>Kathleen.</i>
Ralph Forrest.....	<i>Lady of the Lake.</i>
Wm Dauphinee.....	<i>Elk.</i>
Gardien Jas J. Wilson...	<i>Flatiron.</i>
Wm Duncan.....	<i>Georgia.</i>
Thos Hembrough.....	<i>Sican.</i>
Wm C. Moore.....	<i>Semiahmo.</i>
Chas Moore.....	<i>Restless.</i>
H. L. Landry.....	<i>Hawk.</i>
James Wilkinson.....	<i>Kayex.</i>
Garde-pêche John Widsten.....	<i>Kingfisher.</i>
W. P. Flewin.....	<i>Linnet.</i>
Garde-pêche Saugstad.....	<i>Merlin.</i>
A. O. Copp.....	<i>Falcon.</i>
F. C. Laird.....	<i>Alcedo.</i>

Le vapeur *Princess*, en service dans le golfe Saint-Laurent, est sous les ordres directs de l'inspecteur Wakeham.

APPENDICE N° 21.

Fac-similés de photographies ayant trait à l'industrie piscicole.



Pêcheurs d'églefin amorçant leurs lignes.



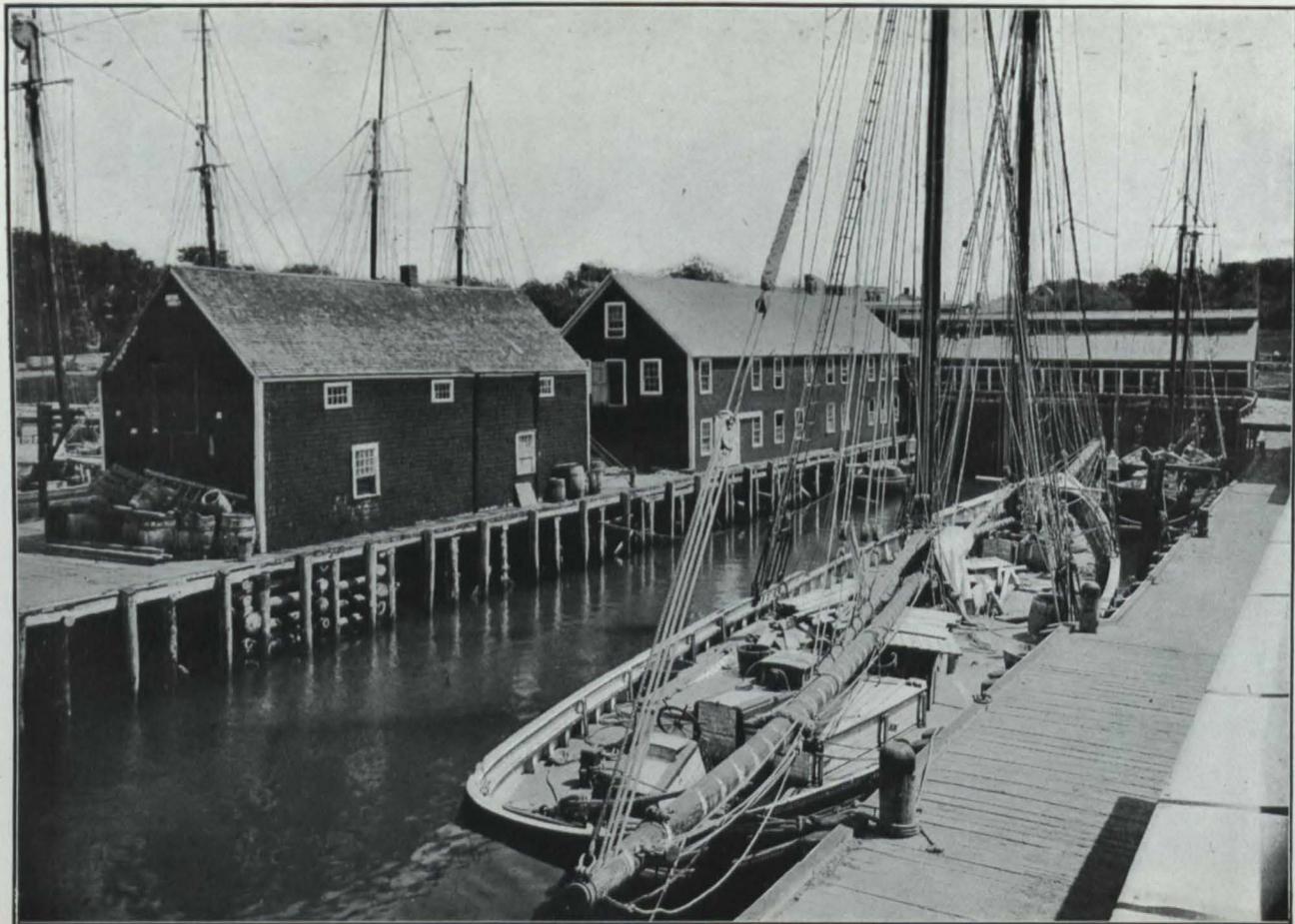
Une grande goélette de pêche, moderne, quittant le port de Canso pour se rendre sur les "bancs."



Sur la grève à Percé, P.Q. — Pêcheurs fendant de la morue avant de la faire sécher.



Séchage du poisson.—Au premier plan un tas de morue séchée.



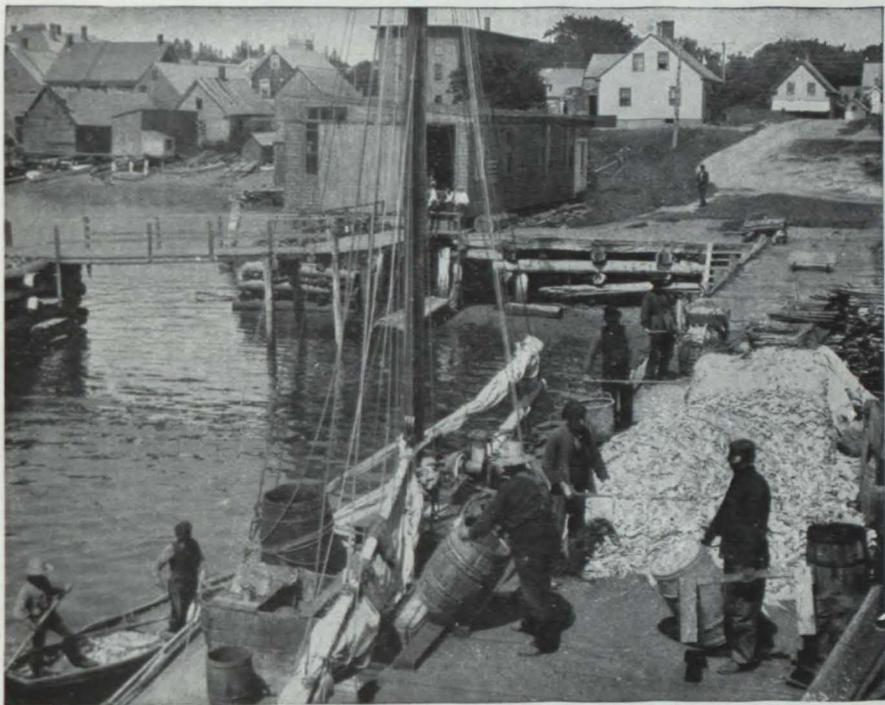
Une goëlette de pêche à quai—Digby, Nouvelle-Écosse.



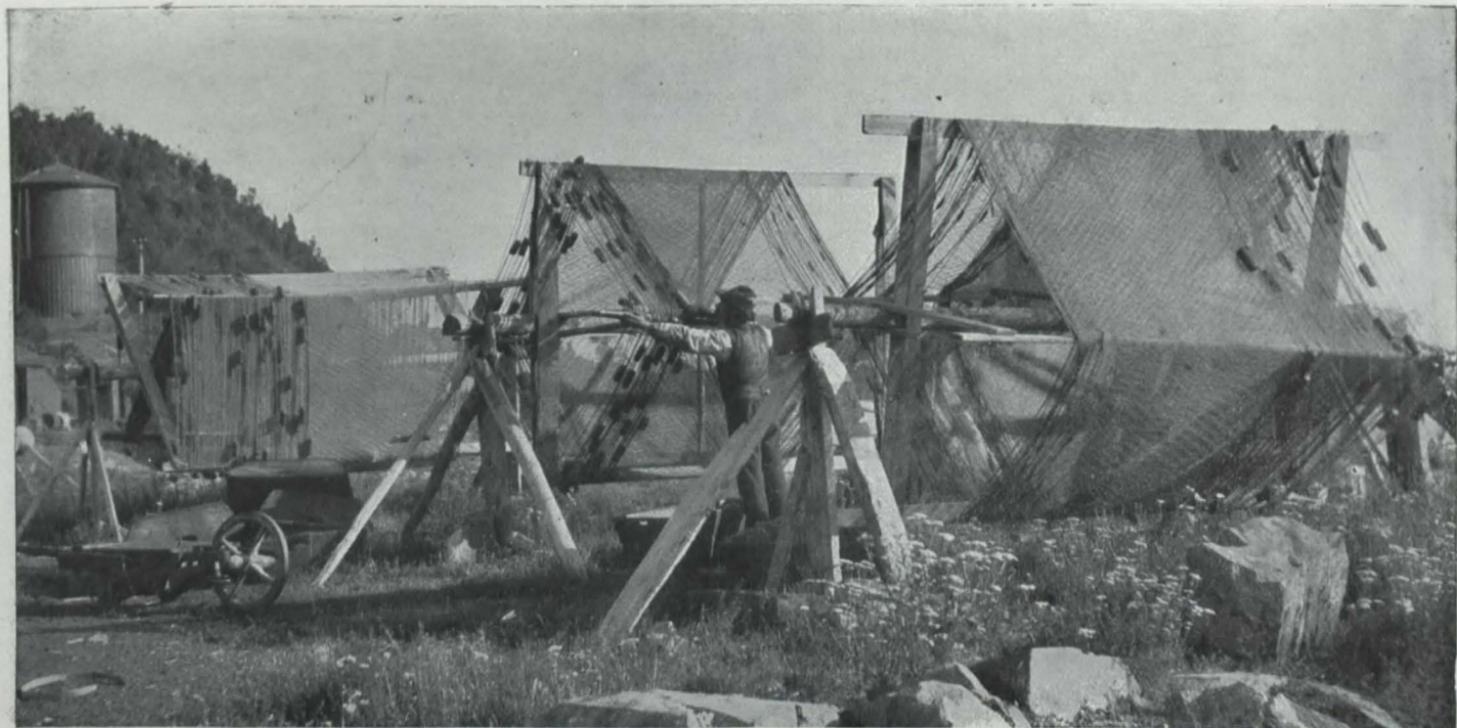
Séchage du poisson.—Digby, Nouvelle-Écosse.



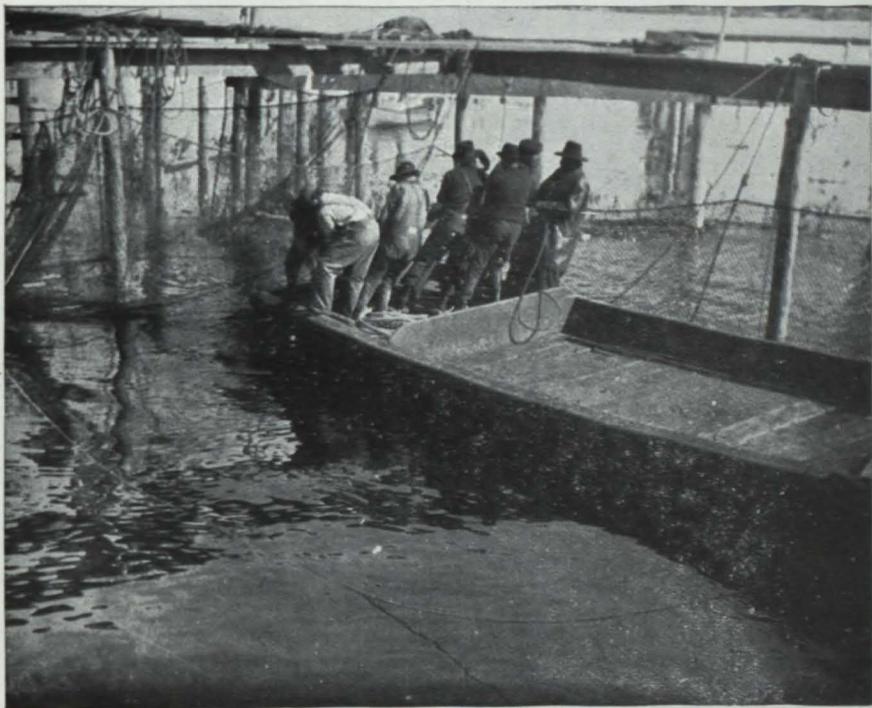
Poisson séché exposé au soleil sur un quai d'Halifax, Nouvelle-Écosse.



Débarquement du poisson à St-Andrews, Nouveau-Brunswick.



Séchage des filets sur les bords du lac Supérieur.



Des pêcheurs retirent les filets d'un piège à saumon, en Colombie-Anglaise.



Un chargement de saumons, au retour de la pêche, Colombie-Anglaise.